



## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Pour la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**

**ENTRE**

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**

Représentée par Jean-François COPÉ, Président, autorisé à signer ce contrat par la délibération CC21060502 du 25 juin 2021.

Ci-après désigné par « La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux »,

D'une part,

**ET**

**L'ÉTAT,**

Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

## **Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, dont la rédaction concertée et participative avec les nombreux acteurs du territoire se fera dans un second temps, et les évolutions liées aux priorités nationales.

**Orientation stratégique n°1** : Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

**Orientation stratégique n°2** : Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

**Orientation stratégique n°3** : Préserver et accroître la qualité de vie des habitants

**Orientation stratégique n°4** : Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

De ces axes découlent des projets et des actions concrètes que l'ensemble des acteurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux mettront en œuvre pour assurer un développement harmonieux répondant aux besoins de ses habitants et de ceux qui sont appelés à la fréquenter, et dont les priorités sont jointes en annexe 2.

En cas d'évolution des priorités en cours de contrat, elles seront présentées en comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 3 – Le Plan d'action**

Les « projets » envisagés et éligibles au CRTE sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Ces fiches-actions qui seront partagées en comité technique et en comité de pilotage, et étudiées au regard des critères de relance et de transition écologique en vigueur dans le CRTE, en vue de possibles financements des partenaires.

Les projets accompagnés prioritairement par l'Etat devront obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone, biodiversité et ZAN). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte. Leur inscription au CRTE ne prédispose pas de l'obligation d'obtention des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation et n'emporte pas engagement financier de la part de l'Etat, qui assurera une analyse des dossiers au cas par cas.

### **Article 3.1 - Liste des actions 2021 financées**

Les partenaires s'engagent à financer les actions 2021 suivantes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux :

- Chauconin-Neufmontiers
  - o Rénovation énergétique du futur espace Jeunesse : 89 077€
- Meaux
  - o Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du logement du gymnase Dunant : 65 271€
  - o Réfection totale de la toiture en zinc de l'église du temple : 68 299€
  - o Réhabilitation du centre social "Louis Braille" : 533 061€
- Varreddes
  - o Installation d'un système de vidéoprotection : 31 328.68€
- Villenoy
  - o Création d'une maison des artistes : 146 800€

### Article 3.2 - Liste des actions matures et prêtes à débiter (annexe 4)

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et ses 26 communes disposent de 62 actions matures, éligibles au CRTE, prêtes à démarrer et dont les plans de financement envisagés sollicitent des aides financières auprès des partenaires.

Le détail des actions prévues, par commune et chiffrées, se trouve en annexe 4.



### Article 3.3 - Projets 2023-2026 en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents sont listés en annexe 5.

La liste pourra être modifiée, avec ajout et/ou suppression de projets, par avenant et d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

## Article 4 - Engagements des partenaires

### Article 4.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### Article 4.2 - Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire se mobilise pour affecter les moyens à sa disposition, tant humains que financiers, pour piloter, animer et mettre en œuvre le contrat ainsi que son évolution.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **Article 4.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services (services déconcentrés et établissements) à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier prioritairement le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

### **Article 4.4 - Maquette financière des projets matures** (annexe 4)

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **Article 5 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### **Article 5.1 - Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Département de Seine-et-Marne, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CAPM, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **5.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CAPM. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## **Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire signataire et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

## Article 7 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 6.

## Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, évolution et mise à jour, résiliation.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

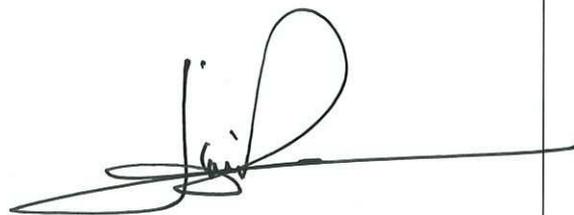
Signé à Meaux, le **08 NOV. 2021**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Meaux**



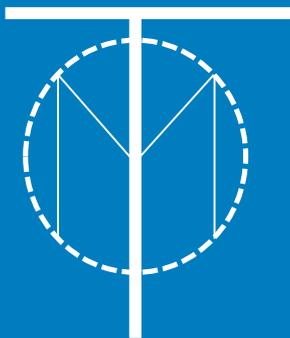
**Jean-François COPÉ**

**Le Préfet de Seine-et-Marne**



**Lionel BEFFRE**

## **Annexe 1 – Présentation du territoire**



# Portrait territorial

## *CA du Pays de Meaux 2021*

**SEINE & MARNE**  
LE DÉPARTEMENT

**DADT**

*Mission*  *Observation des Territoires*



<b>Territoire</b>	<b>3</b>
-------------------	----------

Localisation	4
--------------	---

Intercommunalité	5
------------------	---

<b>Population – Démographie</b>	<b>6</b>
---------------------------------	----------

Population	7
------------	---

Ménages	11
---------	----

Niveau de vie	12
---------------	----

Santé	14
-------	----

<b>Economie – Emploi</b>	<b>17</b>
--------------------------	-----------

Activités économiques	18
-----------------------	----

Emplois	22
---------	----

Population active et chômage	26
------------------------------	----

Tourisme et agriculture	30
-------------------------	----

<b>Transports – Mobilité - Flux</b>	<b>34</b>
-------------------------------------	-----------

Flux pendulaire	35
-----------------	----

<b>Cadre de vie et environnement</b>	<b>37</b>
--------------------------------------	-----------

Habitat et logement	38
---------------------	----



# TERRITOIRE

- *Localisation*
- *Intercommunalité*



### Un territoire parmi les plus peuplés

- Situé au nord du département, la CA du Pays de Meaux se situe à proximité de deux pôles majeurs : la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et la zone aéroportuaire de Charles-de-Gaulle.
- Composé de 26 communes totalisant **106 448 habitants** dont Meaux, sous-préfecture, et deuxième ville la plus peuplée du département (55 416 habitants, source INSEE 2018), ce territoire s'étend sur près de 180 km<sup>2</sup> et représente à lui seul 3,1% de la superficie de la Seine-et-Marne.
- Le territoire est traversé par les longs méandres de la Marne au sud de l'intercommunalité et se situe pour sa partie Nord sur le plateau du Multien.

### Localisation du territoire





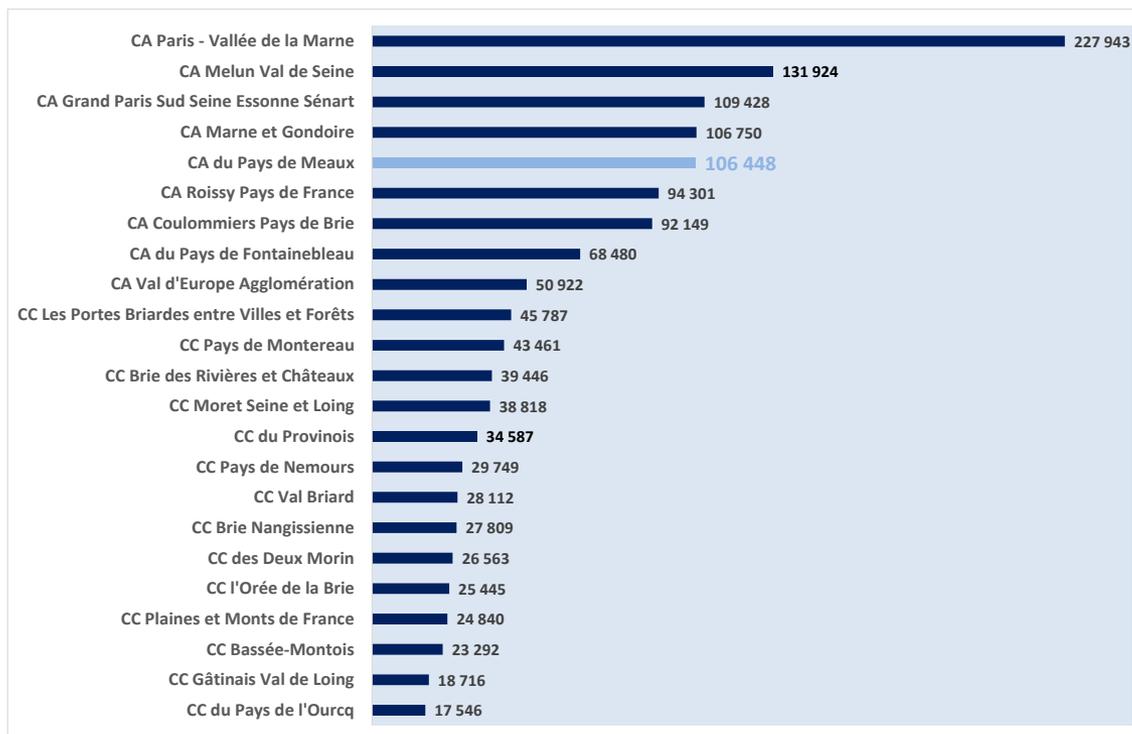
## Un territoire majeur dans le département

Avec **106 448 habitants en 2018**, le territoire apparaît comme un territoire majeur en Seine-et-Marne.

En effet, il se hisse à **la cinquième position** en matière de population, parmi les 23 EPCI du département.

On observe cependant un fort décrochage avec la population du premier EPCI départemental.

## Population par EPCI en Seine-et-Marne en 2018 (Source : INSEE 2018)





# POPULATION - DEMOGRAPHIE

- *Population*
- *Ménages*
- *Niveau de vie*
- *Insertion / RSA*
- *Santé*

### Un territoire urbain et densifié

Avec une densité moyenne de population de l'ordre de **496,4 habitants au km<sup>2</sup> en 2018**, le territoire se présente comme **fortement densifié**.

En effet, la moyenne départementale s'établit par exemple à 238,8 habitants au km<sup>2</sup>. Cela s'explique entre autre par le caractère urbain du territoire.

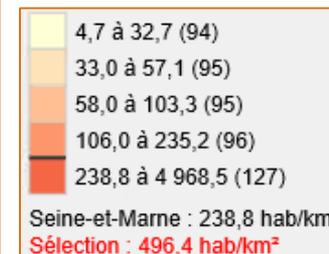
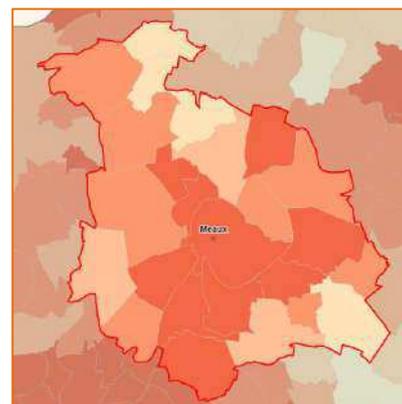
Meaux (3 679,3 hab/km<sup>2</sup>), Crègy-lès-Meaux (1 413,5 hab/km<sup>2</sup>) et Nanteuil-lès-Meaux (816 hab/km<sup>2</sup>) sont les villes les plus denses de l'EPCI.

**Depuis 1982, cette densité, rapportée aux hectares bâtis, a connu une légère hausse** (+ 1,3 hab/km<sup>2</sup>), inférieure à la tendance seine-et-marnaise (+ 2,9 hab/km<sup>2</sup>).

**Cette dernière demeure forte**, à hauteur de 24,1 habitants.

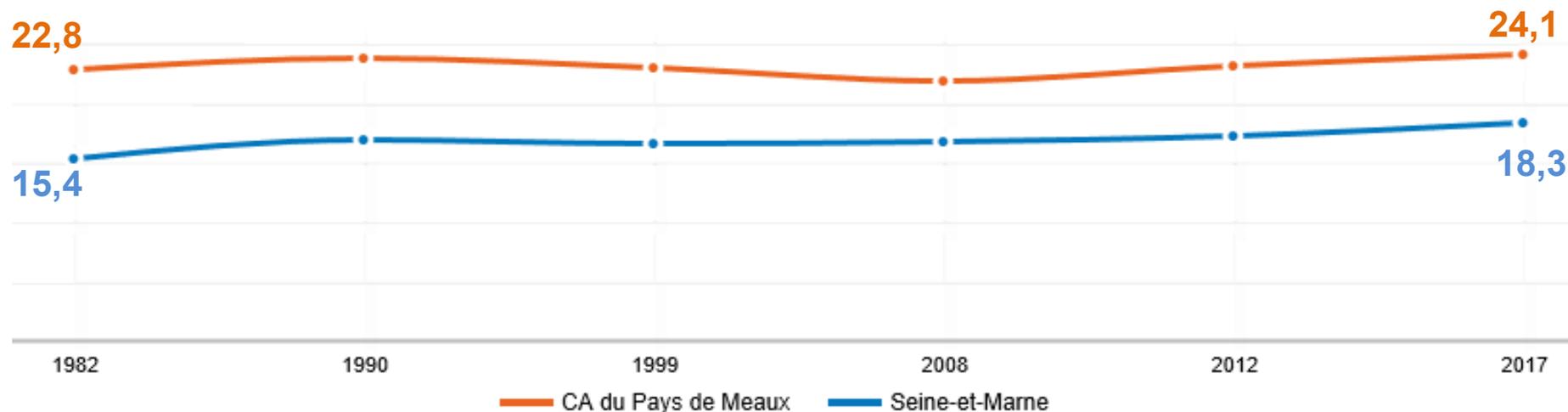
### Densité de population en 2018 par commune

(habitants au km<sup>2</sup> - INSEE RP 2017)



### Densité de population par hectare bâti depuis 1982

(habitants au km<sup>2</sup> - INSEE RP 2017)





### Un territoire disparate en matière de population

**Meaux est la ville la plus peuplée** de l'EPCI avec plus de 55 000 habitants en 2018.

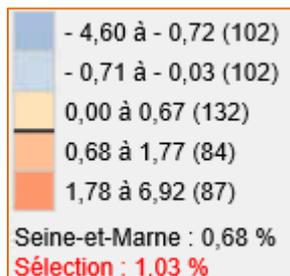
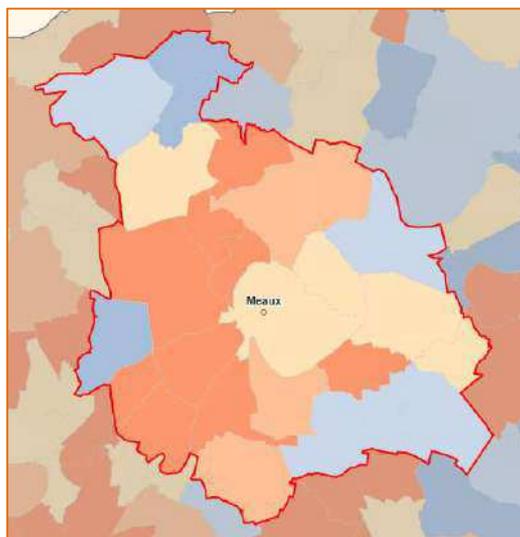
Inversement, **Gesvres-le-Chapitre, avec 149 habitants est la commune la moins peuplée.**

Globalement, les villes du territoire ont **une population moyenne de 4 094 habitants. Un certain déséquilibre se fait toutefois ressentir via le fort écart de population entre Meaux et les autres communes du territoire.**

D'un point de vue dynamique, les tendances démographiques sont relativement soutenues, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,03 % dans le territoire, contre 0,68 % en Seine-et-Marne.

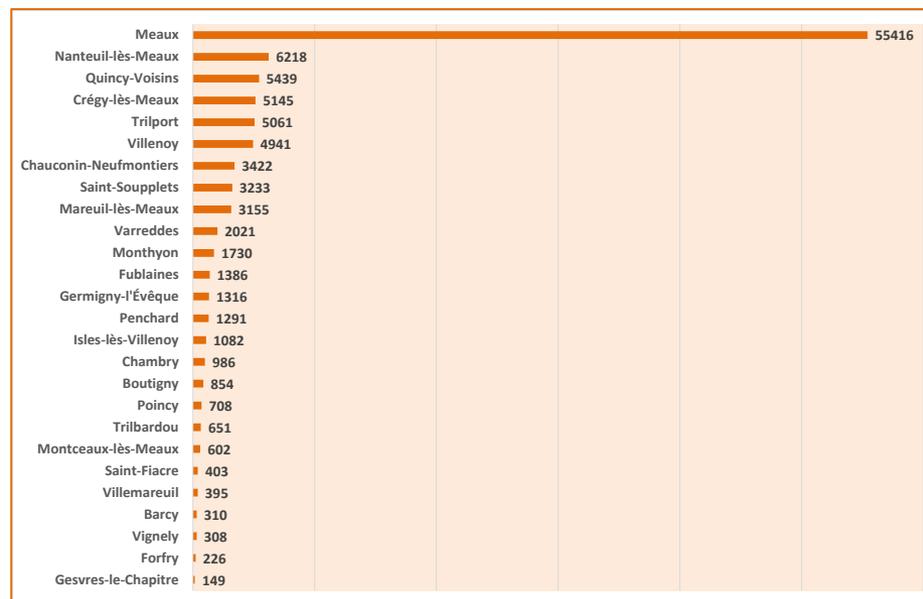
Fublaines, avec un taux de 3,73 %, a connu l'évolution la plus soutenue.

### Taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2018 (Source : INSEE RP 2018)



### Population municipale des communes de l'EPCI en 2018

(Source : INSEE RP 2018)





### Un territoire en perte d'attractivité résidentielle

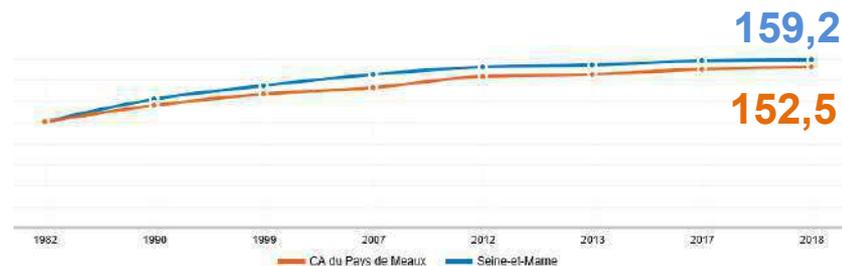
Au cours des 40 dernières années, le territoire a connu **une évolution modérée de sa population, cette dernière ayant été multipliée par 1,5 environ.**

Le département, pour sa part, a vu sa population multipliée par 1,6.

Ces évolutions, sont cependant soutenues sur les récentes années avec une hausse de 5,2 % de la population intercommunale entre 2012 et 2017 notamment (pour + 3,7 % dans le département).

**Ces tendances sont toutefois accompagnées d'une perte d'attractivité du territoire,** avec un poids du solde migratoire négatif ou peu élevé depuis 1990, soit une évolution similaire au regard du département.

### Evolution de la population entre 1982 et 2018, base 100 en 1982 (Source : INSEE RP 2018)

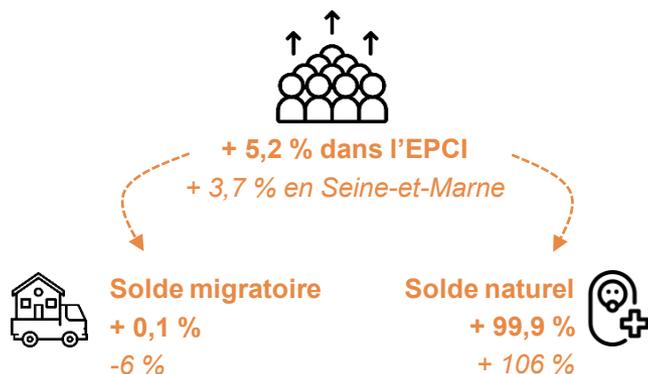


### Structure de la croissance annuelle moyenne de 1968 à 2018 (Source : INSEE RP 2017)

Années	CA du Pays de Meaux		Seine-et-Marne	
	Taux dû au solde naturel	Taux dû au solde migratoire	Taux dû au solde naturel	Taux dû au solde migratoire
1968-1975	0,33	2,98	5,62	2,52
1975-1982	0,29	0,6	4,7	1,69
1982-1990	0,35	0,75	6,48	1,73
1990-1999	0,39	-0,14	7,25	0,37
1999-2007	0,32	-0,47	6,48	0,19
2007-2012	0,2	0,41	4,34	0,13
2012-2017	0,2	0,0	3,9	-0,04
2013-2018	0,23	-0,15	4,43	-0,19

### Evolution de la population entre 2012 et 2017

(Source : INSEE RP 2017)



### Un vieillissement marqué de la population

Dans l'ensemble, la population du territoire apparaît relativement jeune, avec un indice de jeunesse de 165,5 en 2017, supérieur à la moyenne départementale (environ 143).

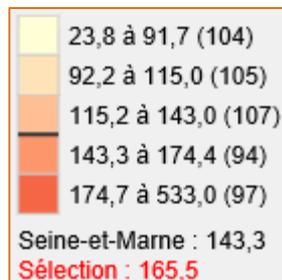
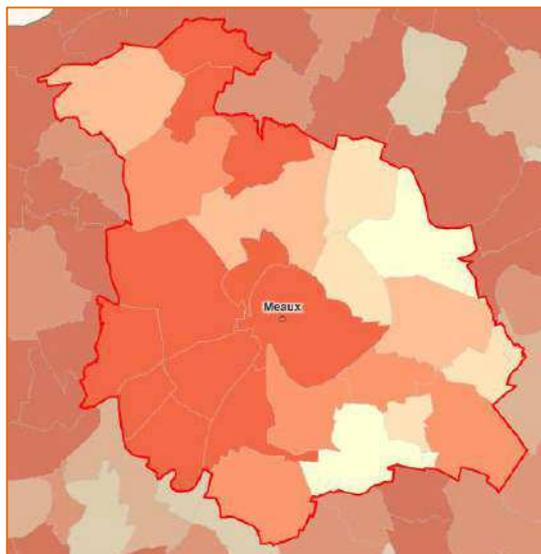
Cet indice s'est, toutefois, fortement dégradé en 5 ans, chutant de plus de 13 points, soit une diminution moindre que celle observée en Seine-et-Marne (- 17,3 points), mais notable.

Ces tendances traduisent un vieillissement de la population, à travers une prise d'importance des plus de 60 ans dans l'EPCI : + 4,8 points entre 2012 et 2017 (+ 2 points en Seine-et-Marne).

Dans le même temps, la classe de 20-59 ans a perdu du poids localement.

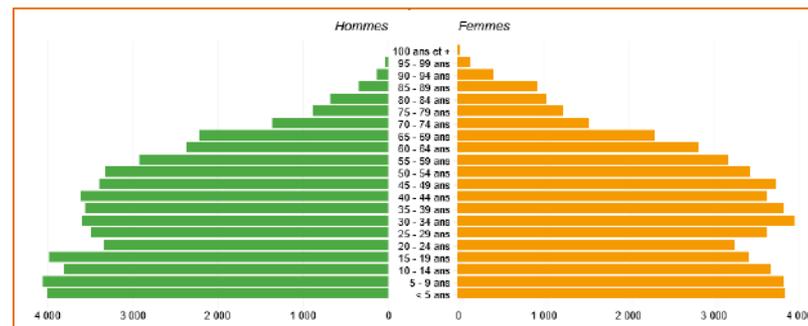
### Indice de jeunesse à la commune en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



### Pyramides des âges en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



### Variation de la structure des âges entre 2012 et 2017

(Source : INSEE RP 2017)

CA du Pays de Meaux	1999	2007	2012	2017
Population – 20 ans	31,3 %	29,4 %	29,2 %	29,2 %
Population 20-59 ans	55,6 %	56,2 %	54,4 %	53,2 %
Population 60 ans et plus	12,8 %	14,4 %	16,4 %	17,6 %

### Indice de jeunesse en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

165,5 dans l'EPCI (- 13,2 points depuis 2012)

143,3 en Seine-et-Marne (- 17,3 points depuis 2012)



### Une réduction marquée de la taille des ménages

L'EPCI affiche des dynamiques démographiques de ses ménages plus importantes que les tendances départementales.

Depuis 2012, leur nombre a crû de 8,7 % contre 6,1 % en Seine-et-Marne. Dans le même temps, on constate une atomisation des ménages, avec une réduction de leur taille.

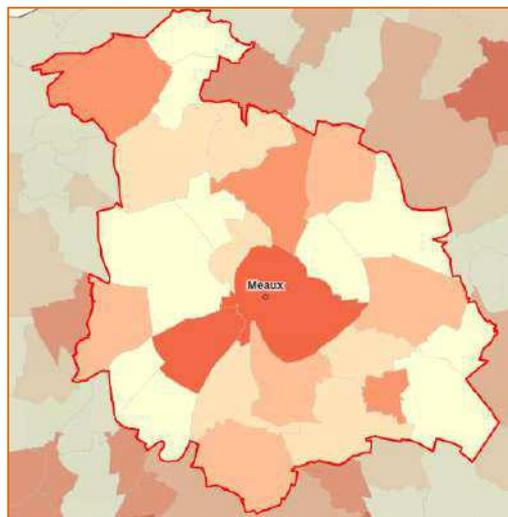
Cela se traduit par une prise d'importance des ménages unipersonnels (+ 3,3 points depuis 2012), au détriment des couples, avec ou sans enfants, qui voient leur poids se réduire dans l'ensemble des ménages.

On retrouve les mêmes tendances dans le département.

Enfin, les enfants des ménages du territoire affichent un âge moyen moins élevé par rapport à la moyenne de la Seine-et-Marne.

### Poids des ménages unipersonnels en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



CA du Pays de Meaux  
Seine-et-Marne

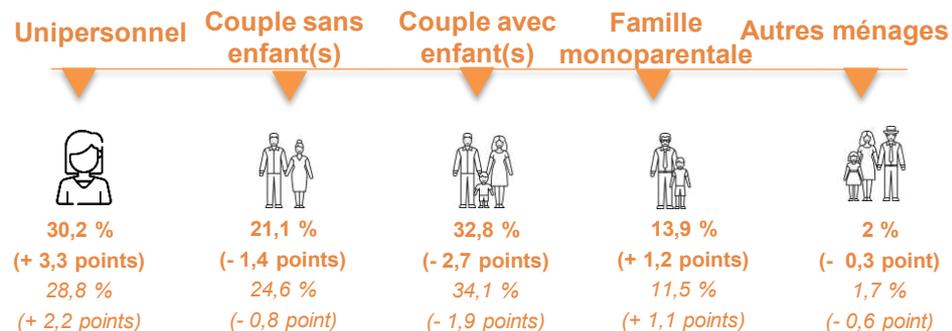
0,0 à 18,5 (99)
18,6 à 21,7 (105)
21,8 à 24,9 (97)
25,0 à 28,7 (109)
28,8 à 49,2 (97)
Seine-et-Marne : 28,8 %
<b>Sélection : 30,2 %</b>

### Evolutions des ménages entre 2012 et 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	2017		Variation depuis 2012	
	Ménages	Taille moyenne	Ménages	Taille moyenne
CA du Pays de Meaux	40 875	2,57	+ 8,7 %	- 0,09
Seine-et-Marne	562 591	2,54	+ 6,1 %	- 0,06

### Structure des ménages en 2017 (variation depuis 2012) (Source : INSEE RP 2017)



### Age des enfants en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	< 3 ans	3 – 5 ans	6 – 10 ans	11 – 17 ans	18 – 24 ans	25 ans et plus
CA du Pays de Meaux	4,5 %	4,5 %	7,5 %	10 %	9 %	64,6 %
Seine-et-Marne	3,9 %	4,3 %	7,3 %	9,9 %	8,3 %	66,3 %



### Une précarité sociale certaine localement

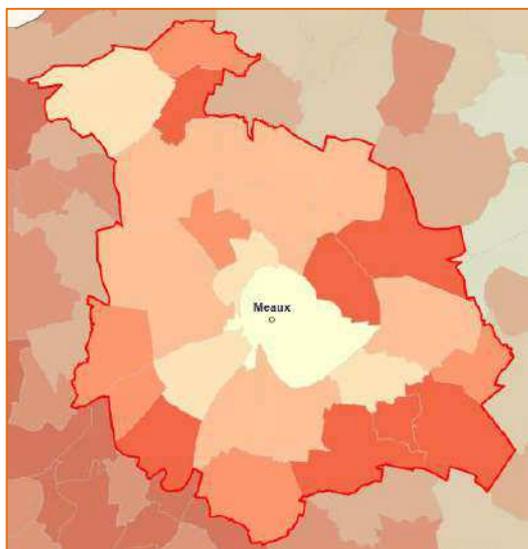
Le territoire présente une précarité sociale, avec **un revenu médian brut inférieur à la moyenne départementale ainsi qu'un taux de pauvreté bien supérieur.**

Il apparaît, cependant, tout autant égalitaire, avec un rapport interdécile de 3,2, identique à la moyenne seine-et-marnaise.

**De plus, on observe de faibles disparités en matière de revenu à travers les communes de l'EPCI**, hormis un décrochage net autour de la ville majeure du territoire.

### Revenu médian brut annuel par commune en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



12 301,0 à 22 789,0 (135)
22 820,0 à 24 380,0 (90)
24 387,0 à 25 837,0 (91)
25 843,0 à 27 327,0 (91)
27 334,0 à 36 390,0 (94)

### Médiane du niveau de vie en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



**21 420 €** dans l'EPCI  
22 820 € en Seine-et-Marne

### Taux de pauvreté en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



**14,7 %** dans l'EPCI  
11,6 % en Seine-et-Marne

### Rapport inter décile en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



**3,2** dans l'EPCI  
3,2 en Seine-et-Marne

### Des allocataires jeunes

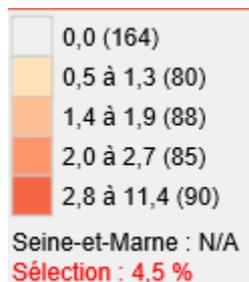
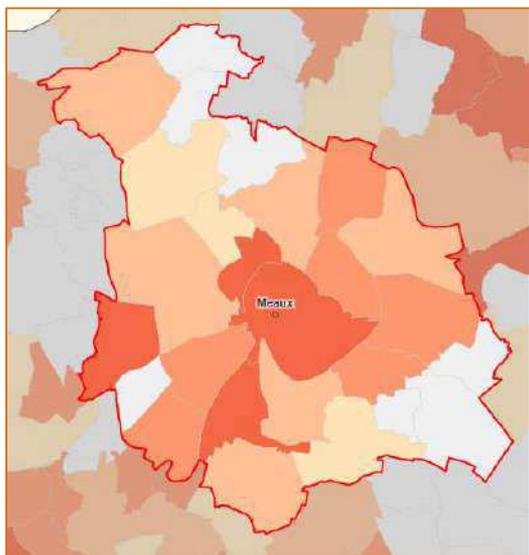
On dénombre **3 404 allocataires du RSA** sur le territoire en 2020, ce qui correspond à **6 allocataires pour 100 personnes** de 25 à 59 ans, soit **une donnée supérieure à la moyenne départementale**.

Ces allocataires sont **en grande partie jeunes**, avec 69 % d'entre eux ayant moins de 45 ans, et sont **principalement des adultes isolés sans enfants** (49 % d'entre eux sont célibataires).

Ce sont ensuite les adultes isolés avec enfant(s) qui sont les plus représentés, ce qui implique d'apporter une attention particulière à cette précarité sur le territoire, avec des publics isolés ayant des personnes à charge.

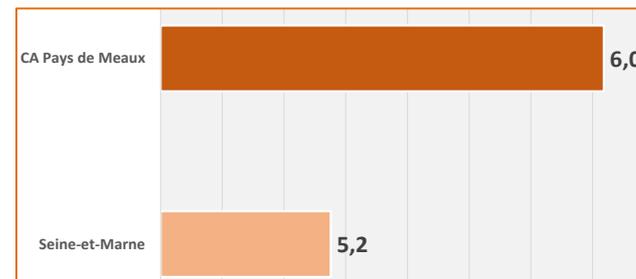
### Part des foyers bénéficiaires du RSA en 2019

(Source : DGAS, CD77, CAF 2016)



### Part des allocataires du RSA de 25 à 59 ans pour 100 personnes de 25 à 59 ans en 2020

(Source : DGAS, CD 77, INSEE 2017)



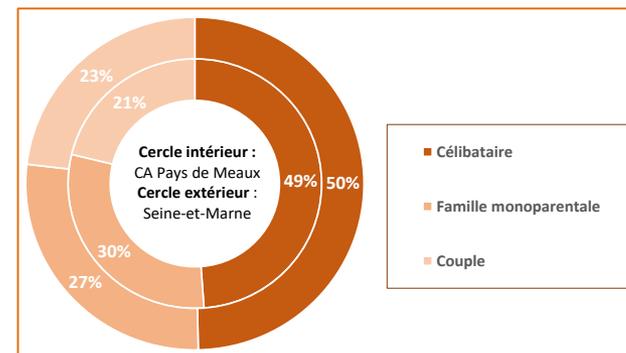
### Allocataire du RSA selon l'âge au 31/12/2020

(Source : DGAS, CD77)

	Moins de 30 ans	30 – 44 ans	45 – 59 ans	60 ans et plus	TOTAL
CA du Pays de Meaux	24 %	45 %	23 %	8 %	3 404
Seine-et-Marne	24 %	44 %	25 %	8 %	35 363

### Allocataire du RSA selon la situation familiale au 31/12/2020

(Source : DGAS, CD77)





## Un taux de couverture de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) supérieur à la moyenne départementale

1 531 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile localement, dont 82,6 % ayant plus de 75 ans. Cela représente 21,6 % des personnes de plus de 75 ans dans le territoire.

Ces données sont globalement supérieures aux moyennes départementales.

On retrouve ensuite 559 places au cœur des EHPAD et USLD de l'EPCI. Cette capacité d'accueil paraît insuffisante au regard du nombre de bénéficiaires.

## Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile et taux de couverture au 31/12/2019

(Source : DGAS, Département 77, INSEE 2017)

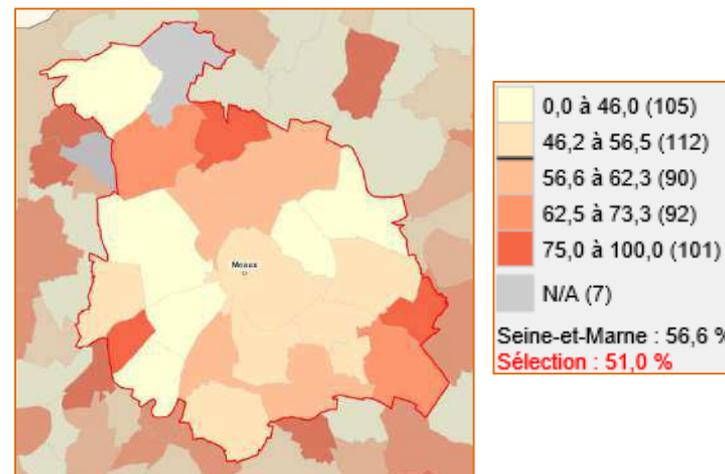
	Bénéficiaires	Dont 75 ans et plus	Taux de couverture des 75 ans et plus
CA du Pays de Meaux	1 531	82,6 %	21,6 %
Seine-et-Marne	16 740	85,8 %	16,5 %

## EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée au 31/12/2019 (Source : DGAS, Département 77, INSEE)

Libellé	Capacité
EHPAH Maison des Augustines	158
EHPAD Au Fil du Temps	83
Résidence Ondine Orpéa	80
EHPAD La Caravelle	65
EHPAD La Magdeleine	64
Résidence Terfaux	60
EHPAD d'Orgement du centre hospitalier de Meaux	30
EHPAD La résidence des deux moulins	19
<b>TOTAL</b>	<b>559</b>

## Part des bénéficiaires de l'APA parmi les 85 ans et plus par commune

(Source : DGAS, Département 77, INSEE)



## Une densité de bénéficiaires de la PCH supérieure à la moyenne

**385 personnes** sont bénéficiaires de la PCH en 2020 sur le territoire.

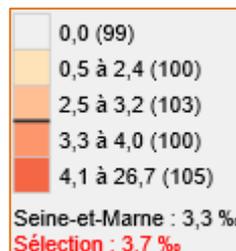
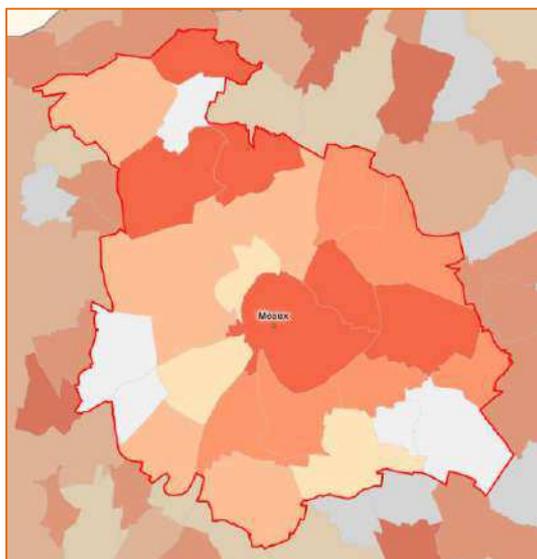
Cela occasionne une densité moyenne de **5,2 personnes** pour 1 000 habitants de 20 ans et plus, soit une densité **supérieure à la moyenne départementale**.

On observe des disparités en termes de densité de bénéficiaires à travers l'EPCI.

## Bénéficiaires de la PCH à domicile au 31/12/2020 (Source : DGAS, Département 77, INSEE)

	Bénéficiaires	Densité pour 1 000 habitants de 20 ans et plus
CA du Pays de Meaux	385	5,2
Seine-et-Marne	4 693	4,6

## Nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants par commune (Source : DGAS, Département 77, INSEE)





### Un bon accès aux soins

On compte **87 médecins généralistes libéraux** sur le territoire et **441 médecins au total**, ce qui représente une densité pour 10 000 habitants de près de 42 médecins en 2020.

Cette densité est supérieure à celle observée à l'échelle départementale, qui s'élève à près de 27.

Parmi les **87 médecins généralistes libéraux**, près de **30 % ont plus de 60 ans**.

A l'échelle départementale, ils sont 35,9 % à avoir plus de 60 ans.

Cette donnée n'implique pas une vigilance spécifique au regard de la transmission de ces activités, sans potentielles ruptures dans la continuité d'accès aux soins à court terme.

Mesuré au niveau communal, l'indicateur **d'accessibilité potentielle localisée** laisse observer des inégalités d'accessibilité des populations aux médecins généralistes, avec **une moyenne de 3,1 consultations par an et par habitant**.

Cette dernière est supérieure à celle observée à l'échelle départementale : 2,48 consultations par an et par habitant.

### Médecins généralistes libéraux et part des médecins de plus de 60 ans au 31/12/2020

(Source : FNPS)

	Médecins généralistes	Part de plus de 60 ans
CA du Pays de Meaux	87	28,7 %
Seine-et-Marne	1 047	36,7 %

### Densité de médecins pour 10 000 habitants au 31/12/2019

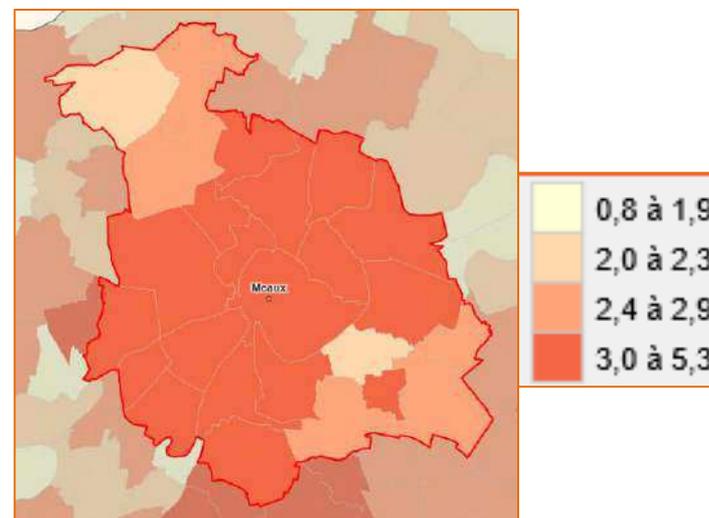
(Source : FNPS, INSEE 2017)



**42** dans l'EPCI  
**26,9** en Seine-et-Marne

### Accessibilité potentielle localisée au 31/12/2018, en consultation/an/habitant

(Source : DRES, 2018-2021)





# ECONOMIE – EMPLOI

- *Activités économiques*
- *Emplois*
- *Population active et chômage*
- *Tourisme et agriculture*



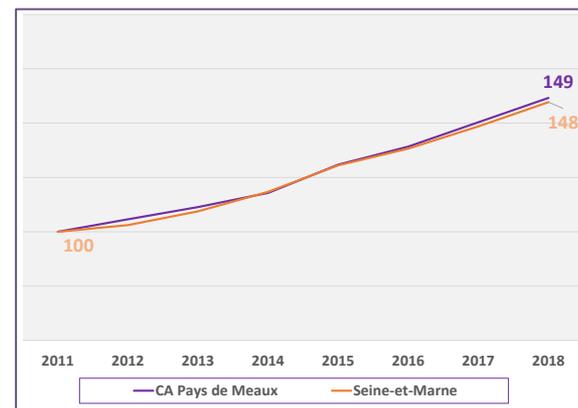
### Un tissu économique local dynamique

En 2018, on compte 7 774 établissements dans l'EPCI (moins de 10 % du stock départemental).

En termes de dynamique, on constate que le territoire semble moteur, avec une hausse des établissements de 49,2 %, similaire à la moyenne du département de 47,6 %.

Cette dynamique positive s'accompagne également d'un élan entrepreneurial avec un taux de création similaire à la moyenne départementale et en hausse sur 10 ans.

### Evolution des établissements entre 2011 et 2018, base 100 en 2011 (Source : INSEE, REE)



### Stock d'établissements en 2018

(Source : INSEE, REE)



7 774 dans l'EPCI (+ 49,2 % depuis 2011)  
99 933 en Seine-et-Marne (+ 47,6 % depuis 2011)

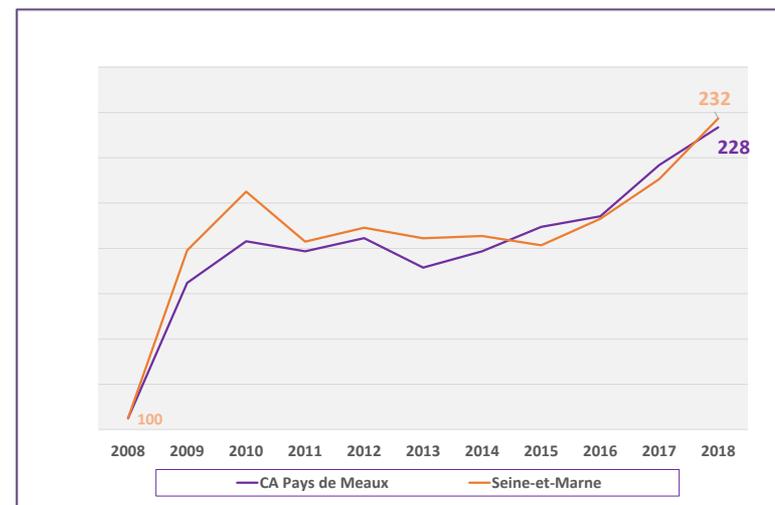
### Taux de création d'établissements en 2018

(Source : INSEE, REE)



15,2 % dans l'EPCI (+ 3,5 points depuis 2008)  
15,5 en Seine-et-Marne (+ 2,4 points depuis 2008)

### Evolution des créations d'entreprises entre 2008 et 2018 (Source : INSEE, REE)





### Un poids notable des TPE et du secteur résidentiel

Les établissements du territoire présentent une orientation **résidentielle**, avec un poids de ces activités supérieur à la moyenne départementale (34,5 % contre 31,7 %), conjointement à un secteur des services pondérant.

Ces activités, pour **près de 69 % d'entre elles sont des microentreprises**, soit une part inférieure à la Seine-et-Marne.

Parallèlement à cette donnée, on retrouve davantage d'établissements de taille intermédiaire dans le territoire, marquant donc **le fort poids des TPE/PME localement (29,6 % des établissements, contre 28,2 % en Seine-et-Marne)**.

Par ailleurs, **les établissements employeurs ont connu une faible hausse sur 10 ans +4,8%**, là où ces derniers ont crû de plus de 8 % en Seine-et-Marne.

### Evolution des établissements employeurs entre 2009 et 2019 (Source : ACOSS)



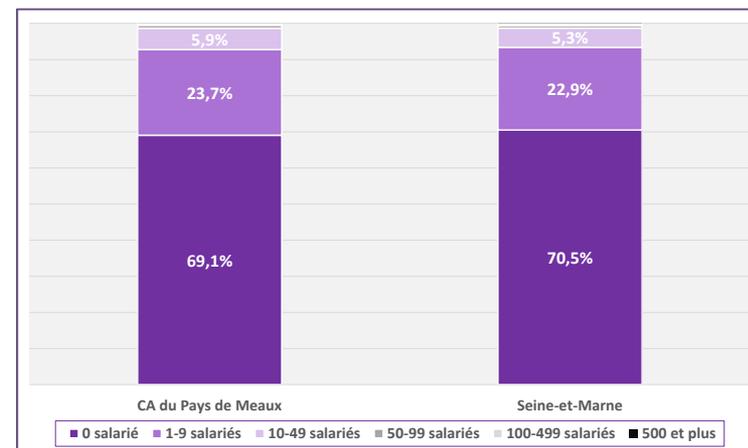
**2 552 dans l'EPCI (+ 4,8 % depuis 2009)**  
**32 649 en Seine-et-Marne (+ 8,1 % depuis 2009)**

### Ventilation des établissements par secteur d'activité en 2018 (Source : INSEE, REE)

	CA du Pays de Meaux	Seine-et-Marne
<b>Industrie</b>	<b>6,1 %</b>	<b>5,6 %</b>
<b>Construction</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,5 %</b>
<b>Commerce, transport, restauration et hébergement</b>	<b>34,5 %</b>	<b>31,7 %</b>
<b>Services marchands</b>	<b>33,3 %</b>	<b>36,4 %</b>
<b>Services non-marchands</b>	<b>11,6 %</b>	<b>11,8 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>7 774</b>	<b>99 933</b>

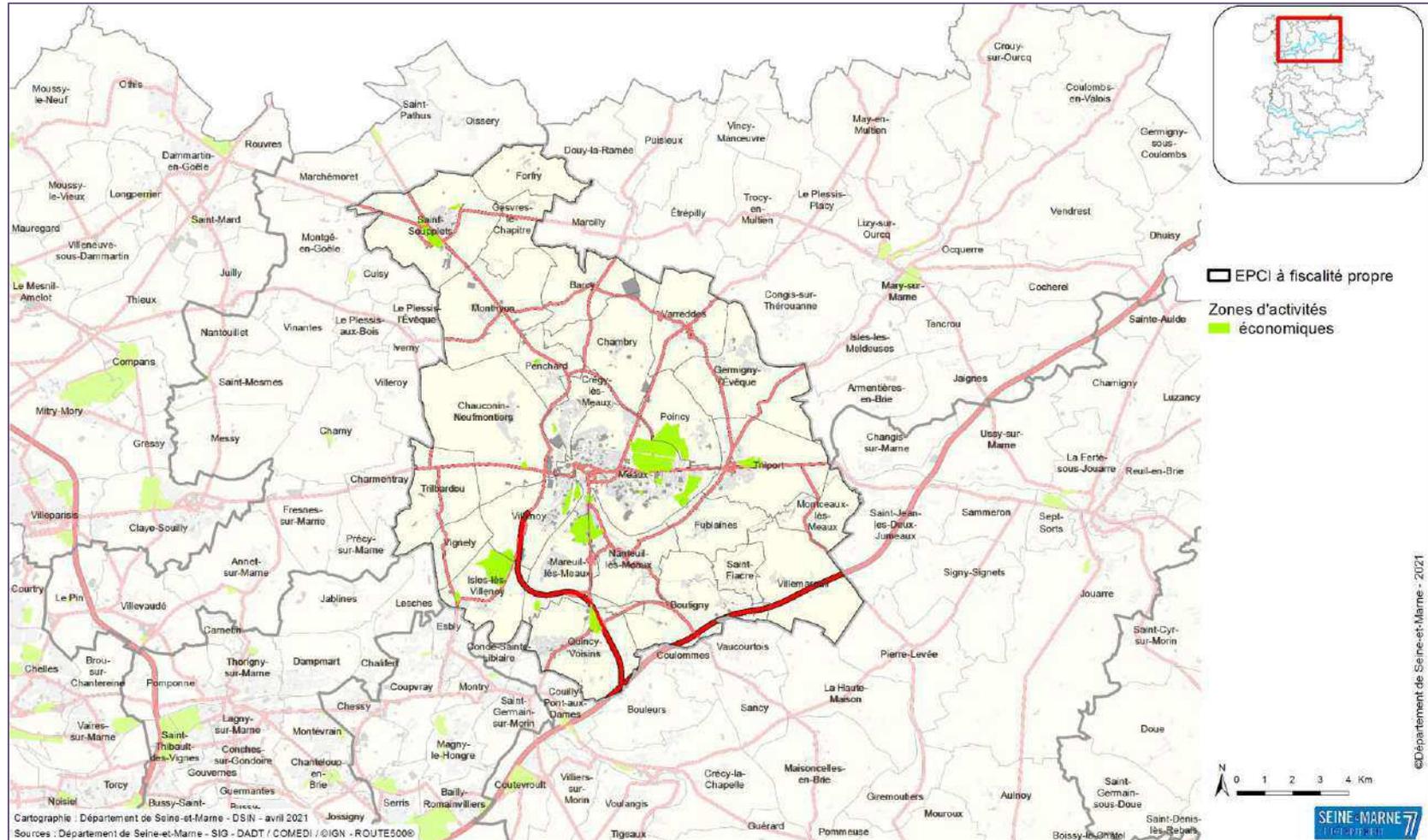
### Taille des établissements en 2015 (Source : INSEE, REE)

(Source : INSEE, REE)





### Les ZAE du territoire (Source : Seine-et-Marne Attractivité)





### Une prédominance du bâti tertiaire dans un territoire construisant peu de surfaces économiques

**10 415 m<sup>2</sup> de surfaces dédiées aux activités économiques ont été bâties en 2018.**

Ce montant représente peu dans l'ensemble des m<sup>2</sup> économiques seine-et-marnais bâtis cette année-là, et l'on peut constater sur 10 ans une baisse notable de ces surfaces localement (- 50 %, pour + 4,2 % en Seine-et-Marne).

Parmi ces m<sup>2</sup>, ce sont principalement des commerces qui ont été développés (44 %, contre 20 % en Seine-et-Marne), et on note un poids moindre des activités logistiques (30 % des m<sup>2</sup> bâtis entre 2009 et 2018, contre 43 % en Seine-et-Marne pour les commerces et bureaux).

Enfin, on s'aperçoit que la tendance des m<sup>2</sup> de surfaces économiques commencées est instable localement, avec une trajectoire oscillante entre 2009 et 2018.

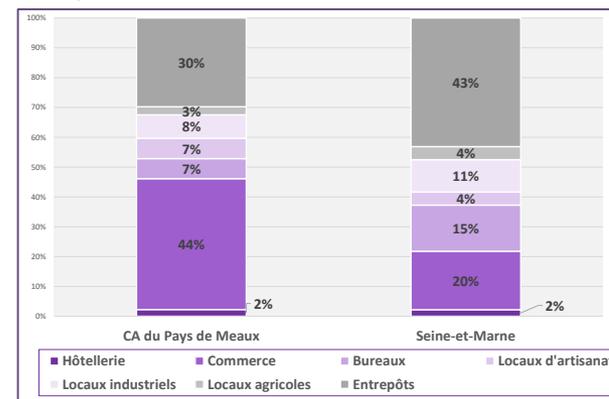
Ce caractère instable, bien que moins prononcé, se retrouve également à l'échelle du département.

### M<sup>2</sup> de surfaces économiques commencées en 2018 (Source : SITADEL)

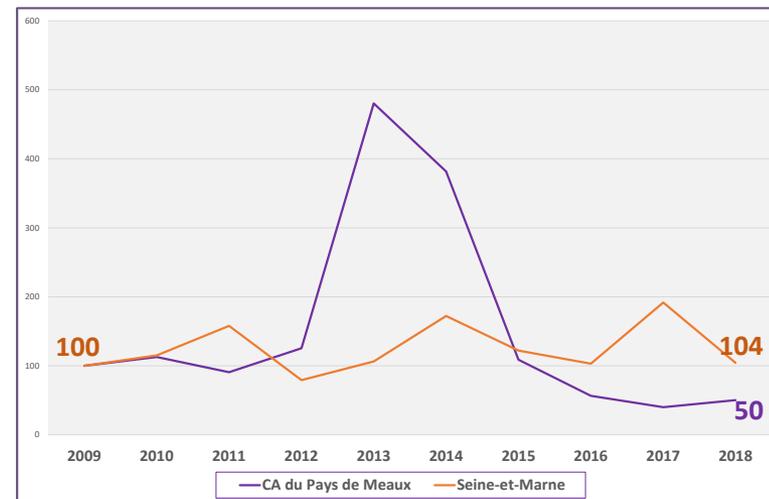


**10 415 m<sup>2</sup> dans l'EPCI (- 50 % depuis 2009)**  
**333 080 m<sup>2</sup> en Seine-et-Marne (+ 4,2 % depuis 2009)**

### M<sup>2</sup> de surfaces économiques commencées par activités entre 2009 et 2018 (Source : SITADEL)



### M<sup>2</sup> de surfaces économiques commencées entre 2009 et 2018, base 100 en 2009 (Source : SITADEL)





### Un essor de l'emploi salarié localement

L'EPCI accueille **34 699 emplois sur son territoire** en 2017, dont 23 836 salariés en 2019.

Dans le temps, **ce stock tend à stagner depuis 2012, malgré un fort essor de l'emploi salarié.**

A titre de comparaison, les emplois ont tendance à croître en Seine-et-Marne et l'emploi salarié également, dans une mesure plus forte que sur le territoire.

**L'ICE est cependant plus élevé localement**, malgré une tendance à la baisse, contraire au département.

Ces données caractérisent **un territoire perdant en attractivité économique.**

### Stock d'emplois en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



**34 699** dans l'EPCI (+ 0,3 % depuis 2012)  
**459 112** en Seine-et-Marne (+ 3,2 % depuis 2012)

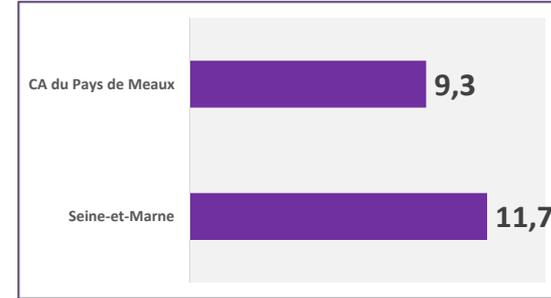
### Stock d'emplois salariés en 2019

(Source : ACOSS)



**23 836** dans l'EPCI (+ 9,5 % depuis 2009)  
**380 497** en Seine-et-Marne (+ 15,3 % depuis 2009)

### Effectif moyen en 2019 (Source : ACOSS)

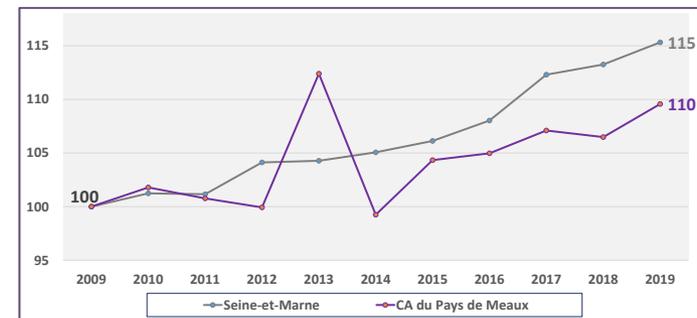


### Indice de concentration d'emploi (ICE, ratio Emploi / Actifs occupés) en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	Ratio Emploi/Actif 2017	Variation en points depuis 2012
CA du Pays de Meaux	<b>76,4</b>	<b>- 1,3</b>
Seine-et-Marne	73,8	+ 1,6

### Evolution de l'emploi salarié entre 2009 et 2019 (Source : ACOSS)





### Un territoire peu dépendant du secteur public

**Meaux** joue le rôle de polarité économique locale, concentrant 64 % des emplois du territoire.

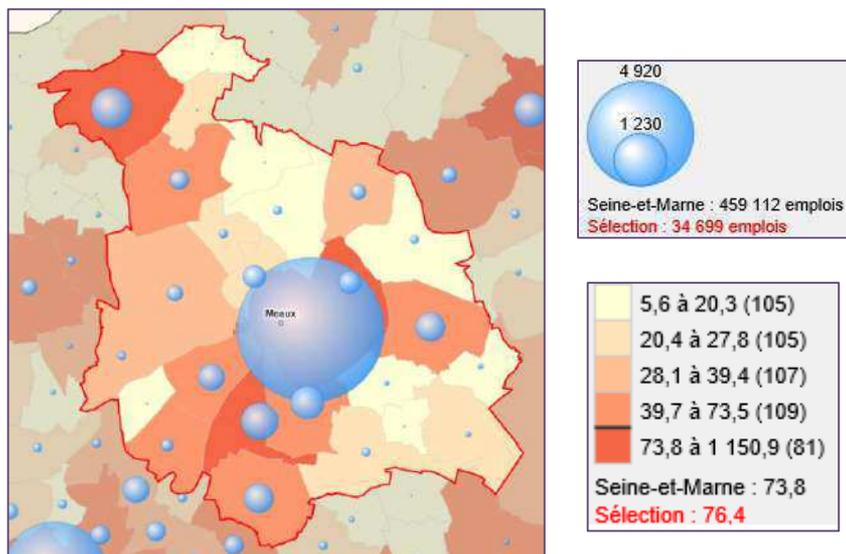
Les autres communes jouent un plus faible rôle économique et cela se retrouve également via les différences en matière d'Indice de Concentration d'Emploi (ICE) à travers le territoire. Un travail de développement d'emplois locaux pourrait être initié afin de rééquilibrer les dynamiques locales et accroître l'attractivité économique.

Concernant les plus grands employeurs, ces derniers sont principalement localisés à Meaux et on se rend compte que si l'emploi public impulse les dynamiques du territoire, on retrouve un poids considérable des activités de commerce et de services dans l'emploi local.

Cela permet de **ne pas marquer une trop forte dépendance au secteur public**, qui bien que jouant un rôle d'amortisseur de chocs économiques, dispose d'un coefficient d'entraînement moindre en matière d'emploi par rapport au secteur privé.

### Nombre d'emplois par commune et ICE en 2017

(Source : INSEE)





### Principaux employeurs du territoire

(Source : Base SIRENE, INSEE 2020)

RAISON SOCIALE	TRANCHE D'EFFECTIF	COMMUNE	LIBELLE DE L'ACTIVITE
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	1 000 à 1 999 salariés	MEAUX	Autres intermédiaires monétaires
COMMUNE DE MEAUX	1 000 à 1 999 salariés	MEAUX	Administration publique générale
FRISQUET SA	250 à 499 salariés	MEAUX	Fabrication de radiateurs et chaudières
SODIMEAUX	250 à 499 salariés	MEAUX	Hypermarchés
AUCHAN HYPERMARCHÉ	250 à 499 salariés	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	Hypermarchés
LIDL	250 à 499 salariés	CREGY-LES-MEAUX	Entreposage et stockage frigorifique
THIMEAU	250 à 499 salariés	MEAUX	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
ACTION SECURITE EUROPE PRIVEE	250 à 499 salariés	MEAUX	Activités de sécurité privée
CA DU PAYS DE MEAUX	250 à 499 salariés	MEAUX	Administration publique générale
COUR D'APPEL DE PARIS	250 à 499 salariés	MEAUX	Justice



### Une baisse marquée du secteur de l'industrie

Les emplois du territoire s'orientent vers des fonctions d'exécution principalement avec davantage d'employés et d'ouvriers, au regard des moyennes départementales et par rapport aux CSP + du territoire.

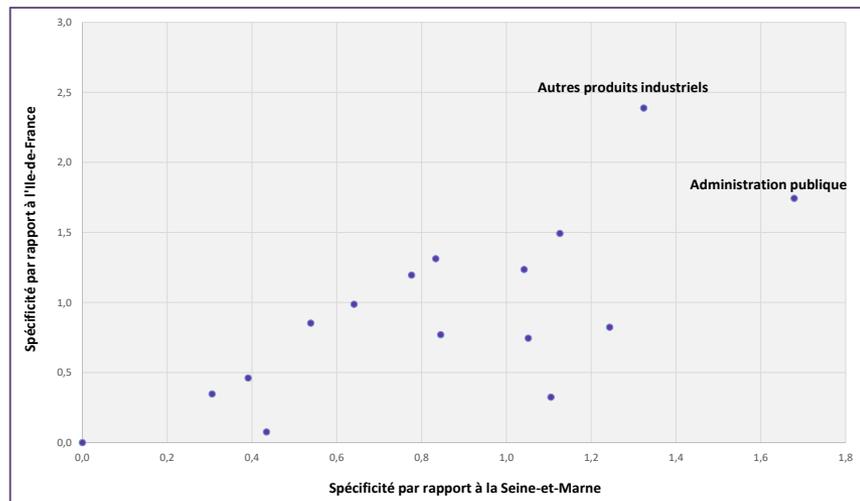
Pour autant, les activités productives marquent le pas localement, avec de fortes pertes d'emplois salariés dans l'industrie et une hausse modérée dans la construction.

Les activités résidentielles et tertiaires connaissent cependant un fort essor, dans le sens des tendances départementales.

En termes de spécificités sectorielles, on retrouve principalement l'administration et des productions industrielles (produits pharmaceutiques, textiles, bois/papier/carton, chimiques, en caoutchouc).

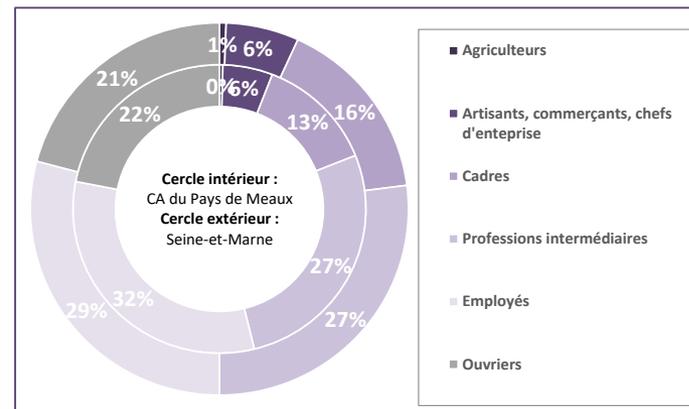
### Spécificités sectorielles du territoire en 2019

(Source : ACOSS)



### Emplois par CSP en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



### Emplois salariés par secteur d'activité entre 2009 et 2019

(Source : ACOSS)

	CA Melun Val de Seine		Seine-et-Marne	
	2019	Variation 2019/2009	2019	Variation 2019/2009
Industrie	2 670	- 18,4 %	48 082	- 5,5 %
Construction	1 814	+ 5 %	39 278	+ 27,6 %
Commerce	4 986	+ 7,8 %	74 432	+ 8,1 %
Services	9 483	+ 16,6 %	181 865	+ 24,3 %
Administration publique	3 678	+ 21,3 %	36 840	+ 11,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 631</b>	<b>+ 8,8 %</b>	<b>380 497</b>	<b>+ 15,3 %</b>



### Des actifs moins diplômés en moyenne

Les actifs du territoire sont en moyenne moins diplômés qu'à l'échelle départementale.

On retrouve ainsi une part supérieure d'actifs non diplômés (+ 2,1 points de pourcentage) conjointement à **une part inférieure d'actifs titulaires du BAC (- 0,3 point) ou d'un diplôme du supérieur (- 2,7 points).**

Cette donnée se retrouve dans les dynamiques locales, avec une **part de diplômés du supérieur** en 2017 inférieure à la moyenne départementale seine-et-marnaise : **21 %**.

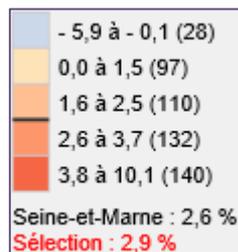
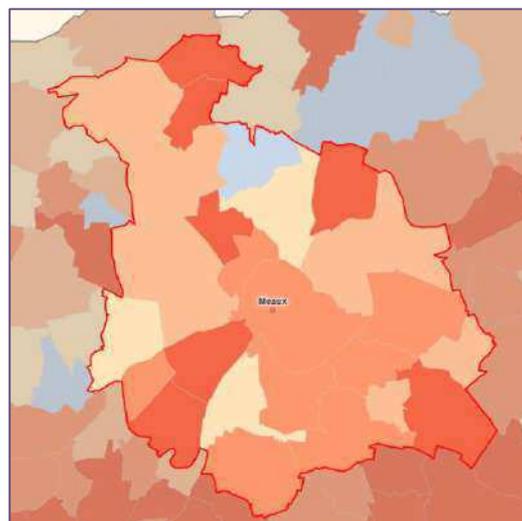
### Niveau de formation des actifs en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	CA du Pays de Meaux	Seine-et-Marne
<b>Sans diplôme</b>	<b>29,7 %</b>	<b>27,6 %</b>
<b>CAP-BEP</b>	<b>24,7 %</b>	<b>23,9 %</b>
<b>BAC</b>	<b>18,8 %</b>	<b>19,1 %</b>
<b>Etudes supérieures</b>	<b>26,7 %</b>	<b>29,4 %</b>

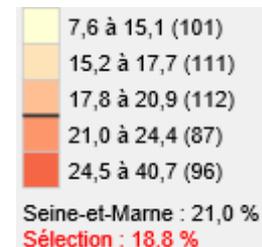
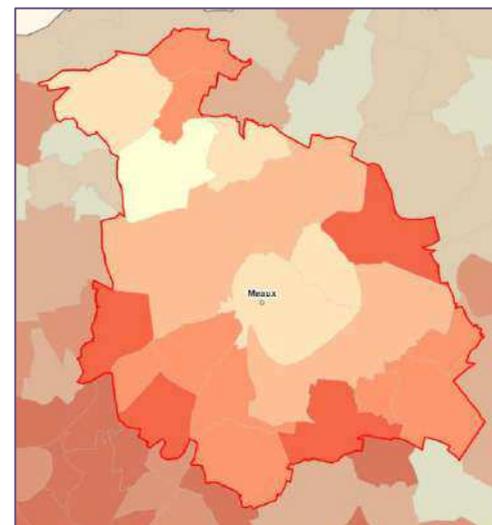
### Evolution de la part des diplômés de l'enseignement supérieur entre 1999 et 2015

(Source : INSEE RP 2017)



### Part des diplômés de l'enseignement supérieur en 2017

(Source : INSEE RP 2017)





### Un taux d'emploi plus faible localement

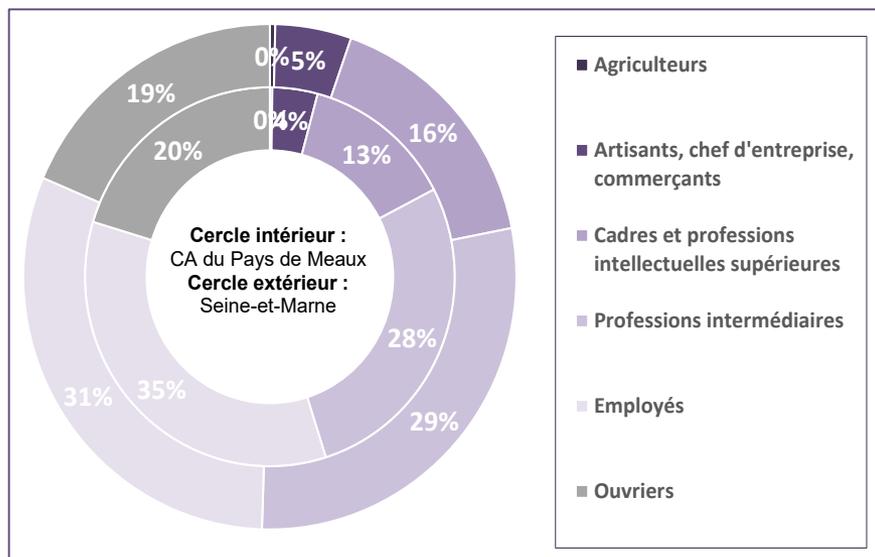
Les actifs du territoire présentent un taux d'activité satisfaisant, bien qu'inférieur au taux seine-et-marnais : **75,3 %**.

Leur taux d'emploi est également plus faible, proche de **66 %** pour environ **68 %** dans le département.

De manière désagrégée, on s'aperçoit que les différentes tranches d'âge connaissent des trajectoires différentes, avec des jeunes et de seniors davantage actifs localement, au détriment des 25-54 ans.

En termes de profil, les actifs du territoire sont principalement des **employés** (35 % contre 31 % en Seine-et-Marne) et des professions intermédiaires (28 %).

### Ventilation de la population active par CSP en 2017 (Source : INSEE RP 2017)



### Taux d'activité de la population par âge en 2017 (Source : INSEE RP 2017)

	CA du Pays de Meaux	Seine-et-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	42,2 %	41,3 %
Taux d'activité des 25-54 ans	89,8 %	91,9 %
Taux d'activité des 55-64 ans	60,4 %	60,1 %
Taux d'activité des 15-64 ans	75,3 %	76,4 %

### Taux d'emploi de la population par âge en 2017 (Source : INSEE RP 2017)

	CA du Pays de Meaux	Seine-et-Marne
Taux d'emploi des 15-24 ans	30,5 %	30,8 %
Taux d'emploi des 25-54 ans	80,1 %	82,7 %
Taux d'emploi des 55-64 ans	54,6 %	54,6 %
Taux d'emploi des 15-64 ans	65,7 %	67,6 %



### Un taux de chômage plus fort localement

On compte **9 065 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM)** dans le territoire, dont 66 % de catégorie A.

Dans la majorité des cas, ces DEFM affichent un âge moyen, ayant entre 25 et 49 ans.

**Peu d'entre eux sont des jeunes de moins de 25 ans, 14,2 %, et l'on retrouve une faible part de chômeurs de 50 ans et plus.**

Cette part est d'ailleurs inférieure à celle observée à l'échelle du département, ce qui ne laisse pas sous-entendre de potentielles tensions sur le marché du travail pour cette tranche d'âge, a priori.

Enfin, **le taux de chômage en 2017 est de 12,7 % dans le territoire, soit un taux bien supérieur à la moyenne départementale.**

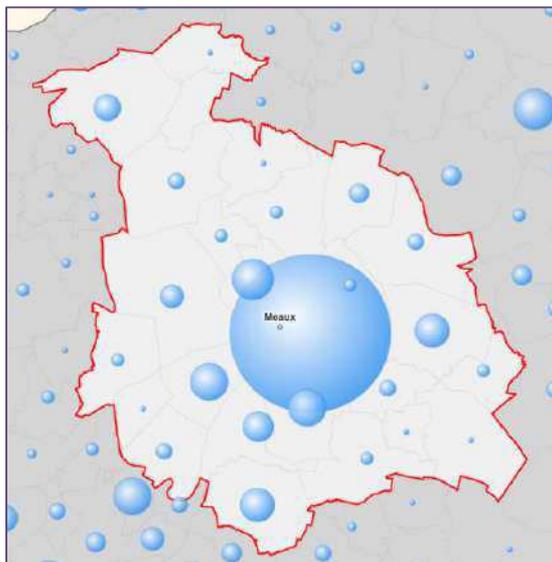
### L'âge des DEFM au 31/12/2018

(Source : DARES 2019)

	Moins de 25 ans	25 – 49 ans	Plus de 50 ans
<b>CA du Pays de Meaux</b>	<b>14,2 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>22,4 %</b>
<b>Seine-et-Marne</b>	<b>12,7 %</b>	<b>61,8 %</b>	<b>23,9 %</b>

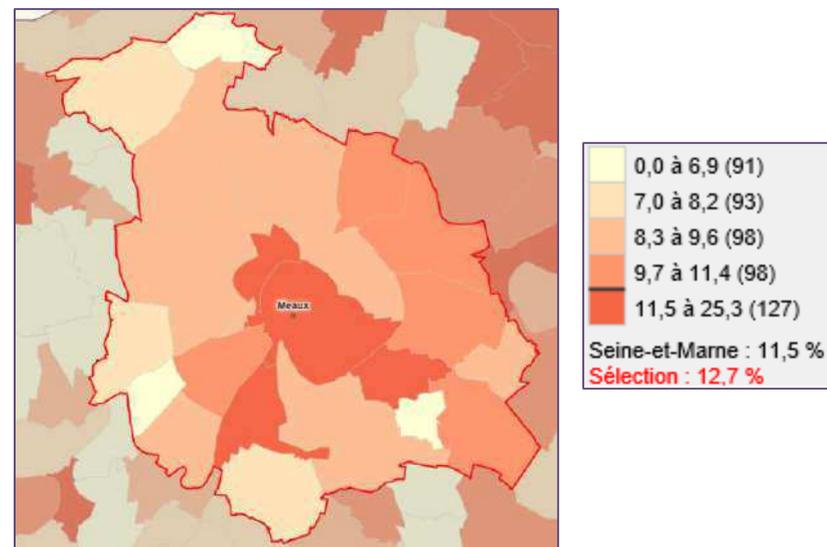
### Nombre de DEFM de catégorie A au 31/12/2018

(Source : DARES 2019)



### Taux de chômage par commune en 2017

(Source : DARES 2019)





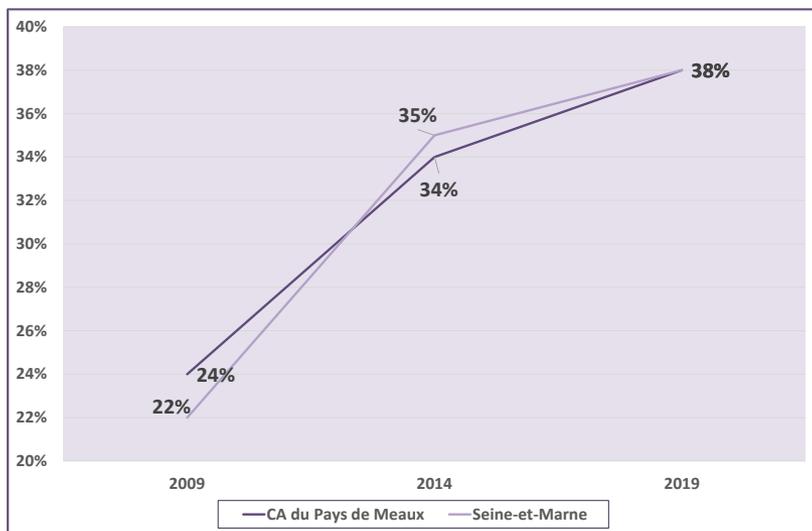
### Des DEFM de catégorie A moins qualifiés

Le nombre de DEFM du territoire progresse à un rythme supérieur à celui du département depuis 2009.

Cependant, les DEFM locaux de catégorie A sont en moyenne moins qualifiés, ce qui peut représenter un frein pour leur employabilité et tendre à étendre les durées de chômage frictionnel.

Enfin, du point de vue du chômage longue durée des DEFM de catégorie A, on ne constate pas de tensions, avec des parts relativement similaires à celles observées à l'échelle du département.

### Poids des demandeurs d'emploi longue durée de catégorie A en 2019 (Source : DARES 2019)



### Évolution des DEFM entre 2009 et 2019

(Source : DARES 2019)



9 065 dans l'EPCI (+ 59,3 % depuis 2009)  
101 935 en Seine-et-Marne (+ 54,6 % depuis 2009)

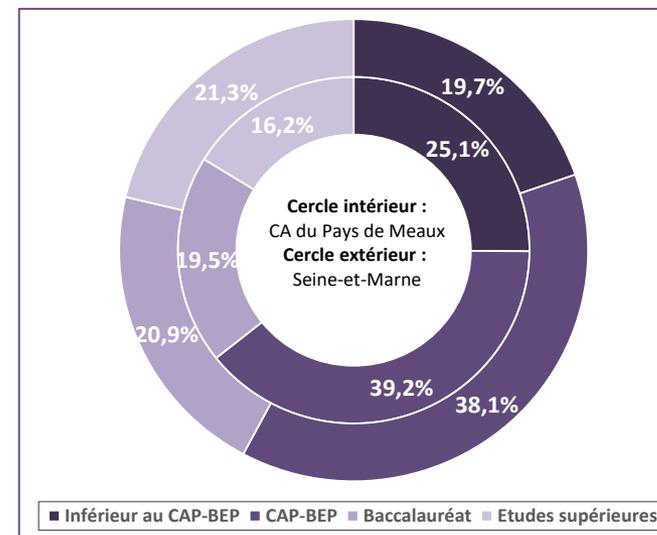
### Évolution de la catégorie A entre 2009 et 2019

(Source : DARES 2019)



6 023 dans l'EPCI (+ 52,5 % depuis 2009)  
66 742 en Seine-et-Marne (+ 52,3 % depuis 2009)

### Niveau d'études des DEFM de catégorie A en 2019 (Source : DARES 2019)





### Moins de salariés dans le tourisme

Les grands secteurs d'activités liés au tourisme représentent près de **27 % des établissements du territoire, ainsi que 17,3 % des salariés fin 2017.**

**Au regard de la moyenne seine-et-marnaise, ces chiffres sont inférieurs**, avec un niveau similaire d'établissements mais un salarié sur quatre œuvrant dans une activité en lien avec le tourisme dans le département.

De façon désagrégée, ce sont **les commerces de détail et les établissements de restauration qui représentent la plus forte part de ces activités localement.**

Il faut ici nuancer le poids du secteur des transports, ce dernier incluant des activités parfois non en lien direct avec le tourisme.

### Le poids des activités touristiques au 31/12/17 (Source : INSEE 2021)



#### Hébergement

20 établissements / 97 salariés



#### Restauration

198 établissements / 1 108 salariés



#### Activités d'agence de voyage / voyageur

6 établissements / 23 salariés



#### Commerce de détail

375 établissements / 3 097 salariés



#### Transports

80 établissements / 1 084 salariés



#### Culture et loisirs

73 établissements / 320 salariés



**26,9 % des établissements de l'EPCI (25,6 % en Seine-et-Marne)**  
**17,3 % des salariés de l'EPCI (24,5 % en Seine-et-Marne)**



### Une gamme hôtelière cohérente

Le territoire intercommunal dispose de 11 équipements hôteliers, via **9 hôtels et 2 campings**.

**La gamme hôtelière est moyennement qualitative**, avec une offre d'hôtels allant de chambres non classées à 3 étoiles, **et présente des campings de qualité**, avec principalement des emplacements 4 étoiles.

Conformément au caractère urbain du territoire, on retrouve peu de gîtes localement.

### Hébergements labellisés « Gîte de France » en 2020 (Source : Seine-et-Marne Attractivité)

	Gîtes ruraux	Gîtes de groupe	Hébergements insolites	Chambres d'hôtes	Camping	TOTAL
CA du Pays de Meaux	3	0	0	2	0	5
Seine-et-Marne	235	10	33	96	2	376

### Capacité hôtelière du territoire en 2021

(Source : INSEE 2020)

	Hôtel	Chambres					
		Non classées	*	**	***	****	*****
CA du Pays de Meaux	9	104	70	70	199	0	0
Seine-et-Marne	142	2 245	260	3 659	4 141	4 303	496

### Capacité d'accueil des campings en 2021

(Source : INSEE 2020)

	Camping	Emplacements					
		Non classées	*	**	***	****	*****
CA du Pays de Meaux	2	50	0	0	0	260	0
Seine-et-Marne	50	1 416	1 312	1 102	2 596	692	248



### Des surfaces agricoles grandissantes dans le temps

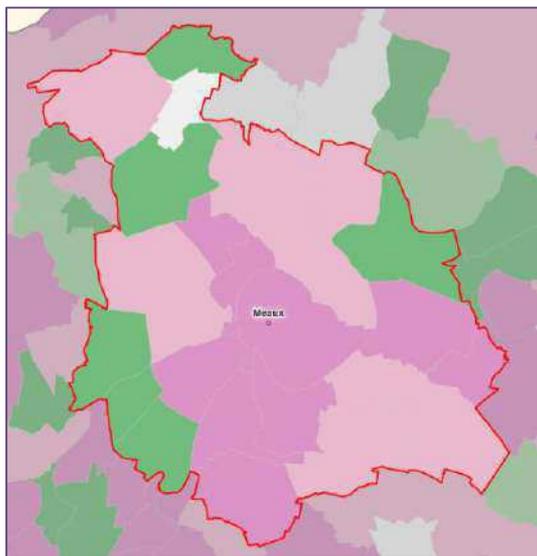
Les surfaces agricoles du territoire ont légèrement crû sur le territoire depuis 2008, avec une hausse de l'ordre de 0,4 %. Cette variation est due aux communes en frange du territoire, le cœur urbain de Meaux ayant davantage connu des contractions de ces surfaces.

De plus, leur poids dans l'ensemble des surfaces utiles du territoire a crû de 16 points de pourcentage.

On note, cependant, un recul du nombre d'exploitations, avec 15 % de ces dernières ayant disparu entre 2000 et 2010.

Cette proportion est inférieure à la baisse observée dans le département.

### Évolution des surfaces agricoles entre 2008 et 2017 (Source : Institut Paris Région, MOS, 2017)



- 66,0 à - 0,8 (153)
- 0,7 à - 0,1 (194)
0,0 (81)
0,1 à 0,5 (39)
0,6 à 176,3 (38)
N/A (2)
Seine-et-Marne : - 0,7 %
<b>Sélection : 0,4 %</b>

### Part des surfaces agricoles entre 2008 et 2017 (Source : Institut Paris Région, MOS, 2017)



58,7 % dans l'EPCI (+ 16 points depuis 2008)  
59,4 % en Seine-et-Marne (- 0,4 points depuis 2008)

### Évolution des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (Source : Agreste)



96 exploitations en 2010 dans l'EPCI (- 15 % depuis 2000)  
2 627 en Seine-et-Marne (- 18,6 % depuis 2000)

### Agriculture biologique en 2019 (Source : Agence Bio)



5 exploitations dans l'EPCI (+ 0 % depuis 2017)  
186 en Seine-et-Marne (+ 37,7 % depuis 2017)



### Une dominante de cultures

Le territoire intercommunal produit principalement des céréales et oléoprotéagineux, et plus globalement des cultures agricoles.

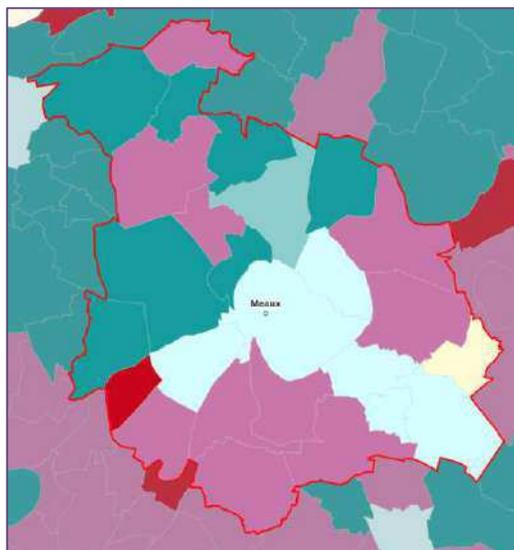
L'élevage spécialisé est ainsi peu représenté localement, avec cependant quelques exploitations de polyélevage.

Le nombre de cheptels a d'ailleurs connu une forte diminution entre 2000 et 2010, avec près de 9 % de baisse.

La tendance est également à la baisse en Seine-et-Marne, avec un recul de près de 7 %.

### OTEX dominant par commune en 2010

(Source : Agreste)



Autres (31)
Autres herbivores (6)
Bovins lait (2)
Céréales et oléoprotéagineux (260)
Cultures générales (128)
Fleurs et horticulture diverse (12)
Granivores (1)
Maraîchage (1)
Ovins et caprins (1)
Polyculture et polyélevage (60)
Porcins (1)
Volailles (1)

### Orientation technico-économique (OTEX) des exploitations par commune en 2010 (Source : Agreste)

	CA du Pays de Meaux	Seine-et-Marne
Autres herbivores	-	6
Bovins lait	-	2
Céréales et oléoprotéagineux	8	261
Cultures générales	7	130
Fleurs et horticultures diverses	1	12
Granivores mixtes	-	1
Maraîchage	1	1
Ovins et caprins	-	1
Polyculture et polyélevage	4	60
Porcins	-	1
Volailles	-	1

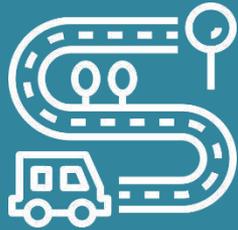
### Nombre de cheptels entre 2000 et 2010

(Source : Agreste)



1 141 dans l'EPCI (- 9,4 % depuis 2000)

33 326 en Seine-et-Marne (- 6,8 % depuis 2000)



# TRANSPORT – FLUX – MOBILITES

➤ *Flux pendulaires*



### Des actifs moins mobiles dans l'espace

Les actifs du territoire sont relativement peu mobiles au regard des moyennes départementales.

Ainsi, 24 % des actifs travaillent au cœur de leur commune de résidence, puis **40 % travaillent en Seine-et-Marne (38 % en moyenne dans le département)**.

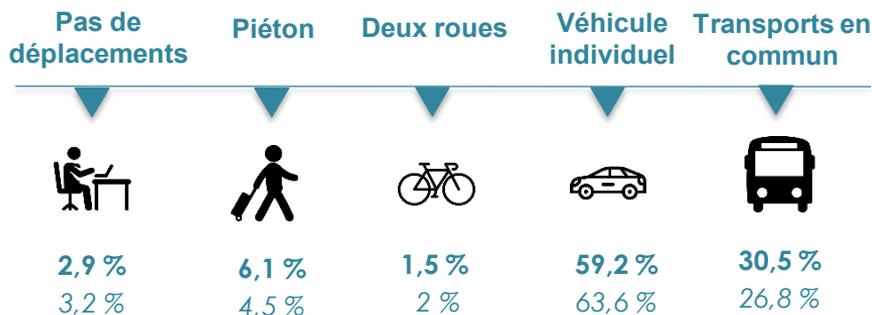
On retrouve ensuite 30 % des actifs travaillant en petite couronne, contre 34 % en Seine-et-Marne.

Ces faits trouvent probablement leur explication dans la localisation du territoire, à proximité de pôles d'emplois.

Enfin, l'intégration du territoire dans les réseaux de transports permet un usage des transports en commun soutenu, ainsi qu'un recours au véhicule personnel moindre.

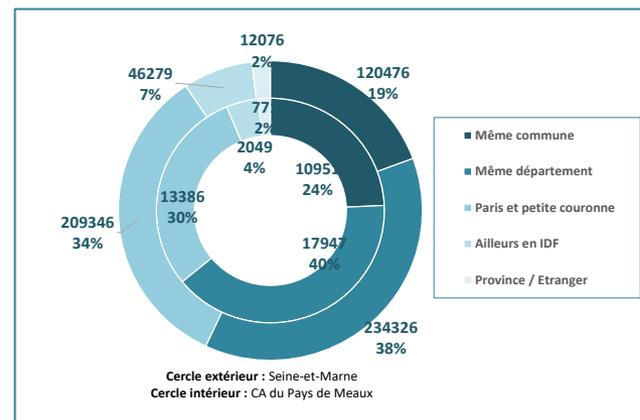
### Mode de transports des actifs du territoire en 2017 – Comparaison avec la Seine-et-Marne

(Source : INSEE RP 2017)

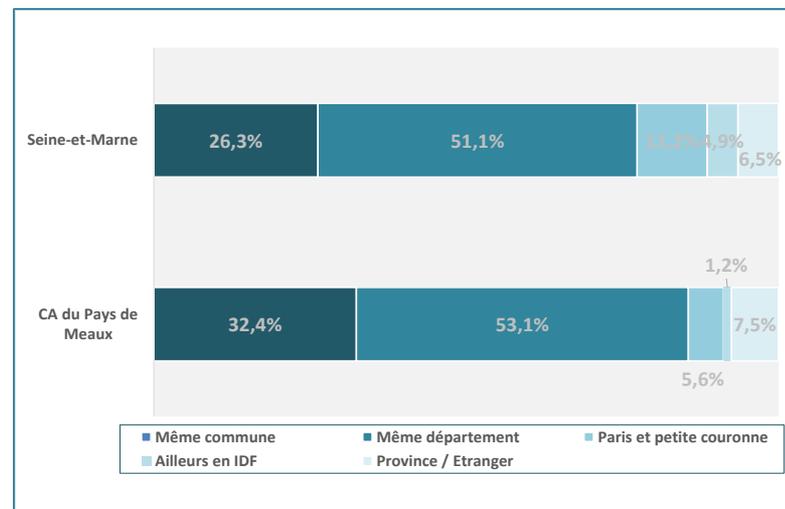


CA du Pays de Meaux  
Seine-et-Marne

### Lieu de travail des actifs du territoire en 2017 (Source : INSEE RP 2017)



### Lieu de résidence des actifs du territoire en 2017 (Source : INSEE RP 2017)





### Une mobilité professionnelle de proximité

Au sein du territoire francilien, les actifs du territoire restent en grande majorité **en Seine-et-Marne pour travailler (près de 2 actifs sur 3)**.

Ces déplacements sont d'ailleurs relativement peu distants, avec **41 % des actifs travaillant au cœur-même de l'EPCI**.

### Les EPCI proches captent ensuite peu de flux.

Finalement, seuls 35 % des actifs travaillant en Ile-de-France quittent le département, dont près de la moitié pour se rendre à Paris et près d'un tiers en Seine-Saint-Denis.

### Lieu de travail des actifs du territoire en Ile-de-France en 2017 (Source : INSEE RP 2017)

Territoire	Actifs	Part
<b>SEINE-ET-MARNE</b>	<b>28 898</b>	<b>65 %</b>
<i>CA du Pays de Meaux</i>	17 971	41 %
<i>CA Val d'Europe Agglomération</i>	2 999	7 %
<i>CA Marne et Gondoire</i>	1 957	4 %
<i>CA Paris – Vallée de la Marne</i>	1 881	4 %
<i>CA Roissy Pays de France</i>	1 874	4 %
<i>CA Coulommiers Pays de Brie</i>	755	2 %
<i>Autres EPCI</i>	1 461	3 %
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	<b>15 435</b>	<b>35 %</b>
<i>Paris</i>	6 568	15 %
<i>Seine-Saint-Denis</i>	4 280	10 %
<i>Val d'Oise</i>	1 585	4 %
<i>Val de Marne</i>	1 307	3 %
<i>Hauts-de-Seine</i>	1 230	3 %
<i>Essonne</i>	243	1 %
<i>Yvelines</i>	220	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>44 333</b>	<b>100 %</b>



# CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

➤ *Habitat et logement*



### Un parc de logements correspondant à un territoire urbain et résidentiel

Le parc de logements du territoire connaît un essor notable, s'établissant à 44 398 logements en 2017, pour une hausse de 17,4 % depuis 2007, contre une hausse de 14 % en Seine-et-Marne.

De manière générale, ces logements sont des résidences principales de type appartement, de taille intermédiaire (62,8 % de T3 et T4) et relativement âgées (54,8 % bâties entre 1946 et 1990).

Au regard du département, on constate des spécificités notables, avec par exemple une part moindre de résidences secondaires, rappelant le caractère urbain du territoire.

Les logements collectifs sont ensuite bien plus représentés, avec plus d'un logement sur deux contre 41,5 % en Seine-et-Marne.

Enfin, et correspondant à la typologie des logements, on retrouve davantage de résidences principales de petite taille dans le territoire qu'en Seine-et-Marne.

### Évolution du nombre de logements en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



44 398 dans l'EPCI (+ 17,4 % depuis 2007)  
612 076 en Seine-et-Marne (+ 14 % depuis 2007)

### Mode d'occupation des logements en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	Résidences principales	Résidences secondaires / logements occasionnels	Logements vacants
CA du Pays de Meaux	92,1 %	1 %	6,9 %
Seine-et-Marne	90,3 %	2,9 %	6,8 %

### Structure des résidences principales en 2017

(Source : INSEE RP 2017)



46,1 % dans l'EPCI  
58,5 % en Seine-et-Marne



52,9 % dans l'EPCI  
41,5 % en Seine-et-Marne

### Taille des résidences principales en 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
CA du Pays de Meaux	10,6 %	21,7 %	32,6 %	30,2 %	37,5 %
Seine-et-Marne	6,3 %	13,1 %	20,4 %	23,5 %	36,7 %

### Ancienneté du bâti 2017

(Source : INSEE RP 2017)

	< 1919	Entre 1919 et 1945	Entre 1946 et 1970	Entre 1971 et 1990	Entre 1991 et 2005	Entre 2006 et 2014
CA du Pays de Meaux	9,6 %	5,8 %	17,8 %	36,8 %	17,6 %	12,5 %
Seine-et-Marne	10 %	6,2 %	17,6 %	35,9 %	19 %	11,3 %



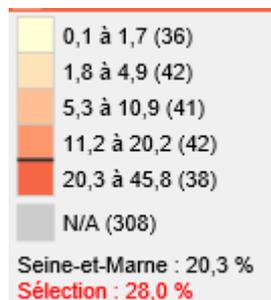
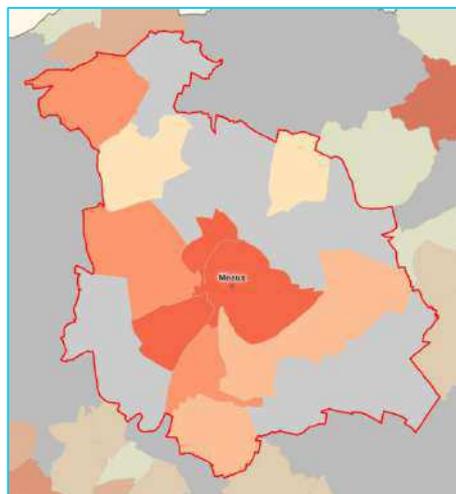
### Une forte représentation du logement social

On compte **11 149 logements sociaux sur le territoire en 2019**, ce qui occasionne une part de **28 % de logements sociaux** localement.

Cette part est supérieure à celle observée en Seine-et-Marne, qui s'établit à 20,3 %.

Au regard de l'inclusion du territoire dans la politique de la ville et des quartiers ANRU, cette donnée semble tout à fait cohérente.

### Logements sociaux en 2019 (en % du parc de logements) (Source : SITADEL 2019, INSEE 2017)



### Poids des logements sociaux en 2019

(Source : RPLS 2019)



**28 % dans l'EPCI**  
20,3 % en Seine-et-Marne

### Communes soumises à la loi SRU

Grégy-lès-Meaux, Mareuil-lès-Meaux, Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Chauconin-Neufmoutiers, Trilport, Varreddes et Villenoy

### Communes concernées par un quartier ANRU

Meaux – Quartier Beauval

### Communes concernées par un quartier « politique de la ville »

Meaux : Beauval - Dunant



### Des tendances de construction élevées mais cohérentes avec le territoire

En 2019, 831 logements neufs ont été livrés dans le territoire.

**Le rythme de construction, depuis 2008, est instable et soutenu**, avec une hausse de 60 % du nombre de logements neufs entre 2009 et 2018, contre 67 % en Seine-et-Marne.

On compte ainsi **746 logements supplémentaires sur cette période par an, pour une moyenne de 7 295 logements dans le département.**

Au regard des tendances démographiques, cette donnée paraît toutefois cohérente.

### Taux de construction neuve en 2017 et logements construits par an entre 2009 et 2018

(Source : SITADEL 2019)

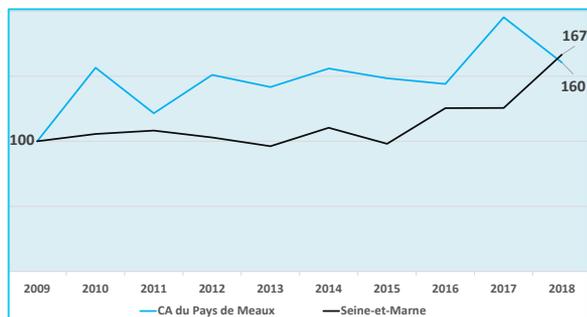


**19,3 % dans l'EPCI (+ 746 logements par an depuis 2009)**

**14,2 % en Seine-et-Marne (+ 7 295 logements par an depuis 2009)**

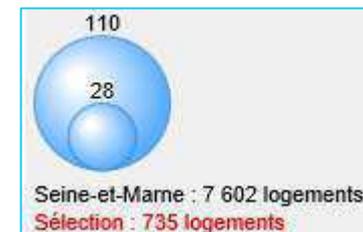
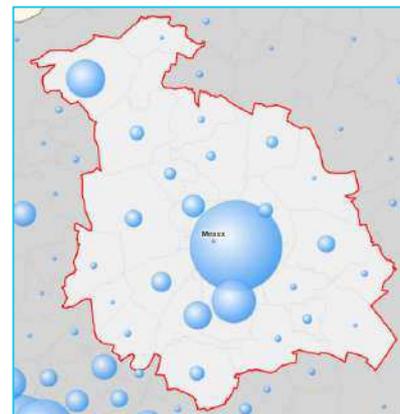
### Logements neufs commencés entre 2009 et 2018

(Source : SITADEL 2019)



### Nombre de logements livrés en 2019

(Source : SITADEL 2019)



### Communes ayant le plus construit entre 2009 et 2018 (Source : SITADEL)

	Nombre de logements	Surface en m <sup>2</sup>
Meaux	1 392	98 883
Saint-Fiacre	513	36 918
Nanteuil-lès-Meaux	415	35 611

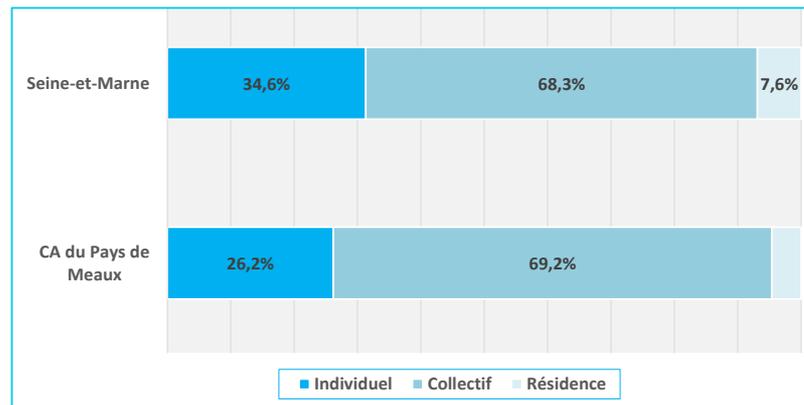


### Une prédominance du bâti individuel

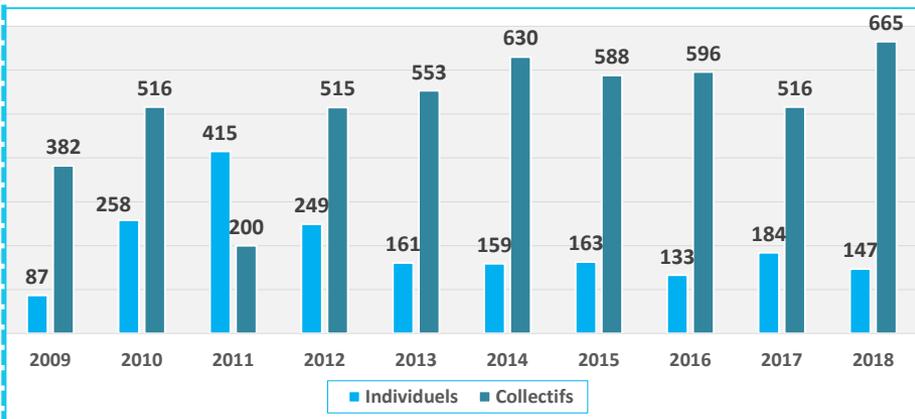
7 463 logements ont été construits entre 2009 et 2018 dans le territoire. Pour près de 7 sur 10, il s'agissait de logements collectifs, ce qui représente une part similaire au regard des tendances seine-et-marnaises.

Conformément au caractère urbain du territoire, on retrouve ainsi **une prédominance du bâti collectif**, avec une faible présence de logements individuels.

### Typologie des logements construits entre 2009 et 2018 (Source : SITADEL)



### Logements neufs commencés par type entre 2009 et 2018 (Source : SITADEL)





# LEXIQUE

**SEINE & MARNE**  
LE DÉPARTEMENT

## Démographie :

**Solde naturel** : Différence entre le nombre de naissances et de décès sur un territoire au cours d'une période donnée.

**Solde migratoire** : Différence entre le nombre de personnes arrivées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont parties au cours d'une période donnée.

**Indice de jeunesse** : Rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de plus de 60 ans sur un territoire donné. Un rapport tendant vers 0 traduit une population âgée, là où un rapport tendant vers 1 traduit une population relativement jeune.

**Ménage** : Ensemble de personnes vivant sous un même toit, sans être nécessairement unies par un lien de parenté.

**Revenu médian** : Niveau de revenu partageant la population en deux parts égales de 50 %.

**Rapport interdécile** : Mesure de l'écart de revenu entre les 10 % des personnes les plus riches d'un territoire et les 10 % les plus pauvres. Il s'agit d'un indicateur d'égalité sur un territoire donné.

## Santé – Social :

**APA** : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une prestation adressée aux personnes âgées de 60 ans et plus, contribuant au financement d'aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie et du maintien à domicile.

**EHPAD** : Structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie.

**USLD** : Unité de soins proposant l'hébergement de personnes âgées dépendantes avec des soins médicaux et sous surveillance.

**ACTP** : L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne compense les surcoûts générés par un handicap. Son attribution est subordonnée à la justification d'un taux d'incapacité permanent.

**PCH** : la Prestation de Compensation du Handicap remplace progressivement l'ACTP. Elle permet à toute personne handicapée de percevoir des prestations pour couvrir ses besoins. On peut en bénéficier à domicile ou en établissement.

## Cadre de vie et environnement :

**Taux de construction neuve** : Rapport entre le nombre de logements construits sur une période donnée et le stock de logements existants au début de cette même période.

## Economie – Emploi :

**Taux d'activité** : Rapport entre la population active (occupant ou recherchant un emploi) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

**ICE** : l'Indice de Concentration d'Emploi mesure le nombre d'emplois par actifs occupés du territoire. C'est le rapport entre les emplois au lieu de travail et la population active occupée. Inférieur à 100, il traduit une situation où le territoire voit ses actifs travailler en dehors de son périmètre.

**Base de données ACOSS** : Constituée par les URSAFF, cette base de données recense les établissements employeurs du secteur concurrentiel.

**Taux de création** : Rapport entre le nombre de créations d'entreprises sur une année et le stock d'entreprises au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année.

**AGRESTE** : Base de données du recensement agricole, réalisé tous les 10 ans par les services du Ministère de l'Agriculture et des Directions Régionales de l'Agriculture et de la forêt.

**OTEX** : Orientation technicoéconomique des productions d'un territoire donné, selon la contribution de chaque surface ou cheptel à l'ensemble des exploitations agricoles.

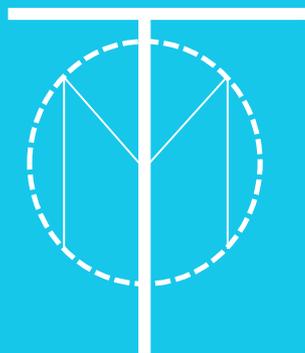
**SAU** : Surface Agricole Utile.

## **Département de Seine-et-Marne**

**Mission d'Observation des Territoires – Mai 2021**

**Ont contribué à l'élaboration de ce document** : Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires, Observatoire Départemental des Solidarités, Direction des Routes, Direction des Transports, Direction de l'Education, Direction des Affaires Culturelles, Direction de Sports et de la Jeunesse, Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture, Seine-et-Marne Attractivité, Direction Générale des Services : Observatoire départemental.

**Cartographie** : Sous-direction de la Cartographie et de l'Information Géographique – Observatoire départemental



# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)    

DADT

Mission  bservation des Territoires

LE DÉPARTEMENT

SEINE & MARNE 77  
LE DÉPARTEMENT

## **Annexe 2 – Orientations stratégiques**

### **Orientation stratégique 1**

**Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité**

- A. Accompagner l'évolution démographique du territoire en confortant l'offre de logement et en la diversifiant
- B. Adapter l'offre de mobilité aux nouveaux usages de transports collectifs et alternatifs
- C. Œuvrer pour la création, la rénovation et le maintien des équipements structurants du territoire

### **Orientation stratégique 2**

**Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux**

- A. Participer à la mise en place de formations innovantes, soutenir l'insertion et accompagner l'accès à l'emploi
- B. Favoriser la création, l'installation et le développement des entreprises
- C. Mettre en valeur et enrichir le potentiel touristique du territoire

### **Orientation stratégique 3**

**Préserver et accroître la qualité de vie des habitants**

- A. Valoriser les paysages en protégeant les zones naturelles et agricoles et favoriser la nature en ville
- B. Réussir la transition énergétique du territoire en réduisant les besoins et les consommations énergétiques locaux
- C. Adapter le territoire au changement climatique et lutter contre les pollutions
- D. Développer une gestion plus durable des déchets
- E. Encourager les circuits courts et l'alimentation saine

### **Orientation stratégique 4**

**Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social**

- A. Susciter le plaisir d'apprendre et révéler les talents de tous
- B. Encourager toutes les formes de solidarité au plus près de nos habitants

## Annexe 3 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Meaux jusqu'au 31 décembre 2022
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Trilport pour la durée de 18 mois à compter de juin 2021,
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève la CAPM
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Beauval et de Dunant signé le 29 juin 2015 ainsi que le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020/2022
- Le programme de renouvellement urbain engagé sur la commune de Meaux pour le quartier de Beauval du 18 octobre 2018, modifié par avenant le 29 octobre 2020
- La convention territoriale globale signée avec la CAF en 2021
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- La convention Cité Educative qui sera signée sur le second semestre 2021,
- Le Contrat Intercommunal de Développement signé avec le Département de Seine-et-Marne en décembre 2019 pour les actions suivantes : Cité de la Musique et Aménagement d'un gare routière scolaire au collège de Trilport
- Le Fonds d'Aménagement Communal signé en décembre 2019 avec le Département de Seine-et-Marne pour l'extension du Groupe Scolaire Pinteville
- La Convention de participation du Département de Seine-et-Marne aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique sportive au collège notifiée en Commission Permanente de juin 2020
- L'élaboration en cours du PCAET et du PLH dont le CPER 2015-2020 intervient sur le volet "Aide à l'ingénierie"

### Annexe 4 – Liste des actions matures de la CAPM

Collectivité	Libellé	Année	Orientation stratégique	Montant de l'opération	Financements sollicités (en bleu, les financements déjà accordés)					Reste à charge collectivité	%
					DETR	DSIL	Région	Département	Autre		
Barcy	Construction non énergivore d'une maison d'assistantes maternelles	2022	1C	933 825 €	145 860 €		300 000 €	40 000 €	261 200 €	186 765 €	20%
	Phase 1 des liaisons douces - Rue de Châtel	2022	1B	734 686 €		457 782 €		45 000 €	80 000 €	151 904 €	21%
	Phase 2 Liaisons douces – Rue Mardelle et ruelle Bazar	2022	1B	1 110 449 €	448 314 €		148 000 €	111 000 €	70 000 €	333 135 €	30%
Boutigny	Rénovation thermique de la mairie et accès PMR sur le parvis	2022	1C	715 000 €		267 500 €	267 500 €			180 000 €	25%
	Réhabilitation du centre de Boutigny et de ses hameaux	2021	1B	874 190 €	437 095 €					437 095 €	50%
	Rénovation des éclairages publics	2021	3B	140 000 €	35 000 €				35 000 €	70 000 €	50%
CAPM	Cité de la Musique (ACV)	2022	4A	10 865 000 €			1 950 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €	3 915 000 €	36%
	Remplacement du pôle d'échange provisoire dans le cadre de la restructuration des réseaux de bus	2021	1B	795 000 €	Projet commencé					795 000 €	100%
	Mise en place de la redevance spéciale pour les administration et entreprise	2022	3D	195 000 €					97 500 €	97 500 €	50%
	Déploiement des points d'Apport Volontaire Enterrés (ACV)	2022	3D	874 800 €			172 335 €		287 300 €	415 165 €	47%
Chambry	Pôle de formation des métiers de l'aérien G.Guynemer	2022	2A	5 300 000 €				1 200 000 €		4 100 000 €	77%
	Mise en conformité et rénovation énergétique des logements de l'école de Chambry	2021	1A	45 000 €	22 500 €		9 000 €			13 500 €	30%
Chauconin - Neufmontiers	Construction d'un Centre Technique Municipal avec matériaux bio-sourcés et toiture végétalisée	2022	1C	2 768 905 €	400 000 €		1 203 098 €	180 000 €		985 807 €	36%
	Réhabilitation et mise aux normes (accessibilité et thermique) de la mairie	2022	1C	593 802 €		178 141 €	296 901 €			118 760 €	20%
	Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale	2022	3A	57 180 €			20 000 €		25 744 €	11 436 €	20%
Fublaines	Construction d'un ALSH	2022	1C	991 875 €	184 323 €	184 323 €	148 000 €	111 000 €	66 667 €	297 563 €	30%
Germigny l'Evêque	Construction d'un préau pour l'école maternelle	2021	1C	70 000 €				35 000 €		35 000 €	50%
Mareuil-lès-Meaux	Extension de l'école maternelle La Marelle	2022	1C	2 656 374 €		800 000 €	500 000 €			1 356 374 €	51%
Meaux	Plan vélo	2021	1B	1 613 352 €			305 558 €	76 390 €	381 948 €	849 456 €	53%
	Réhabilitation thermique du gymnase Frot	2021	3B	753 185 €		150 000 €	112 978 €		205 550 €	284 657 €	38%
	Rénovation du centre social Louis Braille	2021	4B	666 326 €		533 061 €				133 265 €	20%
	Plan patrimoine - Cité Episcopale - Phase 1 (ACV)	2022	2C	1 483 333 €			593 333 €		593 333 €	296 667 €	20%
	Construction du groupe scolaire Alembert (QPV)	2023	1C	6 713 200 €			2 727 559 €		2 782 208 €	1 203 433 €	18%
	Extension du groupe scolaire Pinteville	2022	1C	3 966 667 €				1 100 000 €		2 866 667 €	72%
	Restauration du groupe scolaire Val Fleuri	2021	1C	1 939 015 €	Projet commencé					1 939 015 €	100%
	Création d'un multi-accueil Cassini (QPV)	2023	1C	3 721 090 €					1 738 091 €	1 982 999 €	53%
	Réhabilitation du Centre social Louis Aragon (QPV)	2021	4B	982 746 €					786 197 €	196 549 €	20%
	Rénovation thermique du Groupe Scolaire Compayré : toiture, façades et menuiseries extérieures (QPV)	2022	3B	2 118 141 €		791 194 €			500 000 €	826 947 €	39%
	Rénovation de la toiture du logement gymnase Dunant	2021	3B	81 598 €		65 271 €				16 327 €	20%
	Aménagement du jardin des Trinitaires	2021	3A	525 240 €	Projet commencé					525 240 €	100%
	Plan de végétalisation 2025/ Aménagement de la place Doumer	2021	3C	166 666 €	Projet commencé					166 666 €	100%
	Plan de végétalisation 2025/ Aménagement de la place de l'Europe	2021	3C	269 448 €	Projet commencé					269 448 €	100%
	Plan végétalisation 2025/ Aménagement de la place Valmy	2021	3C	169 166 €	Projet commencé					169 166 €	100%
	Plan de végétalisation 2025/ Chemin Blanc	2021	3A	83 417 €			31 630 €			51 787 €	62%
	Plan végétalisation 2025/Création d'un arboretum au parc du Pâtis	2022	3A	154 166 €			77 083 €			77 083 €	50%
	Mise en place d'une gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts	2022	3B	183 093 €		91 546 €				91 546 €	50%

	Rénovation du domaine de Jean Claude Brialy à Monthyon (Patrimoine d'Intérêt Régional) - Phase 2	2022	2C	300 000 €			150 000 €			150 000 €	50%
	Réhabilitation de la chapelle Marquet de la Noue	2021	4A	208 268 €			104 134 €			104 134 €	50%
Monthyon	Rénovation de l'ALSH (structure, extérieur, aménagements des abords)	2022	1C	518 420 €	56 817 €		129 500 €	129 500 €	47 077 €	155 526 €	30%
	Réaménagement de la place de la mairie	2022	1C	202 400 €	141 680 €					60 720 €	30%
	Aménagements voiries et pistes cyclables	2021	1B	810 870 €		437 939 €	146 357 €			226 574 €	28%
	Réfection du ravalement de l'église	2022	1C	153 939 €	73 151 €				50 000 €	30 788 €	20%
Nanteuil-lès-Meaux	Restauration des menuiseries (patrimoine communal)	2021	3B	594 864 €						594 864 €	100%
	Plan Vélo	2021	1B	1 178 700 €						1 178 700 €	100%
	Rénovation de la maison de quartier	2022	4B	435 000 €						435 000 €	100%
Penchard	Extension de l'école de l'Arpent	2022	1C	1 500 000 €	600 000 €	322 000 €	129 000 €	129 000 €	20 000 €	300 000 €	20%
Poincy	Mise en accessibilité aux PMR la zone ouverte au public de la mairie	2021	1C	83 050 €						83 050 €	100%
	Réqualification de la Grande Rue	2022	1B	497 340 €			129 500 €	179 500 €		188 340 €	38%
Quincy-voisins	Extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Château de Quincy-Voisins	2022	1C	246 000 €					61 500 €	184 500 €	75%
	Mise en accessibilité du Château	2022	1C	192 000 €	64 000 €					128 000 €	67%
Saint-Souplet	Création d'un parcours santé, de liaisons douces et d'un complexe sportif	2021	1B	1 552 500 €		400 000 €	378 526 €	300 000 €		473 974 €	31%
Trilport (Petites Villes de demain)	Réalisation d'un réfectoire scolaire et d'un accueil péri scolaire pour les écoles Jacques Prévert et Andrée Chedid	2021	1C	1 971 051 €	591 315 €		596 000 €		354 790 €	428 946 €	22%
	Réalisation d'un réseau de chaleur	2021	3B	404 553 €	323 642 €					80 911 €	20%
	Rénovation et agrandissement de l'école J-Prévert	2021	1C	2 254 908 €	250 000 €		655 000 €	600 000 €		749 908 €	33%
	Création d'un magasin filière courte en centre ville	2022	3E	408 000 €						408 000 €	100%
	Création d'une maison de la biodiversité	2022	3A	220 000 €						220 000 €	100%
Varreddes	Extension de la mairie et mise aux normes PMR	2022	1C	800 000 €						800 000 €	100%
Vignely	Construction de 3 appartements	2022	1A	425 000 €						425 000 €	100%
Villenoy	Création d'un centre socioculturel	2022	4B	25 000 €					10 000 €	15 000 €	60%
	Construction d'une école maternelle pour enfants atteints de troubles du neuro-développement	2022	1C	6 044 000 €		1 500 000 €	1 000 000 €		2 114 700 €	1 429 300 €	24%
	Création d'une épicerie solidaire	2021	4B	55 000 €					20 000 €	35 000 €	64%
	Création d'une micro-fole dans la maison des artistes	2021	4A	31 500 €		25 200 €				6 300 €	20%

76 423 298 €

34 339 456 €

45%

## Annexe 5 – Liste des projets en maturation

Collectivités	2023	2024	2025	Total général
<b>Boutigny</b>			<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Acquisition d'un ancien corps de ferme à réhabiliter en équipement public			300 000	300 000
<b>CAPM</b>	<b>2 218 800</b>	<b>576 000</b>	<b>576 000</b>	<b>3 370 800</b>
Déploiement des points d'Apport Volontaire Enterrés	2 218 800	576 000	576 000	3 370 800
<b>Chauconin-Neufmontiers</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Aménagements voiries et pistes cyclables		0	0	0
Réhabilitation thermique de l'espace associatif Evelyne Helluin			0	0
<b>Crégy-lès-Meaux</b>		<b>3 100 000</b>	<b>975 000</b>	<b>4 075 000</b>
Construction d'un centre technique municipal		1 350 000		1 350 000
Réhabilitation du centre technique municipal en gymnase			975 000	975 000
Enfouissement des réseaux et réfection de voiries		1 750 000		1 750 000
<b>Germigny-l'Evêque</b>	<b>250 000</b>			<b>250 000</b>
Aménagement d'une salle de mariage avec accès PMR	250 000			250 000
<b>Mareuil-lès-Meaux</b>	<b>2 090 396</b>	<b>2 884 902</b>		<b>4 975 298</b>
Extension de l'école élémentaire Les Hirondelles		2 884 902		2 884 902
Extension du restaurant scolaire et création d'une cuisine de préparation	2 090 396			2 090 396
<b>Meaux</b>	<b>4 840 581</b>	<b>5 034 808</b>	<b>5 268 141</b>	<b>15 143 529</b>
Plan patrimoine - Cité Episcopale - Phase 2	2 916 667	2 916 667		5 833 333
Plan patrimoine - Cité Episcopale - Phase 3			3 150 000	3 150 000
Réhabilitation de la Halle Tauziet	601 114			601 114
Rénovation du domaine de Jean Claude Brialy à Monthyon (Patrimoine d'Intérêt Régional) - Phase 3	300 000			300 000
Rénovation thermique de la maternelle Binet : toiture, façades et menuiseries extérieures (QPV)	1 022 800			1 022 800
Rénovation thermique du GS Alain : toiture, façades et menuiseries extérieures (QPV)			2 118 141	2 118 141
Rénovation thermique du GS Condorcet : toiture, façades et menuiseries extérieure:		2 118 141		2 118 141
<b>Monthyon</b>			<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
Rénovation de la salle des fêtes			600 000	600 000
<b>Nanteuil-lès-Meaux</b>	<b>2 920 303</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>10 420 303</b>
Aménagement de la place de l'église et construction d'une halle couverte	1 500 000			1 500 000
Aménagement d'un espace culturel et associatif	1 420 303			1 420 303
Construction d'une salle polyvalente		6 000 000		6 000 000
Réaménagement des bords de Marne			1 500 000	1 500 000
<b>Penchard</b>	<b>250 000</b>			<b>250 000</b>
Mise aux normes et agrandissement de la salle omnisport	250 000			250 000
<b>Quincy-voisins</b>	<b>1 260 000</b>	<b>3 120 000</b>	<b>564 000</b>	<b>4 944 000</b>
Aménagement des locaux de la Mairie			420 000	420 000
Réalisation de liaisons douces pour maillage du territoire (Moullignon et Ségy)		360 000		360 000
Réalisation d'une halle couverte en centre-ville	540 000			540 000
Ecole de la Dixmeresse : construction de deux classes maternelles et réaménagement de la restauration scolaire		2 400 000		2 400 000
Rénovation et agrandissement des vestiaires pour l'équipe de la section de foot féminin	720 000			720 000
Aménagement paysager de l'allée entre la place de la mairie et le Château			144 000	144 000
Parc du Château : théâtre de verdure		360 000		360 000
<b>Saint-Souplets</b>		<b>1 650 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 950 000</b>
Construction ou rénovation des vestiaires du terrain de football		450 000		450 000
Plan Vélo		700 000		700 000
Rénovation de la salle de danse et du dojo		500 000		500 000
Revitalisation du centre-bourg, devantures et accessibilité des commerces			300 000	300 000
<b>Trilport</b>	<b>890 000</b>	<b>1 250 000</b>		<b>2 140 000</b>
Création de la maison des Familles		1 250 000		1 250 000
Site Nugue : création d'un tiers lieux et d'une Micro Folie	890 000			890 000
<b>Vignely</b>		<b>312 000</b>	<b>507 000</b>	<b>819 000</b>
Ravalement de la mairie			107 000	107 000
Ravalement de l'église			400 000	400 000
Réhabilitation de l'orangerie		312 000		312 000
<b>Total général</b>	<b>14 720 080</b>	<b>23 927 709</b>	<b>10 590 141</b>	<b>49 237 930</b>

## **Annexe 6 – Fiches-actions des projets matures**

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de BARCY

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire**

Mairie-barcy@orange.fr

Tél : 01 60 44 70 16



**Intitulé du projet/de l'action :**

**Construction d'une Maison des Assistante Maternelle (M.A.M.)**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

**Contexte du projet**

La commune de Barcy fait actuellement face à une augmentation de sa population impliquant des nouveaux besoins auxquels la municipalité souhaite répondre.

C'est ainsi que la commune a réalisé dernièrement une extension et mise aux normes de la mairie et de son école.

Après avoir répondu à l'urgence de la situation afin de recevoir les enfants et les administrés dans les meilleures conditions, la municipalité envisage de porter ses efforts sur le service à la petite enfance. Service qui participe également au bien être des habitants et de leurs enfants.

Actuellement, la commune ne dispose d'aucune structure pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans, ce service est uniquement assuré par les assistantes maternelles du village et des alentours.

Aujourd'hui, quatre d'entre elles souhaitent se regrouper afin d'assurer un service différent et lutter contre l'isolement d'une pratique réalisée individuellement au sein de leur logement. Le regroupement des assistantes maternelles permettra en effet d'assurer une continuité de service, un lien social et une pratique de groupe bénéfique pour tous.

Par ailleurs, il est envisagé de permettre des gardes en plages horaires décalées pour répondre à des besoins spécifiques, parents exerçant la nuit par exemple. Les services de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) et de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ont également été associés à ce projet qui permettra l'accueil de 16 enfants au sein de la future structure.

C'est ainsi que les assistantes maternelles se sont rapprochées de la commune pour exposer leur besoin pour organiser ce mode de garde novateur et parfaitement adapté à un village rural comme Barcy n'ayant pas de local à disposition.

A ce titre et afin de saisir cette opportunité de mise en place d'un service, la commune s'est portée acquéreur d'un bien situé au 4 rue de Meaux. Cette propriété vétuste étant située de façon contigu à l'école, sa situation est un atout pour l'organisation des services aux familles et un opportunité foncière inespérée dans ce tissu urbain assez dense.

### **Présentation du Projet :**



*Photomontage de la future M.A.M. de Barcy – vue depuis la rue principale, côté entrée.*

La vétusté du bâtiment situé sur la parcelle ne permet pas d'envisager sa conservation, de plus son orientation impose de grosses difficultés pour la gestion des flux piétons, véhicules et la mise en sécurité des enfants car la parcelle donne directement sur la rue.

Les surcouts nécessaires à la rénovation d'un tel bâtiment qui au final ne répondrait pas véritablement aux besoins ont orientés la municipalité pour la création d'un nouveau bâtiment, optimisant les surfaces de la parcelle et du bâti lui-même.

L'implantation du nouveau bâtiment sera parallèle à la rue afin de créer un espace public devant la future M.A.M., espace composé de quelques places de stationnement pour que les parents stationner aisément et d'un petit espace vert faisant tampon entre la rue et le bâtiment.

A l'arrière du bâtiment, la parcelle sera aménagée en jardin avec terrasse pour que les enfants puissent évoluer en toute sécurité, un lien avec la cour d'école pourra être réalisé.

Le nouveau bâtiment sera largement ouvert sur sa façade côté jardin donnant vers le côté ensoleillé, quant à la façade donnant sur rue, elle présentera moins d'ouvertures mais marquera le tissu urbain par son architecture contrastante. Le parti pris architectural a d'ailleurs été choisi en concertation avec l'architecte des monuments historiques.

Les façades seront couvertes par un bardage de bois, aux différentes nuances de noir, cette teinte sera rehaussée de pointe d'un couleur contrastante au niveau des menuiseries et d'une végétation aux couleur douce.

Par ailleurs afin de limiter au maximum la consommation d'énergie, la mise en place de puits canadiens permettra un rafraichissement en été et une récupération de calorie en hiver.

Ce nouveau bâtiment sera réalisé en construction bois afin d'être assez modulable à l'avenir et de permettre un chantier avec un minimum de nuisances vis à vis de l'école située à proximité.

Ce bâtiment sera composé d'une grande salle commune, d'une cuisine, d'une buanderie, d'une salle de change, de deux dortoirs, d'un bureau et de locaux annexes. Ceci, suivant les recommandations de la Protection Maternelle infantile (P.M.I.), il présentera une surface de 160 m<sup>2</sup>, soit 10m<sup>2</sup> par enfant.

Ce nouvel équipement situé en plein cœur de village permettra un service de qualité pour les habitants et les bébés. La mise en place de ce type de service dans un village est un atout supplémentaire en termes d'attractivité de son territoire mais aussi vis à vis de la population nouvellement arrivée dans la commune.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020	Acquisition du terrain	180 000,00 €	/	180 000,00€
2020-2021-2022	Frais et honoraires (maitre d'œuvre, AMO, BC, SPS, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante...)	98 325,00 €	19 665,00 €	117 990,00€
2021-2022	Travaux	655 500,00 €	131 100,00 €	786 600,00€
<b>TOTAL :</b>		<b>933 825,00 €</b>	<b>150 765,00 €</b>	<b>1 084 590,00€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	186 765,00€	20,00%		
Etat – DETR 2022 (Subvention à solliciter)	145 860,00€	15,62%		
Région (Innovation sociale : MAM – Subvention sollicitée)	300 000,00€	32,13%		
Département 77 (FER 2021- Subvention sollicitée)	40 000,00€	4,28%		
Caisse Allocation Familiales (C.A.F) (Subvention sollicitée)	261 200,00€	27,97%		
<b>TOTAL</b>	<b>933 825,00 €</b>	<b>100,00%</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : Janvier 2022

Fin d'opération : Janvier 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Etudes	Etudes	Etudes	Etudes

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Démarrage de travaux	Chantier	Chantier	Chantier

2023	2024	2025
Chantier		

**D- Partenaires du projet**

- Etat
- Région
- Département de Seine de Marne
- Caisse d'Allocation Familiales (C.A.F.) de Seine et Marne

## E- Objectifs et indicateurs de suivi

### Objectifs :

- Proposer un mode de garde innovant en milieu rural au sein d'un bâtiment vertueux (structure bois, puit canadien, traitement des eaux pluviales à la parcelle...)
- Répondre à la demande des parents et aux besoins communaux
- Pérenniser une offre d'accueil pour 16 enfants de 0 à 3 ans sur le village, en rapport avec la taille du village
- Permettre un lieu de lien social particulier au cœur du village
- Proposer un lieu de garde répondant parfaitement aux normes de la P.M.I.

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'inscription maximum (16 enfants)
- Planning d'ouverture de la M.A.M.
- Enquête de satisfaction auprès des parents à l'année N+1 après l'ouverture
- Bilan énergétique à N+1

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage**  
Commune de BARCY

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire**

Mairie-barcy@orange.fr

Tél : 01 60 44 70 16



**Intitulé du projet/de l'action :**

### Phase 1 Liaisons douces - Rue de Châtel

**Thématique**  
(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

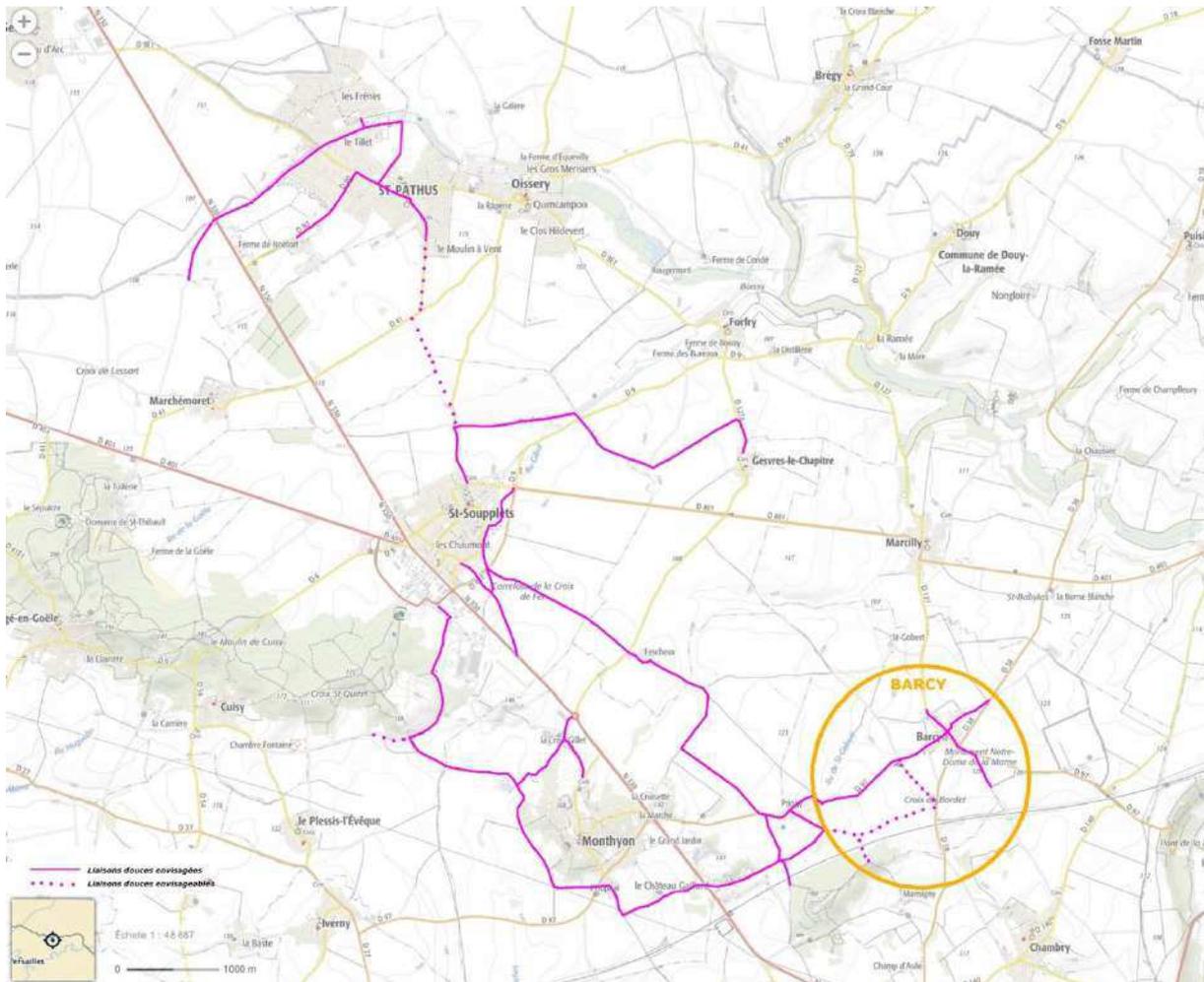
Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

### **A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

#### Contexte intercommunal

Si la commune de Barcy envisage un travail sur la rue châtel, c'est bien pour créer le premier maillon d'un réseau bien plus ample sur lequel plusieurs communes travaillent actuellement. La mise en place de ce réseau de liaisons douces se fait progressivement et c'est ainsi que les communes de Saint Pathus, Saint Souplets, Monthyon et Barcy se sont lancées dans une réflexion menant à des connexions intercommunales évidentes à plus ou moins long terme en fonction des moyens de chacune.



*Carte du territoire intercommunal : Situation des premières synapses du futur réseau de liaisons douces*

Ce travail se fait individuellement mais avec une logique intercommunale puisque qu'un chemin doit lier, rejoindre, connecter et permettre les échanges. Selon la logique même de la circulation, il est indispensable de regarder ce projet selon un angle de vue plus large. La circulation douce doit ainsi répondre à une demande de liaison entre les pôles communaux intra urbain mais aussi extra urbains.

C'est ainsi que chacune des communes envisage à son niveau les premières synapses de ce réseau qui doit s'étendre progressivement afin de créer un réseau de circuits permettant la circulation de tous les modes doux en toute sécurité.

Par ces actions les communes souhaitent valoriser et accentuer les déplacements doux au sein de leur territoire ; persuadées que ces travaux seront moteurs pour de nouvelles pratiques, elles souhaitent mettre à disposition des utilisateurs actuels et futurs un outil répondant aux nouveaux objectifs de déplacements.



*Milieu de la Rue Châtel en direction du centre village : absence de trottoir à gauche et trottoir très étroit à droite.*

## Contexte du projet

La commune rurale de Barcy située au nord de la Seine-et-Marne mène actuellement une réflexion d'ensemble sur les déplacements doux de son territoire. Elle envisage un réseau en lien avec les communes voisines afin de proposer des circuits pour tous et des modes de liaisons alternatives. Mais pour cela, il faut dans un premier temps traiter le cœur du bourg, lieu principal de circulation piétonne en contact quotidien avec la population.

Aujourd'hui, les rues anciennes n'offrent pas la sécurité attendue pour les piétons et les écoliers. En effet, comme nombre de villages ruraux, très peu, voire aucune adaptation pour les P.M.R. n'ont été aménagées et la gestion des stationnements des véhicules n'est pas traitée.

En particulier sur les rues (RD 217 et RD 97) menant vers le centre du village, la mairie, l'église l'école et la future maison des assistantes maternelles.

Le conseil municipal s'est donc penché sur une réflexion d'ensemble sur les rues du bourg afin de repenser les aménagements permettant de sécuriser et de faciliter les accès pour tous en centre village dans un premier temps.

C'est ainsi que la commune a déjà traité en priorité les abords de la mairie et de l'école par l'aménagement d'une partie de la ruelle du curé et de la place du village.

Il est maintenant envisagé de traiter les trottoirs de la rue Chatel (RD 127) arrivant du Nord vers le centre bourg. Cette rue traversante étant un des axes principaux de la commune.

Il est donc envisagé de traiter cette rue afin de réduire la vitesse des automobilistes s'engageant dans le village et de traiter l'accessibilité pour tous pour initier un réseau doux, véritable lien entre les habitants.

Toutefois, ces travaux d'ampleur ne peuvent être supportés uniquement par la municipalité. Celle-ci s'est donc rapprochée du département de Seine et Marne afin de prendre en charge une partie des travaux d'aménagement mais les dispositifs sont limités. La voirie est à la charge de ce dernier puisqu'il s'agit d'une route départementale mais les trottoirs ne le sont pas. **De plus cette voie étant classée Route Départementale, la région ne peut participer à l'aménagement envisagé.**

## Présentation du Projet :

Ce projet s'inscrit autour de deux priorités :

La première, offrir aux habitants et écoliers des espaces de circulation sécurisés tout en gérant la circulation automobile et en limitant son utilisation.

La deuxième, est de traiter ce projet dans le respect complet des normes tout en préservant et accentuant l'aspect rural du bourg, par une valorisation paysagère afin de créer un lien avec le paysage alentour. Le projet doit rester simple et modeste dans sa conception, qualitatif dans sa réalisation et respectueux de son environnement pour une intégration réussie.

Le projet propose donc de traiter l'entrée du village avec un alignement de poiriers d'ornement et d'accompagner les espaces libres par des plantes vivaces ou des arbustes tapissant afin de réduire les interventions et de créer une atmosphère plus variée, tout en indiquant à l'automobiliste qu'il entre en agglomération.

La rue Chatel étant étroite, il est aujourd'hui impossible de traiter les deux trottoirs accessibles.

Le projet envisage donc de créer une circulation sur trottoir en favorisant un côté de la voirie afin d'avoir une largeur piétonne P.M.R. mise aux normes pour tous sur au moins une continuité.

L'idée a donc été de repenser l'espace par :

- La création d'un cheminement accessible et sécurisé depuis l'entrée Nord du village jusqu'à la place du village.
- La création de deux plateaux surélevés au droit des croisements afin de ralentir la circulation automobile
- La remise en état de toutes les surfaces minérales fortement dégradées par le temps (Hors enrobés de la voirie ceux-ci étant à la charge du Département (RD127)).
- La création d'espaces de stationnements clairement identifiés
- La gestion des eaux de ruissellement
- La prise en considération d'aménagements paysagers qualitatifs, à 3 échelles (arbres, arbustes et plantes vivaces et/ou tapissantes)
- L'effacement des lignes aériennes afin de libérer l'espace au sol

Par cette action de traitement de la rue Châtel, la commune envisage d'initier un véritable programme de mise en sécurité de ses accès, aussi bien terme de circulation automobile, qu'en terme de déplacements doux, piétons, P.M.R. et cycles.

L'objectif étant de donner à tous les utilisateurs leur place au sein de l'espace urbain afin de rejoindre tous les points communaux sans encombre et en toute tranquillité.

Le traitement des espaces de stationnement vise également à donner un emplacement à l'auto afin qu'elle n'occupe pas tout l'espace public. La mise en place de véritables circulations pour tous doit également favoriser les déplacements quotidiens entre le domicile, l'espace public et les équipements par le biais de déplacements piétons et cycles, notamment pour les enfants et les parents qui se rendent à l'école.

**Ce travail sera également l'occasion de traiter la rue Chatel en tant que véritable rue de village et non pas uniquement en tant que route départementale traversant le bourg et imposant sa présence aux habitants et riverains. L'aménagement sera aussi l'occasion d'accueillir de la végétation afin de donner de la fraîcheur à l'espace public et faire revenir une trame verte au sein du village.**

Ce premier travail sur la rue Châtel est conséquent mais il sera le fer de lance d'un programme ambitieux pour la commune. Cette belle mais néanmoins lourde entreprise, doit être envisagée en partenariat avec les différentes institutions.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020-2021-2022	Frais et honoraires (maitre d'œuvre, AMO, BC, SPS, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante/HAP...)	95 828,55€	19 165,71€	114 994,26€
2021-2022	Travaux	638 857,00€	127 771,40€	766 628,40€
<b>TOTAL :</b>		<b>734 685,55€</b>	<b>146 937,11€</b>	<b>881 622,66€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	151 902,99€	20,68%		
Etat (D.S.I.L 2022 – A Solliciter)	457 782,56€	62,31%		
Département 77 (FER 2020- Accordé 04/2021)	45 000,00€	6,13%		
Syndicat d'Électrification de Seine et Marne (S.D.E.S.M.) (Subvention à solliciter)	80 000,00€	10,89%		
<b>TOTAL</b>	<b>734 685,55€</b>	<b>100%</b>		

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.*

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : Mars 2022

Fin d'opération : Septembre 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Études	Études	Études	Études

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Démarrage de travaux	Travaux	Travaux	Travaux

## **D- Partenaires du projet**

- Etat
- Département de Seine de Marne
- Syndicat d'Électrification de Seine et Marne

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

### Objectifs :

- Permettre une circulation pour tous au cœur du village, notamment en direction des équipements (Ecole, arrêt des bus, mairie, église, future M.A.M., square pour les enfants, cimetière)
- Initier un réseau plus ample en direction des autres communes
- Apporter une qualité paysagère et de la fraîcheur à la rue Châtel, par des plantations
- Apaiser la vitesse et la présence automobile au cœur du village

### Indicateurs de suivi :

- Accès des plus jeunes vers l'école selon des modes doux (Piéton, vélo)
- Mesure de vitesse et comptage automobile
- Enquête de satisfaction auprès des habitants à l'année N+1 après réalisation

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)  
**Commune de BARCY**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire**

Mairie-barcy@orange.fr

Tél : 01 60 44 70 16

**Intitulé du projet/de l'action :**

## Phase 2 Liaisons douces – Rue Mardelle et ruelle Bazar

**Thématique**  
(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

### A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

#### Contexte du projet

La commune rurale de Barcy mène actuellement une réflexion d'ensemble sur les déplacements doux de son territoire. Elle envisage un réseau en lien avec les commune voisines afin de proposer des circuits pour tous et des modes de liaisons alternatives. Mais pour cela, il faut dans un premier temps traiter le cœur du bourg, lieu principal de circulation piétonne en contact quotidien avec la population.

Aujourd'hui, les rues anciennes n'offrent pas la sécurité attendue pour les piétons et les écoliers. En effet, comme nombre de villages ruraux, très peu, voire aucune adaptation pour les P.M.R. n'ont été aménagées et la gestion des stationnements des véhicules n'est pas traitée.

Le conseil municipal s'est donc penché sur une réflexion d'ensemble sur les rues du bourg afin de repenser les aménagements permettant de sécuriser et de faciliter les accès pour tous en centre village dans un premier temps.

C'est ainsi que la commune a déjà traité en priorité les abords de la mairie et de l'école par l'aménagement d'une partie de la ruelle du curé et de la place du village.

Il est donc envisagé de traiter la rue Mardelle et la ruelle Bazar situées au cœur du bourg et donnant sur la place.

### **Présentation du Projet :**

Ce projet s'est inscrit autour de deux priorités :

La première, offrir aux habitants et écoliers des espaces de circulation sécurisés tout en gérant la circulation automobile et en limitant son utilisation.

La deuxième, est de traiter ce projet dans le respect complet des normes tout en préservant et accentuant l'aspect rural du bourg, par une valorisation paysagère afin de créer un lien avec le paysage alentour.

La mise en place de végétation au sein du tissu urbain sera également un atout pour le rafraîchissement de ces rues.

Le projet doit rester simple et modeste dans sa conception, qualitatif dans sa réalisation et respectueux de son environnement pour une intégration réussie.

Le projet propose donc de traiter l'entrée du village (rue Mardelle) avec un alignement d'arbres d'ornement et d'accompagner les espaces libres par des plantes vivaces ou des arbustes tapissant afin de réduire les interventions et de créer une atmosphère plus variée.

Le projet envisage donc de créer une circulation sur trottoir en favorisant un côté de la voirie afin d'avoir une large piétonne P.M.R. mise aux normes pour tous sur au moins une continuité.

L'idée a donc été de repenser l'espace par :

- La création d'un cheminement accessible et sécurisé depuis la rue Mardelle jusqu'à la place du village.
- La remise en état de toutes les surfaces minérales fortement dégradées par le temps
- La création d'espaces de stationnements clairement identifiés
- La gestion des eaux de ruissellement
- La prise en considération d'aménagements paysagers qualitatifs, à 3 échelles (arbres, arbustes et plantes vivaces et/ou tapissantes)
- L'effacement des lignes aériennes afin de libérer l'espace au sol

Par cette action de traitement de la rue Mardelle et de la ruelle Bazar, la commune envisage d'initier un véritable programme de mise en sécurité de ses accès, aussi bien terme de circulation automobile, qu'en terme de déplacements doux, piétons, P.M.R. et cycles.

L'objectif étant de donner à tous les utilisateurs leur place au sein de l'espace urbain afin de rejoindre tous les points communaux sans encombre et en toute tranquillité.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020-2021-2022	Frais et honoraires (maitre d'œuvre, AMO, BC, SPS, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante/HAP...)	144 841,18€	28 968,24€	173 809,42€
2021-2022	Travaux	965 607,85€	193 121,57€	1 158 729,42€
<b>TOTAL :</b>		<b>1 110 449,03€</b>	<b>222 089,81 €</b>	<b>1 332 538,84€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	333 134,71€	30,00%		
Etat (DSIL ou DETR 2023) A solliciter	448 314,32€	40,37%		
Région (Contrat Rural) A solliciter	148 000,00€	13,33%		
Département 77 (Contrat rural) A solliciter	111 000,00€	10,00%		
Syndicat d'Électrification de Seine et Marne (S.D.E.S.M.) (Subvention à solliciter)	70 000,00€	6,30%		
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 449,03€</b>	<b>100%</b>		

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.*

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : Novembre 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) : Novembre 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
Etudes	Etudes	Etudes	Etudes

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
Etudes / Elaboration du contrat rural	Etudes	Etudes	Consultation des entreprises / Travaux
<b>T1 2023</b>	<b>T2 2023</b>	<b>T3 2023</b>	<b>T4 2023</b>
Travaux	Travaux	Travaux	Travaux

### D- Partenaires du projet

- Etat
- Région Ile de France
- Département de Seine de Marne
- Syndicat d'Électrification de Seine et Marne

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

#### Objectifs :

- Permettre une circulation pour tous au cœur du village, notamment en direction des équipements (Ecole, arrêt des bus, mairie, église, future M.A.M., square pour les enfants, cimetière)
- Initier un réseau plus ample en direction des autres communes
- Traiter les entrées du village en apportant une qualité paysagère (plantation d'arbres)
- Apporter une qualité paysagère et de la fraîcheur par des plantations dans les rues (plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces)
- Apaiser la vitesse et la présence automobile au cœur du village

#### Indicateurs de suivi :

- Accès des plus jeunes vers l'école selon des modes doux (Piéton, vélo)
- Mesure de vitesse et comptage automobile
- Enquête de satisfaction auprès des habitants à l'année N+1 après réalisation
- Suivi de la végétation et du bénéfice qui y sera liée vis à vis de la biodiversité

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**



**Maître d'ouvrage**

Commune de **BOUTIGNY**



Contact :

Nadine DUMOULIN

n.dumoulin@terres-et-toits.com

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Rénovation thermique de la mairie et accès PMR sur le parvis**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

## A- Description du projet/de l'action

La mairie n'a pas connu de travaux depuis plus de 20 ans.

Le maître d'ouvrage retenu pour les travaux est Terre et Toits.



Le projet vise à améliorer différents points :

1. Réorganiser les pièces intérieures.
  - Cette réorganisation vise à revoir les espaces de travail pour permettre de mieux recevoir la population en respectant, au mieux, les attentes de confidentialité.
  - La création de bureaux dédiés permettra aux élus de travailler plus efficacement et au maire de recevoir les habitants dans un espace dédié (absents aujourd'hui).
  - Les entrées et le premier niveau évolueront pour permettre aux personnes handicapées d'accéder plus facilement aux différents services et aux sanitaires (à l'étage aujourd'hui).
  - Une création de pièces dédiées aux personnels (vestiaires, douches)
2. Isoler le bâtiment
  - Isolation extérieure pour l'isolation de la façade
  - Changement des portes et fenêtres pour faire diminuer la consommation d'énergie
  - Isolation intérieure
3. Réhabiliter le parvis
  - Aujourd'hui le parvis est gravillonné et ne permet pas une bonne accessibilité à la mairie et à l'école. Le projet donnera la possibilité aux habitants à mobilité réduite d'accéder plus facilement et aux parents avec poussette de se rapprocher facilement. (Aujourd'hui les entrées possèdent des marches).
  - Mise en place de jeux pour les enfants.
4. Construction d'un garage et d'une cour de service
  - Le projet permettra de sortir l'atelier de la cour de récréation, cela optimisera le travail de l'employé technique.

**B- Plan de financement****DEPENSES**

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Etude	65 000 €		
2022	Réhabilitation de la mairie	450 000 €		
2023	Parvis	100 000 €		
2023	Construction d'un garage et cours service	100 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>715 000€</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement 25%				
Emprunts	180 000 €	25 %		
Contrat région et préfecture	535 000 €	75%		
Préfecture				
SDESM				
<b>TOTAL</b>	<b>715 000 €</b>	<b>100%</b>		

**Le dossier est en cours de montage les éléments chiffrés ne sont que des estimations**

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début des opérations : avril 2021

Fin des opérations : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Début de la mission MO Consultation architecte		Validation du projet

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Lancement des travaux mairie		

2023	2024	2025
Parvis et garage		

### D- Partenaires du projet

Région Ile de France (partenaire financier)  
 Département 77 (partenaire financier)  
 Préfecture (partenaire financier)  
 SDESM (Energie)

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Gain d'énergie et satisfaction des habitants

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Commune de BOUTIGNY**



**Maître d'ouvrage**

**Mairie de Boutigny**



**En relation avec le SMAAEP**

Contact :

Marc Robin marc.robin@wanadoo.fr

**Intitulé du projet/de l'action :** Réhabilitation du centre de Boutigny et de ses hameaux

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le projet consiste à améliorer l'état des rues, à sécuriser certaines d'entre elles et à séparer les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées.

**2021:**

- Etude topographique autour du centre de Boutigny.

**2022**

- Lancement d'un premier tronçon sur la rue de Barrois

**2023 :**

- Réalisation du 2ème tronçon : place de l'église avec sécurisation du passage piéton.

**2024 :**

- Réalisation du 3ème tronçon, rue de Vincelles avec séparatif des réseaux et création d'emplacement de stationnement pour sécuriser la circulation et le passage des piétons.

**2025 :**

- Réalisation du 4ème tronçon, rue de la Chapelle à Magny-Saint-Loup avec création de places de stationnement

**2026 :**

- Réalisation du 5ème tronçon, rue de Barrois avec création de places de stationnement

**2027 :**

- Réalisation du 6ème tronçon, rue de Plaisance avec séparatif des réseaux et création d'emplacement de stationnement pour sécuriser la circulation et le passage des piétons.

**En fonction des évolutions de l'état des différentes voies de circulation les phases de travail pourront être modifiées.**

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Rénovation Rue de Barrois	158 694 €		
2023	Rénovation place de l'église	84 150 €		
2024	Rénovation rue de Vincelles et séparatif des réseaux d'eau avec le SMAAEP	150 000 €		
2025	Rénovation rue de la Chapelle	150 000 €		
2026	Rénovation rue de Barrois – Rue Joly	150 000 €		
2027	Rénovation rue de Plaisance et séparatif des réseaux d'eau avec le SMAAEP	181 346 €		

<b>TOTAL</b>	<b>874 190 €</b>		
--------------	------------------	--	--

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	437 095 €	50 %		
DETR	437 095 €	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>874 190 €</b>	<b>100 %</b>		

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

Avril 2021 – réalisation de l'étude topographique sur 3 voies

Octobre 2021 (début des travaux)

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Fin 2026

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Etude topographique Topographie		Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026
			Fin du programme

**D- Partenaires du projet**

Préfecture

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Remise en état

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**



**Maître d'ouvrage**

**Mairie de Boutigny**



Contact :

Marc Robin marc.robin@wanadoo.fr

**Intitulé du projet/de l'action :** Rénovation de l'éclairage public

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le projet consiste à remplacer les éclairages publics

**2021 :**

- 1<sup>er</sup> tronçon sur Magny, Prévilliers et le centre de Boutigny, ce tronçon fait suite au lancement de l'opération en 2020.

**2022 :**

- 2<sup>ème</sup> tronçon et fin du projet sur le centre de Boutigny

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Eclairage zone de Boutigny	70 000 €		
2022	Eclairage zone de Magny	70 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>140 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	70 000 €	50 %		
SDESM (convention signée)	35 000 €	25 %		
DETR (à solliciter)	35 000 €	25%		
<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>	<b>100 %</b>		

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

Opération lancée en 2020

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Fin de l'opération en 2022

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Réalisation 1 <sup>er</sup> tronçon	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Réalisation 2 <sup>ème</sup> tronçon	

## **D- Partenaires du projet**

SDESM

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Remise en état

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

### Maître d'ouvrage

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Cité de la Musique
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A     B     C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A     B     C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A     B     C     D     E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A     B

### A- Description du projet/de l'action

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a décidé de créer un pôle d'enseignement musical dans l'ancienne maison d'arrêt de Meaux, située entre la rue des

Cordeliers et la Place Henri IV. Le projet comprend la réhabilitation du bâtiment existant et de son site ainsi que la construction d'extensions.

Ce nouvel équipement regroupera l'harmonie et le conservatoire de musique existants au sein d'une « Cité de la Musique » à aménager via la restructuration de l'ancienne maison d'arrêt, bénéficiant d'une forte identité patrimoniale et d'une situation emblématique au cœur du centre historique de Meaux.

In fine, l'opération consiste en premier lieu à réunir sur un même site deux équipements publics pour créer un établissement unique au rayonnement plus large et à la visibilité plus importante.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a pour objectifs de :

- Conforter le positionnement de l'agglomération en matière d'enseignement musical avec un équipement regroupant l'harmonie et le conservatoire de musique.
- Offrir aux usagers du Pays de Meaux un équipement public culturel alliant préservation du patrimoine, modernité et fonctionnalité.
- Contribuer à la revitalisation de l'espace public autour de la place Henri IV de Meaux.
- L'opération visée regroupera, dans un même équipement, le conservatoire de musique (380 élèves pour le conservatoire, 22 professeurs, 3 administratifs) et l'harmonie (886 élèves, dont 637 élèves payants, 203 scolaires, 46 musiciens amateurs, environ 30 professeurs, 6 administratifs) selon les chiffres de l'année 2018.

Les besoins de ce pôle musical se définissent comme suit :

			SURFACE PROGRAMME AUDITORIUM 300 PLACES		
CODE LOCAL	DESIGNATION	REMARQUES	NB	SU UNITAIRE	SU TOTALE
<b>A1 - ACCUEIL</b>			<b>110,00</b>		
A1 - 01	Hall	Compris un SSA d'entrée et un coin café	1	100,00	100,00
A1 - 02	Sanitaires publics Hommes/Femmes	Accessible depuis le hall	2	10,00	10,00
<b>A2 - ADMINISTRATION</b>			<b>238,00</b>		
A2 - 01	Bureaux direction		1	30,00	30,00
A2 - 02	Bureaux banalisé		1	12,00	12,00
A2 - 03	Secrétariat	bureaux paysagers	1	60,00	60,00
A2 - 04	Bureaux régisseur	compris coin atelier (établi et petit outillage)	1	40,00	40,00
A2 - 05	Salle des professeurs	compris casiers pour 65 professeurs et cuisinette + espace de documentation	1	50,00	50,00
A2 - 06	Local reprographie	En position centrale, facilement accessible	1	6,00	6,00
A2 - 07	Salle de convivialité	proche salle de répétition - avec coin cuisine	1	30,00	30,00
A2 - 08	Sanitaires privés Hommes/Femmes		2	5,00	10,00
<b>A POLE ACCUEIL - ADMINISTRATION</b>			<b>sous-total SU 348,00</b>		
			<b>total SP(*1,25%) 435,00</b>		
<b>B1 - PRATIQUE COLLECTIVE</b>			<b>1697,00</b>		
<b>B1 - 01</b>	<b>Auditorium</b>	<b>Pour 200/250/300 personnes, 90 musiciens et 70 choristes.</b>	<b>1</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
B1 - 02	Rangement auditorium		1	80,00	80,00
B1 - 03	Loges auditorium		1	12,00	12,00
B1 - 04	Régie auditorium		1	15,00	15,00
B1 - 05	Salle d'orchestre		1	320,00	320,00
B1 - 06	Salle de répétition		3	150,00	450,00
B1 - 07	Salle de Formation musicale		8	40,00	320,00
<b>B2 - PRATIQUE INDIVIDUELLE</b>			<b>738,00</b>		
B2 - 01	Salle de 18m2		10	18,00	180,00
B2 - 02	Salle de 27m2		10	27,00	270,00
B2 - 03	Salle de 36m2		8	36,00	288,00
B2 - 04	Dépôt instrument	Implanté dans la nef			PM
<b>B3 - SANITAIRES</b>			<b>20,00</b>		
B3 - 01	Sanitaires élèves Hommes/Femmes		2	10,00	20,00
<b>B-ENSEIGNEMENT MUSICAL</b>			<b>sous-total 2455,00</b>		
			<b>total SP(*1,25%) 3068,75</b>		

<b>C1 - MAINTENANCE ET ENTRETIEN</b>					<b>45,00</b>
C1 - 01	Locaux de ménage	Réparis dans l'équipement	1	20,00	20,00
C1 - 02	Réserve ménage		1	10,00	10,00
C1 - 03	Réserve consommables	Compris dans secrétariat pour hypothèse moyenne/basse	1	0,00	0,00
C1 - 04	Local poubelles		1	15,00	15,00
<b>C2 - LOCAUX TECHNIQUES</b>					<b>150,00</b>
C2 - 01	Transformateur				
	TGBT				
	Informatique				
	Chaudière				
	Ventilation / climatisation				
	Divers				
<b>C-RESSOURCES GENERALES</b>			sous-total		<b>195,00</b>
			total SP(*1,25%)		<b>243,75</b>
			<b>TOTAL SU</b>		<b>2998,00</b>
			<b>TOTAL SP</b>		<b>3747,50</b>
D - 01	Parc public	En liaison avec le parvis			PM
D - 02	Parvis d'accès				PM
D - 03	Aire logistique / quai de déchargement	Proximité Pôle B orchestre			PM
D - 04	Stationnements publics	Normes PMR	85	35,00	2975,00
D - 05	Stationnements personnels	Normes PMR	15	35,00	525,00
D - 05	Stationnement vélos		30	1,00	30,00
<b>D-ESPACES EXTERIEURS</b>			sous-total		<b>3530,00</b>

## B- Plan de financement

### DEPENSES

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020 à 2021	AMO/ Concours	815 000€		
2022 à 2024	Maître d'œuvre et travaux	10 050 000€		
<b>TOTAL</b>		<b>10 865 000€</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	5 865 000€	54%		
Subvention Conseil Départemental (approuvée – signature du contrat)	3 050 000€	28%		
Subvention Conseil Régional (sollicitée)	1 950 000€	18%		
<b>TOTAL</b>	<b>10 865 000€</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération :

**Octobre 2020 (sélection des candidats du concours)**

Fin d'opération :

**T2 2024 (réception des travaux)**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Délibération CM désignation maître d'œuvre		APD

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Notification marchés de travaux	Début des travaux	

2023	2024	2025
	Livraison des travaux	

#### D- Partenaires du projet

Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne

Conseil Régional Ile-de-France

Etat

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des parties prenantes quant au déroulement du projet
4. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

### Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération du Pays de Meaux



Contact :

Stéphanie Montmartin – [stephanie.montmartin@meaux.fr](mailto:stephanie.montmartin@meaux.fr) – 06 08 03 94 66

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b>  Remplacement du pôle d'échange provisoire dans le cadre de la restructuration des réseaux de bus
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

### A- Description du projet/de l'action

Suite à la restructuration des réseaux bus opérée au 1er janvier 2019, un pôle d'échange a été créé dans l'urgence sur l'avenue de la Victoire à l'angle de la rue

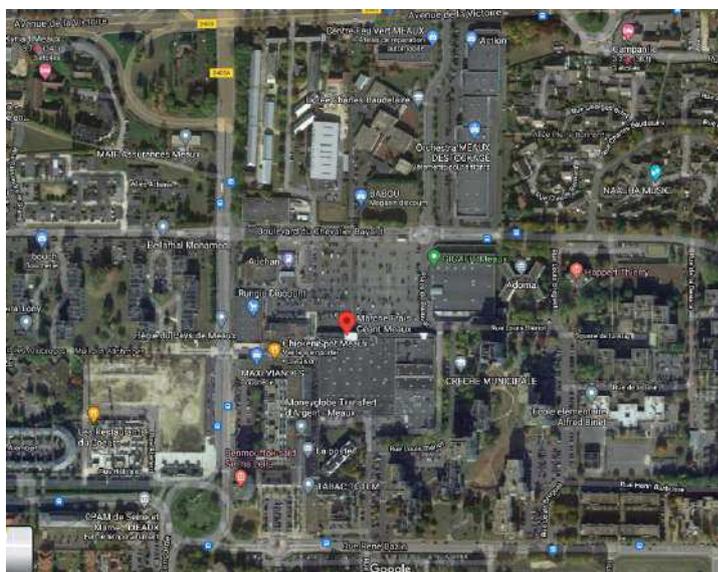
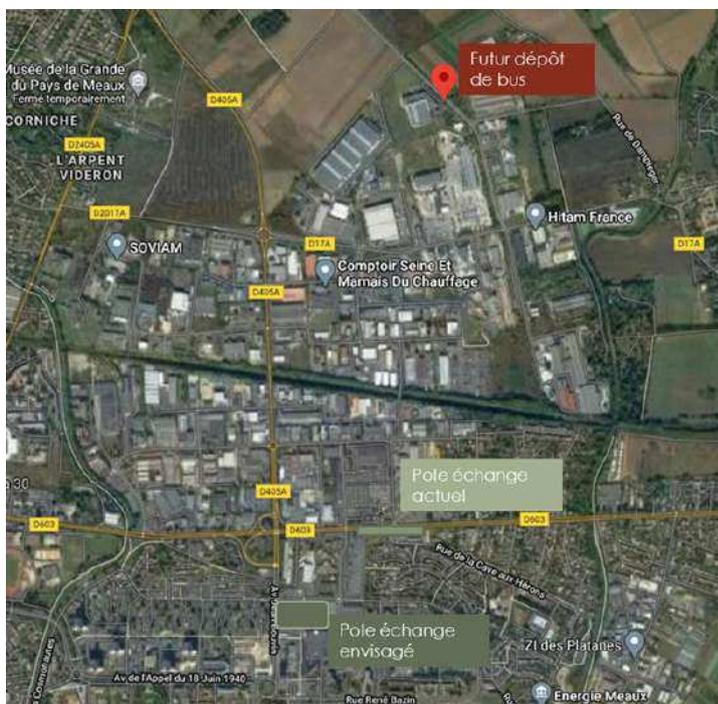
Georges Claude. Il s'avère que ce pôle est dangereux, il est donc indispensable de trouver une solution plus pérenne et sûre.

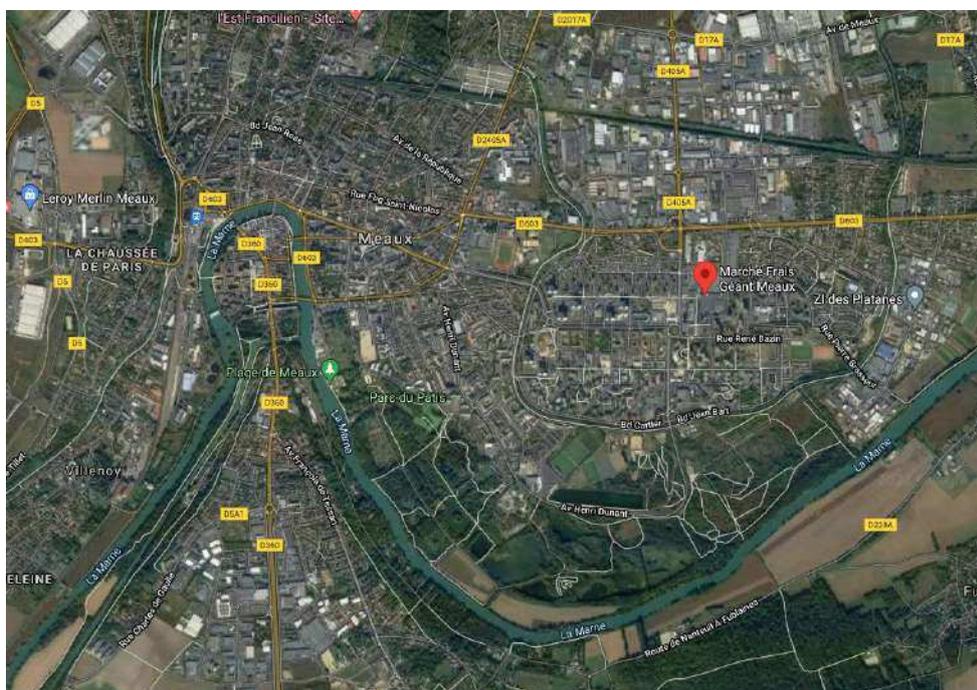
Le nouvel emplacement envisagé est le parking « o marché frais », propriété de la ville de Meaux. Mais la localisation du pôle ne correspond pas avec le projet de construction d'un parking en élévation de « O marché Frais ».

En plus d'être sécurisé, cet espace devra aussi être :

- Un lieu agréable pour les usagers
- Suffisamment dimensionné
- Efficace pour les circulations

Les discussions avec « O Marché Frais » sont toujours en cours.





## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022		120 000 €		
2023		450 000 €		
2024		225 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>795 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
<b>TOTAL</b>	<b>795 000 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2021

Fin d'opération : 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Réalisation des plans			Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Livraison et mise en service		

2023	2024	2025

**D- Partenaires du projet**

IDFM

Transdev

O Marché Frais

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Sécuriser les usagers
- Trouver un accord avec O marché Frais

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)



Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Mise en place de la redevance spéciale pour les administration et entreprise
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A     B     C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A     B     C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A     B     C     D     E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A     B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La mise en place d'une redevance spéciale sur la CAPM est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers qu'elle prend en charge.

Ainsi, cette redevance spéciale sera payée par les entreprises ou administration d'une certaine taille, localisée dans le périmètre de la CAPM dont les déchets sont traités dans le cadre du service public.

Les prochaines étapes d'avancement, permettront d'ajuster les postes de dépenses ainsi que les montants ci-dessous.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Enquêtes, audit et conventionnement avec les 359 redevables potentiels (5 mois)	35 000 €	20%	42 000 €
2022	Ajustement de la dotation par l'acquisition de contenants et test du dispositif	50 000 €	20%	60 000 €
2022	Acquisition du logiciel de facturation	30 000 €	20%	36 000€
2022	Equipement des bennes pour la collecte des bacs soumis à la RS.	20 000 €	20%	24 000 €
2022	Coût de la communication	10 000 €	20%	12 000 €
2023	Mise en œuvre opérationnelle et suivi de la facturation,...	60 000 €	20%	72 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>195 000 €</b>		<b>246 000 €</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Aucune subvention demandée pour le moment				
<b>TOTAL</b>	<b>195 000 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Enquêtes, audit et conventionnement avec les 359 redevables potentiels (5 mois)	Coût de la communication	- Equipement des bennes pour la collecte des bacs soumis à la RS. - Acquisition du logiciel de facturation	Ajustement de la dotation par l'acquisition de contenants et test du dispositif

2023	2024	2025
Mise en œuvre opérationnelle et suivi de la facturation,...		

#### D- Partenaires du projet

Conseil Régional Ile-de-France  
CITEO  
ADEME  
Pays de Meaux Habitat  
SMITOM

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1- Objectifs :

- D'éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers aux ménages.
- D'impliquer et de sensibiliser les producteurs de déchets non ménagers à la gestion de leurs déchets.
- De préserver l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité
- De contribuer à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers
- D'éviter la présence de déchets non désirables pris en charge par la collectivité
- De contribuer à l'amélioration de la maîtrise des coûts

2- Indicateurs de suivi

Tonnage des ordures ménagères résiduels collecté des ménagers et des industriels ou administrations soumis à la RS  
Evolution des tonnages de dépôts sauvages  
Le montant de la facturation annuel

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66



**Intitulé du projet/de l'action :**

Déploiement des points d'Apport Volontaire Enterrés

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux mène une politique environnementale visant à la réduction du gisement de déchets, au développement des filières de recyclage, de réemploi et de valorisation sur le territoire.

Les principaux enjeux du territoire sur la thématique gestion des déchets sont :

- La maîtrise des coûts de pré-collecte, collecte et traitement des déchets sur le territoire et des économies d'échelle
- L'augmentation des tonnages valorisés d'ici 2023.

- La réduction des bacs d'OMr et de CS présents sur le domaine public afin de le désencombrer, d'améliorer la propreté urbaine, de proposer une meilleure qualité de service en réduisant le passage des camions de collecte et ainsi, l'image des villes de la CAPM d'ici 2023.
- La recherche de l'augmentation de la capacité de stockage des déchets afin de réduire la fréquence de collecte tout en optimisant les coûts d'ici 2023.
- Le respect de la R437.

Pour cela la CAPM souhaite conduire :

- 2021 : Etude de déploiement de bornes enterrées sur l'ensemble du territoire de la CAPM.
- 2021/2022 : Mise en place de bornes enterrées OMr, emballages/papier et verre sur l'hyper centre de Meaux ainsi que sur des gros collectifs.
- 2022 à 2025 : suite à cette étude de déploiement, mise en place de bornes enterrées sur l'ensemble du territoire de la CAPM (2023 à 2025). L'étude permettra d'ajuster les postes de dépenses ainsi que les montants ci-dessous.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Etude de déploiement de bornes enterrées sur l'ensemble du territoire de la CAPM	45 000 €	20 %	54 000 €
2021	Mise en place de 1 point d'apport volontaire enterré avec 3 bornes (OMr, Collecte sélective et verre)	24 000 €	20%	28 800 €
2022	Mise en place des bornes enterrées sur l'hyper centre de Meaux et des gros collectifs	620 000 €	20%	744 000 €
2023	Mise en place des bornes enterrées sur autres gros collectifs	600 000 €	20%	720 000 €
2023	Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 1)	440 000 €	20%	528 000 €
2024	Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 2)	440 000 €	20%	528 000 €
2025	Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 3)	440 000 €	20%	528 000 €
2022	Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri	40 000 €	20%	48 000 €

2023	Actions de communication par 2 ETP ambassadeur de tri	80 000 €	20%	96 000 €
2024	Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri	40 000 €	20%	48 000 €
2025	Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri	40 000 €	20%	48 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 809 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>3 370 800</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Subvention CITEO (approuvée pour la phase 1)	287 300 €			
Subvention Conseil Régional (approuvé pour la phase 1)	172 335 €			
Autofinancement phase 1	114 815 €			
Financement à estimer pour les phases suivantes	2 234 550€			
<b>TOTAL</b>	<b>2 809 000 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : novembre 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			- Etude de déploiement de bornes enterrées sur l'ensemble du territoire de la CAPM - Mise en place de 1 point d'apport volontaire enterré avec 3 bornes (OMr, Collecte sélective et verre)

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
- Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri		Mise en place des bornes enterrées sur l'hyper centre de Meaux et des gros collectifs	

2023	2024	2025
- Mise en place des bornes enterrées sur autres gros collectifs - Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 1) - Actions de communication par 2 ETP ambassadeur de tri	- Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 2) - Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri	Mise en place des bornes enterrées sur la CAPM (Phase 3) - Actions de communication par 1 ETP ambassadeur de tri

#### D- Partenaires du projet

Conseil Régional Ile-de-France  
CITEO  
Pays de Meaux Habitat  
SMITOM

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

##### 1- Objectifs :

Les principaux objectifs d'amélioration de la desserte sur le territoire de MEAUX sont les suivants :

- ➔ **Retrait des bacs roulants** et l'arrêt de la collecte en sacs sur le territoire concerné par cet appel à candidature,
- ➔ **Accompagner la mise en place des dispositifs de pré-collecte en sensibilisant à nouveau les habitants sur le geste de tri**, les nouveaux points d'apport volontaire du territoire et adapter le message avec les actions de communication associées à l'extension des consignes de tri.
- ➔ **Réduction des coûts des collectes et du traitement des OMr détournées (augmentation des performances de tri),**
- ➔ **Développement des bornes enterrées sur MEAUX** : + 62 PAV enterrés d'emballages/papiers et de verre pour les le cœur de ville et gros collectifs.
- ➔ **Développement des bornes enterrées sur tout le territoire de la CAPM** : par l'étude de déploiement.
- ➔ **Optimiser l'implantation des PAV** : en particulier concernant leur localisation en centre-ville, leur accessibilité, leur visibilité depuis les grands axes routiers, et tenir compte des contraintes associées au bruit.

- ➔ **Favoriser l’attractivité des nouveaux points de collecte** : pour donner une meilleure image des PAV, pour faciliter la consigne de recyclage des emballages et papiers et verre, incitant au recyclage. Le tout permettant aux administrés d’avoir accès à des points de collecte de proximité 24h/24 et 7j/7 pour les secteurs d’étude.
- ➔ **Améliorer la propreté urbaine (dépôts, débordements, etc.)**
- ➔ **Informers les habitants et communiquer** sur les nouveaux points de collecte,
- ➔ **Sensibiliser les habitants au geste de recyclage par le « Mémo-tri » et avec des outils adaptés pour les habitants des centres-villes et collectifs.**

## 2- Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi et d’évaluation des performances de la nouvelle collecte de proximité seront suivis dans un tableau de bord mensuel et annuel par le service de collecte (services techniques).

Un reporting semestriel sera présenté aux élus en charge du suivi.

Indicateur	Méthodologie : sources, fréquence de suivi, ...
Performances collectées par flux en Kg/hab/an	Ticket de pesée par borne Mise à jour hebdomadaire des tableaux de bord Bilan annuel et présentation des résultats à la direction générale
Taux d’erreur de tri (collecte en entrée du centre de tri) en % du tonnage entrant	Indicateur développé à partir des données des caractérisations en entrée de centre de tri.
Coûts du dispositif par pôle de dépense	Matrice des coûts effectuée en début d’année N+1
Nombre de dépôts sauvages	Rapport quotidien du prestataire de collecte si dépôts sauvages constatés
Sensibilisation des administrés	Suivi de chaque action de l’ambassadeur de tri Bilan trimestriel
Satisfaction des usagers	Questionnaire en ligne avec exploitation des résultats et communication du bilan annuel
Suivi des émissions CO2 du service de gestion des déchets en Kg équivalent CO2	Indicateur développé à partir des données sur les km parcourus pour la collecte, des achats, consommables, etc., cet indicateur nécessite l’élaboration d’un outil de calcul d’un indicateur d’émissions de CO2 sur les activités de collecte et de traitement des déchets ménagers.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Pôle de formation des métiers de l'aérien G.Guynemer

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux s'est engagé en septembre 2015, dans une démarche stratégique d'attractivité visant à devenir un acteur incontournable du développement de la Région Ile-de-France sur les filières de la sous-traitance aéronautique (construction et maintenance) et de l'aéroportuaire.

L'un des piliers de cette démarche, construit avec ses partenaires, est l'évolution de l'offre de formation professionnelle, initiale et continue vers les métiers de ces deux filières.

Le travail mené ces dernières années par le Pays de Meaux a permis de fédérer une quarantaine d'acteurs issus du monde de la formation, de l'entreprise et des collectivités territoriales. Une volonté commune qui s'est matérialisée le 20 juin 2019 par la signature de la convention cadre du pôle de formation des métiers de l'aérien Georges Guynemer du Pays de Meaux.

Un projet structurant pour le Pays de Meaux mais également à l'échelle de l'Ile-de-France qui fédère 20 partenaires :

- L'Académie de Créteil
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Le Groupe ADP
- Dassault Aviation & Dassault Falcon Service
- Air France & Air France Industries
- EPIGO
- Groupement des Industries Françaises de l'Aéronautique et du Spatial
- L'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien – AFMAé
- La Fédération Nationale de l'Aviation Marchande
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Pôle de compétitivité ASTech PARIS REGION
- L'Université Paris Est Marne-la-Vallée
- Les Ailes du Pays de Meaux
- L'Ecole Aéronautique des Cadets du Pays de Meaux
- Le GIP Emploi CDG, Groupement d'Intérêt Public
- La Communauté de Commune du Pays de L'Ourcq
- La Communauté de Communes Plaines et Monts de France
- La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Pour accompagner cette montée de cohortes et afin de disposer des équipements pédagogiques nécessaires aux pratiques professionnelles, la Région Ile-de-France à programmer la construction d'un nouveau bâtiment qui hébergera l'ensemble des formations aéronautiques (septembre 2023). Ce bâtiment de 3500 m<sup>2</sup>, qui sera construit sur une emprise de 7000M<sup>2</sup> sera situé à proximité du lycée Pierre de Coubertin, sur le site dit du plateau d'Orgemont.



Le foncier est aujourd'hui propriété de la ville de Meaux et sera vendu à l'euro symbolique à la région Ile-de-France. Les travaux d'aménagement qui seront réalisés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sont estimée à 5.3 millions.

Dans la perspective de la construction de ce nouveau bâtiment, les services de la CAPM ont engagé une réflexion autour du développement d'une zone d'activité et d'un pôle mobilité. C'est au titre de cet aménagement que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux dépose sa candidature au fonds d'aménagement.

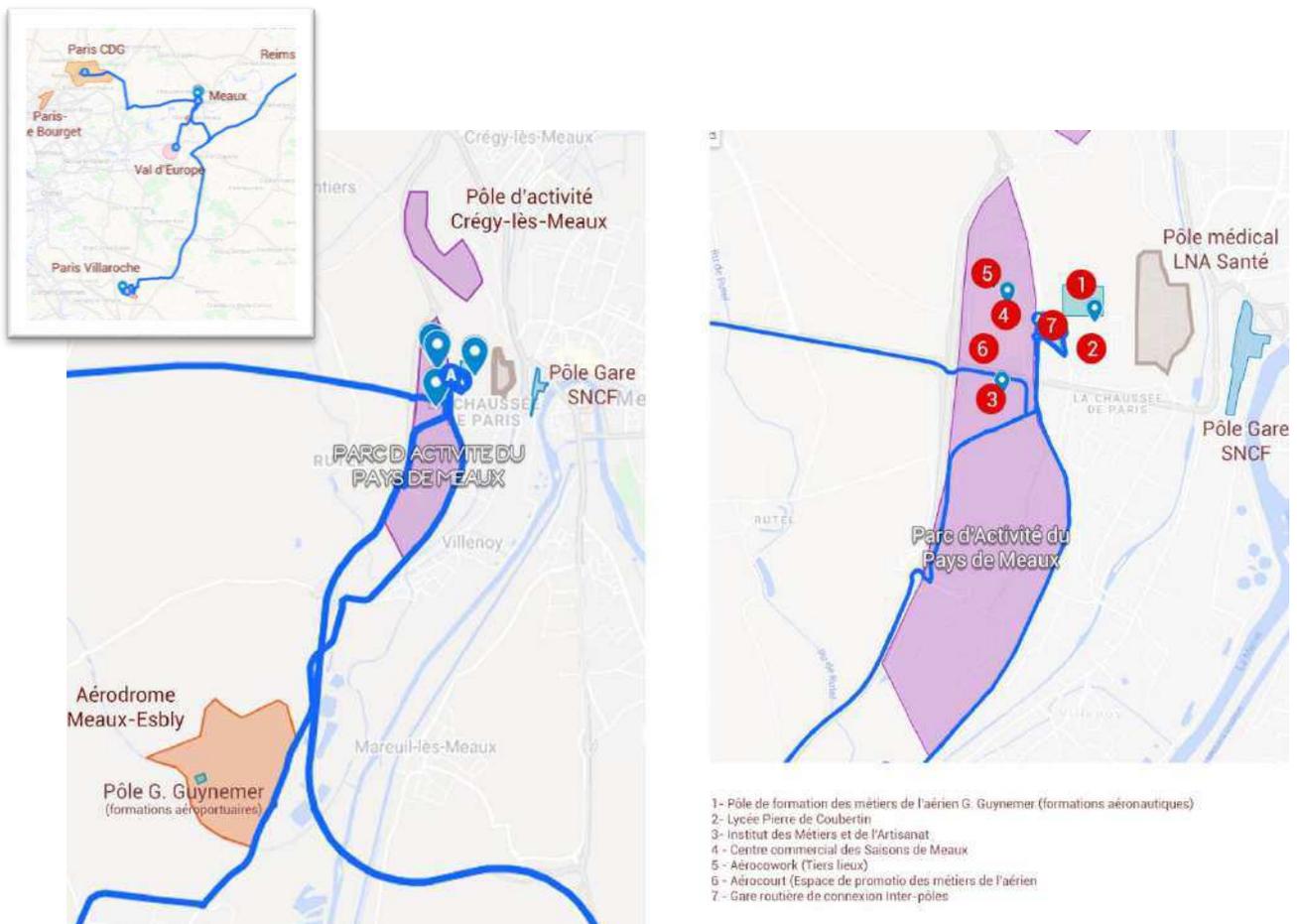
En effet, l'ensemble du foncier propriété de la ville de Meaux est d'une superficie de 3 ha et permettrait l'implantation de centres de formation et/ ou d'entreprises à proximité du bâtiment aéronautique. La réflexion de l'aménagement est poussée jusqu'à l'ensemble du plateau qui offrirait plus de 5 hectares supplémentaires de développement (hors voirie). La CAPM a

d'ores-et-déjà engagé une procédure d'acquisition d'une partie des terres agricoles pour la construction de la voirie qui reliera le pôle santé LNA SANTE à la voie RD5.

Le volet aéronautique du pôle Guynemer, installé sur le plateau d'Orgemont, sera complété par des formations dédiées aux métiers de l'accueil, du service et de la sûreté aéroportuaire qui seront développées à partir du lycée Charles Baudelaire de Meaux. Cette offre publique sera associée à l'offre de formation proposée par Clef Job. A terme, ces formations devraient être proposées sur le site de l'Aérodrome de Meaux-Esbly au sein de l'aérogare. Le projet est de réhabiliter ce site en le transformant en plateau technique, afin de favoriser l'immersion et la pratique professionnelle.

Au regard du positionnement stratégique des sites du Pôle Guynemer, notamment à proximité du carrefour N3 (future voie rapide Meaux-Roissy - 2026), de l'embranchement à l'autoroute A4 et de la liaison Esbly-Marne La Vallée, les services de la CAPM ont engagé la réflexion de positionner, à proximité de ces sites une gare d'interconnexion inter-pôles.

En effet, la commercialisation quasi finalisée du Parc d'Activité du Pays de Meaux conjuguée à la fréquentation du centre commercial et du développement des organismes et centres de formation nécessite de repenser les interconnexions et les mobilités par l'installation d'un pôle « transport en commun » à l'ouest de l'agglomération dans l'objectif d'optimiser les liaisons entre les sites (habitat – formation – entreprises) et ce à l'échelle des 4 EPCI du GIP Interscot.



**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Création de la structure juridique du pôle G.Guynemer			
2022	Début des travaux (chiffrage détaillé par phase en cours)	5 300 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>5 300 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement (recherche de subventions en cours)	4 100 000€	77%		
Fonds d'aménagement du Département de Seine-et-Marne (sollicité)	1 200 000€	23%		
<b>TOTAL</b>	<b>5 300 000 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**Début d'opération (mois si connu, année) : 2022Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	X		

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

L'Académie de Créteil  
 Le Conseil Régional d'Ile-de-France  
 Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne  
 Le Groupe ADP  
 Dassault Aviation & Dassault Falcon Service  
 Air France & Air France Industries  
 EPIGO  
 Groupement des Industries Françaises de l'Aéronautique et du Spatial  
 L'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien – AFMAé  
 La Fédération Nationale de l'Aviation Marchande  
 La Caisse des Dépôts et Consignations  
 Le Pôle de compétitivité ASTech PARIS REGION  
 L'Université Paris Est Marne-la-Vallée  
 Les Ailes du Pays de Meaux  
 L'Ecole Aéronautique des Cadets du Pays de Meaux  
 Le GIP Emploi CDG, Groupement d'Intérêt Public  
 La Communauté de Commune du Pays de L'Ourcq  
 La Communauté de Communes Plaines et Monts de France  
 La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France  
 La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

- 1- **Développer et renforcer l'offre de formation aéronautique** sur le Nord-Est Francilien en lien avec les centres de formation existants.
- 2- **Développer et renforcer l'offre de formation** en lien avec les emplois actuels et futurs de la plateforme aéroportuaire, et en premier lieu ceux de la sûreté aéroportuaire, de l'accueil, de l'information, de l'orientation et l'enregistrement des passagers, en lien avec les centres de formation existants.
- 3- **Favoriser la formation agile** par un maillage territorial des formations à l'échelle de l'Est Francilien.
- 4- **Développer le rapprochement Ecole-Entreprise** au sein du pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux afin d'améliorer la connaissance mutuelle des partenaires et d'optimiser le lien entre les métiers

et les formations au travers d'un réseau de compétences croisées selon des thématiques à définir.

- 5- **Favoriser la coopération Inter-campus** : Contribuer au développement des actions portées par les Campus des Métiers et des Qualifications du Hub de l'aéroportuaire et des échanges internationaux Grand Roissy – le Bourget et aéronautique et spatial 4.0.
- 6- **Favoriser l'immersion professionnelle** : Rapprocher les apprenants des environnements de travail par le développement de plateaux techniques et de programmes de formation en réalité virtuelle (démarrage d'un projet autour de l'apprentissage de l'anglais aéroportuaire en partenariat avec *ADP* et *EPIGO*).
- 7- **Contribuer à l'expérimentation** : Favoriser l'émergence de projets de recherche et développement et rassembler de multiples acteurs au cœur d'un laboratoire d'expérimentation, afin de contribuer à la mise en réseau des porteurs de projets, étudiants, industriels et de proposer un lieu propice au partage et développement de connaissances. + Espace COWORKING AEROCOURT
- 8- **Assurer la cohérence des formations** : Proposer aux publics en formation des parcours complets offrant une gamme de formations jusqu'au plus haut niveau et facilitant la liaison enseignement secondaire - enseignement supérieur ; ce « *catalogue de formations* » aura pour but de mieux faire connaître la diversité des formations et ainsi de favoriser l'insertion professionnelle en lien avec les Campus des Métiers et des Qualifications au plan régional mais aussi national. Le pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux facilitera la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire formation continue.  
Les formations industrielles pourront proposer une « coloration » aéronautique développée en partenariat avec les acteurs de la filière aéronautique. Pour renforcer la cohérence des formations, les partenaires favoriseront le partage des compétences et des moyens technologiques.  
Enfin, le pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux pourra le cas échéant répondre aux sollicitations d'Ingénierie des Entreprises en relation avec le pôle de formation en proposant à leurs salariés des formations adaptées aux métiers de l'aéronautique.
- 9- **Veiller à l'adéquation « Formations et Métiers »** : Mettre en œuvre des réunions périodiques, plusieurs fois par an, de concertation afin de mettre en place des projets liés à la formation ou à la communication en regard des besoins actuels et futurs des partenaires industriels.  
Des expérimentations in situ permettront de vérifier cette adéquation entre les contenus pédagogiques et la réalité des métiers. Des projets pédagogiques

collaboratifs seront mis en œuvre permettant aux publics en formation de découvrir les outils et les concepts d'une démarche systémique.

- 10-Promouvoir l'ouverture du pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux à l'Europe et à l'International :** Définir des orientations visant à favoriser la mobilité internationale d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, en définissant également lorsque cela serait possible, des accords avec des campus Européens et Internationaux, et en liaison avec leurs composantes pédagogiques.
- 11-Développer la vie du pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux :** Proposer une offre d'hébergement de proximité immédiate permettant d'accueillir les élèves des formations initiales, ainsi que toutes personnes intégrées dans un parcours en formation continue de courte ou de longue durée, développer des activités sportives, culturelles permettant à l'ensemble des acteurs du réseau de se rencontrer. Des associations à caractère sportif ou culturel, ainsi que des fédérations aériennes, pourront être parties prenantes.
- 12-Favoriser les relations inter-campus :** Les partenaires pourront mutualiser en tant que de besoin, les échanges d'expériences avec d'autres campus, mais également coordonner la mise en œuvre et l'ingénierie de projets pédagogiques qui pourraient entrer dans leurs champs d'actions respectifs.
- 13-Inscrire le projet dans la dynamique d'un territoire d'industrie avec les acteurs qui le composent.**
- 14-Promouvoir les métiers de l'industrie et de services,** présents dans les filières de l'aéronautique et de l'aéroportuaire. Informer et accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les salariés dans leur recherche de formations et d'emploi.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Commune de Chambry**

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**Delahaye Dominique**

[Mairie-chambry@orange.fr](mailto:Mairie-chambry@orange.fr)

**06.87.48.46.31**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Mise en conformité et rénovation énergétique des logements de l'école de Chambry**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

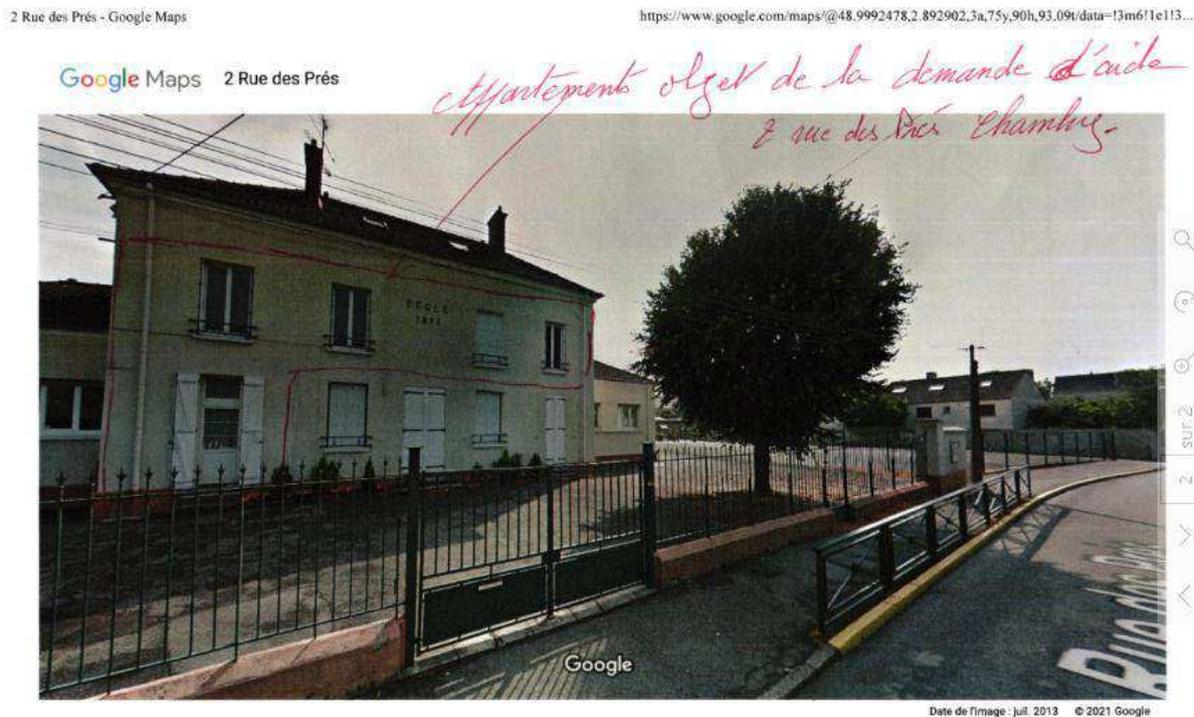
A    B

**A- Description du projet/de l'action**

La commune de Chambry est propriétaire de deux appartements attenant à l'école de Chambry. Ces logements étaient anciennement attribués aux directeurs de l'école. Aujourd'hui, l'éducation nationale ne doit plus de logement au titulaire du poste.

La commune souhaite donc aménager le bâtiment existant et le remettre aux normes énergétiquement afin de l'ouvrir à la location aux particuliers. Elle

privilégiera les personnes dans le besoin. Les deux appartements seront fusionnés en un seul pour le rendre plus fonctionnel.



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	Travaux	45 000 €		
<b>TOTAL :</b>		<b>45 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	13 500 €	30,00%		
Etat DETR à solliciter	22 500 €	50%		
Conseil régional à solliciter	9 000 €	20%		
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100%</b>		

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération

Fin d'opération

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Démarrage de travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Livraison	

2023	2024	2025

#### **D- Partenaires du projet**

- Etat
- Région

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Objectifs :

- Diminuer la consommation énergétique
- Augmenter les recettes de la commune

Indicateurs de suivi :

- Recette de la location
- Economie d'énergie
- Satisfaction des locataires

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

LETISSIER Marie-Hélène – [dgs@chauconin-neufmontiers.fr](mailto:dgs@chauconin-neufmontiers.fr) – 01 64 33 86 85

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Construction d'un Centre Technique Municipal avec matériaux bio-sourcés et toiture végétalisée**

**Thématique**

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité  
 A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux  
 A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants  
 A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social  
 A    B

## A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

La commune connaît une augmentation de sa population impliquant des nouveaux besoins auxquels il y a lieu de répondre. C'est ainsi que la commune a réalisé dernièrement une extension de son groupe scolaire et une nouvelle salle de restauration pour les enfants, ceci dans le cadre d'une démarche H.Q.E. Il apparaît important aujourd'hui de recentrer les efforts sur les services communaux indispensables au bien être des habitants et à la mise en valeur du village.

Actuellement les services techniques communaux (service cadre de vie) ne disposent pas des locaux et équipements indispensables à l'exercice de leurs missions. En effet, ils n'ont pas :

- De garage pour stationner notamment les 5 véhicules actuels de la commune. Seules 2 places sont louées chez un particulier ;
- De locaux de stockage ;
- De véritable atelier pour travailler car l'atelier actuel est limité à un « cabanon » vétuste et exiguë accolé à la mairie ne permettant pas d'entretenir les matériels et engins, ni de réaliser les travaux nécessaires ;
- De vestiaires ni de sanitaires propres au service et ils n'ont qu'un seul bureau au sein de la mairie.

C'est pourquoi il est prévu de créer un véritable centre technique municipal sur une parcelle appartenant à la commune jouxtant le centre de loisirs et l'école.

Ce projet comprend :

- La construction d'un bâtiment d'environ 600 m<sup>2</sup> intégrant un garage et un atelier, ainsi que des locaux « sociaux » : 2 bureaux, une salle de réunion, une tisanerie, un local archives, des vestiaires et sanitaires et des locaux techniques.

Le projet envisagé selon le principe de la construction bois comprend un important volet environnemental : toiture végétalisée, matériaux bio sourcés et béton de chanvre, panneaux photovoltaïques, prairie humide destinée à recevoir les eaux pluviales du centre technique municipal.

D'autre part, le projet étant situé au coeur du village, sur une parcelle appartenant à la commune et destinée à recevoir des équipements publics, et à proximité du groupe scolaire, il sera réalisé avec un bardage bois pour valoriser notamment l'intégration paysagère.

- Une cour permettant le stockage de matériaux divers, le lavage des engins et véhicules, le stationnement et une borne de recharge pour véhicules électriques.
- L'aménagement des accès et abords : voie d'accès à la parcelle permettant la desserte des futurs équipements communaux, carrefour avec la rue Charles Péguy intégrant un plateau traversant, stationnements et réseaux divers.

**Plan de situation :**

Etat existant

Emplacement projet

**BN**  
architectures

**Maitre d'ouvrage :** Commune de Chauconin-Neufmontiers, 77124  
**Adresse de l'opération :** Rue de la République - 77124  
**Architecte :** Bonne Nouvelle architectures  
**AMO :** TERRES ET TOITS, Architecte conseil, Assistanat à maîtrise d'ouvrage publique

9 rue de la République - 77124 Chauconin-Neufmontiers  
 Tél. 01 64 07 11 07 - Fax. 01 64 07 11 04  
 Rue de la République - 77124 Chauconin-Neufmontiers  
 Rue de la République - 77124 Chauconin-Neufmontiers  
 Z. de la République - 77124 Chauconin-Neufmontiers

<b>Plan de situation</b>	Févr. 2021
<b>Création du centre technique municipal</b>	JB
AFS Ind.B	<b>01</b>

**Plan de masse :**

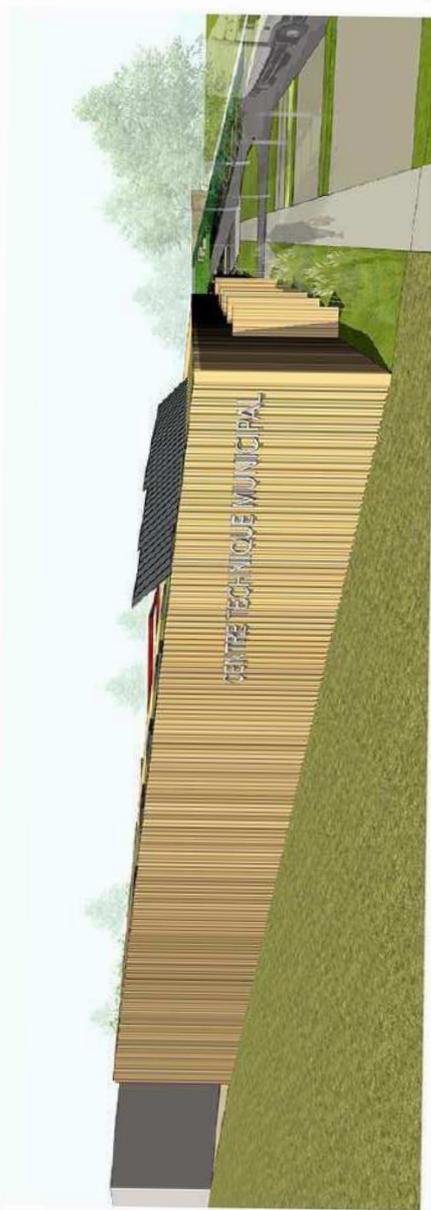


	<b>Maitre d'ouvrage:</b> Commune de Chauconin-Neufmontiers, 77124 <b>Adresse de l'opération:</b> Parcelle AC 02 - Rue Charles Fogny - 77124 - Chauconin-Neufmontiers <b>Architecte:</b> Bonne Nouvelle architectures <b>AMO:</b> TERRES ET TOITS, Architecte conseil, Assistant à maîtrise d'ouvrage publique		<b>Plan de masse - 1ere phase</b> <b>Création du centre technique municipal</b>		FÉV-2021
			Echelle: 1:500	AFS I.r.d.B	JIB <b>04</b>

**Volumétrie / Insertion graphique :**



Vue sur cour de service



Vue depuis l'allée Charles Péguy

<b>Maitre d'ouvrage:</b> Commune de Chauconin-Neufmontiers, 77124 <b>Adresse de l'opération:</b> Parcelle AC 33 - Rue Charles Péguy - 77124 - Chauconin - Neufmontiers <b>Architecte:</b> Bonne Nouvelle architectures <b>AMO :</b> TERRES ET TOITS, Architecte conseil, Assistant à maitrie d'ouvrage publique	<b>Volumétrie</b>		Fév. 2021
	<b>Création du centre technique municipal</b>		JB
		APS Ind.B	<b>10</b>



**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021-2022	Maitrise d'œuvre (BN Architectures) A.M.O. (Terres et Toits) Bureau d'études (Structure, thermique..) Géotechnicien (A prévoir) Diagnostic Amiante/HAP Enrobé (A prévoir) Coordonnateur S.P.S (A prévoir) Bureau de contrôle	373 526 €	74 705 €	448 231 €
2021-2022	Travaux	2 395 379 €	479 076 €	2 874 455 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 768 905 €</b>	<b>553 781 €</b>	<b>3 322 686 €</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	985 806 €	36%		
Subvention Conseil Départemental (Intégrée dans le cadre du FAC Validé)	180 000 €	7%		
Subvention Conseil Régional (sollicitée en août 2021 – sans retour à ce jour)	1 203 098 €	43%		
Subvention Etat (DETR et DSIL 2021 refusées – dépôt d'une demande dans le cadre de la DETR 2022)	400 000 €	14%		
<b>TOTAL</b>	<b>2 768 905 €</b>	<b>100%</b>		

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le co-financier.*

**C- Calendrier de mise en œuvre**Début d'opération (mois si connu, année) : **Fin 2021**Fin prévisionnelle d'opération (mois si connu, année) : **Courant 2023**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
Etudes Dépôt dossier DETR 2021 (dossier non retenu)	Etudes	Etudes  Dépôt dossier CAR (conseil régional)	Etudes  Dépôt DETR 2022

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
	Consultations des entreprises /début de Chantier	Chantier	Réception

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Réception de chantier en T2		

### **D- Partenaires du projet**

- Conseil Départemental de Seine et Marne
- Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- État

### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Centralisation des services techniques et des lieux de stockage
- Tous les véhicules du service 'cadre de vie' stationnés sur le même site
- Ensemble du matériel et des outils du service cadre de vie entreposé au sein du CTM
- Bureaux et vestiaires du responsable du service cadre de vie et de son adjoint au sein du CTM
- Ateliers aux normes actuelles : conditions de travail optimales pour les agents.
- Visibilité et identification aisée pour les habitants
- Production d'énergie (panneau photovoltaïques)
- Bâtiment éco responsable (construction bois, panneau photovoltaïques, toiture végétalisée) très visible pour une sensibilisation de la population

<p><b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b></p> <p><b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b></p>	
---	---

## Maître d'ouvrage

Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS



Contact :

LETISSIER Marie-Hélène – [dgs@chauconin-neufmontiers.fr](mailto:dgs@chauconin-neufmontiers.fr) – 01 64 33 86 85

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Réhabilitation et mise aux normes (accessibilité et thermique) de la mairie**

## Thématique

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

## A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

La commune de Chauconin-Neufmontiers issue de la fusion de Chauconin et de Neufmontiersles-Meaux en 1972, a installé sa mairie dans un ancien bâtiment d'habitation d'une ferme située en cœur de bourg de Neufmontiers. Cette bâtisse plus ample mais non dédiée originellement aux services municipaux a bien répondu aux besoins jusqu'à nos jours. Toutefois, petit à petit, la population augmentant largement passant de 658 en 1975 à 3 422 en 2018, les normes évoluant et l'âge de la bâtisse se faisant sentir, il est devenu indispensable de faire des travaux, c'est ainsi que le hall et l'accueil ont été mis aux normes d'accessibilité il y a une dizaine d'années afin de répondre à une première priorité : rendre la mairie accessible au public, et que la toiture avait été refaite pour la préserver.

Mais il reste encore beaucoup à faire : une structure fragilisée créant des désordres, des fenêtres en simple vitrage, des accès à revoir pour la sécurité des personnes, des sols défectueux, des canalisations mystérieuses, des façades usées et noircies, des pièces défraîchies, de l'amiante sur certains points, des faux plafonds que se décrochent...

Chaque pièce de ce bâtiment nécessite des mises aux normes et des travaux, que ce soit en termes d'accessibilité, d'isolation thermique et phonique, de chauffage, de réglementation du travail, de sécurité des personnes ou simplement d'embellissement.

Il est donc envisagé de réhabiliter le bâtiment dans sa totalité, afin de traiter la structure, l'isolation thermique, la mise aux normes pour les usagers et les agents mais aussi le traitement des façades afin de donner de la visibilité à cet édifice public emblématique.

### Plan de situation :



**Etat actuel des extérieurs :**



**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021-2022	Diagnostic Amiante (ESIRIS) Bureau de contrôle avant travaux (SOCOTEC) Maitrise d'œuvre (Architecte) A.M.O. Relevé de géomètre (DML) Bureau d'études (Structure, thermique..) Coordonnateur S.P.S. Bureau de contrôle Chantier	77 452 €	15 490 €	92 942 €
2022-2023	Travaux	516 350 €	103 270 €	619 620 €
<b>TOTAL</b>		<b>593 802 €</b>	<b>118 760 €</b>	<b>712 562 €</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	118 760 €	20%		
Région (C.A.R. 2021), Sollicité	296 901 €	50%		
D.E.T.R. ou D.S.I.L.2022, A solliciter	178 141 €	30%		
<b>TOTAL</b>	<b>593 802 €</b>	<b>100 %</b>		

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.*

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : **Juin 2022**

Fin d'opération (mois si connu, année) : **Février 2023**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Etudes	Etudes Dépôt dossier C.A.R.	Etudes

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Dépôt du dossier de subvention DETR ou DSIL	Consultation des entreprises	Chantier	Chantier

2023	2024	2025
Chantier Réception		

### D- Partenaires du projet

- Conseil Régional d'Ile-de-France
- État

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

- Mises aux normes et sécurisation d'un bâtiment très ancien
- Isolation et Economie d'énergie (chauffage)
- Accueil optimum du public
- Conditions de travail largement améliorées pour les agents
- Mise en valeur du bâtiment public en cœur de village

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



## Maître d'ouvrage

Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

LETOISSIER Marie-Hélène – [dqs@chauconin-neufmontiers.fr](mailto:dqs@chauconin-neufmontiers.fr) – 01 64 33 86 85

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale**

## Thématique

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

## A- Description du projet/de l'action

### **Contexte :**

Depuis 20 ans, la commune œuvre pour la protection de la biodiversité : en supprimant dès 2005 et en interdisant dès 2010 l'emploi des produits phytosanitaires, en menant une gestion différenciée, en plantant des haies champêtres, en imposant l'emploi d'essences locales.

Depuis lors, il a été constaté et suivi annuellement le retour d'espèces menacées au coeur du village, notamment des hirondelles et des orchidées sauvages.

### **Nature du projet :**

Le projet consiste en la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Les objectifs du projet sont multiples :

- Acquérir la connaissance de la biodiversité de la Commune ;
- Permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les enjeux biodiversité du territoire, de les impliquer et de construire ensemble des recommandations ;
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

## B- Plan de financement

### **DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	AVEN du Grand Voyeux	25 000 €		25 000 €
2022	Salaire technicien dédié ABC	5 000 €		5 000 €
2023	AVEN du Grand Voyeux	12 180 €		12 180 €
2023	Salaire technicien dédié ABC	5 000 €		5 000 €
2023	Publication	10 000 €	2 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>57 180 €</b>		<b>59 180 €</b>

### **RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Subvention région sollicitée	20 000 €	35%		20 000 €
Subvention OFB sollicitée	25 744 €	45%		25 744 €
Autofinancement	11 436 €	20%		13 436 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 180 €</b>			<b>59 180 €</b>

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : **1<sup>er</sup> janvier 2022**

Fin d'opération (mois si connu, année) : **31 décembre 2023**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>Actions prévues</b>	<b>Résultats prévus</b>	<b>Date de début de l'action</b>	<b>Date de fin de l'action</b>
Présentation du projet aux acteurs du territoire	Réunion publique	01/2022	01/2022
Consultation des bases de données naturalistes et des documents de cadrage (SRCE, PLU)	Synthèse bibliographique des données et enjeux existants	01/2022	03/2022
Préparation du terrain	Rédaction d'un protocole d'inventaire pour les différents taxons étudiés	01/2022	03/2022
Inventaires naturalistes	Augmentation significative des données concernant les taxons cités ci-dessus.	03/2022	10/2023
Saisie des données dans la base de données naturaliste régionale	Intégration à l'échelle régionale des données	03/2022	10/2023
Rédaction d'un rapport de synthèse	Disposer d'un livrable expliquant les méthodes obtenues et présentant les résultats, cartographie à l'appui, ainsi que des axes de progression notamment au regard de la trame verte et bleue	03/2022	12/2023
Appui à la réalisation d'un livret de communication présentant les résultats de l'ABC	Création d'un document de communication	01/2023	12/2023
Animations pédagogiques auprès des scolaires et des habitants	Implication des habitants à l'ABC par le biais des protocoles de sciences participatives (sauvages de ma rue, oiseaux des jardins...)	03/2022	12/2023

### D- Partenaires du projet

- **AVEN du Grand Voyeux,**
- **Agence Régionale de la Biodiversité,**
- **Seine et Marne Environnement,**

- **Office Français de la Biodiversité,**
- **Ministère de de la transition écologique),**
- **Région Ile-de-France**

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

### **Objectifs :**

- Acquérir la connaissance de la biodiversité de la Commune ;
- Permettre aux acteurs du territoire, notamment des habitants et des enfants, de s'approprier les enjeux biodiversité du territoire, de les impliquer et de construire ensemble des recommandations ;
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

### **Indicateurs de suivi :**

- Questionnaire sur la modification des pratiques auprès des usagers et des agriculteurs ;
- Evaluation de la politique de régénérescence des haies champêtres sur les chemins ruraux ;
- Suivi des populations de différentes espèces (hirondelles, grenouilles, orchidées...).

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Commune de Crégy les Meaux**

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

Yann Bellégo – [dgs@cregylesmeaux.fr](mailto:dgs@cregylesmeaux.fr) – 01 60 23 40 65

**Intitulé du projet/de l'action :**

Construction d'un centre technique municipal

**Thématique**

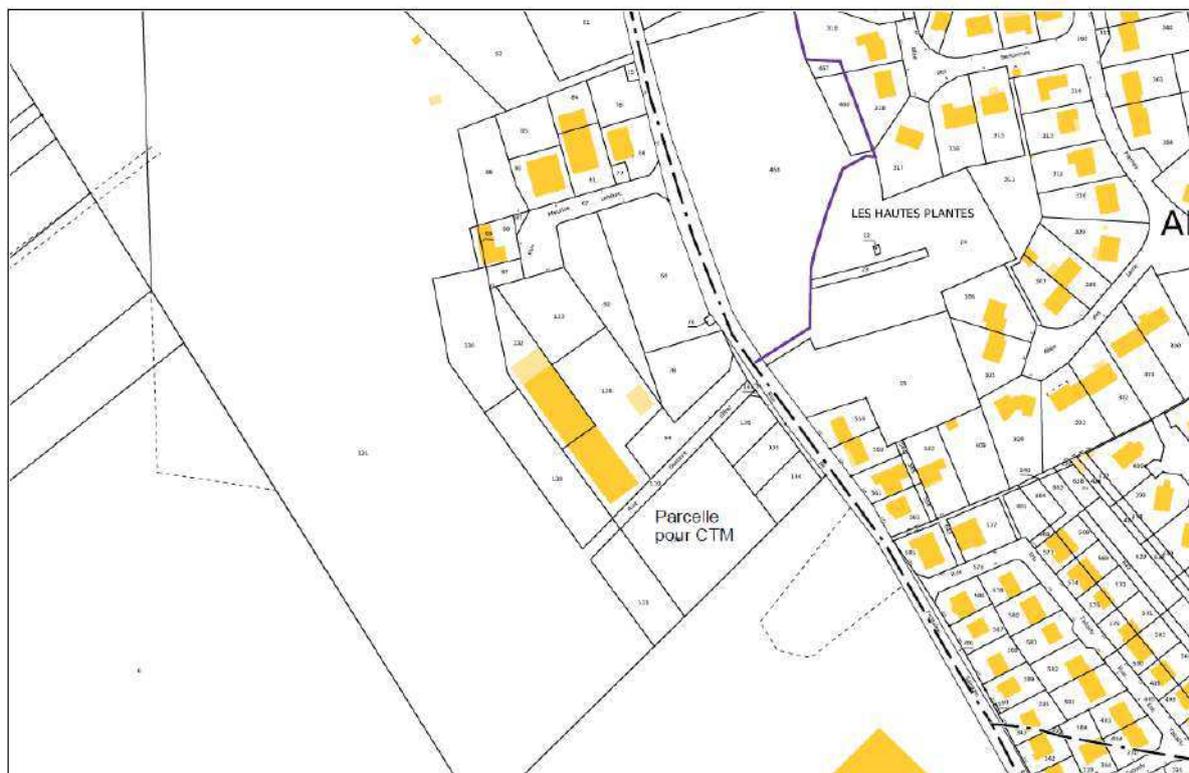
(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La commune souhaite la construction d'un nouveau centre technique municipal dans une zone plus adaptée à ce genre d'activités (zone artisanale chemin de Meaux) et libérer ainsi l'emplacement actuel pour en faire un équipement sportif. Le bâtiment

s'intégrera dans le paysage et sa structure sera en ossature bois pour prendre en compte les considérations de développement durable.



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	ETUDES	100 000€	20 000€	120 000€
2025	TRAVAUX	1 250 000€	250 000€	1 500 000€
<b>TOTAL</b>		<b>1 350 000€</b>	<b>270 000€</b>	<b>1 620 000€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement*	810 000€	60%	270 000€	1 080 000€
Etat DETR / DSIL équipement public, accroissement population (à solliciter)	540 000€	40%	Subvention HT	540 000€
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 000€</b>	<b>100%</b>	<b>270 000€</b>	<b>1 620 000€</b>

\* récupération du FCTVA

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
	Etudes	Travaux

### D- Partenaires du projet

Etat (partenaire financier)

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des parties prenantes quant au déroulement du projet (bien-être au travail des agents)
4. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison (transfert du service de l'urbanisme)

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Commune de Crégy les Meaux**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

Yann Bellégo – [dgs@cregylesmeaux.fr](mailto:dgs@cregylesmeaux.fr) – 01 60 23 40 65

**Intitulé du projet/de l'action :**

Enfouissement des réseaux et réfection de la voirie des rues Salengro et Jaurès

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La commune envisage d'enfouir l'ensemble des réseaux des rues Jaurès et Salengro afin de libérer l'espace aérien et de créer un visuel épuré, de remplacer l'éclairage public par un

éclairage moins énergivore et de refaire la voirie en y incluant un volet paysager pour mettre en valeur le centre bourg.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Etudes et lancement des travaux	100 000€	20 000€	120 000€
2024-2025	Travaux	1 650 000€	330 000€	1 980 000€
<b>TOTAL</b>		<b>1 750 000€</b>	<b>350 000€</b>	<b>2 100 000€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	450 000€	26%	350 000€	800 000€
Participations concessionnaires (à solliciter)	525 000€	30%	Subvention HT	525 000€
Département – Fonds d'aménagement communal (à solliciter)	600 000€	34%	Subvention HT	600 000€
Etat – Plan de relance – réduction énergétique (à solliciter)	175 000€	10%	Subvention HT	175 000€
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 000€</b>	<b>100%</b>	<b>350 000€</b>	<b>2 100 000€</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2023

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
Etudes et lancement des travaux	Travaux	Travaux

#### **D- Partenaires du projet**

Concessionnaires (financement et travaux d'enfouissement)

Département (partenaire financier)

Etat (partenaire financier)

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des parties prenantes quant au déroulement du projet
4. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison (habitants et usagers de la mairie)

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Commune de Crégy les Meaux**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

Yann Bellégo – [dgs@cregylesmeaux.fr](mailto:dgs@cregylesmeaux.fr) – 01 60 23 40 65

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réhabilitation de l'ancien centre technique municipal en gymnase

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La commune souhaite réhabiliter l'ancien centre technique municipal en gymnase annexe afin de pouvoir répondre à la demande des associations pour avoir plus de créneaux suite à

l'accroissement de population. Les travaux permettront aussi d'isoler ce bâtiment très énergivore.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2025	ETUDES	75 000€	15 000€	90 000€
2026	TRAVAUX	900 000€	180 000€	1 080 000€
<b>TOTAL</b>		<b>975 000€</b>	<b>195 000€</b>	<b>1 170 000€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	585 000€	60%	195 000€	780 000€
Région – équipement sportif de proximité (à solliciter)	97 500€	10%	Subvention HT	97 500€
Etat DETR / DSIL équipement public, accroissement population (à solliciter)	292 500€	30%	Subvention HT	292 500€
<b>TOTAL</b>	<b>975 000€</b>	<b>100%</b>	<b>195 000€</b>	<b>1 170 000€</b>

\* récupération du FCTVA

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2025

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026 (après fin CRTE)
		Réalisation centre technique municipal – études gymnase	Travaux

#### D- Partenaires du projet

Région (partenaire financier)

Etat (partenaire financier)

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des parties prenantes quant au déroulement du projet
4. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**



**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**

**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Mairie de Fublaines**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

Déborah COURTOIS – [maire@fublaines.fr](mailto:maire@fublaines.fr) – 06.56.79.33.16

**Intitulé du projet/de l'action :**  
ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement)

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La commune de Fublaines souhaite développer sa politique enfance et jeunesse et créer un accueil de loisirs sans hébergements pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans sur les temps périscolaires (mercredis et vacances scolaires).

La création de ce nouveau bâtiment se situera dans le prolongement du groupe scolaire la colline - rue du Temple. Il bénéficiera ainsi de la présence d'équipement existants comme la cour, le préau et le bâtiment de restauration scolaire.

Ce projet a pour objectifs de :

- Conforter le positionnement de la commune de Fublaines en matière d'accompagnement du jeune et de l'enfant dans la pratique d'activités éducatives complémentaires aux enseignements reçus à l'école et dans la famille
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son apprentissage social
- Favoriser la conciliation des vies professionnelle et familiale en proposant un service de proximité et de qualité aux familles.
- Réduire les inégalités et favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs
- Permettre l'accessibilité de tous à l'accueil de loisirs en particulier les enfants en situation de handicap

Les besoins de ce nouvel accueil de loisirs se définissent comme suit :

- 1 espace accueil
- 1 salle d'activité 'jeux calmes'
- 1 salle de motricité
- 1 dortoir pour les plus petits
- 1 bureau des animateurs/Tisanerie
- 1 bureau de direction
- 1 rangement extérieur
- 1 local rangement
- 1 Vestiaire pour le personnel
- Des Sanitaires pour le personnel, les enfants maternelles et élémentaires
- Des Locaux techniques (local ménage, TGBT, local CTA, chaufferie...)

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021 à 2024	Frais Maitrise d'œuvre, A.M.O., Diagnostic amiante/HAP, Géotéchnicien, Coordonateur S.P.S, bureau de contrôle...	129 375,00€	25 875,00€	155 250,00€
2022 à 2023	Travaux y compris démolition	862 500,00€	172 500,00€	1 035 000,00€
<b>TOTAL :</b>		<b>991 875,00€</b>	<b>198 375,00€</b>	<b>1 190 250,00€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	297 562,50€	30,00%		
Subvention Conseil Départemental (Contrat rural A solliciter)	111 000,00€	11,19%		
Subvention Conseil Régional (Contrat rural A solliciter)	148 000,00€	14,92%		
Etat (DETR ou DSIL 2022 A solliciter)	368 645,50€	37,17%		
Caisse d'Allocation Familiales 77 (A solliciter)	66 667,00€	6,72%		
<b>TOTAL :</b>	<b>991 875,00€</b>	<b>100%</b>		

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : **Sept 2021**

Fin d'opération (mois si connu, année) : **T4 2023 - T1/2024**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Début des études	Etudes & Elaboration des dossiers de subventions (CAF/DETR ou DSIL/Contrat rural)

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Etudes & Dépôts des dossiers de subventions (CAF/DETR ou DSIL/Contrat rural)	Etudes	Notification marchés de travaux	Début des travaux

T1,2,3,4 de 2023	2024	2025
Travaux Livraison Fin 2023		

## **D- Partenaires du projet**

- Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Conseil Régional Ile-de-France
- Etat
- Caisse d'allocations familiales 77

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

### Objectifs :

1. Pérenniser l'ouverture d'un nouveau service pour la population communale, mis en place depuis cette année afin de répondre aux besoins urgents ; mais installés dans des locaux anciens et exigus.
2. Installer ce nouveau service dans des locaux aux normes et permettant l'accueil de tous, y compris les personnes à mobilité réduite
3. Remplacer les locaux actuels exigus et ne répondant plus aux normes
4. Accueillir les enfants de 3 à 12 ans pendant les périodes du périscolaire et des vacances scolaires sur la commune
5. Regrouper les services liés à l'enfance sur un seul site scolaire, avec mutualisation de la cour, du préau et de la restauration scolaire afin d'optimiser chaque espace.
6. Renforcer la structure scolaire dans son ensemble et la conserver en cœur de village
7. Renforcer le lien social entre les enfants et plus largement celui des habitants parmi lesquels de nombreux primo accédant.

### Indicateurs :

1. Nombre d'inscription
2. Rapport de fréquentation des enfants par type d'âge à N+1 post livraison
3. Ouverture ou non aux enfants des communes voisines selon les places disponibles
4. Enquête de satisfaction des usagers à N+1 post livraison
5. Évaluation du bienfait de ce service sur la fatigue des enfants et leur bien être en général

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Commune de Germigny L'éveque**

Contact :

Aline MARIE

06.08.68.58.74

[mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr](mailto:mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

Construction d'un préau

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A

B

C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A

B

C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A

B

C

D

E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A

B

**A- Description du projet/de l'action**

**Construction d'un préau pour l'école maternelle**

**B- Plan de financement**

**DEPENSES**

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Travaux	70 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>70 000 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	35 000 €	50%		
Subvention FER accordée (mais montant non connu à ce jour)	35 000€ (montant demandé)	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : 2021

Fin d'opération : 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Instruction PC

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Commune de Germigny L'Évêque**

Contact :

Aline MARIE

06.08.68.58.74

[Mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr](mailto:Mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr)

**Intitulé du projet/de l'action**

Aménagement d'une salle de mariage avec accès PMR

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

**La commune souhaite :**

- **Aménager la salle des mariages et la rendre accessibles aux PMR**
- **Rénover l'ancienne salle des fêtes**

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Travaux	250 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>250 000€</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	100 000 €	40%		
Subventions à solliciter	150 000€	60%		
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2023

Fin d'opération :

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
X		

**D- Partenaires du projet**

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

<p><b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b></p> <p><b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b></p>	
---	---

**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Commune de Gesvres-Le-Chapitre**



Contact :

Laurent COURTIER – Maire – [lmcourtier@orange.fr](mailto:lmcourtier@orange.fr) – 06.24.46.26.01

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Réfection de la charpente et élévation de la nef de l'Eglise Saint Laurent

**Thématique**  
(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A     B     C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A     B     C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A     B     C     D     E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A     B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

**Réfection de la charpente et des élévations extérieures de la nef.**

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2025	Installation de chantier	5 000 €		

2025	Travaux de maçonnerie	83 000 €		
2025	Travaux de charpente	42 000 €		
2025	Travaux de couverture	20 000 €		
2025	Honoraires et frais divers	22 500 €		
<b>TOTAL</b>		<b>172 500 €</b>	<b>34 500 €</b>	<b>207 000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	34 500 €	20%		
Contrat rural (à solliciter)	138 000 €	80%		
<b>TOTAL</b>	<b>172 500 €</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Fin d'opération (mois si connu, année) : 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Installation de chantier	Travaux de maçonnerie	Travaux de charpente	Travaux de couverture

T1 2026	T2 2026	T3 2026	T4 2026
Réception des travaux			

## D- Partenaires du projet

Département de Seine et Marne

Région Ile de France

Cabinet d'architecture DEMETRESCU-GUENEGO

## E- Objectifs et indicateurs de suivi

Préserver le patrimoine communal

Ecart par rapport au planning provisoire

Ecart du coût projet : coût réel par rapport aux coûts planifiés et non planifiés

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**MAREUIL-LES-MEAUX**

Contact :

**M. MACHU Pascal, Maire**

[pascal.machu@wanadoo.fr](mailto:pascal.machu@wanadoo.fr)

01 64 33 14 27

et **M. GRANCAGNOLO Tony, adjoint**

[tony.grancagnolo@outlook.com](mailto:tony.grancagnolo@outlook.com)

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Construction d'une salle polyvalente, de salles associatives, d'un tennis couvert et leurs abords**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

## A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)



### **CONTEXTE :**

La commune de Mareuil-lès-Meaux envisage des travaux sur son territoire afin de répondre à l'augmentation très importante de sa population ayant doublé en 20 ans, passant de 1 579 habitants en 1999 à 3 155 en 2018 et des constructions sont encore en cours engendrant un futur afflux. Cette large augmentation implique aujourd'hui de très gros besoins en termes d'accueil scolaire, la situation est telle que certains élèves sont scolarisés sur d'autres communes.

Cette augmentation rapide a engendré des besoins très importants auxquels la commune a répondu partiellement pour parer au plus pressé. Toutefois, l'école élémentaire 'Les Hironnelles', située en bordure de la mairie et de la salle des fêtes nécessite une rénovation et une extension, quant à l'école maternelle 'La Marelle', une extension est également nécessaire. A cela, il faut ajouter la nécessité d'une augmentation de la restauration scolaire qui de fait devient obligatoire.

Afin de réaliser ces extensions et de conserver les établissements scolaires au sein du centre village, il est nécessaire de délocaliser la salle des fêtes et les terrains de tennis actuels. Ainsi, la commune souhaite favoriser les équipements de la vie quotidienne en centre-ville afin d'éviter les déplacements automobiles.

La délocalisation de la salle des fêtes actuelle résoudra également deux gros problèmes, celui des nuisances sonores en centre-ville et celui d'un bâtiment devenu totalement obsolète et énergivore. En effet, cette salle des fêtes datant des années d'après-guerre est une véritable 'passoire énergétique', de plus le bâtiment instable présente de nombreux désordres et sa construction ne répond pas aux normes d'accès.

Par ailleurs, l'augmentation de la population impose un équipement de plus grande ampleur afin d'accueillir tous les habitants lors de manifestations et les associations pour leurs activités.

Des travaux devenus plus que nécessaires mais très coûteux ne permettraient pas de répondre à toutes les nouvelles normes et ne seraient économiquement pas viables. La décision a donc été prise de délocaliser la salle des fêtes afin d'économiser de l'énergie avec un bâtiment actuel et de permettre l'accueil de tous dans un bâtiment disposant d'aires de stationnement et situé raisonnablement à l'écart des habitations.

L'urgence de l'augmentation des effectifs scolaires impose à la commune la construction d'une extension de l'école maternelle 'La Marelle' obligeant la commune à la délocalisation des terrains de tennis. En effet, le foncier ainsi libéré permettra à la commune de construire les extensions de l'école et du restaurant scolaire afin de conserver l'ensemble des élèves sur les sites scolaires actuels.

Par ailleurs, le club de tennis de Mareuil ne dispose actuellement d'aucun terrain de tennis couvert, limitant ainsi l'activité en période hivernale. Celle-ci se faisant en nombre d'heures limitées puisqu'elle s'organise sur les courts couverts d'une commune voisine, limitant l'activité des plus jeunes ne pouvant s'y rendre.

La décision a donc été prise de construire un tennis couvert pour la pratique hivernale mais le foncier actuel ne peut l'accueillir. La nécessité d'un site plus ample et la libération du foncier proche de l'école maternelle ont mené naturellement la municipalité à prévoir la délocalisation des équipements tennistiques aux abords des stades actuels situés le long de la Route de Condé à la sortie du bourg.

Ainsi, ce site ample qui accueillera la salle polyvalente et les salles associatives proposera également des aires de stationnements mutualisées pour ces nouveaux équipements mais également pour les stades existants, les jardins partagés et les promeneurs, évitant le stationnement sauvage le long de la route de Condé lors de manifestations.

#### PROJET :

Le terrain situé sur le coteau de la Marne en sortie d'agglomération permet l'accueil des bâtiments nécessaires aux délocalisations évoquées au chapitre précédent. Ce terrain présente la particularité de surplomber la Marne par un dénivelé de 12 mètres entre ses points haut et bas.

Il doit accueillir la construction de deux bâtiments, la salle polyvalente et le tennis couvert dans sa partie moyenne afin de répartir les aires de stationnements en parties haute et basse.

L'ensemble sera desservi par la Route de Condé pour les accès véhicules et il est envisagé de traiter le chemin agricole reliant le site en sa partie haute vers le village afin de donner un accès pour la mobilité douce.

Une artère traversant de part et d'autre le terrain desservira tous les équipements du site et permettra les accès de secours.

L'aire de stationnement située en partie basse sera utilisée prioritairement donc constituée d'une chaussée minérale contrairement à l'aire de stationnement de la partie haute qui sera couverte d'un traitement perméable puisque utilisée occasionnellement pour les grandes manifestations.

Le traitement des eaux pluviales sera géré sur la parcelle afin de ne pas surcharger les réseaux du secteur.

Les nouveaux bâtiments seront implantés sur deux plateformes d'altimétrie différente afin de respecter au maximum la topographie existante.

Le bâtiment de la salle polyvalente sera constitué d'un ensemble en rez-de-chaussée. Cette salle est composée de trois salles séparées de cloisons amovibles pouvant répondre à des jauges de public différentes selon les évènements. La salle principale sera équipée d'une scène et les deux autres salles seront plus simples.

La salle principale est accompagnée d'une zone de préparation/réchauffage pour permettre la possibilité d'un évènement avec traiteur (mariages, cérémonies, cocktail...).

Trois zones de stockage sont également prévues pour accueillir le matériel communal réparti actuellement dans des lieux épars de la commune. Ceci permettra une optimisation du travail des équipes municipales lors des évènements, mais aussi un rangement des décors et accessoires pour les spectacles ou activités dans les salles (théâtre, yoga, gym douce, danse...).

Afin de répondre à toutes les futures utilisations de ces salles en fonction des activités et de la jauge de location, la municipalité a envisagé des vestiaires et des sanitaires dédiés aux différents espaces.

L'accès à la salle polyvalente se fera par un parvis minéral et les utilisateurs pourront profiter des événements extérieurs dans un patio situé à l'arrière et donnant sur les salles et les stades.

Les façades du bâtiment seront composées de plusieurs volumes aux traitements différents, recouvertes d'enduit, de bardage métallique ou bardage bois.

Le bâtiment du tennis couvert situé en surplomb de la salle polyvalente, accueillera un court de tennis, des vestiaires et un espace d'accueil type club house. Les vestiaires serviront également aux utilisateurs des deux terrains de tennis extérieurs. Sur cette plateforme dédiée au tennis, une réserve foncière est conservée pour la création d'un futur troisième terrain extérieur.

Ce bâtiment sera couvert d'un bardage bois et de panneaux translucides afin de bénéficier au maximum de la lumière naturelle. Son entrée sera marquée par une marquise. La partie regroupant les espaces de vie de ce bâtiment sera recouverte d'une toiture végétale.

Dans l'ensemble du projet, les eaux de toitures seront entièrement récupérées sur la parcelle, soit dans des zones d'infiltration, soit dans des noues. Elles serviront également à l'arrosage du site et des jardins familiaux situés aux abords.

Le coût du chauffage des bâtiments sera minimisé au maximum par l'utilisation de l'énergie des puits canadiens qui seront implantés sur le site.

Les toitures planes de la salle polyvalente doivent par la suite recevoir un large dispositif de panneaux solaires afin de produire une énergie locale.

Dans la conception de ces bâtiments une recherche permanente d'économie d'énergie et de prise en compte du site a été faite afin de ne pas augmenter la charge communale tout en ayant une salle polyvalente plus ample et un tennis couvert équipé de vestiaires pouvant accueillir tous les usagers.

Dans l'ensemble du projet, les eaux de toitures seront entièrement récupérées sur la parcelle, soit dans des zones d'infiltration, soit dans des noues. Elles serviront également à l'arrosage du site et des jardins familiaux situés aux abords.

Le coût du chauffage des bâtiments sera minimisé au maximum par l'utilisation de l'énergie des puits canadiens qui seront implantés sur le site.

Les toitures planes de la salle polyvalente doivent par la suite recevoir un large dispositif de panneaux solaires afin de produire une énergie locale.

Dans la conception de ces bâtiments une recherche permanente d'économie d'énergie et de prise en compte du site a été faite afin de ne pas augmenter la charge communale tout en ayant une salle polyvalente plus ample et un tennis couvert équipé de vestiaires pouvant accueillir tous les usagers.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021-2023	Travaux	5 695 613,00€	1 139 122,60€	6 834 735,60€
2020-2021-2022	Frais et honoraires (Maitre d'œuvre, A.M.O, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante, SPS, bureau de contrôle, Coordidateur SSI,...)	854 342,00€	170 868,40€	1 025 210,40€
<b>TOTAL</b>		<b>6 549 955,00€</b>	<b>1 309 991,00€</b>	<b>7 859 946,00€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	4 799 955,00€	73,28%	959 991,00€	5 759 946,00€
Région (C.A.R. à solliciter)	750 000,00€	11,45%	150 000,00€	900 000,00€
Région (Equipement Sportif A solliciter)	150 000,00€	2,29%	30 000,00€	180 000,00€
Département (FAC Voté)	300 000,00€	4,58%	60 000,00€	360 000,00€
Etat – DSIL 2021 sollicitée	500 000,00€	7,63%	100 000,00€	600 000,00€
Fédération Française de Tennis – A solliciter	50 000,00€	0,76%	10 000,00€	60 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>6 549 955,00€</b>	<b>100%</b>	<b>1 309 991,00€</b>	<b>7 859 946,00€</b>

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.*

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : Fin 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Etudes	Etudes	Etudes	Etudes – Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Travaux	Travaux	Travaux	Travaux

2023	2024	2025
Travaux		

#### D- Partenaires du projet

État

Région Ile de France

Département de Seine et Marne

Fédération Française de Tennis

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

##### Objectifs :

- Délocaliser de la salle polyvalente devenue obsolète, énergivore, exigüe et située en centre village
- Libérer du foncier au bénéfice des futures extensions scolaires (élémentaire, maternelle et restaurant scolaire)
- Implantation des nouveaux équipements à proximité des sites sportifs actuels permettant de mutualiser certains équipements (stationnement, allées, parvis...)
- Création d'une salle polyvalente plus ample et répondant aux normes actuelles
- Création de salles associatives devenues nécessaires à une population en forte augmentation
- Création d'un tennis couvert permettant un jeu en toute saison et notamment pour les scolaires
- Économies d'énergie par la création de bâtiments performants

##### Indicateurs de suivi :

- Programmation de spectacles et évènements
- Calendrier de location de la salle polyvalente aux habitants et associations pour des évènements
- Calendrier de réservation des salles associatives aux associations communales
- Nombre de licenciés au club de tennis
- Calendrier de réservation des courts de tennis
- Rencontres tennistiques

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**MAREUIL-LES-MEAUX**

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. MACHU Pascal, Maire**

[pascal.machu@wanadoo.fr](mailto:pascal.machu@wanadoo.fr)

01 64 33 14 27

et **M. GRANCAGNOLO Tony, adjoint**

[tony.grancagnolo@outlook.com](mailto:tony.grancagnolo@outlook.com)

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Extension de l'école élémentaire 'Les Hirondelles' et de la mairie**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)**CONTEXTE :**

L'évolution de la population impose à la commune une extension de l'école élémentaire actuelle. Cette extension située en bordure du bâtiment de mairie permettra également une extension des locaux de la mairie devenus également trop exigus.

La création d'une nouvelle salle polyvalente et donc la démolition de l'ancienne salle des fêtes située en centre village, au pied de la mairie doit libérer un espace foncier propice à ces extensions.

**PROJET :**

L'école élémentaire 'Les hirondelles' doit envisager une extension de 3 classes, et de locaux pour les enseignants, quant à la mairie elle nécessite une augmentation d'environ 250m<sup>2</sup> permettant l'accueil des nouveaux services, un local archives, une salle de convivialité, des sanitaires et des locaux techniques.

Cette extension doit être mutualisée entre les deux services, avec au RDC les espaces scolaires et le local archives et dans les étages les locaux de la mairie, en lien direct avec le bâtiment existant.

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	Travaux de démolition	138 000,00€	27 600,00€	165 600,00€
	Travaux de construction	2 370 610,00€	474 122,00€	2 844 732,00€
	Frais et honoraires (maître d'œuvre, AMO, BC, SPS, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante/HAP/Pb, bureau d'études...)	376 291,50€	75 258,30€	451 549,80€
<b>TOTAL</b>		<b>2 884 901,50€</b>	<b>576 980,30€</b>	<b>3 461 881,80€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	1 434 901,50€	49,74%	286 980,30€	1 721 881,80€
Région (CAR 2024 - A solliciter)	750 000,00€	26,00%	140 000,00€	840 000,00€

Etat (DSIL 2024 - A solliciter)	700 000,00€	24,26%	150 000,000€	900 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 884 901,50€</b>	<b>100%</b>	<b>576 980,30€</b>	<b>3 461 881,80€</b>

*Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le co financeur.*

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Désignation d'un maître d'œuvre	Etudes

2023	2024	2025
Etudes	Démarrage des travaux	Livraison

### D- Partenaires du projet

Etat

Région Ile de France

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Accueil des effectifs scolaires de niveau élémentaire en forte augmentation
- Mise à disposition des enseignants d'espace dédiés
- Augmentation de la capacité d'accueil des services municipaux au sein d'un même bâtiment de mairie
- Création d'un local archive
- Mise à disposition du personnel communal d'espace dédiés (vestiaires, salle de convivialité, sanitaires...)

Indicateurs :

- Inscription du nombre d'enfants en élémentaire
- Enquête auprès des parents à l'échéance N+1 après la livraison
- Enquête de satisfaction du public ayant recours aux différents services municipaux

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**MAREUIL-LES-MEAUX**

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. MACHU Pascal, Maire**

[pascal.machu@wanadoo.fr](mailto:pascal.machu@wanadoo.fr)

01 64 33 14 27

et **M. GRANCAGNOLO Tony, adjoint**

[tony.grancagnolo@outlook.com](mailto:tony.grancagnolo@outlook.com)

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Extension du restaurant scolaire et création d'une cuisine de préparation**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

## A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

### **CONTEXTE :**

La commune de Mareuil-lès-Meaux envisage des travaux sur son territoire afin de répondre à l'augmentation très importante de sa population ayant doublé en 20 ans, passant de 1579 habitants en 1999 à 3155 habitants en 2018. De plus, des constructions sont encore en cours engendrant un futur afflux devant être anticipé. Cette large augmentation implique aujourd'hui de très gros besoins en termes d'accueil scolaire et en termes de services associés.

Cette augmentation rapide de la population a engendré une augmentation très importante du nombre d'enfants à laquelle la commune a répondu partiellement pour parer au plus pressé en termes de scolarité.

Toutefois, la restauration scolaire située sur le site de l'école maternelle 'La Marelle', rue de l'abbé Petitot, nécessite une extension importante pour accueillir les futurs enfants.

La restauration scolaire accueille les enfants de l'école maternelle 'La Marelle' mais aussi les enfants de l'école élémentaire 'Les Hirondelles' située de l'autre côté de la rue de l'Abbé Petitot, soit environ 260 rationnaires actuellement pour une capacité ne pouvant en accueillir que 220.

La création d'une extension scolaire de l'école maternelle (5 classes) dans un premier temps puis de l'école élémentaire (3 classes) dans un second temps engendreront de nouveaux besoins qu'il faut envisager dès à présent. En effet, dans ces 8 nouvelles classes, si l'on considère environ 20 rationnaires par classe, il faudra accueillir environ 160 rationnaires supplémentaires auxquels il faut ajouter le personnel d'encadrement et les enfants en surnombre actuel.

C'est dans ce contexte que la restauration scolaire doit être agrandie.

D'autre part, la restauration scolaire actuelle est faite en 'liaison froide' et la volonté communale est de créer une cuisine de préparation sur site afin de proposer des repas préparés avec une forte proportion de produits locaux.

### **PROJET :**

Le projet envisagé prévoit la création d'une salle de restauration pour les élémentaires afin de laisser la salle existante aux maternelles et l'office de réchauffage sera remanié et agrandi afin de le transformer en cuisine de préparation. Un self sera mis en place pour les élémentaires afin de les préparer

Des sanitaires et des vestiaires seront créés pour le personnel et des sanitaires seront ajoutés pour les élémentaires.

Le bâtiment existant ainsi augmenté pourra recevoir les enfants sur le site actuel et ainsi leur permettre un accès aisé depuis les deux écoles au cœur du village.

La restauration scolaire ainsi remaniée permettra un service de qualité qui élaborera des repas sur site avec des produits locaux.

Le bâtiment devra ainsi accueillir 120 places supplémentaires, soit 240 rationnaires.

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Travaux	1 817 736,00€	363 547,20€	2 181 283,20€
2021-2022-2023	Frais et honoraires (maitre d'œuvre, AMO, BC, SPS, géomètre, géotechnicien, diagnostic amiante...)	272 660,40€	54 532,08€	327 192,48€
<b>TOTAL</b>		<b>2 090 396,40€</b>	<b>418 079,28€</b>	<b>2 508 475,68€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	990 396,40€	47,38%	198 079,28€	1 188 475,68€
Département (F.A.C. 2022 - A solliciter)	300 000,00€	14,35%	60 000,00€	360 000,00€
Etat (DSIL 2023 - A solliciter)	800 000,00€	38,27%	160 000,00€	960 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 090 396,40€</b>	<b>100%</b>	<b>418 079,28€</b>	<b>2 508 475,68€</b>

**C- Calendrier de mise en œuvre**Début d'opération (mois si connu, année) : Janvier 2023Fin d'opération (mois si connu, année) : début 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Désignation d'un maitre d'œuvre	Etudes	Etudes

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Etudes	Etudes	Etudes	Etudes

2023	2024	2025
Travaux	Travaux	

## **D- Partenaires du projet**

Département de Seine et Marne  
État

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

### Objectifs :

- Accueil des enfants maternelles et élémentaires en un même lieu
- Possibilité pour tous d'accéder à une alimentation de qualité essentielle au bon développement de l'enfant
- Sociabilisation des enfants et découverte des goûts
- Cuisine de préparation sur site pour une qualité alimentaire
- Valorisation des circuits courts de production

### Indicateurs :

- Nombre de rationnaires inscrits et de repas servis
- Contrats avec producteurs locaux
- Enquête de satisfaction à N+1 après ouverture de la structure

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**MAREUIL-LES-MEAUX**

Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

**M. MACHU Pascal, Maire**

[pascal.machu@wanadoo.fr](mailto:pascal.machu@wanadoo.fr)

01 64 33 14 27

et **M. GRANCAGNOLO Tony, adjoint**

[tony.grancagnolo@outlook.com](mailto:tony.grancagnolo@outlook.com)

**Intitulé du projet/de l'action :**  
**Extension de l'École Maternelle 'La Marelle'**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)**CONTEXTE :**

La commune de Mareuil-lès-Meaux envisage des travaux sur son territoire afin de répondre à l'augmentation très importante de sa population ayant doublé en 20 ans, passant de 1579 habitants en 1999 à 3155 habitants en 2018. De plus, des constructions sont encore en cours engendrant un futur afflux d'enfants devant être anticipé. Cette large augmentation implique aujourd'hui de très gros besoins en termes d'accueil scolaire, la situation est telle que certains élèves sont scolarisés dans d'autres communes.

Cette augmentation rapide de la population a engendré une augmentation très importante du nombre d'enfants à laquelle la commune a répondu partiellement pour parer au plus pressé. Toutefois, l'école maternelle 'La Marelle', située rue de l'Abbé Petitot, nécessite une extension d'ampleur.

**PROJET :**

Afin de réaliser cette extension d'école et de conserver les établissements scolaires au sein du centre village en un seul lieu pour permettre aux parents un accès simple par la Rue de l'Abbé Petitot, il est prévu de délocaliser les terrains de tennis actuellement présents sur site.

L'extension envisagée prévoit la création de 5 classes supplémentaires, 2 dortoirs, une bibliothèque et tous les locaux annexes nécessaires.

Ce nouveau bâtiment est envisagé en matériaux bio-sourcés et présentera des équipements permettant des économies d'énergie importantes.

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
	Travaux	2 309 890,00€	461 978,00€	2 771 868,00€
2021-2022	Frais et honoraires	346 483,50€	69 296,70€	415 780,20€
<b>TOTAL</b>		<b>2 656 373,50€</b>	<b>531 274,70€</b>	<b>3 187 648,20€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	1 356 373,50€	51,06%	271 274,70€	1 627 648,20€
Région (C.A.R. à solliciter)	500 000,00€	18,82%	100 000,00€	600 000,00€
Etat (DSIL 2022 A solliciter)	800 000,00€	30,12%	160 000,00€	960 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 656 373,50€</b>	<b>100%</b>	<b>531 274,70€</b>	<b>3 187 648,20€</b>

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : juin 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) : janvier 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Etudes	Etudes - Elaboration du dossier CAR	Etudes et Elaboration du Dossier DSIL 2022

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Consultation des entreprises	Démarrage du Chantier	Travaux	Travaux

2023	2024	2025
Travaux	T1 : fin de chantier	

### D- Partenaires du projet

Région Ile de France

État

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs :

- Accueil des enfants actuellement scolarisés sur d'autres communes à défaut de places disponibles
- Anticipation des besoins futurs liés aux constructions de logements en cours
- Extension de l'école actuelle afin de conserver un seul site scolaire à proximité de l'école élémentaire et de la restauration scolaire
- Conservation du site scolaire en centre village afin de favoriser l'accès par de la mobilité douce
- Proposer une qualité d'enseignement identique pour tous les enfants de Mareuil les Meaux

Indicateurs :

- Nombre d'enfants inscrits sur les autres communes qui ré intégreront l'école communale
- Nombre d'inscription des futurs élèves.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux**  **Meaux**  
Fiers de notre histoire

Contact :  
Caroline Jaroszek – caroline.jaroszek@meaux.fr -

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Plan Vélo Ville de Meaux

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le plan Vélo consiste à rendre accessible la Ville en vélo en toute sécurité : aménagements cyclables (piste, bande, voie verte, vélorue..), apaisement de la circulation (zone 30), création de stationnements vélos, développement de services vélo (consignes, prêt, ateliers de

réparation...), animations d'évènements pour sensibiliser sur les bonnes pratiques en vélo (grand public, scolaires...), création d'outils de communication.

Depuis 2017, la ville de Meaux porte une volonté politique forte de développement de l'usage du vélo. Le réseau d'aménagements cyclables est en expansion (18,5km en 2016- 45km en 2021). Bien consciente des « trous » dans le maillage actuel du réseau cyclable, la ville s'attache en priorité à réaliser les connexions manquantes entre les aménagements existants, à relier l'ensemble des quartiers, à connecter la gare et les principaux pôles d'activités.

#### 2021 :

- Création d'une piste bidirectionnelle sur l'avenue Roosevelt jusqu'au canal de l'Ourcq : finalisation des études, enfouissement des réseaux, début de travaux automne 2021
- Étude promenade des Remparts, bld Jean Rose
- Stationnements vélo abrités à proximité des principaux établissements publics de la collectivité

#### 2022 :

- Création de la passerelle cycles sur le canal entre l'avenue Roosevelt et l'avenue de la Victoire
- Aménagement d'une piste cyclable bld du Mémorial, en zone industrielle
- Travaux phase 1 promenade des Remparts
- Stationnements vélos à proximité des gymnases non dotés

#### 2023:

- Travaux phase 2 de la promenade des Remparts
- Aménagements cyclables de la circulaire de Beauval : Bld du Chevalier Bayard, bld du Maréchal Bessières, amélioration avenue Comtes de Champagne (connexion avenue de la Victoire)
- Création d'un parcours d'apprentissage vélo

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
T4 2021 – T1 2022	Tronçon Roosevelt Phase 1 et 2	903 682€		
2022	Tronçon Boulevard du Mémorial	667 210€		
2022	Arceaux vélos	42 460€		
<b>TOTAL</b>		<b>1 613 352€</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	437 304€	27%		
Subvention Conseil Régional (sollicitée)	511 205€	32%		
Europe – REACT UE FEDER	381 000€	24%		
Département de Seine-et-Marne	283 843€	17%		
<b>TOTAL</b>	<b>1 613 352€</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

**Octobre 2021 (début des travaux)**

Fin d'opération (mois si connu, année) :

**Fin 2024 pour le 2<sup>ème</sup> programme triennal**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Début des travaux Tronçon Roosevelt

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Tronçon Boulevard du Mémorial		

2023	2024	2025
	Fin du 2 <sup>ème</sup> programme triennal	

**D- Partenaires du projet**

Région Ile de France (partenaire financier)  
 Département 77 (propriétaire voirie Départementale)  
 Ville de Paris (emprise canal de l'Ourcq)  
 SDESM (enfouissement des réseaux)

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Nombres de km cyclables
2. Nombre d'inscrits sur l'application VELMO (consignes vélos à la gare et prêt de vélo)

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** **Meaux**  
Fiers de notre histoire

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réhabilitation du gymnase Frot

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le gymnase Frot accueille 7j/7 des associations, des établissements scolaires et des patients du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles Le Brassat. Ce dernier, situé en face du gymnase, a créé depuis plusieurs années une activité foot fauteuil LES TIGERS pour

promouvoir développer les activités physiques et sportives de compétition et ou de loisir pour les personnes présentant une déficience motrice ou visuelle.

Or, le revêtement du gymnase, adapté à une pratique multisports, s'est détérioré, et présente aujourd'hui un manque général d'adhérence et un sol inadapté aux besoins ou aux appuis spécifiques de certains sports comme le basket. C'est donc l'accueil du sport scolaire et du sport de forte intensité qui n'est plus optimal et cela nuit à la progression des athlètes fréquentant le gymnase.

Soucieuse d'accompagner au plus près les nouveaux besoins scolaires et de soutenir la réussite sportive au niveau national de certaines de ses associations, et en raison de la vétusté de l'équipement, construit en 1979 sans aucun programme de rénovation depuis, la Ville de Meaux a souhaité s'engager dans des travaux de réhabilitation importants afin d'améliorer les conditions de pratique sportive de ses usagers et les performances énergétiques du bâtiment : l'isolation quasi-inexistante du bâtiment entraîne des problèmes fréquents de condensation et d'étanchéité, le bâtiment a vieilli entraînant une non-utilisation des vestiaires et des sanitaires trop vétustes, le bâtiment ne répond plus aux normes d'accessibilité en vigueur, et les peintures et sols sont à revoir depuis de nombreuses années.

Les différentes phases du projet seront :

- Réfection et isolation de la toiture et des façades
- Remplacement des matériaux translucides par des plaques polycarbonate de 50mm d'épaisseur
- Réfection des vestiaires et sanitaires
- Mise en conformité du bâtiment et mise en accessibilité
- Peinture des murs et plafonds
- Rénovation totale du sol avec lignes de jeux
- Dépose en totalité des dalles plafonds pour rendre visible la charpente
- Remplacement des paniers de basket

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Diagnostic amiante	4 000€		
2021	Travaux - Rénovation des sanitaires et des vestiaires	131 413€		
2022	Travaux – Rénovation thermique, sol sportif et peintures	605 332€		
2022	Bureau de contrôle	12 440€		
<b>TOTAL</b>		<b>753 185 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	387 707€	51%		
Subvention Plan de relance - ANS (accordée)	252 500€	34%		
Subvention Conseil Régional (à solliciter)	112 978€	15%		
<b>TOTAL</b>	<b>753 185€</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

**T4 2021**

Fin d'opération (mois si connu, année) :

**T3 2022 (réception des travaux)**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Livraison des travaux	

2023	2024	2025

**D- Partenaires du projet**

Etat - Agence Nationale du Sport  
Conseil Régional Ile-de-France

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux**

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Rénovation du centre social Louis Braille

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action**

La zone d'influence du Centre Social Louis Braille comprend une population de 32 639 habitants qui correspond à 58 % de la population meldoise.

Elle comprend les quartiers :

- Quartier St Faron : 7 815 habitants,
- Platanes : 4 049 habitants,
- Foch : 7 845 habitants,
- Centre république : 5 686 habitants,
- Centre-ville - Hôtel de ville : 7 244 habitants.

La population est constituée à 48% d'hommes, 52% de femmes, 11,2% de personnes de 55 à 64 ans et de 13,4% de 65 ans et plus.

Au sein de ce quartier d'influence du centre social Louis Braille, on y trouve l'espace aquatique communautaire Frot ouvert depuis 2017, la maison de la Petite Enfance et un multi-accueil, le collège Frot et le gymnase Frot qui sera réhabilité en 2022.



Le centre social est ouvert au public aux horaires suivants de 9h à 17h30, néanmoins l'amplitude horaire est de 9h00 à 22h30 pour les activités et animations du centre social.

Soucieuse d'accompagner au plus près les nouveaux besoins des habitants et de favoriser davantage ce lien social si essentiel dans cette période difficile, et en raison de la vétusté de l'équipement, construit il y a plus de 60 ans, la Ville de Meaux a souhaité s'engager dans des travaux de réhabilitation importants afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses usagers et les performances énergétiques du bâtiment.

- Rénovation thermique : 50% du coût HT de l'opération
  - o Isolation des façades : laine de roche de 80 mm d'épaisseur avec finition panneaux résineux sur façade
  - o Changement des châssis et des fenêtres pour une meilleure isolation thermique et phonique



- Réhabilitation des aménagements intérieurs
  - o Création de cloisons mobiles nécessaires à la flexibilité et la modularité de fonctionnement du centre social dans ses propositions d'activité. En effet, cela permettrait de multiples configurations répondant aussi bien aux conférences collectivités sur la parentalité ou la consommation responsable, qu'aux actions de développement personnel et d'estime de soi
  - o Rénovation des sols et peintures
  - o Agrandissement et aménagement de la cuisine pour proposer des activités dans le cadre la parentalité
  - o Création de fenêtre pour bureau et salle informatique
  - o Plomberie et électricité
  - o Mise en accessibilité PMR de l'extérieur permettant d'accéder au jardin et aux activités extérieures proposées

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Réfection et isolation des façades	125 741 €		
2021	Châssis et fenêtres	130 079 €		
2021	Peinture	23 009 €		
2021	Réfection des sols	42 991 €		
2021	Rénovation de l'ascenseur	12 660 €		
2021	Réaménagement intérieur	181 838 €		
2021	Mise en accessibilité PMR	70 725 €		
2021	Mise aux normes éclairage et électricité	65 202 €		
2021	Motorisation du portail	4 334 €		
2021	Mise aux normes évacuation, incendie et désenfumage	9 747 €		
<b>TOTAL</b>		<b>666 326 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	133 265€	20%		
Subvention DSIL 2021 (accordée)	533 061€	80%		
<b>TOTAL</b>	<b>666 326€</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération :

**T4 2021**

Fin d'opération :

**T2 2022 (réception des travaux)**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Fin des travaux		

2023	2024	2025

#### D- Partenaires du projet

Etat

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison
4. Estimation gain énergétique en N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Plan Patrimoine – Cité Episcopale de Meaux

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

L'avenir de Meaux s'envisage désormais à l'échelle du **Grand Paris**. A la frontière de ce futur Grand Paris le territoire doit poursuivre sa structuration pour être en mesure de créer des synergies et des complémentarités avec la Métropole, au nom d'un territoire francilien équilibré et harmonieux.

Créer un nouveau pôle d'attractivité structuré au nord-est de l'Île de-France est, à ce titre, un enjeu majeur pour les prochaines années.

Dans ce grand Nord Seine-et-Marne, Meaux est un territoire à fort potentiel d'attractivité pour sa qualité de vie, ses espaces verts, son cœur de ville, son histoire et son patrimoine, sa proximité avec Paris, Roissy, Marne la Vallée etc.

Dans ce schéma, la valorisation du patrimoine de Meaux et de la CAPM a un **rôle stratégique** majeur pour contribuer à l'attractivité touristique du territoire de Meaux et de la CAPM.

**Première ville de Seine et Marne par le nombre d'habitants** (56 000), Meaux propose avec le **Plan Patrimoine**, une politique culturelle et touristique ambitieuse, à la hauteur de son potentiel.

Au cœur de la ville de Meaux, un ensemble architectural unique mérite un nouveau souffle : **la Cité épiscopale**, pour laquelle la municipalité souhaite réaliser un ambitieux programme de restauration, valorisation et mise en tourisme.



Élément majeur de l'histoire de Meaux, **unique en Ile-de-France**, la **Cité épiscopale** doit redevenir un **élément central de l'attractivité touristique et de l'offre culturelle du territoire**.

Au moyen âge, le quartier épiscopal de Meaux s'étendait du transept nord de la cathédrale Saint-Etienne jusqu'aux remparts de la ville. Comme son nom l'indique, ce quartier était

réservé à l'évêque, au chapitre des chanoines de la cathédrale et à leur entourage laïc ou ecclésiastique. La cité épiscopale présente aujourd'hui encore la physionomie qu'elle avait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, des éléments architecturaux variés, appartenant à des périodes historiques différentes, entrent dans la constitution de ses édifices. Les éléments les plus anciens remontent à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (salles basses du palais épiscopal).

Cette Cité possède en outre des **caractéristiques exceptionnelles** :

- La cathédrale Saint Etienne, chef d'œuvre de l'art gothique, emblématique de la Ville, dont la construction s'étend du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle
- Une cour fermée (l'une des rares en France) permettant une compréhension et une vue d'ensemble sur le fonctionnement d'une cité épiscopale et ses différents éléments (lieu de résidence, lieu de réception, lieu de travail, lieu de culte)
- Un jardin en forme de mitre d'évêque amené à obtenir le label jardin remarquable
- Des remparts gallo-romains permettant d'accéder à un jardin suspendu et un pavillon du XVIII<sup>e</sup> siècle fermant la Cité
- Des personnages illustres ayant habité ou séjourné au sein de cette Cité épiscopale (Henri IV, Bossuet, Louis XVI, etc.)

Pour y parvenir il faudra articuler :

- **Une approche globale de la Cité épiscopale** réunissant tous ses occupants (Ville – Musée Bossuet, Etat, Evêché, OCAM, Office du Tourisme du Pays de Meaux – Maison du Brie) pour co-construire un projet d'ensemble pour :
  - o donner de la **cohérence** et de l'**attractivité** à l'ensemble du site
  - o créer un **véritable parcours de visite**, une signalétique homogène, invitant à un circuit de découverte à la fois historique, touristique et pédagogique. Ce parcours devra permettre de comprendre la Cité épiscopale en donnant à voir la Cathédrale, le Vieux Chapitre, la Posterie (Maison du Brie et Office du Tourisme), le Palais épiscopal – musée Bossuet, le jardin Bossuet, les remparts et le pavillon Bossuet.
- ⇒ **ACTIONS :**
  - o **Réalisation d'une étude de programmation et de mise en tourisme de la Cité épiscopale dans son ensemble.**
  - o **Elaboration d'une signalétique artistique et d'un parcours de visite**
- **Une approche par site** pour démarrer le travail de restauration ou de redynamisation nécessaire à l'embellissement et la conservation de l'ensemble de la Cité épiscopale :

- o **Les remparts et le Pavillon Bossuet**

Les remparts, dont la partie la plus ancienne remonte à l'époque gallo-romaine et qui ont ensuite été remaniés à l'époque médiévale, nécessitent d'être rapidement restaurés. Cette intervention devra inclure la restauration du pavillon Bossuet et l'intervention d'un paysagiste pour remanier les jardins suspendus, tout en assurant la sécurisation des accès.

⇒ **ACTIONS :**

- o **Réaliser une étude de diagnostic préalable à la conservation et restauration des remparts et du pavillon Bossuet** (en cours)
- o **Aménagement des remparts, des jardins suspendus et exploitation du pavillon**

- o **L'ancienne Posterie et l'Office du Tourisme**

Le bâtiment de l'ancienne posterie est actuellement occupé par l'Office du Tourisme et la Maison du Brie. Une refonte des espaces en rez-de-chaussée permettrait de créer un espace d'introduction général à la Cité épiscopale ainsi qu'une billetterie et une boutique commune pour tous les établissements (+ salle pédagogique).

⇒ **ACTIONS :**

- **Réaliser une étude de programmation pour le réaménagement du rez-de-chaussée**
- **Réalisation des travaux**

- **Le Jardin Bossuet :**

Jardin remarquable à plus d'un titre (sa forme de mitre, son attribution supposée à Le Nôtre, la rose Bossuet créée en 2004 pour le tricentenaire de la mort de Bossuet, la présence attestée de l'évêque Bossuet et de son pavillon de travail, etc).

⇒ **ACTIONS :**

- **Travail avec l'ABF pour les interventions phytosanitaires.**
- **Dossier de labélisation Jardin Remarquable**

- **Le palais épiscopal - musée Bossuet :**

Il s'agit de donner **une seconde vie au musée Bossuet** en repensant sa scénographie, le parcours de visite et son propos. L'objectif étant de le rendre plus attractif pour les visiteurs en faisant mieux connaître l'histoire du palais épiscopal, des personnages illustres qui y ont vécu, avec un nouvel accrochage, en intégrant dans la médiation les outils numériques du 21<sup>e</sup> siècle. Il s'agit également de prévoir la **restauration du Palais épiscopal** pour mieux connaître son histoire, valoriser ce bâtiment et son architecture unique afin de mieux le faire connaître au plus grand nombre, habitants et touristes.

⇒ **ACTIONS :**

- **Rédaction du Projet Scientifique et Culturel (en cours)**
- **Conception-réalisation de la nouvelle scénographie du musée s'appuyant sur le PSC**
- **Aménagement du deuxième étage en bureaux et réserves**
- **Restauration de la toiture du palais**
  
- **Le Vieux Chapitre :** bâtiment exceptionnel de 4 niveaux, propriété de l'Etat, actuellement non accessible au public et dont une partie seulement est utilisée par l'évêché (rez-de-chaussée), une réflexion sur la possibilité de rendre ce site accessible au public serait un atout supplémentaire majeur pour l'attractivité de la Cité épiscopale.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Etude de diagnostic préalable restauration des remparts et pavillon Bossuet			50 000€
2021	Etude sanitaire et patrimoniale du Palais Episcopal – musée Bossuet			30 000€
2021	Etude de programmation pour le Palais Episcopal- musée Bossuet, la cour de la Cité et le bâtiment de la Posterie (accueil, boutique, salle introductive, signalétique...)			50 000€
2022	Travaux de restauration des Remparts et du pavillon Bossuet			1 800 000€
2022	Intervention phytosanitaire et valorisation du Jardin Bossuet			600 000€
2022	Etude de scénographie Palais Episcopal (actuel musée Bossuet)			30 000€
2022	Mise en lumière de la cour de la Cité et du jardin			1 000 000€
2023-2027	Travaux aménagement Palais Episcopal nouveau musée Bossuet			7 000 000€
2023-2027	Travaux bâtiment de la Posterie et cour de la Cité			2 000 000€
<b>TOTAL</b>				<b>12 560 000€</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant TTC	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	3 768 000€	30%		
CPER (accordé)	7 830 000€	62%		
Département de Seine-et-Marne (sollicité)	962 000€	8%		
<b>TOTAL</b>	<b>12 560 000€</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération :

**T1 2021**

Fin d'opération :  
**2027**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Lancement des études			

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Travaux sur les remparts et valorisation du Jardin Bossuet et de la Cour			

2023	2024	2025
Travaux de restauration et d'aménagement du Musée Bossuet, de la Posterie et de la Cour		

#### D- Partenaires du projet

Etat  
Région Ile-de-France

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

### Maître d'ouvrage

**Mairie de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Construction du groupe scolaire maternelle Alembert à Meaux
--

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A     B     C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A     B     C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A     B     C     D     E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A     B

### A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

Dans le cadre de la transformation complète du quartier de « Beauval » classé QPV, la ville de Meaux a décidé de construire un groupe scolaire à la place d'une tour et de son parking attenant (terrain de 4976 m<sup>2</sup>). Ce nouvel espace sera entouré d'immeubles collectifs, de futures constructions de logements, de futures voies et du groupe scolaire Alain (avec qui il sera complémentaire). A l'horizon 2026, l'école maternelle devra pouvoir accueillir 174 élèves, 189 pour le service de restauration et

80 pour l'ALSH. Ces futurs espaces ont été pensés afin de répondre aux besoins, au bien-être et à la sécurité des enfants.

Le groupe scolaire sera composé de locaux communs (le parvis, le préau, la cour de récréation, les dortoirs, les locaux techniques et cour de service, aire de jeu, espace verts ainsi que le service de restauration avec ses propres sanitaires, espaces pour lavage des mains, et ses salles de restaurations...) autour desquels s'organiseront l'école maternelle (un bureau pour la direction, un bureau de psychologie, d'une infirmerie d'une salle des enseignants, d'une salle des ATSEM, locaux, bibliothèque, salle de motricité et de sanitaires pour adultes et enfants) et de l'accueil de loisir de 331 m<sup>2</sup> (bureaux de direction, infirmerie, salles d'activités, atelier cuisine, surveillance, sanitaires pour adultes et enfants). La surface totale à construire devra occuper l'ensemble de l'espace disponible (4976 m<sup>2</sup>) et sera en plain-pied.

Un soin particulier sera apporté à l'esthétisme des bâtiments. Ils doivent s'intégrer harmonieusement avec le paysage urbain existant et futur. Consciente des enjeux écologiques, la ville de Meaux souhaite également mettre en œuvre un projet qui respecte certaines exigences environnementales tout en restant dans les limites du budget défini.



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Concours	300 000 €		
2023	Travaux	3 206 667 €		
2024	Travaux	3 206 533 €		
<b>TOTAL</b>		<b>6 713 200 €</b>		

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	1 203 433 €	18%		
ANRU	2 782 208 €	41%		
CRDU	2 727 559 €	41%		
<b>TOTAL</b>	<b>6 713 200 €</b>			

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : T3 2022 (lancement du concours de maîtrise d'œuvre)

Fin d'opération : septembre 2024 : livraison des travaux pour la rentrée scolaire

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Lancement du concours		Notification marchés de travaux

2023	2024	2025
Début des travaux	Livraison des travaux pour la rentrée scolaire	

### D- Partenaires du projet

Département de Seine et Marne

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire (ouverture en 2024)
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers, personnels et riverains
4. Qualité esthétique du bâtiment et son intégration dans le paysage urbain

<p><b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b></p> <p><b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b></p>	
---	---

## Maître d'ouvrage

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

<p><b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Extension du groupe scolaire Pinteville à Meaux</p>
--

<p><b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)</p>
---

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A     B     C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A     B     C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A     B     C     D     E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A     B

## A- Description du projet/de l'action

Le groupe scolaire Pinteville située du quartier Val Fleuri est située dans une zone pavillonnaire de la ville de Meaux. Le site de 22 040 m<sup>2</sup> est actuellement occupé par une école maternelle, une école élémentaire, des terrains de sport, l'accueil de loisirs, la restauration scolaire et le conservatoire de musique. Face au contexte actuel et aux évolutions en terme de constructions neuves de logements, la Ville de Meaux a décidé d'étendre le groupe scolaire existant en y intégrant une restauration scolaire, un accueil de loisirs, des salles de classes et dortoirs supplémentaires. Ces nouveaux équipements permettront de regrouper toutes les fonctions nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire et d'affirmer l'image et le rôle de ce bâtiment public

dans la vie des habitants du quartier. Ces futurs espaces ont été pensés afin de répondre aux besoins, au bien-être et à la sécurité des enfants.

La restauration scolaire devra pouvoir accueillir l'ensemble des élèves (estimé à 660 en 2024) et du personnel et être accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle comprendra un hall d'accueil, un sas et des vestiaires, une infirmerie, des sanitaires (enfants et adultes), un espace de lavage de main et de salles de restauration pour les enfants. Pour les personnels, des vestiaires, une laverie, une salle des agents et une zone de stockage du matériel d'entretien ont également été pensés. Enfin des locaux techniques, une zone de réception, un local à déchets et une cour de service seront construits. L'ALSH devra accueillir 80 élèves à l'horizon 2024. Elle sera composée de salles d'activités, de vestiaires (enfants et adultes), de sanitaires (enfants et adultes), de bureaux, d'une infirmerie, d'un atelier cuisine, d'un dortoir et d'espace de rangements. Le préau sera quant à lui un espace attenant à l'espace récréatif des enfants et pourra également constituer une extension pour la restauration. La surface totale à construire est évaluée à 1221 m<sup>2</sup>.

Un soin particulier sera apporté à l'esthétisme des bâtiments. Ils doivent s'intégrer harmonieusement avec le paysage urbain existant. Consciente des enjeux écologiques, la ville de Meaux souhaite également mettre en œuvre un projet qui respecte les exigences environnementales.



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Début des travaux	1 466 667		
2022	Fin des travaux	2 500 000		
<b>TOTAL</b>		<b>3 966 667</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	2 866 667			
FAC (contrat signé)	1 100 000			
<b>TOTAL</b>	<b>3 966 667</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : T4 2021

Fin d'opération : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Début des travaux	

2023	2024	2025
	Livraison des travaux	

**D- Partenaires du projet**

Département de Seine et Marne

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers, personnels et riverains
4. Qualité esthétique du bâtiment et son intégration dans le paysage urbain

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage :**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Extension du groupe scolaire Val Fleuri et construction d'une restauration scolaire à Meaux

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

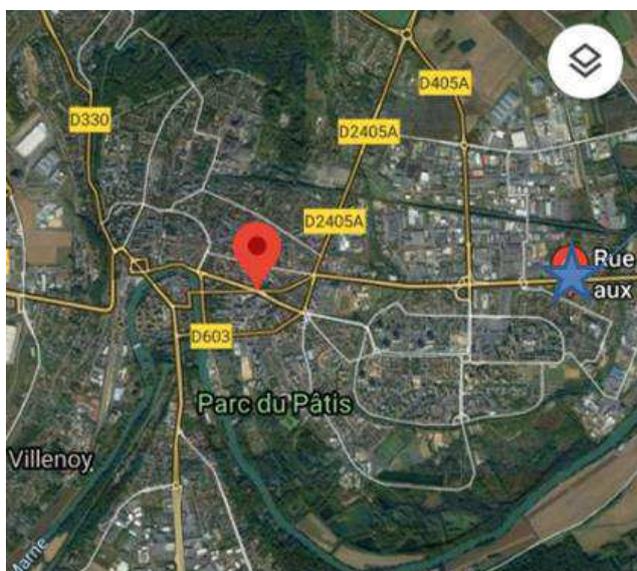
**A- Description du projet/de l'action**

Le groupe scolaire du quartier Val Fleuri est située dans une zone d'habitation pavillonnaire à l'est de la ville de Meaux. Le site de 46 129 m<sup>2</sup> est actuellement occupée par deux bâtiments distincts (une école maternelle et une école élémentaire comprenant un accueil de loisir et une restauration scolaire) mais qui sont complémentaires dans leurs usages. A l'horizon 2024, le groupe scolaire prévoit d'accueillir près de 500 élèves. La ville de Meaux souhaite construire une extension

du groupe scolaire intégrant une restauration scolaire neuve et un préau afin de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants du quartier.

La restauration scolaire devra pouvoir accueillir l'ensemble des élèves et du personnel et être accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle comprendra un hall d'accueil, un sas et ses vestiaires, une infirmerie, des sanitaires (enfants et adultes), un espace de lavage de main et de 5 salles de restauration de 70 m<sup>2</sup>. Pour les personnels, des vestiaires, une laverie, une salle des agents et une zone de stockage du matériel d'entretien ont également été pensés. Enfin des locaux techniques, une zone de réception, un local à déchets et une cour de service pour stationnement de tous les intervenants extérieurs seront construits. Le préau sera quant à lui un espace attenant à l'espace récréatif des enfants et pourra également constituer une extension pour la restauration. La surface totale à construire est évaluée à 775 m<sup>2</sup>.

Un soin particulier sera apporté à la qualité esthétique des bâtiments qui devront s'intégrer harmonieusement avec le paysage urbain existant afin de créer une véritable image de groupe scolaire. En plus des espaces extérieurs, les espaces de restauration et de cuisine ainsi que les locaux administratifs et du personnel seront pensés afin de permettre un service de restauration efficace et relié avec les locaux scolaires. Consciente des enjeux écologiques, la ville de Meaux souhaite également mettre en œuvre un projet qui respecte certaines exigences environnementales tout en restant dans les limites du budget défini.



**B- Plan de financement****DEPENSES**

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020	AMO	319 351		
2021	Construction modulaire	1 309 656		
2021	Matériel de cuisine	105 303		
2021	Gros œuvre	204 705		
<b>TOTAL</b>		<b>1 939 015</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	643 283			
DSIL 2020	1 295 732			
<b>TOTAL</b>	<b>1 939 015</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2020

Fin d'opération : T2 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Début des travaux	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Livraison		

2023	2024	2025

### **D- Partenaires du projet**

Département de Seine et Marne

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers, personnels et riverains
4. Qualité esthétique du bâtiment et son insertion sur le site

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Construction d'un multi-accueil Cassini à Meaux

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

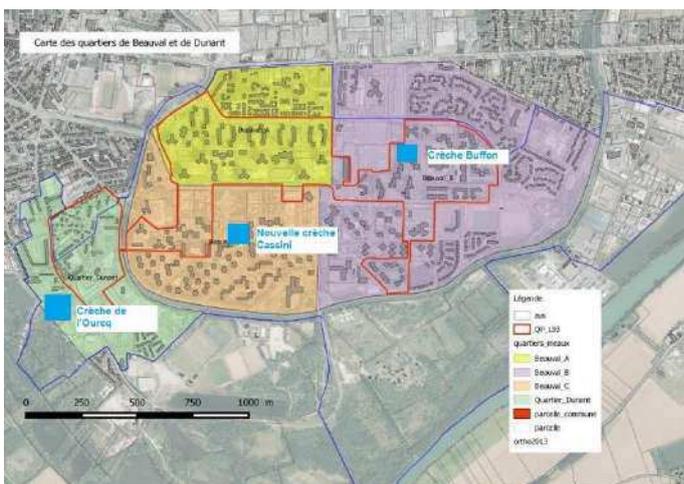
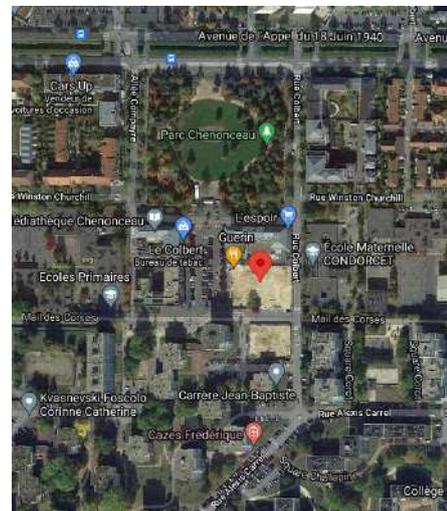
**A- Description du projet/de l'action**

Dans le cadre de la transformation complète du quartier de « Beauval » classé QPV, la ville de Meaux a décidé de construire un nouvel espace multi-accueil de 1333 m<sup>2</sup>. Ce nouvel établissement devra pouvoir accueillir 50 enfants et 23 personnels toute la journée (7h à 19h45) dès 2026. Il viendra remplacer les deux anciens établissements de multi-accueil non-réhabilitables et dont la capacité ne dépassait pas 40 enfants. Grâce à cet établissement la ville de Meaux pourra répondre aux besoins de sa population qui présente 25% de familles monoparentales et un taux de pauvreté de 22%. Ce centre devra aussi pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap, une des priorités de la ville.

Le centre sera divisé en 4 zones :

- Les locaux d'accueil et de gestion
- Les espaces logistiques
- Les espaces du personnel composées de vestiaires, de sanitaires et d'une salle de détente.
- Les lieux de vie des enfants eux-mêmes divisés en 4 espaces reliés entre eux et pouvant accueillir 11 à 15 enfants. Chaque unité sera composée d'un espace bébé (avec dortoir, coin change et biberonnerie), d'un espace moyen-grand (avec salle repas, coin kitchenette, dortoirs, salle de propreté) et vestiaires avec casiers. La salle de motricité, de lecture, de jeu d'eau, de bureaux, de rangements et d'extérieurs seront partagés entre les 4 unités.

L'organisation des espaces, les matériaux utilisés et les techniques de productions employées doivent garantir la sécurité, la santé et le bien-être des enfants. Un soin particulier sera également apporté à l'esthétisme des bâtiments qui doivent s'intégrer harmonieusement avec le paysage urbain existant et futur.



## B- Plan de financement

### DEPENSES

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Concours	112 000		
2022	Première phase travaux	1 004 327		
2023	Deuxième phase de travaux	2 604 763		
<b>TOTAL</b>		<b>3 721 090</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	1 982 999			
ANRU	206 225			
CAF ( à solliciter)	950 000			
Dotation Politique de la Ville 2021 (accordée)	81 866			
DPV 2022	500 000			
<b>TOTAL</b>	<b>3 721 090</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération: T3 2021

Fin d'opération : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Lancement du concours	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Notification des marchés de travaux	Début des travaux

2023	2024	2025
	Livraison	

### **D- Partenaires du projet**

Département de Seine et Marne

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire (ouverture en 2024)
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers, personnels et riverains
4. Qualité esthétique du bâtiment et son intégration dans le paysage urbain
5. Nombre d'enfants accueillis

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Rénovation du centre social Louis Aragon

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La ville de Meaux, avec une population 56 533 habitants (chiffres 2018) est parmi les plus grandes villes du département Seine et Marne, faisant partie d'une Communauté d'Agglomération de 26 villages ou villes.

### **Le quartier de Beauval**

A sa construction, le grand ensemble constitué du quartier de Beauval et de Dunant, répondait à un besoin énorme de logements dans le cadre du programme d'aménagement de la région parisienne dit « des 3M » (Meaux, Montereau et Melun).

Aujourd'hui, les quartiers de Beauval et Dunant-Collinet regroupe une population de 23 806 habitants, elle représente près de 42.30% des habitants de la ville. Les logements dits sociaux représentent environ 45% du parc immobilier local.

### **Démolition et reconstruction**

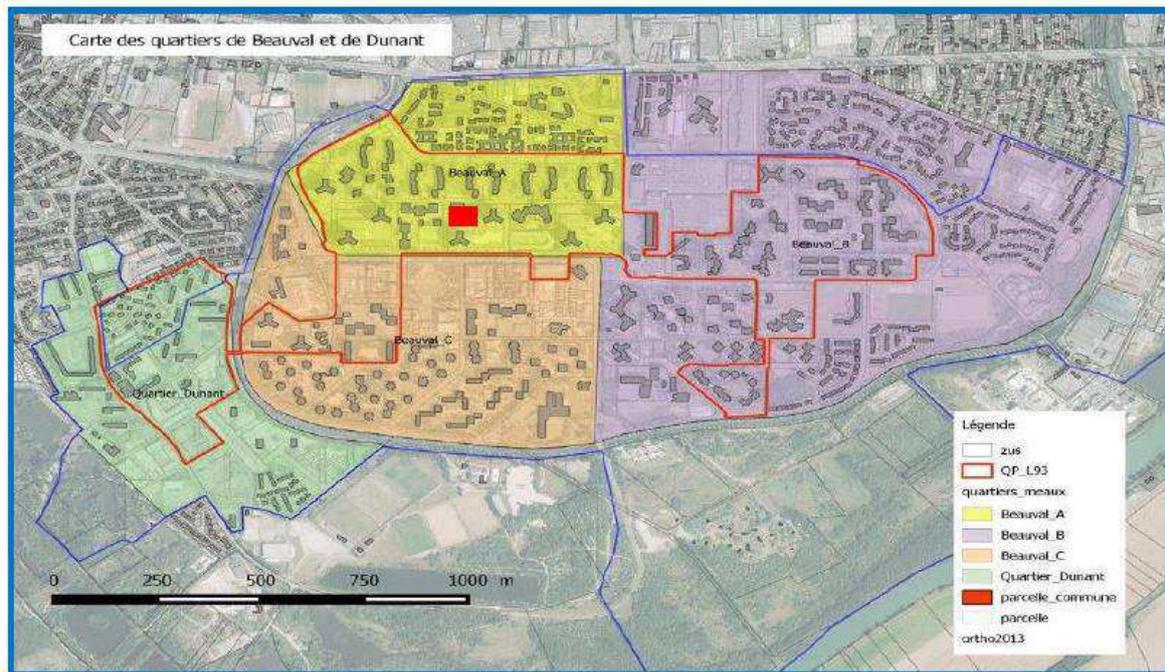
Le territoire d'intervention prioritaire du centre social connaît un nouveau plan de démolitions-reconstructions décidé pour la période 2015-2027 avec la démolition de 7 tours sur le territoire d'influence :

- La démolition des deux tours Auvergne et Artois est intervenue le 22 novembre 2015.
- La démolition de la tour Albret est intervenue le 29 septembre 2019.
- La démolition des tours Anjou et Alsace est intervenue le 5 mars 2021.
- La démolition des tours Argonne et Aquitaine est prévue pour 2025/2027

L'analyse de la situation permet de tirer les enseignements suivants :

- La construction sur l'emprise foncière des immeubles Auvergne et Artois ne sera pas totalement achevée avant 2022/2023. Toutefois, l'installation des premiers habitants dans les logements sera effective sur la période 2021/2022.
- Le parc immobilier est en mutation avec la construction d'1/3 de logement social, d'1/3 d'accession à la propriété et d'1/3 de loyer libre. Cette diversité de types logements conduira à l'arrivée de nouvelle population sur le quartier avec son lot de besoins nouveaux et de disponibilités différentes.





**Légende :**  Centre Social Municipal Louis ARAGON

Le centre social est ouvert au public aux horaires suivants de 9h à 17h30, néanmoins l'amplitude horaire est de 9h00 à 21h30 pour les activités et animations du centre social.

Le centre social Louis Aragon a par ailleurs renouvelé son agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales en présentant un projet social 2020-2024 et pour lequel le Conseil Municipal a approuvé le 20/11/2020 la convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

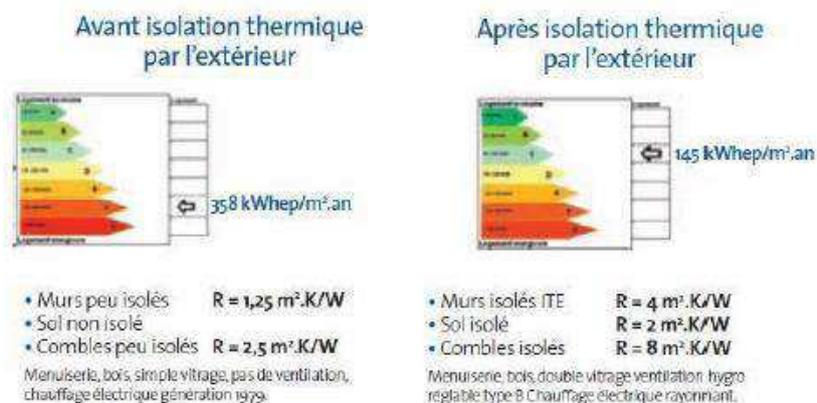
Le projet social est structuré autour de 4 axes stratégiques :

- Jeunesse : soutien aux démarches administratives et à l'orientation scolaire
- Accès aux droits : lutte contre la fracture numérique
- Citoyenneté : autonomie des bénévoles et évolution du cadre de vie
- Parentalité : sensibilisation à la co-éducation

Soucieuse d'accompagner au plus près les nouveaux besoins des habitants et de favoriser davantage ce lien social si essentiel dans cette période difficile, et en raison de la vétusté de l'équipement, construit il y a plus de 40 ans, la Ville de Meaux a souhaité s'engager dans des travaux de réhabilitation importants afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses usagers et les performances énergétiques du bâtiment :

- Rénovation thermique : 72% du coût HT de l'opération
  - o Isolation de la toiture et des façades à l'extérieur
  - o Changement des châssis et des fenêtres pour une meilleure isolation thermique et phonique
  - o Installation de volet roulant venant diminuer l'effet "canicule" en plein été
- Réhabilitation des aménagements intérieurs
  - o Peinture
  - o Sols

- Rénovation de la salle de théâtre
- Mise en accessibilité PMR : sanitaires et signalétique
- Plomberie et éclairage



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Réfection et isolation de la toiture	225 823 €		
2022	Réfection et isolation des façades	316 917 €		
2022	Peinture	23 009 €		
2022	Réfection des sols	70 514 €		
2022	Bloc porte acier chaufferie	1 891 €		
2022	Plomberie et sanitaires PMR	82 795 €		
2022	Rénovation salle de théâtre	29 059 €		
2022	Fourniture et pose de volets	67 725 €		
2022	Eclairage et électricité	5 160 €		
2022	Châssis et fenêtres	93 701 €		
2022	Rideau air chaud	1 541 €		
2022	Evacuation, incendie et désenfumage	10 669 €		
2022	Signalétique accessibilité	26 761 €		
<b>TOTAL</b>		<b>982 746 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	196 549€	20%		
Subvention DPV 2021 (accordée)	786 197€	80%		
<b>TOTAL</b>	<b>982 746€</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**Début d'opération :**T4 2021**Fin d'opération :**T3 2022 (réception des travaux)**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Début des travaux : réfection des peintures

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Livraison des travaux	

2023	2024	2025

**D- Partenaires du projet**

Etat

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison
4. Estimation gain énergétique en N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation de groupes scolaires : Compayré, Alain, Condorcet, Binet

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

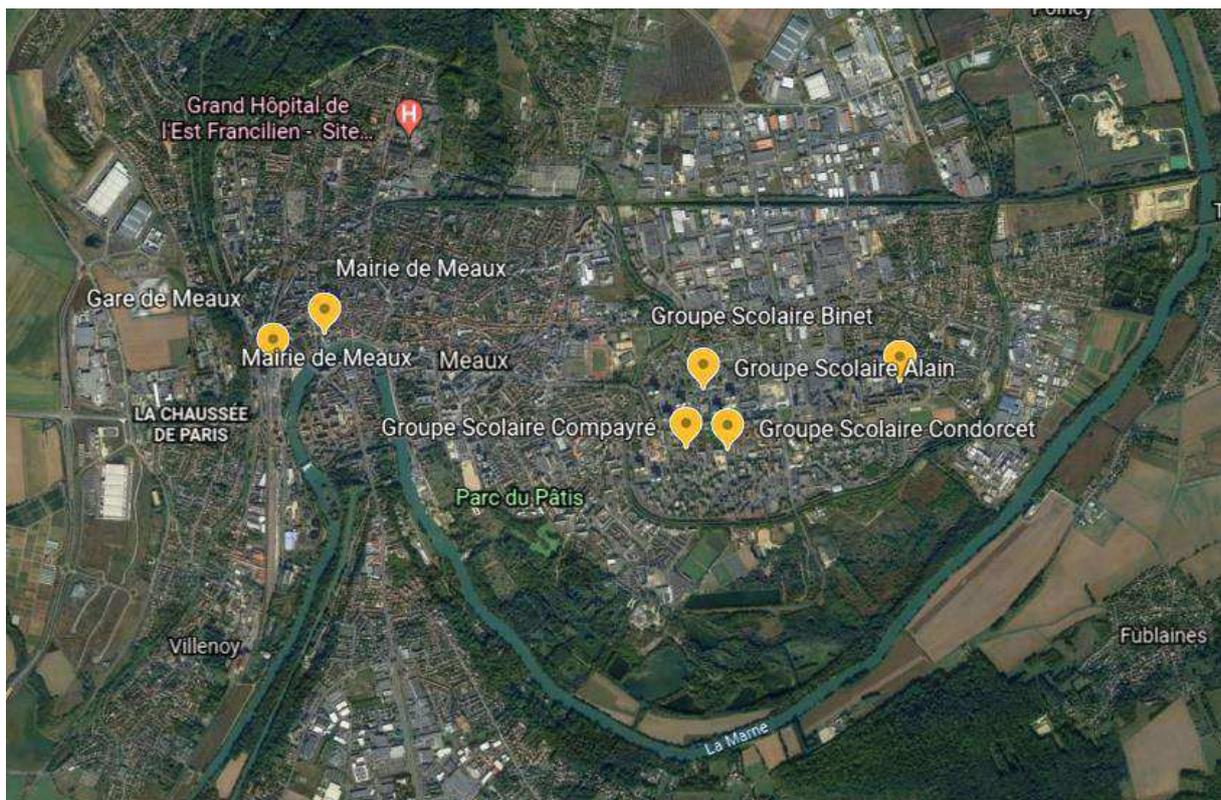
A  B

## A- Description du projet/de l'action

Le dérèglement climatique s'accélère et ses impacts seront importants en France dans les prochaines années. Les vagues de chaleur, notamment, devraient être plus fréquentes et plus intenses. Elles devraient également être plus précoces dans la saison. Elles vont ainsi impacter beaucoup plus le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires dont le bâti n'est pas toujours conçu pour faire face à de telles situations.

La problématique du confort d'été et d'hiver dans les écoles maternelles et élémentaires devient donc un enjeu plus prégnant : cette problématique engendre un risque sur la santé des enfants, particulièrement vulnérables aux écarts de température, en particulier lorsque celle-ci devient extrême. Les élèves de maternelle, notamment, n'ont pas encore développé les capacités nécessaires pour réguler leur température corporelle et leur capacité d'adaptation comportementale est limitée.

La période de grand froid de cet hiver a mis en lumière les problématiques de chauffages et d'isolation de quatre groupes scolaires d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré : Compayré, Condorcet, Alain, Binet. Pour ce dernier groupe scolaire, la rénovation thermique des locaux a eu lieu en 2019, il s'agit donc de répliquer cette transformation sur l'école élémentaire.



Ces groupes scolaires, présents dans les Quartiers Politiques de la Ville, font partie de la stratégie de renouvellement urbain initiée par la Ville depuis de nombreuses années.

Avec pour objectif une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie, Meaux souhaite réaliser la rénovation totale des 4 groupes scolaires en réalisant :

- Remplacement des encadrements des fenêtres des classes
- Isolation thermique et étanchéité de la toiture

- Réhabilitation et Isolation thermique des façades
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Fermeture du patio
- Réfection du réseau de chauffage secondaire

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Compayré : réfection des toitures	544 394€		
2022	Compayré : isolation des façades	791 194€		
2022	Compayré : remplacement des menuiseries	782 553 €		
2023	Binet maternelle	1 022 800 €		
2024	Condorcet : réfection des toitures	544 394€		
2024	Condorcet : isolation des façades	791 194€		
2024	Condorcet : remplacement des menuiseries	782 553 €		
2025	Alain : réfection des toitures	544 394€		
2025	Alain : isolation des façades	791 194€		
2025	Alain : remplacement des menuiseries	782 553 €		
<b>TOTAL</b>		<b>7 377 223 €</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	2 950 889 €			
Subvention DPV 2022 (à solliciter)	635 442 €			
Subvention DSIL 2022 (à solliciter)	635 442 €			
Subvention DPV 2023-2025 (à solliciter)	1 577 725 €			
Subvention DSIL 2023-2025 (à solliciter)	1 577 725 €			
<b>TOTAL</b>	<b>7 377 223 €</b>			

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération :

**T2 2022**

Fin d'opération :

**T4 2025**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
	Ecole Compayré		

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Binet	Condorcet	Alain

### D- Partenaires du projet

Etat

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison
4. Estimation gain énergétique en N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux** 

Contact :

Stéphanie Montmartin – stephanie.montmartin@meaux.fr - 06 08 03 94 66

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation de la toiture du logement gymnase Dunant

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

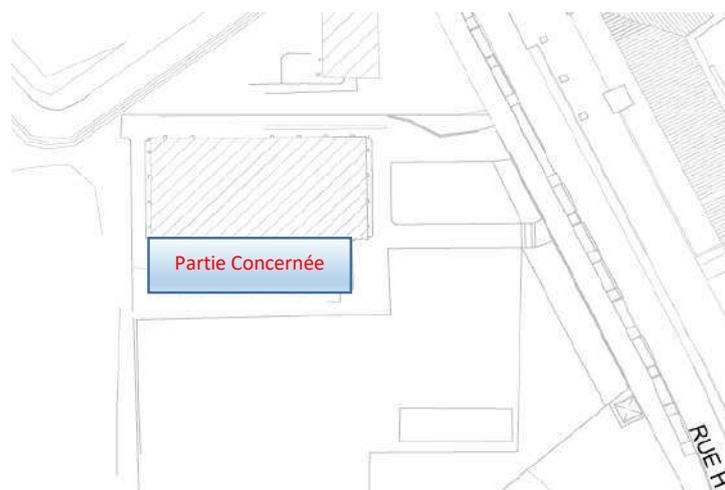
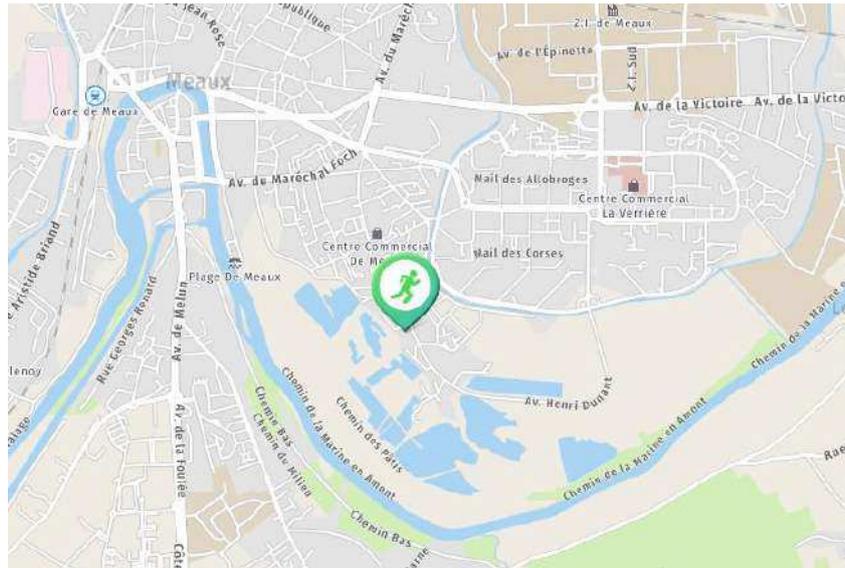
Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La partie à rénover comprend le logement du gardien, les vestiaires et les sanitaires du gymnase Dunant.

CRTE - Fiche n°12 - Meaux



L'isolation actuelle, de type laine de verre 50 millimètres, est présente depuis la construction. Ce type d'isolant a tendance à se dégrader dans le temps et perd de ses capacités

d'isolation. Suite à plusieurs reprises d'étanchéité partielle, nous avons constaté que celui-ci l'est particulièrement.

### **Projection après travaux**

La réfection complète de cette toiture consiste :

- A l'arrachage complet de la couche d'étanchéité existante inclus les relevés d'étanchéités
- Au retrait de l'isolant 50mm
- Au pontage des fissures

Une fois ces opérations effectuées, la pose de la nouvelle isolation débute :

- Pose d'un pare vapeur sur toute la surface
- Pose des nouveaux panneaux isolant PU 100mm
- Pose de l'étanchéité bicouche neuve avec les sorties VMC et chaufferie
- Remplacement des couvertines alu
- Mise en place des joints de dilatations sur l'ensemble de la couverture

### **Bilan énergétique**

La Ville de Meaux a effectué la même remise en état sur le gymnase Condorcet en 2016. Ce remplacement complet de la couverture nous a permis de réaliser une économie de 25,2% sur la consommation chauffage.

<b>Bâtiment</b>	<b>2016</b> (avant réno thermique)	<b>2019</b> (après réno thermique)	<b>Ecart</b>
<b>Gymnase Condorcet</b>	1683MW	1258MW	25,20%

### **B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

<b>Année d'engagement</b>	<b>Nature de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
2021	Travaux	81 598 €		
<b>TOTAL</b>		<b>81 598 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	16 327 €	20%		
Subvention DSIL Plan de relance 2020 (accordée)	65 271 €	80%		
<b>TOTAL</b>	<b>81 598 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**Début d'opération :**T2 2021**Fin d'opération :**T2 2021 (réception des travaux)**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Travaux		

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

**D- Partenaires du projet**

Etat

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison
4. Estimation gain énergétique en N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Meaux** 

Contact :

Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Aménagement du jardin des Trinitaires

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Contexte :

L'aménagement du jardin des Trinitaires prend place dans le cadre d'un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics engagé par la Ville depuis 2018. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 grâce à un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

#### Projet :

Le projet porte sur l'intégralité du linéaire le long de la Marne face à la gare de Meaux, soit un peu plus de 17.000 m<sup>2</sup>.

Sur le constat que cet espace est inemployé du point de vue des circulations, de l'agrément et de son potentiel végétal, l'aménagement initié a pour ambition :

- De faire de ce site le chaînon manquant entre le centre-ville, la gare, le quartier du Marché,
- De proposer une offre d'animation nouvelle,
- De permettre une réappropriation de la perspective historique Marne-Hôtel de ville-Cathédrale,
- De constituer un écrin végétal et de biodiversité très qualitatif en cœur de ville.

En phase 1 (2021) le site sera ouvert par la suppression d'une haie d'encadrement obsolète - constituée d'essences toxiques bannies des productions végétales modernes – afin de garantir une véritable « publicité » du lieu et aussi garantir la possibilité de le surveiller.

L'ensemble des enrobés est retiré et remplacé par des cheminements de promenade en sable stabilisé, et le site est entièrement engazonné. Des espaces d'accueil d'animations et d'une restauration éphémère sont créés. Trois mâts de vidéo protection sont implantés. Implantations de fontaines.

Un système de gestion automatique centralisée des arrosages est mis en place. Implantation d'une aire de jeu 100% inclusive.

En lien avec le délégataire, les sorties de véhicules du PLIR côté jardin des Trinitaires sont supprimées le weekend afin de laisser la voie libre aux cycles et piétons.

En phase 2 (2022-2023) une végétalisation massive est apportée au site, en lien avec l'Architecte des bâtiments de France et le CAUE. Les mobiliers sont changés pour des modèles vertueux (corbeilles à flux séparés). Aménagements de berges de Marne en frayères à poissons et volatiles. Un traitement paysager des murs de soutènement de la gare est envisagé afin de diminuer l'aspect minéral des abords.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Aménagements hors réseau arrosage	525 240.5 €	20%	630 288.6 €
<b>TOTAL</b>		<b>525 240.25 €</b>	<b>20%</b>	

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	525 240,25€	100%		
<b>TOTAL</b>	<b>525 240.25 €</b>			<b>630 288.6 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : phase 1 février 2021 /phase 2 février 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) : phase 1 octobre 2021/phase 2 : à déterminer

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Suppression des haies obsolètes	Création des cheminements, des réseaux, pose des caméras, engazonnements		Aire de jeu inclusive

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Début de la végétalisation	Changements des mobiliers		

2023	2024	2025
Installation des frayères ; pose de la grille d'encadrement		

### D- Partenaires du projet

En phase 2 le CAUE et l'ABF

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

#### Objectifs :

Pour les meldois restituer des espaces très végétalisés et rafraichis (présence de fontaines et/ou brumisateurs) en périphérie directe de l'hyper centre.

-Apporter une offre nouvelle en restauration et commerces éphémères et y accrocher le quartier Luxembourg peu pourvu.

-Apporter une offre nouvelle en animations

Rehausser l'attractivité en offrant notamment aux passagers descendants en gare de Meaux un accès pacifié et qualifié vers le centre-ville historique et les commerces de proximité ; séduire le visiteur de zones franciliennes centrales et faire de Meaux une destination d'agrément pour ces publics.

#### Indicateurs de suivi :

-Comité technique et comité de pilotage ; exécution budgétaire ; respect des délais de livraison de la phase 1 nécessaire à la mise en œuvre du calendrier des animations estivales 2021.

-Mesure de la fréquentation des lieux au cours de l'été 2021 lors des animations conduites par la municipalité ; bilan commercial avec les commerces et restaurateurs ; bilan sécurité pour mesurer la qualité de la fréquentation.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Ville de Meaux**



Contact :  
Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Plan de végétalisation 2025 / aménagement de la Place Doumer

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 et fait l'objet d'un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

### Projet :

La Place Doumer est un élément fort du paysage Meldois, siège du Monument aux Morts. Elle est également un haut lieu de la circulation automobile, point de convergence du Boulevard Jean Rose et de la rue Lugol et réceptacle d'une partie du trafic du carrefour du conservatoire (lui-même croisement des axes Pinteville, Frot, Clemenceau).

Le traitement du pourtour du Monument en îlot de fraîcheur prend toute sa pertinence si on l'inscrit dans la situation d'ensemble du projet de promenade des remparts d'une part et de priorisation du cycle en ville d'autre part.

Il s'agit **d'accompagner** le traitement des parkings du boulevard Jean Rose programmé en 2022 : création de la promenade des remparts et réalisation de pistes cyclables, par une requalification paysagère de la place Doumer qui connectera le réseau cyclable Pinteville-Braille-Clemenceau-Hôpital aux pistes qui partent ensuite vers Beauval et le Quai Prévert.

Le projet de végétalisation répond aux conditions d'éligibilité aux financements de la Région en tenant compte de la nécessité d'utiliser des essences locales et peu consommatrices d'eau et d'un entretien économique à maturité.

Le plan proposé répond également à l'impératif de proposer un point d'eau, ce qui est fait ici sous forme d'une borne fontaine Bayard à volant, que nous proposerons d'ailleurs de généraliser sur d'autres aménagements, tel que le jardin des Trinitaires.

Les deux éléments majeurs qui imprimeront une signature à cet aménagement sont donc la végétalisation et la pacification de la circulation.

La suppression de la voie qui encercle le monument et fait de l'édifice le centre d'un rond-point souvent dangereux est un geste fort, qui sera accompagné d'une désartificialisation remarquable puisque sur ce site qui est actuellement végétalisé à 0% nous verrons la création de plus de 900 m<sup>2</sup> de plantation en pleine terre.

L'espace serait traversé d'une voie cyclable dont l'accrochage à la future piste de la promenade des remparts sous les remparts a déjà été coordonné.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 200.000€ TTC voirie comprise, pris sur le plan de végétalisation de la Ville, et dont 50% sont éligibles à un cofinancement de la Région dans la cadre du dispositif « Îlots de fraîcheur » dont le règlement d'intervention a été officialisé courant avril.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Travaux de voirie, renaturation, végétalisation, création d'une section de piste cyclable, équipement d'une borne fontaine	166.666€	20%	200.000€
<b>TOTAL</b>		<b>166.666€</b>		<b>200.000€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	166 666€		20%	100.000€
<b>TOTAL</b>	<b>166.666€</b>	<b>100%</b>		<b>200.000€</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 1<sup>er</sup> juin 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : octobre 2021

Planning 2021

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Aménagements de la Place Doumer : préparation des voiries, renaturation, repose des mobiliers	Plantations de haute tige

### D- Partenaires du projet

Région ile de France (dans l'attente)

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

#### Objectifs :

- Améliorer le cadre de vie en désimperméabilisant les sols urbains,
- Créer un îlot de fraîcheur qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique, et singulièrement en ville et en hyper centre urbanisé.

#### Indicateurs de suivi :

- En phase projet : copil / cotech
- Mesures de circulation avant/après sur site et dans le secteur en vue de mesurer l'impact de l'aménagement sur le trafic auto et le redéploiement des flux.
- Evaluation des retours des administrés par l'intermédiaire du comité de quartier.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Ville de Meaux**



Contact :  
Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Plan de végétalisation 2025 / aménagement de la Place de l'Europe

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 et fait l'objet d'un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

### Projet :

La place de l'Europe est une esplanade d'un peu plus de 3000m<sup>2</sup>, desserte des services publics de l'Etat : Palais de justice, Tribunal d'Instance, Police Nationale, Sous-Préfecture, DGFIP, Education Nationale. Sa vocation administrative et de transit trouve une véritable traduction spatiale dans une place minérale et sans occasion de rester pour y trouver un agrément.

La réalisation de plusieurs programmes immobiliers de logements sociaux et en accession ainsi que d'un groupe scolaire à proximité immédiate (école Charles Péguy), qui vient compléter une offre scolaire proche préexistante (école des Marronniers), nécessite la transformation de cet espace en lieu de vie.

Entamée il y a 3 ans, sa mutation a déjà connue deux phases d'aménagement :

- Le passage de la piste cyclable et la végétalisation de ses abords,
- La création d'une aire de jeu paysagée avec brumisateurs.

L'ambition de transformer cet espace froid dédié à la stricte fonctionnalité administrative en un véritable espace de vie impose une proposition forte qui retient et attire le public.

Deux axes ont été privilégiés en 2021 : 1-rendre le lieu au public résident, désimpermeabiliser un sol contraint par la présence d'un parking sous-terrain sous les dalles de béton.

2- proposer une reconquête végétalisation de ces espaces minéralisés typiquement décrit comme « îlot de chaleur »

La végétalisation de la dalle repose sur un aménagement de 205m<sup>2</sup> d'emprise et 9 grands « bacs » représentant 125m<sup>2</sup> de végétalisation. En complément 180m<sup>2</sup> de jardinières sont rénovés et renaturés. La palette végétale sera composée de deux strates, basse et moyenne avec des individus de 2m maximum.

La palette végétale est constituée d'essences grasses et persistantes, les sols en dalles de béton désactivés sont recouverts par des bardages bois qui par ailleurs rendent les espaces totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite en fauteuil.

Ce sont plus de 62 m<sup>3</sup> de terre « neuve » qui viendront désartificialiser le site, auxquels s'ajoutent 132 m<sup>3</sup> de terre qui porteront la renaturation des jardinières existantes.

L'écosystème ainsi recréé construit son attractivité dans sa modularité. Le visiteur est plongé dans un jardin éphémère et pédagogique à deux pas des écoles Péguy et Marronniers, d'une crèche, et d'un quartier en pleine expansion.

Ces jardins éphémères ont vocation à évoluer en fonction des saisons et proposer 2 à 4 paysages par années. La proximité des établissements scolaires rend l'ensemble propice à des séances pédagogiques notamment axées sur la saisonnalité.

Les bacs participent enfin à lutter contre le ruissellement des eaux de pluie en captant une partie des précipitations dans ce site où aujourd'hui toutes les pluies s'écoulent vers les réseaux.

Il s'agit d'un projet très qualitatif qui tient compte de la grande visibilité du site (services publics, carrefour automobile, nœud de communications piétonne et de transports en commun, densification de l'habitat)

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Fourniture et installation des bacs	160 680€	20%	192 696€
	Fourniture et installation des platelages	49 435€	20%	59322€
	Végétalisation	59 333€	20%	70 000€
<b>TOTAL</b>		<b>269 448€</b>		<b>322 018€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	269 448€	100%		
<b>TOTAL</b>	<b>269 448 €</b>			

La ville est en capacité de financer le projet dans l'attente de connaître la hauteur de l'éventuelle participation de la Région Ile de France.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : septembre 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : septembre 2021

Planning 2021

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Aménagements de la Place de l'Europe : Installation des structures et plantations	

### D- Partenaires du projet

---

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

#### Objectifs :

- Améliorer le cadre de vie d'un quartier en devenant
  - Contribuer à la création d'une identité de quartier en créant un lieu de convivialité végétalisé
  - Lutter contre les effets d'un îlot de chaleur urbain
- Ajouter un site au parcours pédagogique environnemental de la ville de Meaux.

#### Indicateurs de suivi

- En phase projet : copil / cotech

-A l'issue des aménagements sur le volet pédagogique : mesure de fréquentation des écoles et évaluation de l'insertion du site dans le projet pédagogique des établissements.

Sur le volet public : mesure de la fréquentation - la base étant à peu près égale à zéro ; évaluation des retours des administrés par l'intermédiaire du comité de quartier.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Ville de Meaux**



Contact :  
Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Plan de végétalisation 2025 / aménagement de la Place de Valmy

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle, pour tous les publics,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 et fait l'objet d'un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

### **Projet :**

Le quartier Luxembourg réalisé en ZAC est fini d'aménagé depuis 5ans. La Place Valmy semble un élément structurant du quartier et pour autant sa fonction demeure à définir.

L'aménagement projeté devra remplir une fonction double : Premièrement renforcer le végétal sur cette place de 3300 m<sup>2</sup> certes encadrée par une trentaine d'arbres mais qui portent le rapport « végétal de pleine terre/surface artificielle » à 1 arbre pour 100m<sup>2</sup> et aucune extension végétale au sol.

Deuxièmement assurer la tranquillité du quartier notamment entraver les jeux de ballons sur cette large surface.

L'ambition est de transformer la ZAC en véritable quartier et d'y créer une identité forte.

Nous réaliserons un espace mixte pleine-terre et hors sol, pour faire disparaître le mobilier actuel obsolète et orienter le projet sur un axe qui le positionne en continuité de la place Fleurus et de la passerelle Luxembourg et in fine du jardin des Trinitaires.

Nous créons un aménagement autour d'un mobilier original « OMBRELLES », totalement innovant nous serons la première commune de France à l'installer et le mettre en œuvre. Il apportera une rupture avec ce que l'on trouve ailleurs dans Meaux et donc contribuera à identifier le quartier. Les ombrelles porteront des brumisateurs

et seront également équipées d'un éclairage commandé qui permettra de coloriser le décor.

L'installation compte 10 éléments de mobilier urbain mixant assises et végétal, et intégrant les arbres d'alignement existants pour les mettre en valeur. Ils seront pour certains couverts d'ombrelles-asperseurs afin de créer un espace de brumisation qui le rendra éligible à la qualification d'îlot de fraîcheur – et donc aux financements dédiés.

Un axe central de 4 grands éléments végétalisés d'essences saisonnières en volume, dans une ambiance champêtre, légère et vaporeuse qui joue sur des nuances de tons verts, bruns, blancs et de couleurs tendres, de moyenne hauteur et couverts d'une ombrelle brumisateuse à led, sera accompagné de deux rangées d'assises installées autour des arbres existants et intégrant une végétalisation complémentaire.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Dans le cadre du plan de végétalisation : travaux de génie civil + mobilier + plantations	169 199€		203 000€
<b>TOTAL</b>		<b>169 166€</b>		<b>203 000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
<b>TOTAL</b>	<b>169 166 €</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : octobre 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : octobre 2021

Planning 2021 et planning provisoire prévisionnel pour 2022-2025 :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
---------	---------	---------	---------

			Travaux de voirie, génie civil, plantations et pose du mobilier
--	--	--	--

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

Eventuellement CRIDF

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

#### Objectifs :

Augmenter la part végétale sur un site très minéral  
Lutter contre le réchauffement climatique et particulièrement sur un site densément urbanisé  
Créer une identité de quartier

#### Indicateurs de suivi :

En phase projet copil / cotech /  
A l'issue : mesure de satisfaction via le comité de quartier, intégration du site dans la programmation culturelle.

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage**  
**Ville de Meaux**



Contact :  
Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Plan de végétalisation 2025 / Création de vergers publics, écopâtûrage et création d'une aire de pique-nique « nature » au Chemin blanc/promenade du Brasset – projet de création d'une ferme pédagogique.
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A     B     C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A     B     C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A     B     C     D     E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A     B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle, pour tous les publics,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 et fait l'objet d'un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

**Projet :**

Dans le cadre précis des objectifs décrit ci-dessus, le projet consiste à qualifier et insérer le chemin blanc dans une continuité naturelle et pédagogique pour tous les publics meldeois.

Élément majeur des promenades d'agrément des meldeois au côté du Parc Naturel du pâtis, le Chemin blanc bénéficie de sa proximité avec le chemin de halage du canal de l'Ourcq.

Pour autant sa situation demeure celle d'un « chemin » entre nature et ville. Il n'est ni un parc ou jardin, ni une zone naturelle.

Il est également un site sportif à part entière au regard du très grand nombre de coureurs qui le fréquentent.

Ce statut frontière du chemin blanc et qui fait son succès mérite d'être exploité : nous proposons donc de pousser le lieu dans les deux directions Nature et Ville.

Pour la Nature :

- Mise en place d'une gestion différenciée avec prairies sur un axe privilégiant la préservation du bol alimentaire des pollinisateurs, la biodiversité, l'économie de la ressource,
- Plantation d'arbres fruitiers en cueillette libre et accompagnée d'actions pédagogiques d'éveil à la saisonnalité ; activité en lien fort avec la présence des jardins de Cocagne immédiatement voisins (culture maraichère bio et

raisonnée, en vente directe, conduite par une structure d'insertion sur des terrains appartenant à la Ville)

- Au premier trimestre 2022 mise en place d'un éco-pâturage sur un hectare, la
- A la suite : création d'une aire de pique-nique « nature » sur une parcelle de forêt appartenant à la ville et en mauvais état de gestion. Le projet consistera en un entretien réalisé en chantier d'insertion et l'installation de mobilier durable et vertueux.

Pour la ville :

- Création d'un terrain de pétanque
- Installation d'une station de vitalité,

Il s'agit d'appliquer sur le chemin blanc, à moindre coût de nouvelles modalités de gestion. Le financement des plantations est issu du budget global du plan de végétalisation, le coût du terrain de pétanque boule est pris en charge par nos régies, quant à la station vitalité elle est prise dans le plan de déploiement des stations porté par le service des sports.

L'idée est ici d'amorcer la première séquence d'un travail plus approfondi qui conduira les meldois jusqu'au triangle de la Justice avec lequel le chemin blanc doit former un tout cohérent.

Notamment, et dans cette optique, une proposition sera portée à la connaissance des élus au 2<sup>e</sup> semestre 2021 concernant le Ferme Pédagogique. Les études pourront être inscrites aux arbitrages budgétaires 2022 en vue d'une réalisation 2023. Il s'agit de déménager la ferme pédagogique actuellement aux serres municipales vers le secteur Saint Faron-chemin blanc-triangle de la Justice afin de créer une **véritable ferme pédagogique** pour l'ensemble du territoire de la CAPM.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Dans le cadre du plan de végétalisation : plantations de 35 fruitiers	72.500€		87.000€
2022	Mise en eco-paturage des espaces par un berger	10.916,7€		13.100€/Ha/1e année
	Chantier d'entretien d'une parcelle boisée de 8300m <sup>2</sup> et création d'une aire de pique-nique nature	A venir		A venir
2023	Implantation d'une ferme pédagogique dans le secteur Triangle saint Faron en continuité du chemin blanc/promenade du Brassat	A venir		A venir
<b>TOTAL</b>		<b>83.416,7€</b>		<b>100.100€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	51 786 €	62%		
Région IDF – Plan vert	31 630 €	38%		
<b>TOTAL</b>	<b>83 416 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : automne 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : automne 2023/printemps 2024

Planning 2021 et planning provisoire prévisionnel pour 2022-2024 :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			-Plantations de fruitiers -validation du projet de ferme pédagogique

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
-eco paturage -Sous réserve de validation : lancement des études de la ferme pédagogique -consultation pour l'entretien de la parcelle boisée	-sous réserve des procédures de marchés publics : attribution du chantier d'entretien		

2023	2024	2025
-printemps : implantation du mobilier de l'aire de pique-nique -Début des travaux de la ferme pédagogique		

**D- Partenaires du projet**

----

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

**Objectifs :**

- Qualifier un site naturel très fréquenté en lui donnant une dimension pédagogique d'éveil à la saisonnalité ;
- Agir pour la biodiversité
- Optimiser la dépense publique (gestion différenciée des espaces)
- en année 2 et 3/4 : renforcer le poids des parcours pédagogiques environnement avec la Ferme

**Indicateurs de suivi :**

En année 1 : Adhésion des équipes pédagogiques à Meaux et sur l'agglomération : nombre de classes partenaires des animations pédagogiques sur le verger.

Mesure de l'incidence de la mise en place de l'écopâturage en année 2 (l'année 1 absorbe les investissements du berger)

Evaluation de notre dispositif par le CAUE partenaire.

A l'issue de l'ouverture de la ferme : mesure de la fréquentation.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Ville de Meaux**



Contact :  
Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Plan de végétalisation 2025 / création d'un arboretum au parc du Pâtis

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

### Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle, pour tous les publics,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

Ce plan se déploie au minimum jusque 2025 et fait l'objet d'un financement dédié dans le budget municipal à hauteur de 1,7M€ par an.

### Projet :

Plusieurs projets d'arboretum ont été évoqués dans le programme des municipales et en début de mandat. Nous proposons d'en créer un en bordure du Parc du Pâtis.

Il sera dédié aux essences sauvages d'île de France.

Cet angle nous permet de bénéficier d'une labellisation qui nous ouvre une reconnaissance et une éligibilité pour des financements.

En amont de ce projet nous avons consulté nos partenaires co-gestionnaires du Parc du Pâtis (Aven du Grand Voyeux, Natura 2000) pour connaître leur avis. Ceux-ci n'ont pas émis de réserve sur le projet.

Ce dernier consiste donc à planter les essences endémiques d'île de France sur un site de près d'1 hectare parcouru de chemins tous totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'idée est d'en faire une nouvelle étape sur l'itinéraire pédagogique que les réalisations du plan de végétalisation offrent et offriront aux meldois et en particulier aux équipes enseignantes.

Le site choisi se trouve entre le parking de la plage (côté avenue de la Marne), et le Caniparc du Parc du Pâtis.

Le site dispose de plusieurs atouts majeurs : sa facilité d'accès, son adaptation aux déposes scolaires, sa complémentarité avec le Parc du Pâtis.

Des plans mis à disposition du visiteur aux entrées du site permettront d'identifier les essences avec une reprise sur des panneaux au pied des sujets ou groupes de sujets. Les circulations sont conçues en boucle mais relativement serrées pour dégager les proportions idéales entre l'espace nécessaire au déploiement des sujets, une économie de superficie globale et un agrément maximum pour le visiteur.

- ➔ Cet automne 300 arbres seront plantés pour un coût d'environ 120.000€.
- ➔ Les cheminements seront réalisés en entreprise pour un montant de 55.000€,
- ➔ Le budget affecté aux diverses signalétiques et aux informations visiteurs est estimé à 10.000€.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	travaux de réalisation des cheminements	45.833€		
	Plantation de 300 arbres	100.000€		120.000€
	signalétiques	8 333€		
<b>TOTAL</b>		<b>154.166€</b>		<b>120.000€</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	77 083€			
Conseil Régional	77 083€			
<b>TOTAL</b>	<b>154 166€</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : T2 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) : T2 2022

Planning :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Travaux de voirie, génie civil, plantations et pose du mobilier		

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectifs :**

Poursuivre la création d'étapes du parcours pédagogique environnement  
Mettre en valeur le patrimoine environnemental local

**Indicateurs de suivi :**

Fréquentation du site  
Adhésion des écoles / collèges / lycées au projet pédagogique proposé ; mesure du nombre de classes touchées

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Ville de Meaux**



Contact :

Christophe Picquart  
[christophe.picquart@meaux.fr](mailto:christophe.picquart@meaux.fr)  
01.83.69.02.50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Mise en place d'une gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

### Contexte :

La ville de Meaux a engagé depuis 2018 un vaste plan de végétalisation de ses espaces publics. Le but principal est d'améliorer le cadre de vie des habitants par un traitement paysager des espaces qui contribue fortement à :

1/ La lutte contre le réchauffement climatique par :

- La désartificialisation des sols,
- Une végétalisation massive et raisonnée,
- L'apport de points d'eau sur des îlots de chaleur urbains (brumisateurs, fontaines),
- L'accompagnement environnemental et végétal du déploiement des liaisons douces cycles et piétonnes,

2/ Sensibiliser et éduquer aux enjeux environnementaux de durabilité et de soutenabilité grâce à :

- La constitution de parcours verts et de zones pédagogiques environnementales (arboretums, vergers publics...) en ville et en zone naturelle, pour tous les publics,
- La promotion de la gestion durable des ressources (gestion différenciée des espaces, gestion centralisée de l'eau et récupération des eaux de ruissellement en milieu urbain ...)

### Projet :

La mise en place progressive de réseaux enterrés d'arrosage automatique de nos espaces verts ces dernières années a permis à la collectivité d'optimiser certains postes de fonctionnement et notamment de réemployer le temps des agents précédemment chargés de ces arrosages.

En vue de poursuivre cette démarche, et dans le cadre du grand plan de végétalisation lancé en 2018, profitant des projets d'aménagement majeurs réalisés en 2021, un système de gestion centralisé unifiera les programmeurs dans le jardin des Trinitaires progressivement sur l'ensemble du réseau enterré.

Le jardin des Trinitaires bénéficie d'un système de gestion à distance programmable et en temps réel, d'arrosage et de sectorisation, adossée à des sondes tensiométriques installées sur site.

Les sondes informent le gestionnaire sur la nécessité ou non d'arroser. Le gestionnaire a ainsi la capacité de gérer le besoin au plus près.

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	travaux de génie civil + application			
	2 <sup>e</sup> trimestre : Jardin des Trinitaires	99.759,5 €		119.771,4€
	Equipement de réseaux en programmeur à distance centralisé	83.333,3€		100.000€
<b>TOTAL</b>		<b>183.092,83 €</b>		<b>219.711,4€</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
<b>TOTAL</b>	<b>183.092,83€</b>			<b>219.711,4€</b>

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : mars 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : octobre-novembre 2021

Planning 2021 et planning provisoire prévisionnel pour 2022-2025 :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	-création des réseau d'arrosage enterrés au jardin des Trinitaires		Equipement de la programmation centralisée à distance sur des réseaux pré-existants

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

#### D- Partenaires du projet

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

##### Objectifs :

- Optimiser la gestion de la ressource en eau
- Optimiser les temps de travail des agents grâce à des systèmes **centralisés** et étalonnés en fonction des besoins réels.

##### Indicateurs de suivi :

- Mesure des économies d'eau réalisées au regard des ratios habituels : nos surfaces végétalisées augmentent chaque années. La réussite de cette démarche consiste principalement à atténuer la courbe de l'augmentation des dépenses d'eau.

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



## Maître d'ouvrage



**Ville de Meaux – Direction de la culture**

Contact :

**Dorothy Malherbe – chargée de mission - Direction de la culture  
01 83 69 04 27 - dorothy.malherbe@meaux.fr**

### Intitulé du projet/de l'action :

**Domaine de Jean-Claude Brialy à Monthyon – Labellisé Patrimoine d'Intérêt Régional en 2021**

### Thématique

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

**Le domaine de Jean Claude Brialy est localisé dans la commune de Monthyon mais c'est une propriété de la Ville de Meaux depuis 2006.**

### En 2021 : le Petit Théâtre et la salle d'exposition

Les deux premiers lieux qui sont concernés par le démarrage du projet sont **le Petit Théâtre** et **la dépendance** qui le jouxte. Ces deux lieux préfigureront l'ensemble du projet **dès septembre 2021, lors des Journées du patrimoine.**

#### - Le Petit Théâtre

Il est entièrement restauré, sera très prochainement mis aux normes pour la sécurité et l'accueil du public. Il deviendra **une salle de spectacle de petit format** (environ 50 personnes), aménagé sous forme de mini théâtre, avec coulisses, rideau et chaises. Il recevra une programmation propre et pourra servir lors d'évènements ponctuels, de salle d'exposition temporaire complémentaire. Il paraît essentiel que l'ensemble du décor qui y figure aujourd'hui puisse demeurer sur place. **Le théâtre sera également le lieu d'expression et de création d'artistes** et pourrait accueillir différents spectacles au-delà de sa propre programmation dans le cadre de festivals qui seront organisés à la mémoire de Jean Claude Brialy.

#### - La salle d'exposition

Après sa restauration achevée le mois dernier, son aménagement ainsi que sa mise en conformité pour la réception du public, **elle prend place dans l'ancien garage des dépendances.** Elle laisse à disposition environ 80 mètres carrés, au milieu de la dépendance perpendiculaire au Petit Théâtre. **Salle d'exposition du domaine,** elle peut aussi de manière thématique, renforcer une action de type festival. Elle fonctionnera en lien direct avec l'association « Les Amis de Jean-Claude Brialy ».

Le premier étage de la dépendance sera d'ailleurs réservé au bureau de l'association et au stockage des archives de Jean-Claude Brialy dont elle est en grande partie propriétaire.

### En 2022 : le Château et le parc

L'espace intérieur est intégré dans le projet en deux parties distinctes. L'ensemble sera restauré intérieurement et extérieurement (une première phase de confortation du bâti, en particulier de ses fondations est déjà achevée).

#### - Le Château

**La première partie constituée de la cuisine, de la véranda, de la salle à manger sera réservée à une fonction de réception.**

**L'entrée et le salon des angelots,** compte tenu de l'accès direct à l'arrière du parc seront également utilisés à des fins de réception, mais également dans **un cadre muséal et de mémoire.**

**Le salon du piano deviendra à terme une pièce muséale**, visitable pendant les ouvertures officielles du lieu.

**La partie gauche du premier étage, constituée de deux chambres dont celle de Jean-Claude Brialy**, de l'antichambre et la salle de bain, **sera conservée en l'état**, constituant également **un lieu de visite muséal**, tandis que **la chambre dite toile de Jouy** dont la fenêtre **donne directement sur la tombe de Charles Péguy** (à Villeroy) **deviendra en lien avec le Musée de la Grande Guerre, un lieu d'évocation du poète**, tombé au champ d'honneur pendant la guerre de 14/18 précisément dans cette perspective.

**Les chambres résiduelles serviront à la réception d'invités (cinématographiques) prestigieux**, ce qui était leur fonction du vivant de l'acteur, lors de grandes manifestations par exemple.

- **Le parc**

Il a été entretenu depuis la mort de l'acteur en 2007. Il demeure un des atouts de l'endroit. Il est prévu d'en rationaliser la circulation et la signalétique. Compte tenu du nombre important d'invités prestigieux qui séjournèrent ou furent invités à Monthyon, (plus de 500) **il est envisagé de créer une roseraie des illustres**, présentant les roses attachées aux noms d'une partie de ces invités, à la manière d'Hollywood Boulevard, avec des cartels et des QR codes pour chaque rose. **Le parc sera naturellement**, comme il l'a déjà été lors des journées du patrimoine ou des journées aux jardins, **le cadre de manifestations multiples, concerts sous les arbres, déambulation, théâtre en plein air, projection de films** et avec Jean Claude Brialy, puis la création d'un festival, en lien direct avec les autres manifestations de ce type de niveau national qui existent aujourd'hui, Ramatuelle ou Chambellay.

**(échéance 2023/2024)**

- **Le potager**

Il est aujourd'hui en friche, mais dispose toujours de séparations en buis pour les planches de légumes, de vasques anciennes et d'une serre. **Il est prévu de le transformer, en conservatoire de légumes et de fruits de variétés anciennes**, avec une implication d'associations de jardins locales et de faire évoluer le pré des chevaux en verger conservatoire de variétés locales.

**En 2023 : la Piscine, la maison de la piscine et le Théâtre de verdure**

- **La Piscine et la maison de la piscine**

Dans une seconde phase du projet, ce lieu devra subir de nombreuses transformations. Il a été dégradé par le ravinement des eaux. La maison pourra être transformée et aménagée afin d'y recevoir des artistes. **La piscine** aujourd'hui complètement dégradée **sera recouverte**, la véranda qui la recouvre, réparée et aménagée, pour en faire **un lieu de création modulable**. Enfin sur **la petite place « de la fontaine » qui la prolonge, édification éphémère d'une terrasse reproduisant celle d'un bistrot parisien**, qui permettrait la réception de différents types de visiteurs, dans le cadre de l'accueil de préfiguration de festivals ou de pièces de théâtre par exemple, également en lien avec l'association des Amis de Jean Claude Brialy. A

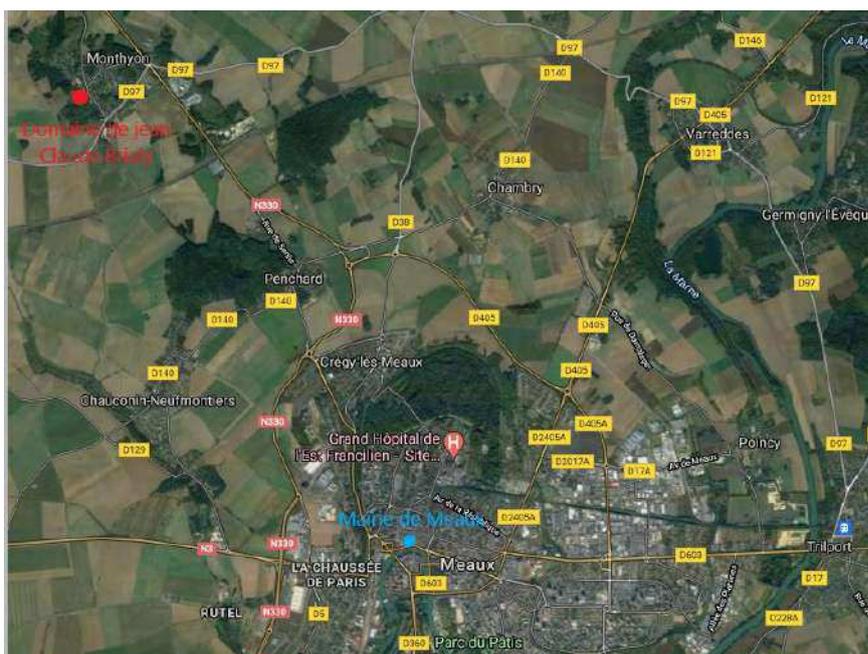
terme, la maison de la piscine pourrait héberger un bureau d'accueil de tournages, productions de spectacle et organisateurs de festivals.

- **Le Théâtre de verdure**

Il est enfin envisagé la **création d'un théâtre de verdure** en lieu et place de l'actuel cours de tennis à l'abandon aujourd'hui.

Ce lieu présenterait l'avantage de pouvoir fonctionner de manière complètement autonome, compte tenu de son implantation à l'entrée du domaine.

Il occuperait environ cinq cent mètres carrés. Il est prévu de l'équiper de gradins, d'une scène, d'équipements sonores et de dispositifs de projection, ouvrant ses possibilités sur le théâtre, le cinéma, la musique. Il est envisagé de prévoir sa couverture, probablement amovible, limitant ainsi les risques que présentent les lieux extérieurs. **Il pourrait enfin constituer le centre névralgique d'un futur festival Jean-Claude Brialy, dont les contours sont encore à définir.** Le théâtre de verdure s'inscrit dans la dernière partie du phasage du projet d'ensemble, à partir de 2024, après la maison et la salle de la piscine.



## A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Rénovation et aménagement Petit théâtre et dépendance, confortation pont et château, peinture huisserie et volets, éclairage	250 000 €		BP 300 000 €
2022	Scénographie salle d'exposition et château / potager / roseraie	250 000 €		BP 300 000 €
2023	Rénovation maison de la piscine / transformation piscine en salle de spectacle / création théâtre de verdure	250 000 €		BP 300 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>750 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>900 000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total
Label « patrimoine d'intérêt régional » à demander sur 2022 pour la scénographie (Région Ile de France)	30% des travaux (plafonné à 500 000€)	
Mécénat fondation Crédit Agricole à demander sur 2022 pour prise en charge de la création d'un potager / roseraie	Jusqu'à 40 000€	
L'aide à la « restauration et à l'aménagement des maisons d'artistes remarquables » à demander en 2023 pour la maison de la piscine et le théâtre de verdure (Région Ile de France)	40% des travaux (plafonné à 500 000€)	
<b>TOTAL</b>	<b>750 000 €</b>	

## B- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : **2021**

Fin d'opération (mois si connu, année) : **2023/2024**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
---------	---------	---------	---------

	Petit théâtre et dépendance		
--	-----------------------------	--	--

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Potager / roseraie	Scénographie château + salle d'expo	

2023	2024	2025
Maison de la Piscine / piscine / théâtre de verdure		

### C- Partenaires du projet

Région Ile de France à solliciter dans le cadre du label patrimoine d'intérêt régional  
 Fondation Crédit agricole pour la création du potager et de la roseraie

### D- Objectifs et indicateurs de suivi

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Ville de Meaux – Direction de la culture**



Contact :

**Dorothy Malherbe – chargée de mission - Direction de la culture**

**01 83 69 04 27 - dorothy.malherbe@meaux.fr**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**Réhabilitation de la chapelle Markelet de la Noue en un espace de répétition et de création pour les arts vivants et les arts plastiques**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action**

**Le contexte :**

Pendant de nombreuses années, la Chapelle Markelet de la Noue a accueilli des expositions lors de manifestations culturelles, en particulier dans le cadre du festival Eclats d'Arts. Puis, des problèmes de vétusté (chauffage, éclairage insuffisant, électricité défectueuse...) ont rendu le lieu inexploitable en l'état. Elle a de fait servi,

depuis 2015, en raison de sa proximité avec la Cité épiscopale de lieu de stockage pour les décors et costumes du spectacle historique.

Cependant, au vu de son activité passée, **de l'absence de lieu de création artistique au sein de la ville de Meaux et d'une demande récurrente des associations locales d'espaces complémentaires à leurs activités**, nous avons pensé qu'il y avait une opportunité de faire rayonner en cœur de ville **un lieu culturel dédié aux pratiques artistiques amateurs, et plus spécifiquement à la danse, au théâtre et aux arts plastiques**. En effet, cette chapelle offre un potentiel indéniable en terme de superficie (près de 200m<sup>2</sup> + sous-sol) et de situation (cœur de ville) pour y implanter ces disciplines.

Par ailleurs, cela nous permettrait également de répondre aux besoins de **l'OCAM en centralisant son activité dans un lieu unique. Elle se déploie aujourd'hui sur différents sites : chapelle Markelet, chapelle de la Cité épiscopale et son siège, avenue Dunant dans les locaux de Pays Meaux Habitat**. Il est à noter que l'acquisition d'un nouveau lieu de stockage pour l'OCAM aurait des répercussions prévisibles pour la municipalité, en terme d'augmentation de subvention selon sa capacité ou non à absorber ce nouveau loyer, pour un local situé dans la Z.I de l'Épinette (27 500 € HT par an et 5 688 € de taxe foncière).

**Cette solution permettrait de libérer la chapelle Markelet à l'été 2021 (après les représentations du spectacle historique Folles époques) et d'entamer ses travaux de réhabilitation : nous pourrions dédier une enveloppe de 300 000 € « maintenance lourde des équipements culturels » à cette opération (enveloppe inscrite au BP 2021).**

### **Le projet :**

Il s'agirait de créer un **lieu de répétition de danse et de création théâtre/arts vivants au RDC de la chapelle**. Nous envisageons pour sa réalisation l'aménagement d'un parquet fixe, de miroirs amovibles et d'un vestiaire/sanitaire . Le sous-sol de la chapelle serait consacré quant à lui à **la création d'un atelier dédié aux arts plastiques et/ou un espace d'accueil d'associations**.

Afin de le tester dans cette configuration, **nous proposons d'en donner l'usage dans un premier temps uniquement aux associations (danse, théâtre,...)**. Pour minimiser le coût de fonctionnement, un agent de la DAC se chargera de tenir le planning de mise à disposition (sur une amplitude horaire allant de 10h à 18h, pour cohabiter avec les riverains).

Et puis, dans un second temps, nous soumettons à votre examen le projet de **faire évoluer l'espace en un lieu mixte de création, de production et d'exposition** : il pourrait en effet accueillir de nouveau des expositions d'art (nous sommes en effet en déficit de lieux d'exposition à Meaux), grâce à un dispositif amovible adapté.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Travaux de réhabilitation (chauffage, plomberie, éclairage, peinture, parquet de danse, miroirs, vestiaires et sanitaire)	208 268€		
<b>TOTAL</b>		<b>208 268€</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	104 134€			
Dispositif "Réhabiliter plutôt que construire" de la Région IDF	104 134€	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>208 268€</b>	<b>100%</b>		

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : **1<sup>er</sup> septembre 2021**

Fin d'opération (mois si connu, année) : **15 octobre 2021**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Déménagement OCAM / début des travaux	Fin des travaux / ouverture aux associations

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Monthyon**



**M O N T H Y O N**

Contact :

Monsieur Claude DECUYPÈRE, Maire, [mairie-de-monthyon@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-monthyon@wanadoo.fr)  
01 64 36 21 41

**Intitulé du projet/de l'action :**

Extension de l'accueil de loisirs élémentaire

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

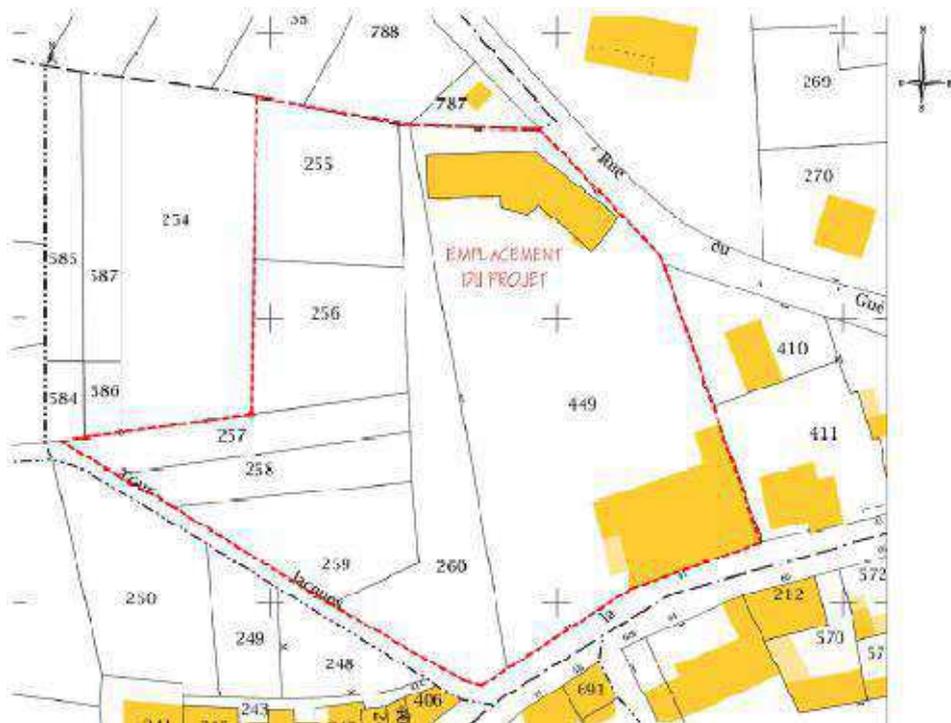
A  B

## A- Description du projet/de l'action

La ville de Monthyon souhaite réaliser une extension du centre de loisir de la ville existant.

Celui-ci est composé d'un hall d'accueil, de sanitaires, d'un local, d'un vestiaire, de 2 salles d'activités de 83 m<sup>2</sup>, de 2 tisaneries et de 2 rangements.

Le projet d'agrandissement comprend l'extension de la salle 1 de 83 m<sup>2</sup> et la salle 2 de 56.70 m<sup>2</sup> ainsi que la construction d'une nouvelle pièce de rangement de 25 m<sup>2</sup>. Au total, la surface construite sera de 165m<sup>2</sup>. Le centre aura donc une surface totale de 408 m<sup>2</sup>.





PLAN DE MASSE ET TOITURES

Ech. 1/400

**APD livré à la commune le 16 mai 2021****B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Honoraires et études	103 684 €	20 737 €	124 421 €
2022	Travaux	414 736 €	82 947 €	622 104€
<b>TOTAL</b>		<b>518 420 €</b>	<b>103 684 €</b>	<b>622 104 €</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	155 526 €	30%		
Contrat rural (à solliciter)	259 000 €	50%		
CAF (sollicité)	47 077 €	9%		
DETR (à solliciter)	56 817 €	11%		
<b>TOTAL</b>	<b>518 420 €</b>			

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : T3 2021

Fin d'opération : T4 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Etudes	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Début des travaux			Livraison

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>

**D- Partenaires du projet**

Région Ile de France  
Département Seine-et-Marne  
CAF  
Etat

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Accueillir dans de meilleures conditions les enfants de la commune : nombre d'inscriptions à l'accueil de loisirs

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Monthyon**



**M O N T H Y O N**

Contact :

Monsieur Claude DECUYPÈRE, Maire, [mairie-de-monthyon@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-monthyon@wanadoo.fr)

01 64 36 21 41

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réaménagement de la place de la mairie

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La place a été imperméabilisée il y a longtemps lors de sa création mais, cela crée aujourd'hui des désordres sur les bâtiments limitrophes (salle des associations, église et mairie) et les revêtements de sols, il y a donc lieu de réaliser les travaux suivants :

- Réfection des revêtements de sols de la place,
- Mise en accessibilité PMR de cette place et des accès à tous les bâtiments l'entourant.
- Sécurisation du monument aux morts,
- Gestion des eaux de pluie et des réseaux,
- Mise en sécurité du talus et des dénivelés importants,
- Réfection des escaliers montant à la place et devenus accidentogènes,
- Création d'une fontaine d'eau potable (en effet, cette place est le point de départ des randonneurs)
- Mise en valeur globale du lieu

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Honoraires et études	40 400 €		
2022	Travaux	162 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>202 400 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	60 720 €	30%		
DETR 2022 (à solliciter)	141 680 €	70%		
<b>TOTAL</b>	<b>202 400 €</b>			

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : T4 2021

Fin d'opération : T4 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Etudes

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Début des travaux			Livraison

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

Région Ile de France  
Département Seine-et-Marne  
Etat

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Améliorer la qualité du lieu, mise en valeur du bâti et du site car cette place est le point de départ de nombreuses randonnées : augmentation du nombre de promeneurs

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Monthyon**



**M O N T H Y O N**

Contact :

Monsieur Claude DECUYPÈRE, Maire, [mairie-de-monthyon@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-monthyon@wanadoo.fr)

01 64 36 21 41

**Intitulé du projet/de l'action :**

Liaisons douces

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

Dans le cadre de sa démarche écoresponsable, la ville de Monthyon souhaite :

- Réaménager ses routes afin de créer des voiries partagées.
- Rénover des chemins existants
- Créer des liaisons douces

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Etudes et conception	80 000 €		
2022	Travaux	397 423 €		
2023	Travaux	150 000 €		
2024	Travaux	182 947 €		
<b>TOTAL</b>		<b>810 370 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	226 074 €	28%		
DSIL 2021 (sollicitée)	317 939 €	39%		
DSIL 2022 (à solliciter)	120 000 €	15%		
Région Ile de France (à solliciter)	146 357 €	18%		
<b>TOTAL</b>	<b>810 370 €</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : T4 2021

Fin d'opération : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
			Études

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
		Travaux	Travaux

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Travaux	Travaux	

#### **D- Partenaires du projet**

Région Ile de France

Etat

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Favoriser la pratique du vélo et de la marche à pied

Proposer pour les trajets courts l'abandon de la voiture

Permettre la liaison avec les communes alentour par le biais de chemin et des promenades

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Monthyon**



**M O N T H Y O N**

Contact :

Monsieur Claude DECUYPÈRE, Maire, [mairie-de-monthyon@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-monthyon@wanadoo.fr)

01 64 36 21 41

**Intitulé du projet/de l'action :**

Ravalement de l'église

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

### A- Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

La ville de Monthyon souhaite valoriser le patrimoine architectural par la réfection du ravalement vieillissant de l'église Celle-ci se trouve sur la place de la Mairie dont le sol a été imperméabilisé il y a longtemps lors de sa création. Aujourd'hui, cela crée des désordres sur les bâtiments limitrophes notamment leurs façades (salle des associations, église et mairie) et les revêtements de sols, il y a donc lieu de réaliser les travaux suivants :

- Réfection des revêtements de sols de la place,
- Mise en accessibilité PMR de cette place et des accès à tous les bâtiments l'entourant.
- Sécurisation du monument aux morts,
- Gestion des eaux de pluie et des réseaux,
- Mise en sécurité du talus et des dénivelés importants,
- Réfection des escaliers montant à la place et devenus accidentogènes,
- Création d'une fontaine d'eau potable (en effet, cette place est le point de départ des randonneurs)
- Mise en valeur global du lieu

### B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Etudes et conception	20 000 €		
2022	Travaux	133 939 €		
<b>TOTAL</b>		<b>153 939 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	30 788 €	20%		
FER – DEP 77 2021 (sollicité)	50 000 €	32%		
DETR 2021 (sollicitée)	73 151 €	48%		
<b>TOTAL</b>	<b>153 939 €</b>			

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : T4 2021

Fin d'opération : 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Etudes

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	travaux	Travaux	Travaux

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

Département 77

Etat

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Valoriser le patrimoine et le tourisme, l'Eglise étant le départ de nombreuses randonnées

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

**Commune de Monthyon**



MONTHYON

Contact :

Monsieur Claude DECUYPÈRE, Maire,  
mairie-de-monthyon@wanadoo.fr 01 64 36 21 41

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation de la salle des fêtes

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

**B- Plan de financement****DEPENSES**

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2025	Etudes et travaux	300 000 €		
2026	Travaux	300 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>600 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	180 000 €	30%		
Contrat rural à solliciter	259 000 €	43%		
DETR à solliciter	161 000 €	27%		
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>	<b>100%</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2025

Fin d'opération : 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
		Etude et travaux	Travaux

### **D- Partenaires du projet**

Etat

Département du 77

Région Ile de France

### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Facilité l'accès de la culture
- Pérenniser les infrastructures existantes
- Rénover les bâtis
- Favoriser le tourisme

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@nanteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@nanteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

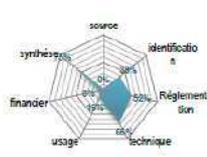
**Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La Ville a acquis un local qui appartenait au Crédit agricole.  
Ce local est situé à Chermont, un quartier résidentiel situé à l'Est de Nanteuil.  
Ce bâtiment est l'opportunité de créer un équipement public au sein de ce quartier en développement.

Le local actuel, conçu pour des archives, n'est pas adapté à un usage public : pas de lumière naturelle, pas d'accessibilité, amiante...  
Il convient donc de le réhabiliter et l'adapter à ses usages futurs.

Le projet prévoit la rénovation du bâtiment pour lui permettre d'accueillir les associations, les enfants des écoles et les citoyens pour des activités culturelles, dont des spectacles.



espelia		Nanteuil-lès-Meaux		9			
archives Crédit Agricole archives Crédit Agricole							
Identification du bâtiment							
N° d'inventaire physique	9						
Type d'équipement	1100-Autre						
Surface (SHON)	360 m²						
Surface foncière		1 367m²					
Décennie de construction							
Date de dernière reconstruction							
Type ERP	CDI						
Catégorie ERP							
Capacité max (ERP)	0 usagers						
Statut d'occupation							
Nb de niveaux	1						
							
Etat réglementaire							
Diagnostiques		Contrôles obligatoires		PLU			
Amiante	Risques	Electricité	Non réalisé	Risques technologiques	Non		
DPE	Non concerné	Commission sécurité	Non concerné	Risques Naturels	Oui		
Plomb	Non réalisé	Gaz	Non réalisé	Protection sites et monuments	Non		
Adap	Non concerné	Sécurité-incendie	Non concerné	Protection des sources	Non		
coût accessibilité	0 €			Servitudes voies de transport	Non		
Qualité patrimoniale	Neutre				Servitudes radio électriques	Non	
Synthèse état réglementaire	zone bleue du PPRN "Mouvements de terrain"				Notation		
					<b>2 : Passable</b>		
Etat technique							
Clos-couvert		Second-œuvre		CVC			
Couverture	3 : Satisfaisant	Sols	0 : Non renseigné	Chauffage	0 : Non renseigné		
Parois extérieures	3 : Satisfaisant	Murs	0 : Non renseigné	Ventilation	0 : Non renseigné		
Menuiseries	3 : Satisfaisant	Plafonds	0 : Non renseigné	Climatisation	0 : Non renseigné		
Commentaires :		Cloisons	0 : Non renseigné	Commentaires :			
Couverture toiles assez ancienne, menuiseries réduites : portes métalliques et pavés de verre		Menuiseries intérieures	0 : Non renseigné	Chaudière gaz non visitée, contrôle ambiance probable (archives)			
		Commentaires :					
		Intérieur non visité					
				Eaux			
				Eau potable (adduction)	0 : Non renseigné		
				Eaux usées	0 : Non renseigné		
				Eaux pluviales	3 : Satisfaisant		
				ECS	0 : Non renseigné		
				Commentaires :			
				Evacuations EP largement dimensionnées, à entretenir			
					<b>3 : Satisfaisant</b>		
Système							
Type d'énergie	Gaz		% énergie renouvelable :	0%	type d'abonnement		
Synthèse état technique	Bon état général extérieur, installation chauffage probablement performante. Note technique à pondérer (intérieur non visité)				Indice Vétusté Physique	Notation	
					0,75 / 1	<b>3 : Satisfaisant</b>	
Qualité d'usage							
	Usage A	Usage B	Usage C	Usage D	Usage E	Total	
Type	1180-Autre	-	-	-	-	Adaptation à la fonction	3 : Satisfaisant
Occupants	Crédit Agricole	-	-	-	-	Accès au site	3 : Satisfaisant
Surfaces utilisées	360m²	- m²	- m²	- m²	- m²	Insertion dans tissu urbain	2 : Passable
Nb d'agents	-	-	-	-	-	Espaces extérieurs	3 : Satisfaisant
Nb d'usagers	-	-	-	-	-	Indice Optimisa. Surface	3 : Satisfaisant
Nb j ouverture/an	-	-	-	-	-	Capacité d'extension	Faible
Nb heure ouverture/j	-	-	-	-	-	Capacité de modularité	Faible
Taux d'ouverture Annuel (%)	0%	0%	0%	0%	0%	TOA total (TOAI)	-%
Synthèse qualité d'usage	Adapté à sa fonction (archives) : peu lumineux isolé spatialement. Vaste terrain au regard des besoins / utilisation actuels					Indice Valeur d'Usage	Notation
					0,73 / 1	<b>3 : Satisfaisant</b>	
Bilan Financier sur une année de référence							
Dépenses	Investissement		Fonctionnement		Valeurs du bâtiment	Montant d'acquisition	0,00 €
	GER		Loyers payés	0,00 €		Valeur Actuelle de Rempl	0,00 €
	Achats	0,00 €	Energies			Valeur Vénale	0,00 €
	Etudes	0,00 €	Entretien-maintenance			Valeur Locative	0,00 €
	Autres	0,00 €	Nettoyage	0,00 €		Valeur Nette Comptable	0,00 €
Total dépenses			Impôts et taxes	0,00 €	Indicateurs	Entretien € / m²	0,000 €/m²
			Autres (gardiens, etc.)	0,00 €		Entretien € / habitant	0,000 €/hab
			Total dépenses	0,00 €		GER € / m²	0,000 €/m²
Recettes	Souventions et aides	0,00 €	Exploitation service	0,00 €		GER € / habitant	0,000 €/hab
	Dotations amortiss.	0,00 €	Loyers perçus	0,00 €		Energie € / m²	0,000 €/m²
	Autres	0,00 €	Relevances et taxes	0,00 €	Energie € / habitant	0,000 €/hab	
	Total recettes		0,00 €	Autres	0,00 €	Nettoyage € / m²	0,000 €/m²
				Total recettes	0,00 €	Nettoyage € / habitant	0,000 €/hab
TOTAL	0,00 €		0,00 €		Indice de Maintien d'Actifs	aucune donnée	
Synthèse état Financier						Notation	
					0		

**A- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Aménagement d'un espace culturel et associatif	1 420 303		1 704 363
<b>TOTAL</b>		<b>1 420 303</b>		<b>1 704 363</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	710 151,50	50%		
CRTE	710 151,50	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 303</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**B- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Lancement des études

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

### **C- Partenaires du projet**

Associations culturelles de la Ville et de l'agglomération  
Communauté d'agglomération du Pays de Meaux

### **D- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Conception moderne RT 2020
- Modularité importante
- Augmentation significative du nombre d'activités culturelles proposées dans la commune et des inscriptions à celles-ci
- Développement de l'offre culturelle et mise en place d'une saison culturelle
- Nombre de représentations (spectacles) et expositions

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@nanteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@nanteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE  
ET CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

## Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)



Le projet prévoit la création d'une halle de marché couvert dédiée aux producteurs et artisans locaux afin de mettre en place un marché de proximité privilégiant les circuits courts et encourageant l'économie locale.

Un nouveau bâtiment ouvert à vocation commerciale sera construit, dont la toiture serait recouverte de panneaux solaires.

L'espace sera ouvert au stationnement en dehors des jours de marché, avec installation de bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par les panneaux solaires en toiture.

Une cuve souterraine permettra de récupérer les eaux de pluie et de les utiliser pour l'arrosage des massifs dans le secteur du centre-ville ou au-delà.

Le monument aux morts, actuellement au centre, sera déplacé, permettant par la même occasion de le renforcer.

### Exemple ville de Meze

*La construction de la Halle du Sesquier a été achevée au printemps 2014. Il s'agit d'un vaste espace de près de 800 m<sup>2</sup>, situé dans un lieu bucolique et agréable, à proximité de l'ALSH du Sesquier. Il est entièrement couvert de panneaux photovoltaïques.*

*Le financement et la maintenance de cet équipement peuvent être à la charge d'un producteur d'énergie solaire, qui, en contrepartie de l'occupation du domaine public communal, revendra l'électricité produite à EDF.*



*Cette installation photovoltaïque permettra une production électrique de 140 MWH par an. Cela équivaut à la consommation annuelle de 88 personnes.*

*Ce générateur solaire évitera l'émission de 1420 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Une voiture émet cette quantité de CO2 en 7 100 000 km.*

*De son côté, la municipalité utilisera la Halle du Sesquier pour l'organisation de manifestations festives, culturelles et associatives en plein air, à l'abri du soleil et des intempéries.*

Il existe de nombreux exemples contemporains ou traditionnels :



## A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Halle Energie renouvelable + place + déplacement monument	1 500 000		1 800 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>		<b>1 800 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	750 000	50%		
CRTE	750 000	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## B- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2023

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
			Déplacement monument au mort

2023	2024	2025
Aménagement de la place et de la cuve et construction de la halle		

## C- Partenaires du projet

L'association des Commerçants et Artisans de Nanteuil-lès-Meaux (ACAN)

## D- Objectifs et indicateurs de suivi

- Surface de panneaux solaires
- Production électrique pour le marché et l'église
- M<sup>3</sup> de récupération eau de pluie
- Nombre d'agriculteurs et producteurs locaux lors du marché
- Fréquentation des bornes de recharge pour les voitures électriques et nombre de bornes

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@anteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@anteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**RENOVATION THERMIQUE (REPLACEMENT DES MENUISERIES)**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

### Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

Nanteuil possède un patrimoine d'équipements municipaux vieillissants. Les menuiseries en bois, installées pour la plupart il y a plusieurs dizaines d'années, sont une grande source de déperdition d'énergie.

C'est pourquoi la commune a décidé de s'engager dans un plan pluriannuel 2020-2023 de remplacement des menuiseries dans ses bâtiments, principalement les écoles.

Les bâtiments concernés par une rénovation des menuiseries sont :

- l'école Oblin (rue du Docteur-Oblin)
- l'école Dolto (rue Jacques-Prévert)
- la bibliothèque (rue Benjamin-Brunet)
- l'Eglise (place de l'église)
- le temple (rue Pasteur)
- l'ALSH des Saints-Pères (avenue Francois-de-Tessan)
- le local pétanque (rue du Docteur-Oblin)
- le local associatif (rue du Docteur-Oblin)
- l'école de musique (place de l'Eglise)...

### A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Changement de menuiserie	594 864		713 836,80 €
<b>TOTAL</b>		<b>594 864</b>		<b>713 836,80</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	297 432	50		
CRTE	297 432	50		
<b>TOTAL</b>	<b>594 864</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### B- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2020

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
- l'école Oblin (rue du Docteur-Oblin)		- l'école Dolto (rue Jacques-Prévert)	- la bibliothèque (rue Benjamin-Brunet)

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
- l'école Dolto (rue Jacques-Prévert)	- l'Eglise (place de l'église)	- le temple (rue Pasteur)	- l'ALSH des Saints-Pères (avenue Francois-de-Tessan)

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
- l'école de musique (place de l'Eglise)	- le local associatif (rue du Docteur-Oblin)	- le local pétanque (rue du Docteur-Oblin)

### **C- Partenaires du projet**

Ecoles, associations et paroisses.

### **D- Objectifs et indicateurs de suivi**

Nombre de vitrages changés / de bâtiments traités

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@anteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@anteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**PLAN VÉLO**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

## Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

Le Plan Vélo de Nanteuil se décline selon 4 grands axes :

### ❶ Création d'itinéraires cyclables :

- afin d'accéder au centre-ville et aux équipements publics à vélo pour limiter les déplacements en voiture.
- pour créer un maillage inter-quartiers pour développer les liaisons de proximité.
- et identifier les itinéraires pour la pratique sportive.

Des axes ont été définis : axes principaux (10,16 km), axes secondaires (2,85 km), axes tertiaires (3,15 km) et axes loisirs (5,86 km)

### ❷ Augmenter les infrastructures de stationnement vélo

Mise en place de **stationnements sécurisés** dans toute la ville, installer des arceaux supplémentaires et développer les accès et stationnements vélos sur les équipements municipaux (gymnase, salle polyvalente...).

### ❸ Développer les connexions entre les communes

Mettre en place un maillage inter-communes pour favoriser les déplacements doux sur l'ensemble du territoire.

Travailler les entrées et sorties de ville, et les interconnexions avec Meaux, Boutigny, Fublaines, Quincy-Voisins et Mareuil-lès-Meaux

Développer un axe cycliste pour faciliter l'accès à la gare de Meaux.

### ❹ Mobiliser et sensibiliser

Apprentissage de la mobilité à vélo dans les écoles élémentaires et sensibilisation sur les bons comportements à vélo en ville avec les animateurs des centres de loisirs. Équipements des écoles en vélos et en stationnements dédiés.

Adhérer à la journée mondiale « Sans voiture » (fin sept.) : par quartier par exemple, avec mise en place d'un concours du meilleur quartier à vélo

Proposer lors de ces journées des stands d'achat de vélo d'occasion, des stands de réparations, des formations à la réparation des vélos

Développer une aide municipale à l'achat de vélo

Le Plan Vélo de Nanteuil se déclinera selon un programme pluriannuel 2021-2026.

## A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Aménagement + Marquage au sol + mobilier	1 178 700		1 414 440
<b>TOTAL</b>		<b>1 178 700</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	589 350	50 %		
CRTE	589 350	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>1 178 700</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**B- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
axes principaux (10,16 km),	axes principaux (10,16 km),	axes principaux (10,16 km),	axes principaux (10,16 km),

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
axes principaux (10,16 km),	axes secondaires (2,85 km)	axes secondaires (2,85 km)	axes tertiaires (3,15 km)

2023	2024	2025
axes tertiaires (3,15 km)	axes tertiaires (3,15 km)	axes loisirs (5,86 km)

**C- Partenaires du projet**

Conseil régional d'Ile-de-France

Conseil départemental 77 (propriétaire de la voirie départementale)

CAPM

FUB

APE Nanteuil

**D- Objectifs et indicateurs de suivi**

Nombre de kilomètres aménagés

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@nanteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@nanteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**RÉAMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

### Description du projet/de l'action (nature du projet, cible, enjeux...)

Réaménager les Bords de Marne de Nanteuil-lès-Meaux, face au parc du Patis de Meaux, afin que les Nanteuillais puissent se les réapproprier, venir se relaxer, se promener, seuls ou en famille, dans l'esprit de ce qu'ils étaient il y a plusieurs dizaines d'années.

L'objectif est de créer un espace mettant en valeur ce patrimoine naturel exceptionnel, en y aménageant :

- un chemin qui longera la berge et permettra une continuité des chemins de randonnée existants,
- un embarcadère, non loin du futur port de plaisance de Meaux et non loin de la guinguette de Nanteuil, que le propriétaire actuel souhaite rouvrir,
- des aires de pique-nique,
- des aires de jeux pour enfants...

Le projet permettra de sensibiliser à la biodiversité et au respect de la faune et de la flore, avec des panneaux pédagogiques tout au long du parcours.

*Dans l'esprit des marais poitevin, l'embarcadère de l'Autize :*



### A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2025	Préemption + embarcadère + aménagement paysager + aires de jeux et de piques nique	1 500 000		1 800 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>		<b>1 800 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	750 000	50%		
CRTE	750 000	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**B- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Préemption	Préemption	Préemption	Préemption

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Préemption	Préemption	Préemption	Préemption

2023	2024	2025
Préemption	Préemption + études	Embarcadère + aménagement paysager + aires de jeux et de piques nique

**C- Partenaires du projet**

- Voies navigables de France
- Agglomération du pays de Meaux

**D- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Fréquentation du site
- Reconquête des bords de Marne : retrait d'habitations illicites
- Installation d'une association de canoé et/ou aviron, de jardins partagés...

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Florence NGUYEN-ROUAULT, DGS – [dgs@nanteuil-les-meaux.fr](mailto:dgs@nanteuil-les-meaux.fr) / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DE QUARTIER**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La Maison de quartier est un équipement municipal situé dans le quartier des Saints Pères, au Nord-Ouest de la ville.

Il est mis à disposition d'une association intitulée Loisirs jeunes, qui gère une structure ouverte d'accueil des enfants et jeunes de 6 à 25 ans : accueil des jeunes, aide aux devoirs, Point information jeunesse, organisation d'animations de quartier. Les salles de la Maison de quartier sont aussi utilisées par des associations de danse, de gymnastique et de théâtre notamment, qui y dispensent leurs cours.

L'équipement, construit dans les années 80, est vieillissant et, malgré les travaux d'entretien réalisés, présente de grandes déperditions énergétiques.

La rénovation du bâtiment pour le rendre conforme aux dernières normes énergétiques et d'accessibilité est devenue indispensable.

Le bâtiment est « marqué » architecturalement, avec des locaux de surfaces réduites et non modulables, sans lien réel avec son espace extérieur :

- pas d'accessibilité à l'étage
- second-œuvre à reprendre
- isolation thermique à améliorer
- espace extérieur non exploité
- taux d'occupation optimisable (trop d'espaces « dédiés »)

Nanteuil-lès-Meaux		4	
<b>Maison de quartier Maison de quartier</b>			
<b>Identification du bâtiment</b>			
N° d'inventaire physique	4		
Type d'équipement	0500-Social		
Surface (SHON)	340 m²		
Surface foncière	5 422m²		
Décennie de construction	1980		
Date de dernière restructuration			
Type ERP	L 2		
Catégorie ERP	4		
Capacité max (ERP)	0 usagers		
Statut d'occupation	Propriétaire non-occupant (mise à disposition gratuitement)		
Nb de niveaux	2		
<b>Etat réglementaire</b>			
<b>Diagnostics</b>		<b>Contrôles obligatoires</b>	
Amiante	Non réalisé	Electricité	Conforme
DPE	Classe C	Commission sécurité	Favorable
Plomb	Non concerné	Gaz	Non concerné
Asdap	Non réalisé	Sécurité incendie	Non réalisé
coût accessibilité	83 000 €		
Qualité patrimoniale		Neutre	
<b>Synthèse état réglementaire</b>		zone bleue du PPRN "Mouvements de terrain"	
		Notation	
		2 : Passable	
<b>Etat technique</b>			
<b>Clos-couvert</b>		<b>Second-œuvre</b>	
Couverture	3 : Satisfaisant	Sols	2 : Passable
Parois extérieures	2 : Passable	Murs	3 : Satisfaisant
Menuiseries	2 : Passable	Plafonds	3 : Satisfaisant
Commentaires :		Cloisons	3 : Satisfaisant
	Couverture bac acier isolée, peinture isolation extérieure à reprendre, menuiseries double vitrage excepté halls (polycarbonate) et salles 1er étage (solarisé)	Menuiseries intérieures	3 : Satisfaisant
		Commentaires :	
		Sols divers, avec état d'usure marqué dans circulations, dalles vinyliques obsolètes	
		<b>CVC</b>	
Chauffage	1 : Insuffisant		
Ventilation	2 : Passable		
Climatisation	0 : Sans objet		
Commentaires :		Convecteurs obsolètes, installation de ventilation complexe	
		<b>Eaux</b>	
Eau potable (adduction)	3 : Satisfaisant		
Eaux usées	2 : Passable		
Eaux pluviales	2 : Passable		
ECS	3 : Satisfaisant		
Commentaires :		Evacuations EU apparentes non-intégrées, EP traversants les locaux et partiellement non reprises en pied	

Système	Type d'énergie	Electricité	% énergie renouvelable :	6%	Type de abonnement	Prix régulés	
Synthèse état technique	Clos-couvert correct, second-œuvre (pob, ventilation) médiocre				Indice Vélusté Physique	Notation	
					0,57 / 1	2 : Passable	
Qualité d'usage							
	Usage A	Usage B	Usage C	Usage D	Usage E	Total	
Type	D530-Jeunesse	-	-	-	-	Adaptation à la fonction	3 : Satisfaisant
Occupants	Associations Point Information Jeunesse	-	-	-	-	Accès au site	3 : Satisfaisant
Surfaces utilisées	340m²	- m²	- m²	- m²	- m²	Insertion dans tissu urbain	3 : Satisfaisant
Nb d'agents	-	-	-	-	-	Espaces extérieurs	4 : Très satisfaisant
Nb d'usagers	30	-	-	-	-	Indice Optimisa. Surface	11,3m²/usager
Nb y ouverture/an	250	-	-	-	-	Capacité d'extension	Forc.
Nb heure ouverture /j	7	-	-	-	-	Capacité de modularité	Moins.
Taux d'ouverture Annuel (%)	0%	0%	0%	0%	0%	TOA total (TOA)	40,0%
Synthèse qualité d'usage	Importante surface de circulator, aménagement "scène de théâtre" non conçu pour être pérenne. Accès autonome possible au PUJ et à la salle du RdC				Indice Valeur d'Usage	Notation	
					0,62 / 1	2 : Passable	
Bilan Financier sur une année de référence							
Dépenses	Investissement		Fonctionnement		Valeurs du bâtiment	Montant d'acquisition	0,00 €
	G E R		Loyers payés	0,00 €		Valeur Actuelle de Rempl	856 800,00 €
	Achats	0,00 €	Energies	7 922,00 €		Valeur Vénale	0,00 €
	Etudes	0,00 €	Entretien-maintenance			Valeur Locative	0,00 €
	Autres	0,00 €	Nettoyage	0,00 €		Valeur Nette Comptable	0,00 €
			Impôts et taxes	0,00 €			
		Autres (garden, etc.)	0,00 €	Indicateurs	Entretien € / m²	0,000 €/m²	
		<b>Total dépenses</b>	<b>8 202,00 €</b>		Entretien € / habitant	0,000 €/hab	
Recettes	Subventions et aides	0,00 €	Exploitation service		0,00 €	GER € / m²	0,000 €/m²
	Dotations amortiss.	0,00 €	Loyers perçus		0,00 €	Energie € / habitant	0,000 €/hab
	Autres	0,00 €	Redevances et taxes		0,00 €	GER € / habitant	0,000 €/hab
			Autres		0,00 €	Energie € / m²	0,000 €/m²
			<b>Total recettes</b>	<b>0,00 €</b>	Nettoyage € / habitant	0,000 €/hab	
					Indice de Maintien d'Actifs	aucune donnée	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-8 202,00 €</b>			Notation	
Synthèse état Financier						0	

## A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Rénovation énergétique isolation toiture et façades	435 000		522 000
<b>TOTAL</b>		<b>435 000</b>		<b>522 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	217 500	50%		
CRTE	217 500	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>435 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## B- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2023

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Isolation façade	Isolation toiture	

2023	2024	2025

## C- Partenaires du projet

L'association Loisirs Jeunes.

## D- Objectifs et indicateurs de suivi

Baisse des dépenses énergétiques

Meilleur confort pour les usagers

Meilleure adaptabilité aux usages

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage  
Nanteuil-lès-Meaux**



Contact :

**Sébastien DUVAL, DGS – dgs@nanteuil-les-meaux.fr / 01 60 23 06 10**

**Intitulé du projet/de l'action :**

**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT STRUCTURANT PLURIVALENT**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

**Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Nanteuil-lès-Meaux dispose actuellement d'une salle « polyvalente » de 1 250 m<sup>2</sup> construite dans les années 80.

Si le bâtiment est très utilisé par les associations culturelles, sportives, les écoles, les accueils de loisirs et la Ville pour ses manifestations, sa conception d'origine n'en reste pas moins obsolète, avec une modularité peu évidente et qui ne répond plus aux besoins et exigences des utilisateurs.

Le sol sportif est à reprendre entièrement, les vestiaires sont peu fonctionnels, l'espace cuisine est trop exigu et n'est plus conforme, le stockage a été ajouté en extérieur dans des bâtiments modulaires disgracieux et incommodes...

Vient s'ajouter à ce constat une absence totale d'isolation et des espaces immenses rendant le chauffage/rafraichissement complexes et coûteux.





Cette salle ayant largement fait son temps, la municipalité souhaite construire un nouvel équipement plurivalent, en lieu et place, dont les plans et méthodes de construction seront bien mieux adaptés aux besoins de la Ville et de la population d'aujourd'hui :

- modularité des espaces permettant une utilisation associative, municipale ou privée (location pour des événements privés)
- système de sonorisation et vidéo,
- intégration d'un système de scène escamotable,
- cuisine aux normes,
- isolation thermique,
- sol compatible avec des activités sportives,
- sanitaires et vestiaires fonctionnels,
- espaces de stockage pour du matériel de sonorisation, des tables et chaises, du matériel sportif...

### A- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Démolition et construction d'un nouvel équipement structurant en remplacement	6 000 000		7 200 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 000</b>		<b>7 200 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	3 000 000	50%		
CRTE	3 000 000	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### B- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2023

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Démolition	construction	

### **C- Partenaires du projet**

Les associations sportives et culturelles de la Ville.

### **D- Objectifs et indicateurs de suivi**

- conception moderne RT 2020
- modularité importante
- vestiaires fonctionnels
- Espace réchauffage réglementaire
- stockage important
- répond aux besoins liés à la croissance de la population

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage :** VILLE DE PENCHARD



Contact : ROUQUETTE Marc [marc.rouquette@penchard.fr](mailto:marc.rouquette@penchard.fr) 0612067396

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Extension de l'école de l'Arpent

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La configuration actuelle de notre école communale est la suivante : 6 classes réparties sur 3 sites (école de l'Arpent -3 classes-, Maison des associations -2 classes- et Mairie -1 classe-). Cette configuration oblige les élèves à de perpétuels trajets entre leur lieu de cours et l'école de l'Arpent

pour se rendre à la cantine le midi ainsi qu'entre leur lieu de cours et la mairie pour se rendre à la bibliothèque. Cette situation outre le risque qu'elle fait courir aux enfants, obligés de traverser le village au moins deux fois par jour, ne facilite pas le travail et la cohésion des enseignants ceux-ci étant répartis sur les 3 sites.

De plus les parents peuvent avoir des enfants sur 2 voire 3 sites différents en fonction des niveaux de leurs enfants. Cette situation nous oblige à avoir des horaires différents sur chaque sites.

Par ailleurs, la commune a sur son territoire un hôtel social qui implique un nombre d'enfants scolarisés sur la ville assez important. L'éclatement des enfants sur 3 sites différents est une source de difficultés supplémentaires pour ces familles.

Si l'école de l'Arpent est un bâtiment correct puisque récent, les autres locaux sont vétustes et présentent des difficultés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en matière d'économie d'énergie.

Notre projet vise à la construction d'un groupe scolaire cohérent par une extension de l'école de l'Arpent grâce à la construction d'un nouveau bâtiment de 4 classes ainsi que d'une salle de restauration, l'actuelle salle pouvant alors être convertie en bibliothèque.

Le bâtiment pourra être équipé de panneaux solaires sur le toit afin de fournir une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Étude de projet	50.000,00	10.000,00	60.000,00
2022	Construction	500.000,00	100.000,00	600.000,00
2023	Construction	950.000,00	190.000,00	1.140.000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1.500.000,00</b>	<b>300.000,00</b>	<b>1.800.000,00</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	300.000,00	20%		
Contrat rural (à solliciter)	258.000,00	17,20%		
DETR (à solliciter)	600.000,00	40%		
DSIL (à solliciter)	322.000,00	21,47%		

CAF (à solliciter)	20.000,00	1,33%		
<b>TOTAL</b>	<b>1.500.000,00</b>	<b>100%</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

**T3 2021**

Fin d'opération (mois si connu, année) :

**T4 2022**

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
		Étude du projet	Choix des entreprises

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Construction	Construction	Construction	Construction

2023	2024	2025
Livraison		

### D- Partenaires du projet

Etat

Conseil Régional

Conseil Départemental

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers (enseignants, enfants et parents) en année N+1 post-livraison



**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** Commune de Penchard



Contact : ROUQUETTE Marc [marc.rouquette@penchard.fr](mailto:marc.rouquette@penchard.fr) 0612067396

**Intitulé du projet/de l'action :**

Mise aux normes de la salle omnisports

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Mise aux normes de la salle omnisports pour changement de catégorie. Reclassement d'un établissement type X de 5<sup>ème</sup> catégorie en salle polyvalente de 4<sup>ème</sup> catégorie avec travaux de mise en conformité pour les PMR. Par ailleurs des travaux de mise aux normes protection incendie sont également à prévoir.

Cette salle est notre principal lieu utilisé pour l'organisation des rassemblements communaux divers (spectacle de fin d'année de l'école, réunions communales, organisation de loto...) or elle ne peut aujourd'hui accueillir que des manifestations sportives avec une capacité d'accueil limitée à 100 personnes. Le but est de la convertir en salle polyvalente d'une capacité maximale de 250 personnes.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Mise aux normes	250.000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>250.000,00</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	150.000,00	60%		
FER (à solliciter)	100.000,00	40%		
<b>TOTAL</b>	<b>250.000.00</b>	<b>100%</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

T4 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) :

2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
			Etudes

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Travaux de mise aux normes		

#### **D- Partenaires du projet**

Conseil Départemental

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

1. Ecart de délai par rapport au planning provisoire
2. Ecart de coût du projet : coût réel vs estimé, coûts non planifiés
3. Satisfaction des usagers en année N+1 post-livraison

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



Poincy

Contact : Daniel BERTHELIN, [mairie@poincy.fr](mailto:mairie@poincy.fr), 01 60 09 05 50

**Intitulé du projet/de l'action :**

Mise en accessibilité de la zone accessible aux publics de la Mairie

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Le projet porte sur la mise en accessibilité de la zone accessible aux publics de la mairie dans le cadre d'une demande de dossier Ad'Ap.

Le projet prévoit la reprise et la mise en conformité de l'escalier principal d'accès, la création d'une rampe PMR, la reprise partielle du cheminement extérieur, la création d'une place de stationnement PMR conforme à proximité de l'entrée, la création et la modification de la porte d'accès principal et l'adaptation de la banque d'accueil.

Au rez-de-chaussée, ce projet comprend des locaux accessibles au publics : hall d'entrée, salle du Conseil Municipal (salle des mariages), accueil secrétariat, bureau de Monsieur le Maire.

**B- Plan de financement**

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2016 à 2022	Etudes	8 050.00 €		
2022 à 2025	Travaux	75 000.00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>83 050.00 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	83 050 €	100		
<b>TOTAL</b>	<b>83 050 €</b>	<b>100</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2016

Fin d'opération : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	DCE		Début des travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Marché public	Fin des travaux		

2023	2024	2025

#### D- Partenaires du projet

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

- Esquisse 2016
- Avant-projet sommaire 2017
- Avant-projet détaillé 2019
- Autorisations administratives 2019
- Dossier consultation des entreprises juin 2021
- Marché travaux/analyse des offres juillet 2021
- Direction de l'exécution des travaux entre novembre 2021 et janvier 2022
- Livraison juin 2022
- Suivi des levées des réserves juin 2022
- Approbation du décompte définitif juin 2022

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



Poincy

Contact : Daniel BERTHELIN, [mairie@poincy.fr](mailto:mairie@poincy.fr), 01 60 09 05 50

**Intitulé du projet/de l'action :**  
Requalification de la Grande Rue

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité  
 A  B  C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux  
 A  B  C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants  
 A  B  C  D  E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social  
 A  B

## A- Description du projet/de l'action

Poincy est une commune rurale située au Nord du département de Seine et Marne en limite de l'agglomération de Meaux.

La partie urbaine de la commune est composée d'un secteur historique de faible emprise, de nouveaux secteurs périphériques dont l'urbanisation est plus récente et d'une zone d'activité importante qui constitue l'extension de celle de Meaux dont elle est riveraine.

Malgré sa situation périphérique de la Ville de Meaux, la volonté des élus a permis de préserver au village son caractère rural accentué au coeur de sa partie historique par un noyau de bâti ancien desservi par des rues relativement étroites dont une majorité est en impasse.

La voie principale du village est la Grande Rue. Cette voie dessert les principaux sites attractifs du village comme la mairie, l'école et l'église. Elle possède à ce jour des caractéristiques plutôt routières qui n'incitent pas les usagers à ralentir alors que les circulations piétonnes y sont nombreuses. En outre, elle est globalement dégradée et elle ne présente pas un aspect qualitatif mettant en valeur le coeur du village. Pour ces raisons, la commune prévoit une requalification globale de cette rue dont la première partie concerne l'entrée du village et le secteur de la mairie et de l'école.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2016 à 2021	Etudes	22 340.00 €		
2022 à 2025	Travaux	475 000.00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>497 340.00 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	188 340.00 €	37,87		
Subvention Contrat Rural (dossier déposé)	259 000.00 €	52,08		
Subvention FER	50 000.00 €	10,05		
<b>TOTAL</b>	<b>497 340.00 €</b>	<b>100</b>		

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération : 2016

Fin d'opération : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Dépôt dossiers subvention		Accord des subventions

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Préparation des documents Marché public	Consultation des entreprises		Notification maché aux entreprises

2023	2024	2025
Début des travaux	Fin des travaux	

**D- Partenaires du projet**

Conseil Départemental de Seine et Marne  
Conseil Régional Ile de France

## **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Etudes :

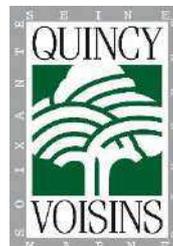
- En 2016, plan topographique, 1 mois
- En 2017, diagnostic, 0,5 mois
- En 2018, schéma directeur, 0,5 mois
- En 2018, projet, 1 mois
- En 2019, diagnostic amiante, 1 mois
- En 2021, dossier subvention 1 mois

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

**Intitulé du projet/de l'action :**

Extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Château de Quincy-Voisins

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

**1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

**2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

**3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

**4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le Centre de loisirs de la commune de Quincy-Voisins accueille les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Ce sont près de 150 enfants qui utilisent les services périscolaires le matin, le soir, le midi, le mercredi et/ou pendant les périodes de congés scolaires.

La municipalité a également créé il y a quelques années un club ados pour la tranche d'âge des 11/14 ans. A ce jour, aucun équipement de la commune n'est en mesure d'accueillir les activités dédiées à ces jeunes. Il s'agit par conséquent de créer une extension de l'actuel Centre de Loisirs qui sera dédiée aux adolescents. L'emplacement identifié se situe dans le Parc de la commune, à l'arrière du Château où existent déjà l'actuel CLSH, la médiathèque et le conservatoire municipal.

Ce choix permettra aux jeunes de disposer d'un lieu ouvert, leur assurant un accompagnement progressif vers l'autonomie grâce à un encadrement spécifique. Pour optimiser l'utilisation du site, cet espace pourrait être mutualisé avec d'autres services liés à l'accueil des enfants.

Les différentes phases du projet seront :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Réalisation d'une salle d'environ 100 m<sup>2</sup> dans les locaux du Château

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Désignation d'un maître d'œuvre	19.800 €	3.960 €	23.760 €
2022	Bureau de contrôle – ITV – coordination SPS	10.000 €	2.000 €	12.000 €
2022	Travaux de réalisation d'une structure dédiée aux ados	175.200 €	35.040 €	210.240 €
<b>TOTAL</b>		<b>205.000 €</b>	<b>41.000 €</b>	<b>246.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	143.500 €	70 %	28.700 €	172.200 €
Subvention CAF (à solliciter)	61.500 €	30 %	12.300 €	73.800 €
<b>TOTAL</b>	<b>205.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>41.000 €</b>	<b>246.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (désignation maître d'œuvre)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Désignation maître d'oeuvre

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Travaux	Travaux	

2023	2024	2025

#### D- Partenaires du projet

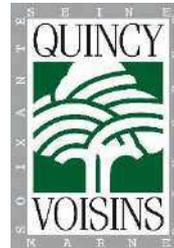
Etat – Caisse d'Allocations Familiales

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Evolution du nombre d'inscrits au club ados
2. Satisfaction des usagers

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b>  Réalisation d'une halle couverte en centre-ville
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- 1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A     B     C
- 2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A     B     C
- 3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A     B     C     D     E
- 4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A     B

**A- Description du projet/de l'action**

La commune de Quincy-Voisins dispose d'un tissu économique et commercial varié et implanté en centre-ville. Le commerce traditionnel et les services de proximité y sont représentés (boucherie, boulangerie, café & bar tabac, supérette, pharmacies, coiffeurs, fleuristes, ...)

Pour compléter et enrichir cette offre commerciale locale régulière, un marché est traditionnellement organisé chaque samedi matin sur la Place de la Mairie. Il permet de proposer aux habitants des produits nouveaux et d'offrir la possibilité à des commerçants ambulants de faire connaître leur activité.

La municipalité souhaite construire une halle couverte pour héberger ce marché et les commerçants dans des conditions d'accueil plus agréables notamment quand les conditions météorologiques sont éprouvantes.

Cette structure pérenne pourrait par ailleurs être utilisée pour des activités culturelles et pourrait accueillir concerts ou autres prestations artistiques dont la vocation serait d'animer le centre-ville, véritable lieu de rencontres et d'échanges.

Les différentes phases du projet seront :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Réalisation d'une halle couverte

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Désignation d'un maître d'œuvre	45.000 €	9.000 €	54.000 €
2022	Bureau de contrôle – ITV – coordination SPS	15.000 €	3.000 €	18.000 €
2023-2024	Travaux pour la réalisation d'une halle couverte	390.000 €	78.000 €	468.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>450.000 €</b>	<b>90.000 €</b>	<b>540.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	301.500 €	67 %	60.300 €	361.800 €
Région Ile-de-France	148.500 €	33 %	29.700 €	178.200 €
<b>TOTAL</b>	<b>450.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>90.000 €</b>	<b>540.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (désignation maître d'œuvre)

Fin d'opération (mois si connu, année) : fin 2023/Début 2024 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Désignation maître d'oeuvre

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
	Réception des travaux	

#### D- Partenaires du projet

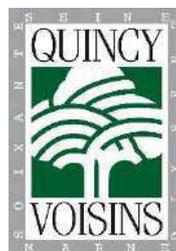
Région Ile-de-France

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Fréquence des manifestations
2. Evolution du nombre de commerces ambulants

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b>  Ecole de la Dixmeresse : construction de deux classes maternelles et réaménagement de la restauration scolaire
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- 1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A     B     C
- 2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A     B     C
- 3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A     B     C     D     E
- 4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A     B

**A- Description du projet/de l'action**

Plus de 600 enfants sont scolarisés dans les 5 écoles de Quincy-Voisins, avec deux groupes scolaires et une école élémentaire et une autre maternelle.

Sur l'un des groupes scolaires, celui de la Dixmeresse, à la faveur des évolutions des effectifs, des locaux réservés à des salles de classe ont été mobilisés pour accueillir les enfants dans les restaurants

scolaires. Les espaces occupés sont inadaptés à ce genre de prestation. Ils sont à la fois peu confortables pour les usagers et les agents qui interviennent auprès des enfants.

A ce jour, les effectifs scolaires se maintiennent voire ont nécessité une ouverture de classe en septembre 2021.

L'objectif du projet est par conséquent de reconstituer le nombre de salles dédiées aux classes en construisant deux classes de maternelle et de réaménager les locaux affectés à la restauration scolaire.

Les différentes phases du projet seront :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Construction des deux classes de maternelle et réaménagement des locaux de restauration scolaire

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Désignation d'un maître d'œuvre	200.000 €	40.000 €	240.000 €
2022-2024	Bureau de contrôle – ITV – coordination SPS	25.000 €	5.000 €	30.000 €
2024-2026	Travaux de construction des deux salles de classe et réaménagement des espaces de restauration	1.775.000 €	355.000 €	2.130.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2.000.000 €</b>	<b>400.000 €</b>	<b>2.400.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	400.000 €	20 %	80.000 €	480.000 €
DETR	400.000 €	20 %	80.000 €	480.000 €
Fonds d'aménagement communal	600.000 €	30 %	120.000 €	720.000 €
DSIL	600.000 €	30 %	120.000 €	720.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.000.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>400.000 €</b>	<b>2.400.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2026 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
			Désignation maître d'œuvre

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026
	Début des travaux		Réception des travaux

#### D- Partenaires du projet

- Etat (partenariat financier)
- Département (partenariat financier)
- Prestataire de restauration collective (conseil à l'organisation)

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

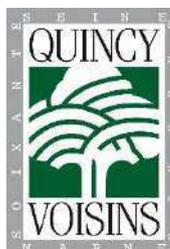
1. Diminution du coût de l'énergie sur ces bâtiments
2. Amélioration des conditions de travail des agents de restauration

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation des vestiaires. Agrandissement pour intégration de la section foot féminin et regroupement des activités de tir à l'arc avec construction d'un Beursault et d'un club-house

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

**1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

**2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

**3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

**4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Le tissu associatif de la commune de Quincy-Voisins est riche. Des associations sportives, culturelles et à dimension sociale et solidaire interviennent sur le territoire au profit des habitants, jeunes et moins jeunes.

La commune est dotée depuis de nombreuses années de structures dédiées à la pratique de certaines activités et disciplines. Elle dispose notamment d'un complexe sportif comprenant un gymnase, des terrains de football, des tennis extérieurs et couverts, des espaces dédiés au tennis de table, d'un DOJO et d'un stand de tir. Le Parc du Château accueille également des dispositifs permettant la pratique récréative et de loisirs avec un city stade, un terrain de pétanque, un skate parc et des aires de jeux.

Certains équipements nécessitent aujourd'hui d'être réaménagés et modernisés. Il s'agit notamment des vestiaires du foot et des locaux pour héberger les activités de tir à l'arc qui vont être regroupées.

Les différentes phases du projet seront :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Aménagement espaces, en lien avec les structures associatives qui les occupent

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Désignation d'un maître d'œuvre	60.000 €	12.000 €	72.000 €
2023	Bureau de contrôle – ITV – coordination SPS	15.000 €	3.000 €	18.000 €
2023-2024	Travaux de rénovation des vestiaires, construction d'un Beursault et d'un club-house pour le tir à l'arc	525.000 €	105.000 €	630.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>600.000 €</b>	<b>120.000 €</b>	<b>720.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	420.000 €	70 %	84.000 €	504.000 €
Agence Nationale du Sport	60.000 €	10 %	12.000 €	72.000 €
Département de Seine-et-Marne	100.000 €	16 %	20.000 €	120.000 €
Fédérations ou District des disciplines	20.000 €	4 %	4.000 €	24.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>120.000 €</b>	<b>720.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Désignation du maître d'oeuvre			

2023	2024	2025	2026
Début des travaux	Réception des travaux		

#### D- Partenaires du projet

- Département
- Etat – Agence Nationale du sport
- Fédérations et/ou districts des disciplines concernées

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

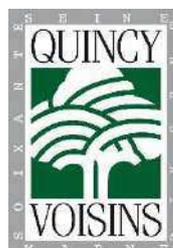
1. Favoriser l'égalité en intégrant la section « féminine »
2. Contribuer à la Diminution du coût de l'énergie sur ces bâtiments
3. Regrouper les activités sportives sur un même site
4. Libérer des espaces pour faciliter le stationnement
5. Installer des racks vélos pour inciter à des modes de déplacement doux
6. Evolution du nombre d'utilisateurs/adhérents
7. Diminution des factures d'énergie

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

**Intitulé du projet/de l'action :**

Aménagement des locaux de la Mairie

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

**1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

**2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

**3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

**4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Les services municipaux de Quincy-Voisins sont essentiellement regroupés dans un bâtiment situé au 7 avenue de la République. Afin de permettre d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, ce projet prévoit d'utiliser les combles situés au 2<sup>nd</sup> étage et de les aménager en espaces de travail (mutualisé pour certains) et en salles de réunion.

L'objectif est de permettre aux agents de recevoir les usagers dans un environnement adapté en répartissant les services par étage, de créer des bureaux à destination des adjoints (et/ou des conseillers municipaux), de diminuer la facture énergétique en prenant en charge l'isolation de la toiture.

Les différentes phases du projet seront :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Aménagement des locaux de la Mairie

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Désignation d'un maître d'œuvre	40.000 €	8.000 €	48.000 €
2022-2024	Bureau de contrôle – ITV – coordination SPS	15.000 €	3.000 €	18.000 €
2024-2026	Travaux d'aménagement des locaux de la Mairie	295.000 €	59.000 €	354.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>350.000 €</b>	<b>70.000 €</b>	<b>420.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	70.000 €	20 %	14.000 €	84.000 €
DETR	70.000 €	20 %	14.000 €	84.000 €
Département de Seine-et-Marne	105.000 €	30 %	21.000 €	126.000 €
DSIL	105.000 €	30 %	21.000 €	126.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>350.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>70.000 €</b>	<b>420.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) 2023 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2026 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026
Désignation maître d'oeuvre			Réception des travaux

#### D- Partenaires du projet

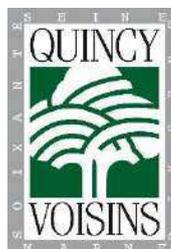
- Etat (partenariat financier)
- Département (partenariat financier)

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Diminution du coût de l'énergie sur ces bâtiments
2. Amélioration des conditions de travail des agents

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b>  Aménagement paysager de l'allée entre la place de la mairie et le Château
--

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- 1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- 2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- 3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- 4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

**A- Description du projet/de l'action**

La place de la Mairie, située en centre-ville, accueille des services administratifs (mairie, poste), des habitations et des commerces et services (boucherie, fromagerie, caviste, café-restaurant, coiffeur). Elle occupe un espace central au cœur de la ville et se trouve à la croisée des axes de dessertes vers les autres quartiers ou communes limitrophes.

En proximité de cet espace de la vie communale se trouvent le Château de Quincy-Voisins (datant du XVIIème siècle) et son parc, écrin de verdure plébiscité par ses habitants. Le Château accueille par ailleurs la médiathèque, le conservatoire municipal et les services périscolaires municipaux..

La municipalité, impliquée dans une démarche durable et consciente des enjeux environnementaux liés aux modes de vie, souhaite valoriser et encourager les modes de déplacements doux.

Aussi, pour permettre de relier entre eux ces différents espaces de vie sociale, commerciale, culturelle et de loisirs, il est envisagé de, grâce à une traversée paysagère, d'aménager une allée qui permettra d'aller de la place de la Mairie au Château.

Cet équipement s'intégrera dans le maillage existant et viendra compléter l'offre de pistes cyclables déjà existantes en proximité.

Les principales phases du projet sont les suivantes :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Travaux d'aménagement paysager de l'allée

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Désignation d'un maître d'œuvre paysagiste	10.000 €	2.000 €	12.000 €
2025	Travaux d'aménagement des différents espaces	110.000 €	22.000 €	132.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>120.000 €</b>	<b>24.000 €</b>	<b>144.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	96.000 €	80 %	19.200 €	115.200 €
Agence des Espaces Verts (Région IDF)	24.000 €	20 %	4.800 €	28.800 €
<b>TOTAL</b>	<b>120.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>24.000 €</b>	<b>144.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 202( **réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026
	Désignation du maître d'oeuvre	Réception des travaux	

#### D- Partenaires du projet

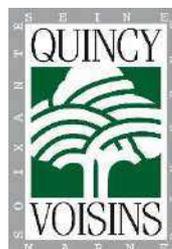
- Agence des Espaces verts (Région Ile-de-France)

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Faciliter les modes de déplacements doux
2. Contribuer au développement du maillage « cycle » du territoire

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b>  Parc du Château : théâtre de verdure, nouveaux sentiers, réhabilitation du parcours de santé et aménagement des aires de pique-nique
---

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- 1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- 2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- 3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- 4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

**A- Description du projet/de l'action**

La commune de Quincy-Voisins bénéficie d'un cadre exceptionnel grâce à son parc communal de 19 hectares et son Château du XVIIème siècle qui accueille la médiathèque, le conservatoire municipal et les services périscolaires municipaux.

Cet écrin de verdure qui s'étend sur 19 hectares est un havre de paix, de fraîcheur et de détente pour les promeneurs, les sportifs, les familles avec leurs enfants...

Ce parc offre de nombreux équipements disponibles pour toutes les populations et différentes tranches d'âge. On y trouve un city stade, un skate parc, du tennis de table, un terrain de pétanque, un parcours de santé.

Pour compléter l'offre sportive et récréative du parc, la municipalité envisage :

- de réhabiliter le parcours de santé existant
- d'installer un parcours de santé adapté
- d'aménager des aires de pique-nique
- d'installer un théâtre de verdure pour permettre des actions culturelles et transformer ainsi le parc en espace scénique

Les principales phases du projet sont les suivantes :

- Désignation d'un maître d'œuvre paysagiste
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Travaux d'aménagement des différents espaces

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Désignation d'un maître d'œuvre paysagiste	30.000 €	6.000 €	36.000 €
2025	Travaux d'aménagement des différents espaces	270.000 €	54.000 €	324.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>300.000 €</b>	<b>60.000 €</b>	<b>360.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	140.000 €	46 %	28.000 €	168.000 €
DRAC (Etat)	80.000 €	27 %	16.000 €	96.000 €
Agence des Espaces Verts (Région IDF)	80.000 €	27 %	16.000 €	96.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>300.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>60.000 €</b>	<b>360.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025	2026
	Désignation du maître d'œuvre paysagiste	Réception des travaux	

#### D- Partenaires du projet

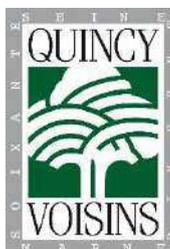
- Agence des Espaces verts (Région Ile-de-France)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat)
- Ecole d'horticulture
- 

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

1. Valoriser un patrimoine communal naturel
2. Favoriser les activités de loisirs et de sport, pour une meilleure santé
3. Accompagner la prise en charge du handicap à travers le sport et les loisirs
4. Entretien des interactions sociales entre les habitants

<b>Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)</b>  <b>Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux</b>	
--	---

**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

<b>Intitulé du projet/de l'action :</b> Accessibilité des bâtiments (poursuite du programme) et mise aux normes PMR (installation d'un ascenseur au Château)
--

<b>Thématique</b> (en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)
---

- 1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- 2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- 3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- 4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

**A- Description du projet/de l'action**

La commune de Quincy-Voisins dispose de nombreux équipements structurants, construits au fur et à mesure des besoins de la population, de son évolution et des moyens disponibles.

Equipements administratifs, sportifs, culturels, de loisirs, d'éducation et d'enseignement, tous ces ERP doivent répondre à normes d'accessibilité fixées par les textes pour permettre aux personnes handicapées, et quel que soit le handicap (visuel, auditif, cognitif, moteur) d'utiliser ces services et

équipements avec le maximum d'autonomie possible et assurer ainsi une meilleure mobilité à tous les usagers.

Plusieurs phases de mises aux normes ont été engagées et progressivement chaque équipement municipal intègre cette dimension.

En 2003, le conseil municipal a signé la charte du handicap et s'est ainsi engagé dans la reconnaissance du handicap. Une commission extra-municipale a été mise en place pour porter cette problématique en partenariat avec tous les acteurs concernés.

En 2022, l'équipe municipale souhaite poursuivre ce programme ambitieux de mise aux normes PMR et a prévu de faire installer un ascenseur au Château. En effet, le conservatoire et la médiathèque sont installés sur des niveaux différents. L'installation d'un ascenseur permettrait une équité d'accès à ces espaces, pour tous les usagers.

Les principales phases du projet sont les suivantes :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Travaux de mise aux normes PMR et de création d'un ascenseur au Château

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Désignation d'un maître d'œuvre	16.000 €	3.200 €	19.200 €
2022	Travaux d'aménagement des différents espaces	144.000 €	28.800 €	172.800 €
<b>TOTAL</b>		<b>160.000 €</b>	<b>32.000 €</b>	<b>192.000 €</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	96.000 €	60 %	19.200 €	115.200 €
Etat (DETR)	64.000 €	40 %	12.800 €	76.800 €
<b>TOTAL</b>	<b>160.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>32.000 €</b>	<b>192.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2022 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2022 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
---------	---------	---------	---------

--	--	--	--

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
Désignation du maître d'œuvre			Réception des travaux

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>

#### **D- Partenaires du projet**

Etat (DETR)

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

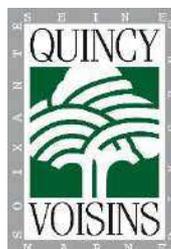
1. Favoriser l'inclusion à travers la prise en charge de toutes les formes de handicap
2. Assurer une équité pour tous les usagers dans l'accès au service

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage : Mairie de Quincy-Voisins**



**Contacts :**

Amalia MARTINEZ – DGS – [dgs@quincy-voisins.com](mailto:dgs@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.95

Rodolphe CASCALES – DGA – [dst@quincy-voisins.com](mailto:dst@quincy-voisins.com) – 06.08.02.81.75

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réalisation de liaisons douces pour maillage du territoire (Moullignon et Ségy)

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

**1** Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

**2** Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

**3** Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

**4** Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

Du fait de sa situation privilégiée, à proximité des pôles d'emploi et d'activités économiques et touristiques, la commune de Quincy-Voisins bénéficie d'un certain attrait et a connu, depuis les années 60, une croissance continue.

La municipalité est consciente du rôle que jouent les modes de vie et de déplacement dans la gestion des enjeux environnementaux. Aussi, elle mobilise sa politique autour d'une démarche

durable et a programmé sur son mandat d'engager des actions pour atténuer les effets néfastes de certaines pratiques sur l'environnement.

Dans ce cadre, un projet de réalisation de liaisons douces est prévu à Moulignon et Ségy. L'objectif est de poursuivre le maillage du territoire grâce à des structures permettant des déplacements doux.

Les principales phases du projet sont les suivantes :

- Désignation d'un maître d'œuvre
- Définition des besoins et écriture du cahier des charges
- Lancement de la consultation des entreprises
- Travaux de réalisation de ces liaisons douces

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Désignation d'un maître d'œuvre	25.000 €	5.000 €	30.000 €
2024-2025	Travaux de réalisation des liaisons douces	275.000 €	55.000 €	330.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>300.000 €</b>	<b>60.000 €</b>	<b>360.000 €</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	90.000 €	30 %	18.000 €	108.000 €
Département de Seine-et-Marne	60.000 €	20 %	12.000 €	72.000 €
Etat (DSIL)	150.000 €	50 %	30.000 €	180.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>300.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>60.000 €</b>	<b>360.000 €</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024 (**désignation maître d'œuvre**)

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025 (**réception des travaux**)

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
	Désignation du maitre d'œuvre	Réception des travaux	

#### **D- Partenaires du projet**

Etat (DSIL)  
Département de Seine-et-Marne

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

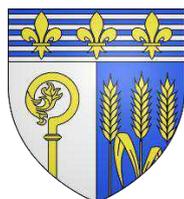
1. Favoriser les déplacements doux
2. Réduire l'impact de l'automobile dans les déplacements
3. Sécurité et taux d'accidents

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Ville de Saint Souplet**

Contact :

FAUVEL Christine – 06 86 50 81 12 – [christine.fauvel@saint-soupplets.fr](mailto:christine.fauvel@saint-soupplets.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création de liaisons douces, d'un parcours santé et d'un complexe sportif

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La ville de Saint-Soupplets souhaite créer des liaisons douces, un parcours santé et un nouveau complexe sportif pour sa population.

L'objectif est de créer un lieu dédié au sport pour tous les habitants de la ville et qui sera desservi par une piste cyclable.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Conception	150 000 €		
2022	Travaux	1 402 500 €		
<b>TOTAL</b>		<b>1 552 500 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	473 973.73 €	30.5%		
Région sollicitée	378 526.27 €	24.3%		
Département sollicité	300 000 €	19.3%		
Etat DSIL sollicitée	400 000 €	25.7%		
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 500 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
Conception	Travaux		

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
		travaux

#### D- Partenaires du projet

- Etat
- Région
- Département

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

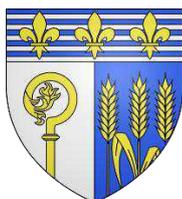
- Faciliter l'accès au sport
- Privilégier les modes de déplacements doux et alternatifs
- Diminuer la place de la voiture dans la ville

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Ville de Saint Souplet**

Contact :

FAUVEL Christine – 06 86 50 81 12 – [christine.fauvel@saint-soupplets.fr](mailto:christine.fauvel@saint-soupplets.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création de pistes cyclables, liaisons douces et voiries autopartagées

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La ville de Saint-Souplets souhaite aménager les espaces extérieurs de sa ville afin de créer :

- Des liaisons douces
- Des voiries autopartagées
- Des pistes cyclables

L'objectif est de développer la pratique du vélo et la marche à pied.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Conception	70 000 €		
2025	Travaux	630 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>700 000 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	350 000 €	50%		
Région à solliciter	350 000 €	50%		
Département à solliciter	Non connu			
<b>TOTAL</b>	<b>700 000 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Conception	travaux

**D- Partenaires du projet**

- Région
- Département

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

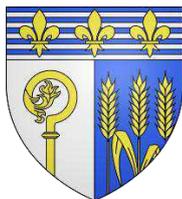
- Favoriser l'utilisation du vélo et de modes de déplacement alternatifs dans la commune
- Réduire la place de la voiture dans la commune

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Ville de Saint Souplet**

Contact :

FAUVEL Christine – 06 86 50 81 12 – [christine.fauvel@saint-souplets.fr](mailto:christine.fauvel@saint-souplets.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation de la salle de danse et du dojo

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La ville de Saint-Souplets souhaite rénover ses équipements sportifs. Ici il s'agit de la salle de danse et du dojo de la ville. Ces deux espaces très anciens et abimés. Le but est de les rendre plus agréables, pratiques et moins énergivores.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	travaux	500 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>500 000 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	250 000 €	50%		
Région à solliciter	250 000 €	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>			

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2024/2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Conception	Réalisation	

#### **D- Partenaires du projet**

- Région
- Eventuellement état

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

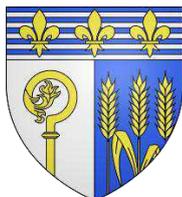
- Rénover un bâtiment ancien et abimé
- Rénover énergiquement un bâtiment
- Rendre la pratique de la danse et des arts martiaux plus aisée et plus accessibles aux habitants
- Augmenter le nombre de licenciés

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Ville de Saint Souplet**

Contact :

FAUVEL Christine – 06 86 50 81 12 – [christine.fauvel@saint-souplets.fr](mailto:christine.fauvel@saint-souplets.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réhabilitation du centre-bourg : devantures des boutiques et accessibilité

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	travaux	300 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>300 000 €</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	150 000 €	50%		
Région à solliciter	150 000 €	50%		
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

--	--	--	--

2023	2024	2025
		travaux

**D- Partenaires du projet**

- Région
- Département (possible)

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

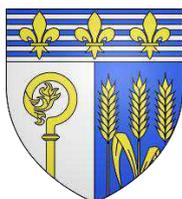
- Rendre l'accès aux commerces plus facile
- Favoriser le commerce et l'activité

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**



**Ville de Saint Souplet**

Contact :

FAUVEL Christine – 06 86 50 81 12 – [christine.fauvel@saint-souplets.fr](mailto:christine.fauvel@saint-souplets.fr)

**Intitulé du projet/de l'action :**

construction et rénovation des vestiaires du terrain de football

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

**Rénovation et construction des vestiaires du terrain du club football**

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	travaux	450 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>450 000 €</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	135 000 €	30%		
Région à solliciter	67 500 €	15%		
Etat à solliciter	247 500 €	55%		
<b>TOTAL</b>		<b>450 000 €</b>		

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
conception	travaux	

**D- Partenaires du projet**

- Région
- Etat
- Département (possible)

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

- Améliorer la pratique sportive
- Optimiser les installations sportives
- Augmentation du nombre de licenciés

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maitre d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

TRIBOUILLOIS Emilie - [dgs@trilport.fr](mailto:dgs@trilport.fr) – 01 60 09 79 30

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création de la maison des familles

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Pour Trilport, les cinq prochaines années seront déterminantes. Du fait de l'application des mesures liées à la loi SRU la Ville de Trilport va connaître une forte progression

démographique, qui nécessite de déployer ou créer de nouveaux services et équipements publics mais également de porter un projet politique destinée à « faire cohésion et sens » auprès de la population et d'apporter un supplément d'âme à un territoire en pleine mutation.

La volonté des élus est de renforcer la cohésion entre les habitants et les générations, de bâtir un territoire plus solidaire en favorisant l'émergence d'une « ville des proximités ». Ces objectifs sont d'autant plus ambitieux que Trilport accueillera de nouveaux habitants dans les prochaines années, qui auront certes besoin de services et d'infrastructures mais également de s'épanouir dans leur ville.

Créer du lien social en favorisant l'épanouissement des habitants constitue une d'alchimie complexe qui nécessite de fédérer des énergies et acteurs pluriels, de croiser des approches et des cultures différentes afin de les faire converger pour qu'elles puissent produire du commun et du partagé.

Toute collectivité se doit d'ouvrir des perspectives, d'élargir le champ des possibles, de consolider liens humains et dynamiques locales et de développer des solidarités actives pour simplement « faire société ». Nouer et dynamiser les liens sociaux pour et entre chaque génération est un élément clé de la cohésion d'une ville, et contribue grandement à l'épanouissement de ses habitants.

Dans ce cadre le partenariat avec la CAF autour de la Convention Territoriale Globalisée, constitue un des piliers majeurs du projet social de la ville :

- ▷ En matière de Petite enfance. La réussite du pôle Petite enfance et de ses deux structures (RAM1 et du LAEP2), apporte aux élus des informations importantes sur les besoins en mode de garde ou d'accompagnement des familles.
- ▷ En matière de réussite scolaire. Trilport compte trois écoles et un collège. La ville a lancé un programme ambitieux de rénovation et d'agrandissement de ces groupes scolaires, avec l'aide de la Région et du Département, privilégiant les priorités environnementales (isolation, matière de chauffage, matériaux biosourcés, production d'énergie renouvelable, perméabilisation des sols, biodiversité ...) et le numérique éducatif.
- ▷ En matière d'accompagnement à la scolarité et d'inclusion. Si le confinement a souligné l'importance du rôle structurant de l'école dans notre société, il a mis également en exergue l'importance de l'environnement relationnel et de la nécessité d'agir « en dehors » de l'école afin de lutter plus efficacement contre les inégalités sociales, culturelles ou d'accès au savoir. L'enseignement « distanciel » se traduisant de fait par une déscolarisation implicite pouvant mener si l'on y prend garde au déclassement. Il convient d'explorer d'autres modes d'actions afin de contribuer à la réussite scolaire de jeunes fragilisés. La ville initie également des

---

<sup>1</sup> Relais d'Assistants Maternelles

<sup>2</sup> Lieu d'Accueil Enfants Parents

actions très volontaristes afin de favoriser l'inclusion scolaire de tous les élèves, notamment ceux dotés d'un handicap.

- ▷ En matière de concertation et de participation citoyenne. Les élus ont décidé de créer de nouveaux sites « fédérateurs » qui sont autant de lieux de vie, de rencontres, d'épanouissement et d'échanges entre les trilportais de toutes générations et qui favorisent d'autant la dynamique sociale, et permettant de produire du commun et du partagé.

Un de ces sites clés est la **Maison des familles** : localisée à la Villa Bia, situé dans le périmètre de l'éco quartier, son concept est assez innovant : abriter dans un lieu unique et adapté, l'ensemble des services liés au lien social pour tous les âges de la vie, qu'ils soient municipaux (CCAS, service jeunesse, pôle Petite Enfance...), institutionnels ou associatifs (permanences d'acteurs sociaux, de la PMI, aide à l'emploi...).

Dans ce cadre, la ville a commencé à rénover un bâtiment, qu'elle envisage ensuite d'agrandir et de rendre accessible à chaque niveau afin d'en faire une Maison des familles qui sera également destinée également à accueillir des ateliers destinés à l'inclusion numérique, à des animations autour de la citoyenneté, de la famille ou de la recherche d'emplois ...

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2024	Etudes + AMO	100 000		
2025/2026	Maître d'œuvre et travaux	1 150 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 250 000</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	500 000	40		
DETR/DSIL – à définir	375 000	30		
CAF – à définir	375 000	30		
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

T3 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Fin 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
----------------	----------------	----------------	----------------

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
----------------	----------------	----------------	----------------

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Etudes	Travaux

### D- Partenaires du projet

Etat

CAF

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Recherche de financements

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Bilan de fonctionnement du projet

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maitre d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

TRIBOUILLOIS Emilie - [dgs@trilport.fr](mailto:dgs@trilport.fr) – 01 60 09 79 30

**Intitulé du projet/de l'action :**

Site Nugue : création d'un tiers lieux et d'une Micro Folie

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Pour Trilport, les cinq prochaines années seront déterminantes. Du fait de l'application des mesures liées à la loi SRU la Ville de Trilport va connaître une forte progression

démographique, qui nécessite de déployer ou créer de nouveaux services et équipements publics mais également de porter un projet politique destinée à « faire cohésion et sens » auprès de la population et d'apporter un supplément d'âme à un territoire en pleine mutation.

La volonté des élus est de renforcer la cohésion entre les habitants et les générations, de bâtir un territoire plus solidaire en favorisant l'émergence d'une « ville des proximités ». Ces objectifs sont d'autant plus ambitieux que Trilport accueillera de nouveaux habitants dans les prochaines années, qui auront certes besoin de services et d'infrastructures mais également de s'épanouir dans leur ville.

Créer du lien social en favorisant l'épanouissement des habitants constitue une d'alchimie complexe qui nécessite de fédérer des énergies et acteurs pluriels, de croiser des approches et des cultures différentes afin de les faire converger pour qu'elles puissent produire du commun et du partagé.

Toute collectivité se doit d'ouvrir des perspectives, d'élargir le champ des possibles, de consolider liens humains et dynamiques locales et de faciliter l'accès à la culture, tant elle est émancipatrice par nature, la création de liens sociaux, pour simplement « faire société », élément clé de la cohésion d'une ville, et contribue grandement à l'épanouissement de ses habitants

Le lien « traditionnel » entre discipline culturelle et espace dédié ne semble plus adapté aux impératifs et enjeux actuels.

Trilport a expérimenté avec succès de nouveaux formats de lieux favorisant la mutualisation des espaces et l'hybridation des pratiques. Le corollaire indispensable afin que de telles initiatives constituent des réussites, est une concertation très poussée en amont, une anticipation des usages futures menant à la réalisation d'un diagnostic partagé et collaboratif n'oubliant pas la dimension des mixités fonctionnelles et plus encore des différentes contraintes liées à chaque pratique.

La municipalité envisage d'investir des sites destinés à favoriser l'émergence de pratiques sociales « dynamiques et inter actives », en développant de nouveaux formats facilitateurs d'une appréhension nouvelle des pratiques culturelles basée sur l'immersion, le numérique et l'interactivité. D'autant que l'évolution des technologies les rend désormais économiquement accessibles. L'objectif est d'en faire des lieux de vie, d'usages, de pratiques, de rencontres, d'épanouissement pour les habitants.

Les élus réfléchissent à la mise en place de formats hybrides, agiles, souples ayant la capacité de s'adapter aux évolutions des usages. Il convient, sinon d'anticiper les tendances à venir, du moins d'accompagner leur émergence en ouvrant de nouvelles perspectives avec la volonté d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Les élus ont la conviction que la dimension des usages est désormais essentielle, ce n'est plus tant l'outil qui importe, mais les usages qu'il permet, autorise et favorise.

Toutes les générations sont concernées par ces projets. L'approche transversale des différentes problématiques abordées limite toute fragmentation ou éparpillement des réponses apportées par les politiques publiques de proximité initiées, et aborde toute la complexité des fractures présentes plus spécifiquement sur le territoire.

## Le site Nugue

L'usine Nugue est une fabrique des coffres forts implantée depuis 1888 à Trilport à la renommée internationale (Afrique, Asie, Polynésie, Maghreb principalement). Cette société subit quelques aléas économiques et commerciaux qui ont amené son gérant à vouloir rapprocher ses services administratifs du lieu de production. Il a vendu la partie de l'usine abritant ses bureaux à l'Établissement Public Foncier Île de France qui les revendra à la ville d'ici 2023.

Ces locaux situés à proximité de la gare, à la croisée de chemins de grande randonnée, possèdent une belle facture architecturale et font partie du patrimoine architectural, industriel et historique de la ville. La localisation et la qualité du site en font un lieu tout à fait approprié pour accueillir un projet d'envergure qui sera dédié au lien social et aux pratiques culturelles.

La ville envisage d'y créer un lieu ouvert, ayant la capacité d'accueillir des activités liées aux médiations numériques, culturelles ou d'animation de la vie sociale, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF autour de la Convention Globale Territorialisée (création d'un Espace de Vie Sociale). Une des ambitions des élus est d'y mettre en place également un concept « Nouveau lieu / nouveau lien ». Les services qui pourraient être proposés pourraient aussi bien viser le téléworking / coworking/ télétravail qu'un FabLab.

L'idée également d'y implanter une activité du secteur économique social solidaire de type « café associatif » ou similaire est également envisagée compte tenu de l'emplacement stratégique du site, à proximité immédiate de la gare et au croisement de sentiers de Grandes Randonnées appréciés et pratiqués par beaucoup de franciliens.

Les élus engagés dans une démarche environnementale forte souhaitent privilégier l'isolation, les matériaux bio sources d'origine agricole pour les aménagements liés au bâti ou les éventuelles extensions et la production d'énergie renouvelable (solaire principalement ou micro cogénération éventuellement).

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	Acquisition du bâtiment	350 000		
2023	Bureau d'étude	30 000		
2024	AMO	10 000		
2024 à 2026	Maître d'œuvre et travaux	500 000		
<b>TOTAL</b>		<b>890 000</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
Etat – plan friches/nouveau lieux-nouveaux liens (à définir)				
Département (à définir)				
Région (à définir)				
CAF (à définir)				
<b>TOTAL</b>	<b>890 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :  
T3 2023

Fin d'opération (mois si connu, année) :  
Fin 2026

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
---------	---------	---------	---------

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
---------	---------	---------	---------

2023	2024	2025
Acquisition bâtiment/Etudes	Désignation maître d'œuvre/APD/Début des travaux	

**D- Partenaires du projet**

Etat  
CAF  
Région

Département

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Recherche de financements

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Satisfaction des usagers en année n+1

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

ADLER Gwladys - [dst@trilport.fr](mailto:dst@trilport.fr) – 06 3787 44 80

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réalisation d'un réfectoire scolaire et d'un accueil péri scolaire pour les écoles Jacques Prévert et Andrée Chedid

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Pour accompagner l'évolution démographique de la ville de Trilport, les équipements scolaires ont été rénovés ou sont en cours de rénovation.

Dans ce cadre, l'école Jacques-Prévert a été entièrement repensée comme l'école Maternelle Andrée Chédid et toutes deux font l'objet d'un agrandissement du fait du développement démographique de la ville.

L'actuel réfectoire scolaire dédié à ces deux écoles devient sous dimensionné, l'espace qui lui est consacré sera transformé en salles de classe, à la fin de la rénovation de l'école Prévert et de la réalisation du nouveau restaurant scolaire.

Comme initié à l'école de la Charmoye, ce restaurant scolaire accueillera également les locaux de l'accueil périscolaire qui feront l'objet d'un travail mené en partenariat avec la CAF.

Les élus engagés dans une démarche environnementale forte souhaitent privilégier les matériaux bio sources d'origine agricole pour ce bâtiment et la production d'énergie renouvelable via le solaire.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022 à 2024	Travaux	1 700 051		
2022 à 2024	AMO	37 000		
2022 à 2024	OPC	39 000		
2022 à 2024	Maitrise d'œuvre	75 000		
2022 à 2024	SPSP	35 000		
2022 à 2024	Contrôle technique	25 000		
2021	Bureaux d'étude	60 000		
<b>TOTAL</b>		<b>1 971 051</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	428 946	21,76 %		
Nouveaux Quartiers Urbains - Région	596 000	30,23 %		
DETR/DSIL (sollicitée)	591 315	30%		
CAF (à définir)	354 790	18 %		

<b>TOTAL</b>	<b>1 971 051</b>			
--------------	------------------	--	--	--

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

Notification des marchés : fev 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Réception des travaux : janvier 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
		Désignation du maître d'oeuvre	APD

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
Notification des marchés de travaux	Début des travaux		

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Livraison des travaux	

### D- Partenaires du projet

Etat

CAF

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Satisfaction des équipes périscolaires et de restauration

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maitre d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

ADLER Gwladys - [dst@trilport.fr](mailto:dst@trilport.fr) – 06 3787 44 80

**Intitulé du projet/de l'action :**

Réalisation d'un réseau de chaleur

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La ville a engagé un programme ambitieux de réalisation et de rénovation des équipements publics, notamment scolaires, qui privilégie les réponses durables (Haute

Qualité Environnementale, polyvalence et mutualisation des espaces, matériaux bio sourcés, isolation, production d'énergie alternatives...).

Dans ce contexte, les élus ont privilégié la création d'un mini réseau de chaleur destiné à alimenter les deux écoles Jacques-Prévert et Andrée-Chedid, la salle des fêtes et le futur réfectoire scolaire, tous très proches.

Cette proximité géographique, mais également les différentes temporalités d'usages de bâtiments ont amené les élus à privilégier la piste du réseau de chaleur afin de mutualiser au mieux l'infrastructure et le réseau destiné à chauffer ces espaces et à éviter tout sur dimensionnement. Les écoles fonctionnant plutôt durant la semaine et en journée, la salle des fêtes plus le week end et en soirée.

Si cette solution technique, pas assez utilisée dans notre pays, est encouragée par l'Ademe car bien plus efficientes au niveau environnemental et contre les émissions de GES, celle-ci privilégie deux solutions techniques : la géothermie ou la bio masse. Le choix de la ville de Trilport s'est portée sur une chaudière fonctionnant au gaz, l'objectif des élus étant bien évidemment d'opter pour du gaz d'origine renouvelable provenant de la fermentation des déchets ou autres résidus organiques.

Particularité du choix technique opérée par la ville de Trilport, celle d'une solution reposant sur la micro co génération qui permet en réutilisant l'énergie utilisée pour chauffer l'eau circulant dans le réseau de chaleur de produire de l'électricité pouvant être soit utilisée (écoles, salle des fêtes ...) soit réinjectée dans le réseau électrique

Le mini réseau de chaleur qui sera implanté à Trilport possède quatre caractéristiques environnementales innovantes :

1/ l'option du réseau de chaleur : mutualisation et optimisation des équipements permettant de chauffer 4 équipements publics distants : 2 écoles, un restaurant scolaire et une salle des fêtes ... en lieu et place de quatre chaufferies différentes (une par site).

2/ le choix du bio source pour le local abritant la chaufferie (utilisation de chanvre produit localement avec un procédé technique totalement innovant qui constituera une véritable première)

3/ La réversibilité des équipements permet d'optimiser les choix techniques et l'efficacité des solutions déployées. Les écoles fonctionnent généralement en journée et en semaine et salle des fêtes généralement en soirée et le week-end

4/ la micro cogénération permettant de produire de l'électricité, y compris en soirée, grâce à l'énergie déployée pour faire fonctionner le réseau. Une énergie électrique directement utilisée ( écoles, réfectoire, salle des fêtes) qui complétera celle produite par les installations solaires déployées sur les écoles et le futur réfectoire scolaire.

Phases du projet :

- ⇒ Mener des études
- ⇒ Construire le bâti et l'enveloppe de la chaufferie
- ⇒ Implanter une chaudière

- ⇒ Déployer tout un réseau de canalisation bien isolé afin de réduire au maximum la déperdition de chaleur
- ⇒ Création des sous stations (une a minima par site)

Les élus engagés dans une démarche environnementale forte souhaitent privilégier les matériaux bio sources pour ce bâtiment.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Raccordements	25 000		
2021	Architecte	9 000		
2021	BET	7 228		
2021	Bureau de controle	3 325		
2021	Travaux	360 000		
<b>TOTAL</b>		<b>404 553</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	80 911	20 %		
DETR (sollicitée)	323 642	80%		
<b>TOTAL</b>	<b>404 553</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

Notification des marchés : juillet 2021

Fin d'opération (mois si connu, année) :  
Reception des travaux : octobre 2021

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>
		Notifications des marchés – début des travaux	APD

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Livraison des travaux	

#### **D- Partenaires du projet**

Etat

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Etude des consommations dans le temps

Satisfaction des conditions d'accueil dans les batiments

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

ADLER Gwladys - [dst@trilport.fr](mailto:dst@trilport.fr) – 06 3787 44 80

**Intitulé du projet/de l'action :**

Rénovation et agrandissement de l'école J-Prévert

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Durant ces vingt dernières années les élus se sont donnés le temps et les moyens de bâtir une véritable stratégie urbaine permettant à la ville de se préparer pour répondre

« qualitativement » à l'augmentation de population à venir, de renforcer sa résilience face aux conséquences du réchauffement climatique comme de la nécessité de protéger la biodiversité et l'environnement.

L'un des premiers défis à relever est celui de bâtir un territoire solidaire, humain, source de dynamiques territoriales. C'est la raison pour laquelle la municipalité a fait des mixités qu'elles soient fonctionnelles, sociales ou multigénérationnelles un enjeu majeur du développement de la ville et de leur projet de territoire.

Les nouveaux habitants auront certes besoin de services, d'équipements publics ou d'infrastructures pour vivre au quotidien mais aussi de cohésion et de lien social pour s'épanouir. Une réalité encore plus évidente après la crise sanitaire.

La ville a engagé dans ce cadre un programme ambitieux de réalisation et de rénovation des équipements publics qui privilégie les réponses durables (Haute Qualité Environnementale, polyvalence et mutualisation des espaces, en accompagnant l'émergence de filières courtes notamment de matériaux bio sourcés, isolation, production d'énergie alternatives...).

Elle a également fait le choix de rénover et d'agrandir des équipements scolaires existants, plutôt que d'en créer de nouveaux afin que l'école assume pleinement sa mission de creuset citoyen et de favoriser la meilleure intégration des nouvelles populations.

Deux écoles ont déjà bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement. C'est au tour désormais de l'école Jacques-Prévert, structure scolaire la plus importante de la ville, d'être rénovée et aussi agrandie de trois classes. Construite dans les années 70 puis agrandie une première fois dans les années 80, l'école n'avait été jusque-là jamais rénovée. Il est indispensable de relever les performances énergétiques du bâtiment, d'aménager sa totale accessibilité (l'école est de niveau R+1) mais également de produire de l'énergie renouvelable (panneaux solaires installés sur la toiture).

Les élus engagés dans une démarche environnementale forte souhaitent privilégier l'isolation, les matériaux bio sources d'origine agricole pour le bâti et la production d'énergie renouvelable (solaire et en provenance de la micro co génération).

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2020 à 2023	Travaux	1 856 970		
2020 à 2023	OPC	24 300		

2020 à 2023	Maitrise d'œuvre	146 948		
2020 à 2023	CSPS + etudes + bureau de controle+travaux préparatoires	226 690		
<b>TOTAL</b>		<b>2 254 908</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	749 908	33%		
FAC - département	600 000	26,60%		
100 quartiers - Région	655 000	29%		
DETR	250 000	11,40%		
<b>TOTAL</b>	<b>2 254 908</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

Mai 2020

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Janvier 2024

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

	Livraison des travaux	
--	-----------------------	--

#### **D- Partenaires du projet**

Etat

Région

Département

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Satisfaction des équipes

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maitre d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

TRIBOUILLOIS Emilie - [dgs@trilport.fr](mailto:dgs@trilport.fr) – 01 60 09 79 30

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création d'un magasin filière courte en centre-ville

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Trilport, ville péri urbaine lauréate du programme « Petites Ville de Demain », a fait de la cohésion sociale un pilier et un axe essentiel de son projet de territoire au même

titre que l'action à mener sur l'habitat et la lutte contre le logement indigne ou la dynamisation des commerces et services de proximité.

Pour que Trilport devienne une ville des proximités, épanouie et vivante, il est essentiel que ses habitants y trouvent les services et structures qui leur simplifient la vie au quotidien. Une volonté qui a inspiré les options urbaines prises par les élus : développement d'une ville compacte, ouverte à la mixité multi générationnelle...

Un des axes majeurs de cette politique est le soutien aux commerces et services de proximité, actuellement en situation de fragilité comme dans beaucoup de Petites Villes, surtout avec la crise sanitaire que nous vivons depuis de nombreux mois. Il est important de compléter l'offre actuelle, de la diversifier, de susciter ou accompagner de nouvelles dynamiques et de développer l'attractivité de la ville et de ses commerces et services de proximité comme de réfléchir à de nouveaux formats tenant compte de la nécessité de s'adapter aux évolutions des usages et de la société.

Les élus développent tout un plan d'action global dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain : embauche d'un manager de commerce, déploiement d'une solution e-commerce et acquisition d'un bâtiment d'habitation, anciennement magasin en centre-ville afin de lui redonner sa vocation première.

Le projet développé autour de cette acquisition est assez original, en faire un magasin « éphémère » à destination notamment des filières alimentaires courtes locales, en permettant aux producteurs locaux de proposer aux habitants une offre de produits locaux et sains, issus des circuits courts, ou de permettre de diversifier l'offre commerciale en Centre-Ville (poissonnerie ou autres sur certaines journées).

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Acquisition du bâtiment	208 000		
2023	Maitre d'œuvre et travaux	200 000		
<b>TOTAL</b>		<b>408 000</b>		

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	408 000	100		
Etat – Petites ville de demain (à définir) – sous forme de prêt				

<b>TOTAL</b>	<b>408 000</b>			
--------------	----------------	--	--	--

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinanceur.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

T3 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Fin 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
---------	---------	---------	---------

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
		Acquisition du bâtiment	

2023	2024	2025
Travaux		

### D- Partenaires du projet

Etat

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Recherche de financements

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Bilan de fonctionnement du projet

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage** (nom de la commune + logo)

**Ville de Trilport**



Contact : (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone)

TRIBOUILLOIS Emilie - [dgs@trilport.fr](mailto:dgs@trilport.fr) – 01 60 09 79 30

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création d'une maison de la biodiversité

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

Trilport, ville péri urbaine lauréate du programme Petite Ville de Demain développe un éco quartier labellisé au niveau national et régional<sup>1</sup> : l'écoquartier de l'Ancre de lune. Ce projet urbain ambitieux, en résonance avec le terrain et le quotidien, est une des réponses du territoire à l'urgence environnementale et repose sur le principe de ville des proximités en ayant choisi l'option de reconstruire la ville sur la ville. La localisation centrale du site, à proximité de la gare, du centre-ville, des commerces et des services, la place prise par le végétal, la biodiversité et le traitement de l'eau pluviale, le choix des matériaux bio sourcés, notamment celui des filières courtes, en font un projet urbain à l'empreinte carbone exceptionnelle.

L'ancre de lune est un des premiers éco quartiers au niveau national à s'être engagé en direction des matériaux bio sourcés d'origine agricole notamment, faisant de l'économie circulaire et des circuits courts (notamment la filière chanvre locale) une réalité concrète. Il est accompagné de tout un panel d'actions : végétalisation, zéro phyto, initiation des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants, diffuser la nature en ville (plantations, diversité des essences ...), soutien à l'apiculture, aux circuits alimentaires courts et au développement d'une agriculture plus durable ... Autre piste d'action, aménager des sites interfaces permettant de créer une connexion harmonieuse entre espace urbain et des espaces naturels aussi remarquables et exceptionnels que le massif forestier et les bords de Marne, éléments remarquables du projet de territoire.

Dans ce cadre, afin de mener des actions de sensibilisation autour de la biodiversité (ateliers, conférences, animations ...) ou du respect des zones humides, tant auprès des scolaires que des habitants et de proposer aux associations liées à l'environnement (pêcheurs, AMAP, jardins familiaux ...) un site adapté à leur activité, la ville a acquis un local permettant la réalisation d'une « maison de la biodiversité » autour de bâtis et d'un espace vert protégé permettant, en toute sécurité, d'initier des animations.

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Acquisition du bâtiment	20 000		
2022	Études	33 000		
2023/2024	Travaux	167 000		
<b>TOTAL</b>		<b>220 000</b>		

<sup>1</sup> Label national des éco quartier (2016), « Nouveaux Quartiers Urbains » (2009) et « Quartier Écologique et Innovant » (2016) au niveau de la Région Ile de France.

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	220 000	100		
Agence des espace verts - recherche de financements				
<b>TOTAL</b>	<b>220 000</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :  
T3 2022

Fin d'opération (mois si connu, année) :  
Fin 2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Acquisition du bâtiment		

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Etudes		

2023	2024	2025
Travaux		

**D- Partenaires du projet**

Agence des espaces verts  
Région

**E- Objectifs et indicateurs de suivi**

Recherche de financements

CRTE – Fiche n°7 – Trilport

Ecart de délai par rapport au planning provisoire

Ecart de coût du projet

Bilan de fonctionnement du projet

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**



**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**

**Maître d'ouvrage  
VARREDES**



Contact :

MENIL Jean-Pierre, [mairie.varreddes@orange.fr](mailto:mairie.varreddes@orange.fr), 06 71 32 01 23

**Intitulé du projet/de l'action :**  
EXTENSION DE LA MAIRIE ET MISE AUX NORMES PMR

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

La ville de Varredes souhaite effectuer des travaux de rénovation de sa mairie afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble des espaces de la mairie. Ce bâtiment compte 1 étage.

La ville de Varredes souhaite également agrandir la mairie en construisant :

- Une salle communale (pour les conseils et mariages)
- Une salle d'accueil
- Un bureau de passage
- Des sanitaires (public et privé)

Tous ces nouveaux espaces seront bien évidemment accessibles aux PMR.

La ville de Varredes souhaite également rénover la façade de la mairie.



## B- Plan de financement EN COURS

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Estimation travaux	800 000€		
<b>TOTAL</b>		<b>800 000€</b>		

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
Région COR	En cours de contact			
Département	En cours de contact			
DETR- FAC	En cours			
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>			

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

### C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération : 2022

Fin d'opération : 2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Début des travaux		

2023	2024	2025
Fin des travaux		

### D- Partenaires du projet

Etat

Région

Département

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Recherche d'un architecte en cours

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage Commune de VIGNELY**



Contact : **Jean PIAT – Le Maire**

@ : [mairie@vignely.fr](mailto:mairie@vignely.fr)

Tél. : 01.60.01.64.40

Port. : 06.09.33.09.06

**Intitulé du projet/de l'action : CREATION DE 3 APPARTEMENTS**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, **des équipements** et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

## A- Description du projet/de l'action

La commune de Vignely située dans le pays de Meaux compte 309 habitants et dispose d'environ 250 000 € de recettes annuelles (estimation 2021 / 253 396 €).

La commune a acheté en 2008, le site situé 24 bis Grande Rue à Vignely afin d'y installer la Mairie au rez-de-chaussée début 2012 après y avoir réalisé les travaux de réhabilitation.

En 2016, 4 appartements T2 ont été créés dans les 2 étages du bâtiment principal.

La réalisation du projet décrit ci-dessous est totalement liée à l'obtention des subventions provenant du dispositif COR.



L'aile arrière dispose de surfaces actuellement partiellement vacantes



Dans le but de valoriser les m2 inutilisés, la commune projette la création de 3 nouveaux appartements T2 dans cette aile arrière.

Ces appartements seront destinés aux jeunes couples désirant vivre dans le pays de Meaux et plus précisément à Vignely.

Les loyers de ces appartements généreront des recettes supplémentaires qui seront les bienvenues pour compenser les diminutions progressives et suppressions de diverses dotations.

Ce projet lancé en 2018 / 2019 a été retardé pour différentes raisons (réfection de la toiture de l'église qui présentait de nombreuses fuite / incertitude de la pérennité de l'accueil scolaire / puis 2020 les problèmes sanitaires).

Il est temps maintenant de réactiver ce projet.

Vous trouverez joint à ce dossier l'ensemble des pièces existantes relatives à cette création d'appartements.

Plusieurs d'entre elles devront être remise à jour avant finalisation et lancement du projet (actualisation du montant du projet, ajustement fonction de l'évolution des réglementations).

Le court délai de réponse à ce dossier CRTE ne nous a pas permis d'obtenir les éléments nécessaires à la mise à jour et à la réactualisation des pièces de ce dossier.

#### Liste des pièces jointes :

Annexe 1 : Délibération du conseil municipal de Vignely

Annexe 2 : Délibération du conseil communautaire du Pays de Meaux

Annexe 3 : Lettre de la région IDF prenant acte du projet

Annexe 4 : AVP / Notice estimative (à actualiser)

Annexe 5 : AVP / Plans d'étude

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2019	AMO FAISABILITE	6 360	1 260	7 560
2022	AMO / OPC / SPS Honoraires : diagnostics (amiantes, plomb,...)	48 640	9 728	58 368
2022/23	TRAVAUX	370 000	74 000	444 000
<b>TOTAL</b>		<b>425 000</b>	<b>85 000</b>	<b>510 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	85 000	20	17 000	102 000
SUBVENTIONS A SOLLICITER				
DETR + REGION	340 000	80	68 000	408 000
<b>TOTAL</b>	<b>425 000</b>	<b>100</b>	<b>85 000</b>	<b>510 000</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) : **Avant-projet déjà réalisé en 2019.**

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>
- DELIBERATION LANCEMENT DES TRAVAUX	- APPEL D'OFFRE		- TRAVAUX

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
- LIVRAISON		

#### **D- Partenaires du projet**

DEPARTEMENT, REGION, COR

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage Commune de VIGNELY**



Contact : **Jean PIAT – Le Maire**

@ : [mairie@vignely.fr](mailto:mairie@vignely.fr)

Tél. : 01.60.01.64.40

Port. : 06.09.33.09.06

**Intitulé du projet/de l'action : RAVALEMENT DE L'EGLISE**

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

- Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité
- A    B    C
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux
- A    B    C
- Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants
- A    B    C    D    E
- Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social
- A    B

## A- Description du projet/de l'action

La commune de Vignely située dans le pays de Meaux compte 309 habitants et dispose d'environ 250 000 € de recettes annuelles (estimation 2021 / 253 396 €).

La réalisation du projet décrit ci-dessous est totalement liée à l'obtention des subventions provenant de nos différents partenaires (Etat, Région, Département).



C'est Saint-Hildevert, Evêque de Meaux et successeur de Saint-Faron qui construisit au VIIème siècle une église à Vignely.

Malheureusement, compte tenu des guerres de 100 ans et de Religions et de la petite communauté habitant le village, elle est tombée en ruine.

C'est le curé Jacques Denis qui l'a reconstruite en 1684.

Au début du 19ème siècle, elle fut à nouveau sauvée de la ruine par Alexis Bocquet propriétaire de la ferme du village.

Ce ne fut pas suffisant car en 1862, il fallut à nouveau la restaurer grâce aux dons des habitants du village.

Seuls subsistent actuellement la cloche portant la date de 1551 et le tombeau de Saint-Hildevert.

Des travaux importants de rénovation de la toiture (charpente et changement des tuiles) ont été initiés par la Municipalité en 2020. Ces travaux ont débuté en avril 2021 et sont toujours en cours.

Le ravalement de cet édifice est fortement dégradé, de nombreuses plaques d'enduit se décollent régulièrement et chutent sur le toit et sur les allées du cimetière.

Ces chutes de plaques représentent un réel danger pour les personnes se rendant sur les tombes de leurs défunts.

Dans la continuité des travaux de rénovation de cet édifice, afin de conserver son patrimoine en bon état et de sécuriser ce site, la commune souhaite investir dans la réfection du ravalement.



Le court délai de réponse à ce dossier CRTE ne nous a pas permis d'obtenir les éléments précis.

Les couts mentionnés dans ce dossier, sont issues d'une estimation faite par notre cabinet d'architecte.

Une étude de faisabilité sera réalisée dans les règles de l'art et en temps et en heure lors du lancement de ce projet.

**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2025	AMO	NC		NC
2025	TRAVAUX	400 000	80 000	480 000
<b>TOTAL</b>		<b>400 000</b>	<b>80 000</b>	<b>480 000</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	80 000	20	16 000	96 000
SUBVENTIONS A SOLLICITER				
ETAT / DEPARTEMENT / REGION	320 000	80	64 000	384 000
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>100</b>	<b>80 000</b>	<b>480 000</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) :

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- DELIBERATION</li><li>- APPEL D'OFFRE</li></ul>	

#### **D- Partenaires du projet**

ETAT, DEPARTEMENT, REGION

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage Commune de VIGNELY**



Contact : **Jean PIAT – Le Maire**

@ : [mairie@vignely.fr](mailto:mairie@vignely.fr)

Tél. : 01.60.01.64.40

Port. : 06.09.33.09.06

**Intitulé du projet/de l'action : RAVALEMENT DE LA MAIRIE**

### Thématique

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

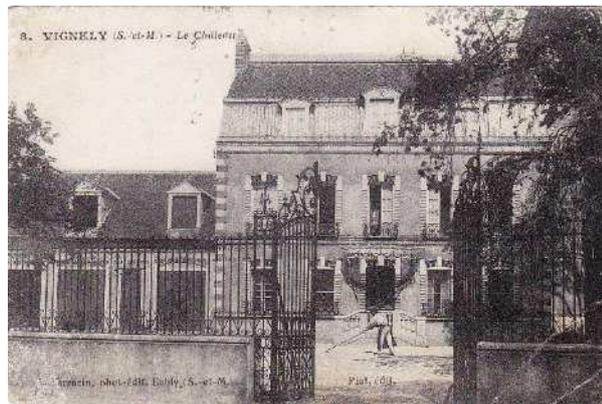
## A- Description du projet/de l'action

La commune de Vignely située dans le pays de Meaux compte 309 habitants et dispose d'environ 250 000 € de recettes annuelles (estimation 2021 / 253 396 €)

En 2008, la commune a acheté le site situé 24 bis, Grande Rue à Vignely.



Gravure de 1787



Début 20<sup>ème</sup> siècle

En 2012, la Mairie s'est installée au rez-de-chaussée de ce bâtiment après y avoir réalisé des travaux de réhabilitation.

En 2016, 4 appartements T2 ont été créés dans les 2 étages du bâtiment principal.

En 2018, la toiture en ardoise a été refaite.



### La Mairie en 2021

La réalisation du projet décrit ci-dessous est totalement liée à l'obtention des subventions provenant de nos différents partenaires (Etat, Région, Département).

Après avoir installé la Mairie dans ce bâtiment, avoir créé 4 appartements dans les 2 étages et avoir réalisé une nouvelle toiture en ardoise, il faut maintenant refaire le ravalement fortement dégradé de ce bâtiment comme en témoigne les photos ci-dessous.

Ce ravalement dégradé est source d'humidité à l'intérieur du bâtiment.



Le démarrage de ce projet de ravalement pourrait se réaliser en 2024/2025 fonction des subventions mobilisables.

Le court délai de réponse à ce dossier CRTE ne nous a pas permis d'obtenir les éléments précis.

Les couts mentionnés dans ce dossier sont issus d'une estimation faite par notre cabinet d'architecte.

Une étude de faisabilité sera réalisée dans les règles de l'art et en temps et en heure lors du lancement de ce projet.

## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	AMO	12 000	2 400	14 400
2024	TRAVAUX	95 000	19 000	114 000
<b>TOTAL</b>		<b>107 000</b>	<b>21 400</b>	<b>128 400</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	21 400	20	4 280	25 680
ETAT / DEPARTEMENT / REGION (subventions à solliciter)	85 600	80	17 120	102 720
<b>TOTAL</b>	<b>107 000</b>		<b>21 400</b>	<b>128 400</b>

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 2024

Fin d'opération (mois si connu, année) : 2025

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025
	- DELIBERATION - APPEL D'OFFRE	- TRAVAUX

#### **D- Partenaires du projet**

ETAT, DEPARTEMENT, REGION

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage Commune de VIGNELY**



Contact : **Jean PIAT – Le Maire**

@ : [mairie@vignely.fr](mailto:mairie@vignely.fr)

Tél. : 01.60.01.64.40

Port. : 06.09.33.09.06

**Intitulé du projet/de l'action : REABILITATION DE L'ORANGERIE**

### Thématique

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, **des équipements** et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

## A- Description du projet/de l'action

La commune de Vignely située dans le pays de Meaux compte 309 habitants et dispose d'environ 250 000 € de recettes annuelles (estimation 2021 / 253 396 €)

La commune a acheté en 2008, le site situé 24 bis Grande Rue à Vignely afin d'y installer la Mairie au rez-de-chaussée début 2012 après y avoir réalisé les travaux de réhabilitation.

La réalisation du projet décrit ci-dessous est totalement liée à l'obtention des subventions provenant de nos différents partenaires, état, région, département.

Dans le parc de ce site existe un bâtiment vacant, actuellement en friche immobilière



Ce bâtiment communément appelé L'ORANGERIE a été construit en 1869 / 1870 pour un cout de 10 000 francs par Jean Etienne MAISIAT (1824/1910) dit Joanny MAISIAT artiste peintre, propriétaire du Petit Château de Vignely pour en faire son atelier d'artiste.

Ce bâtiment typique bénéficie grâce à une grande baie vitrée pignon nord, d'une excellente et constante luminosité parfaite pour un artiste peintre.

Ce bâtiment qui est sans usage depuis plusieurs décennies est fortement dégradé.

La réhabilitation de ce bâtiment permettra la création d'un local destiné à la jeune enfance, pour par exemple, y transférer le RAM du Pays de Meaux, actuellement installé dans un autre local de la mairie de Vignely. Cette réhabilitation permettra d'agrandir la surface du RAM et d'en augmenter sa capacité d'accueil.

Le démarrage de ce projet de réhabilitation pourrait se réaliser en 2023/2024 fonction des subventions mobilisables.

Le court délai de réponse à ce dossier CRTE ne nous a pas permis d'obtenir les éléments précis.

Les couts mentionnés dans ce dossier, sont issues d'une estimation faite par notre cabinet d'architecte.

Une étude de faisabilité sera réalisée dans les règles de l'art et en temps et en heure lors du lancement de ce projet

## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2023	AMO FAISABILITE	5 000	1 000	6 000
2023	AMO OPC	7 000	1 400	8 400
2024	TRAVAUX	300 000	60 000	360 000
<b>TOTAL</b>		<b>312 000</b>	<b>62 400</b>	<b>374 400</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement				
SUBVENTIONS A SOLLICITER	62 400	20	12 480	74 880
ETAT / DEPARTEMENT / REGION	249 600	80	49 920	299 520
<b>TOTAL</b>	<b>312 000</b>	<b>100</b>	<b>62 400</b>	<b>374 400</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) :

Fin d'opération (mois si connu, année) :

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

<b>T1 2021</b>	<b>T2 2021</b>	<b>T3 2021</b>	<b>T4 2021</b>

<b>T1 2022</b>	<b>T2 2022</b>	<b>T3 2022</b>	<b>T4 2022</b>

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
- ETUDES	- TRAVAUX - LIVRAISON	

#### **D- Partenaires du projet**

ETAT, DEPARTEMENT, REGION (PACTE CONVENTION)

#### **E- Objectifs et indicateurs de suivi**

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de Villenoy



Contact :

André ESMERY - 01 60 09 82 48 - a.esmery@villenoy.fr

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création d'un centre social et culturel

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A    B    C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A    B    C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A    B    C    D    E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A    B

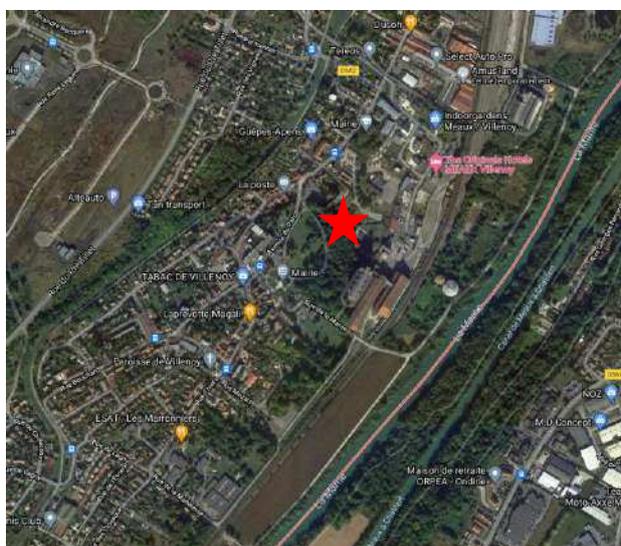
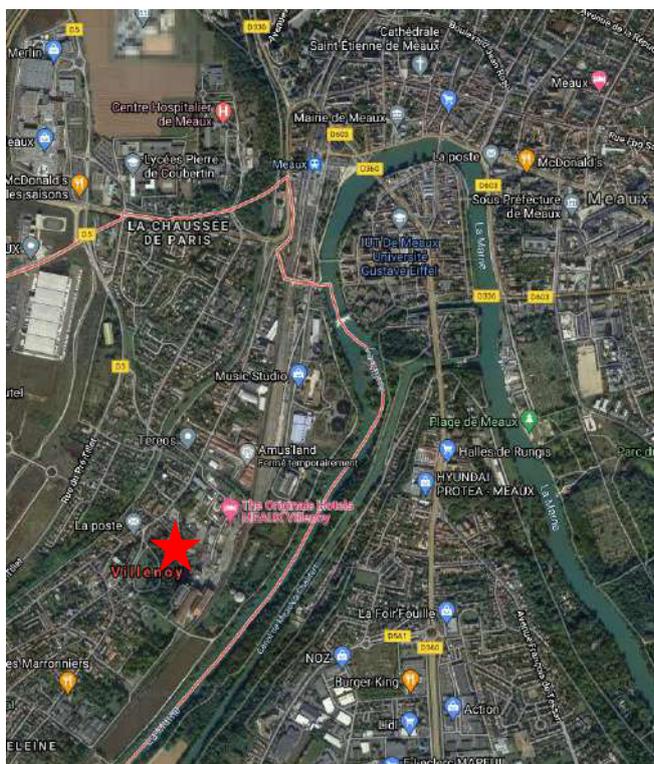
**A- Description du projet/de l'action** (nature du projet, cible, enjeux...)

La Ville de Villenoy souhaite réhabiliter un local communal en centre socioculturel pour ses habitants.

Lors de sa campagne de terrain, la mairie de Villenoy a recensé le besoin de lien social et intergénérationnel entre anciens et nouveaux Villenoyens et d'accompagnement auprès de la jeunesse.

Ce projet permettrait aussi de mutualiser les activités et les services à vocation sociale, culturelle, éducative et économique au sein du même bâtiment qui se trouve en centre-ville.

Le projet prévoit des aménagements intérieurs et extérieurs de l'espace afin de permettre au maximum d'activité de s'y dérouler. Le bâtiment pourrait donc accueillir l'école de Musique, le club de boulistes, le point d'animation jeunesse, l'espace numérique...



**B- Plan de financement****DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2022	Travaux	25 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>25 000,00</b>		

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	15 000,00	60		15 000,00
CAF, Préfiguration, accordée	10 000,00	40		10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>	<b>100</b>		<b>25 000,00</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération: 01/2022

Fin d'opération: 03/2022

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

Travaux et inauguration			
-------------------------	--	--	--

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>

### D- Partenaires du projet

CAF de Seine et Marne

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- être au cœur de la commune pour proposer des animations et un lieu de vie, d'échange et de rencontres qui donnent aux habitants la possibilité de participer à la vie du quartier ou de la commune,</li> <li>- élaborer un projet social : une feuille de route qui guide l'action du <b>centre social</b> et lui permet d'interroger l'environnement, économique et institutionnel et repérer les évolutions du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- schéma synthétique des actions mises en œuvre,</li> <li>- évaluation de l'intérêt de la population sur une action,</li> <li>- bilan annuel</li> </ul>

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de Villenoy



Contact :

André ESMERY 01 60 09 82 48 a.esmery@villenoy.fr

**Intitulé du projet/de l'action :**

Construction d'une école maternelle associée à un ensemble d'inclusion pour enfants atteints du spectre d'autisme

**Thématique**

(en lien avec le projet de territoire – 1 seul choix possible)

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La ville de Villenoy souhaite construire une nouvelle école maternelle qui devrait accueillir ses premiers élèves à l'horizon 2023. Cet établissement permettrait de répondre au manque de place dans le cycle maternel rencontré par la ville et qui

devrait s'accroître au vu de la forte croissance démographique de sa population. De plus, il permettra de conforter notre démarche de développement durable en fermant l'ancienne école maternelle (construite en 1980) qui consomme énormément d'énergie et qui contient un fort pourcentage d'amiante.

Cet établissement regrouperait conjointement 11 classes de maternelles dont une d'inclusion et une école maternelle pour 20 enfants atteints du spectre d'autisme (UEMA) et son dispositif d'accompagnement précoce en direction de 12 enfants avec des troubles du neuro-développement. A cet ensemble devrait s'ajouter une salle de motricité, une cour de récréation et son bosquet, une salle de restauration et une cuisine centrale pour l'ensemble des écoles de la commune. Ces bâtiments se situeront sur le site de l'actuel centre de loisirs créant ainsi un lieu réservé aux activités de l'enfant.

Ce projet pourrait à l'avenir constituer un modèle d'inclusion scolaire et social.



## B- Plan de financement

### DEPENSES (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Honoraires	371 000,00	74 200,00	445 200,00
2022	Honoraires	371 000,00	74 200,00	445 200,00
2022	Travaux	3 181 200,00	636 240,00	3 817 440,00
2023	Travaux	2 120 800,00	424 160,00	2 544 960,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 044 000,00</b>	<b>1 208 800,00</b>	<b>7 252 000,00</b>

### RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	1 363 300,00	22,5%	785 860,00	2 149 160,00
Participation EPMS, convention, signée	2 114 700,00	35%	422 940,00	2 537 640,00
Contrat Aménagement Régional, en cours de montage	1 000 000,00	16,6%		1 000 000,00
Etat, DSIL, déposée le 21/05	1 500 000,00	24,8%		1 500 000,00
CAF, aide à l'investissement, à monter	66 000,00	1,1%		66 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 044 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>1 208 800,00</b>	<b>7 252 800,00</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 06/2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 08/2023

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Choix de l'architecte	Etudes et permis	Instruction permis et marché de travaux

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
Début des travaux			

2023	2024	2025
Fin des travaux en juin		

#### D- Partenaires du projet

#### E- Objectifs et indicateurs de suivi

Objectifs	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapter l'accueil des enfants face aux inscriptions en constante augmentation,</li> <li>- s'inscrire dans la collaboration avec un établissement public médico-social pour l'inclusion d'enfants atteints de troubles autistiques.</li> <li>- créer une cuisine centrale au sein de cette école pour l'ensemble de la restauration scolaire de la commune (produits bio et agriculture à circuit court).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'inscriptions à l'école, à la restauration,</li> <li>- évaluation annuelle,</li> <li>- évaluation du dispositif d'inclusion avec l'établissement public médico-social</li> </ul>

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de Villenoy



Contact :

André ESMERY 01 60 09 82 48 a.esmery@villenoy.fr

**Intitulé du projet/de l'action :**

Création d'une épicerie solidaire « Bulle d'Air » à Villenoy

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

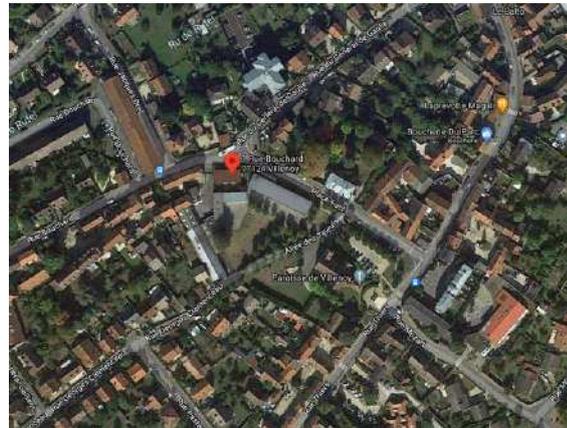
Consciente des difficultés rencontrées par les populations précaires et exclus de son territoire, la ville de Villenoy souhaite réhabiliter un ancien local en une épicerie solidaire qui sera gérée par ANDES, partenaire retenu dans le cadre d'un appel à candidature. Celle-ci interviendrait en complément des chèques services (devenus insuffisants) qui sont attribués par la CCAS aux habitants. En effet, compte tenu du

contexte actuel, 182 ménages dont 112 nouveaux ont été reçus par le CCAS en 2020. Parmi eux, on retrouve essentiellement des retraités et des salariés au SMIC ou à temps partiel.

L'objectif de ce projet est de créer un lieu qui permettrait aux bénéficiaires d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien librement et à prix réduits. Cet espace aura aussi pour vocation à devenir un lieu d'accueil, d'animations et de rencontres intergénérationnelles où les travailleurs sociaux du territoire et des intervenants privés (entreprises locales et magasins) seront amenés à intervenir.

Les horaires d'ouverture pourront se faire sur 2 demi-journées par semaine. L'accès à l'épicerie sera ouvert pour une durée de 3 mois aux ménages et renouvelable au maximum 2 fois si nécessaire. L'épicerie doit être un soutien ponctuel et non un substitut régulier pour les familles. La participation des personnes sera de 30% du prix du marché.

Les locaux comprendront un espace de vente de 80 m<sup>2</sup>, un bureau d'accueil, un lieu de convivialité, des sanitaires et des places de parking (en plus de la proximité avec l'arrêt de bus). Tous ces locaux seront accessibles aux PMR. L'approvisionnement se fera auprès de plusieurs sources comme les jardins partagés, les banques alimentaires, les invendus de grandes surfaces, les dons...



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Travaux	40 000,00	8 000,00	48 000,00
2021	Equipement	15 000,00	3 000,00	18 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>55 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>66 000,00</b>

**RECETTES**

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	35 000,00	63,7	11 000,00	46 000,00
Ministère agriculture, en cours de montage	20 000,00	36,3		20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00</b>	<b>100</b>	<b>11 000,00</b>	<b>66 000,00</b>

**C- Calendrier de mise en œuvre**

Début d'opération (mois si connu, année) : 05/2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 09/2021

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Travaux et aménagement	Inauguration	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

**D- Partenaires du projet**

Partenaires publics : Etat, Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CPAM, Centre communal d'action sociale CCAS, Centre social et culturel

Partenaires alimentaires : Banque alimentaire, Petits producteurs, Grandes surfaces

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Apporter une aide alimentaire adaptée, diversifiée et de qualité, moyennant une participation financière et une implication bénévole.</li><li>- Proposer un espace convivial d'accueil, d'accompagnement, d'écoute et d'échanges pour recréer des liens sociaux.</li><li>- Proposer des actions collectives.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de personnes éligible au dispositif</li><li>- Retour d'expérience sur un premier trimestre</li><li>- Evaluation financière et économique</li></ul>

**Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique  
(CRTE)**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**



**Maître d'ouvrage**

Commune de Villenoy



Contact :

André ESMERY 01 60 09 82 48 a.esmery@villenoy.fr

**Intitulé du projet/de l'action :**

Mise en place d'une Micro-folie dans la maison des artistes

**Thématique**

Structurer le maillage territorial grâce à un développement équilibré de l'habitat, des équipements et de la mobilité

A  B  C

Renforcer la compétitivité et l'attractivité du Pays de Meaux

A  B  C

Préserver et accroître la qualité du cadre de vie des habitants

A  B  C  D  E

Forger la réussite éducative du plus grand nombre sur le territoire et créer du lien social

A  B

**A- Description du projet/de l'action**

La ville de Villenoy souhaite réhabiliter une ancienne demeure de 300 m<sup>2</sup> (propriété de la mairie) en musée numérique et espace de réalité virtuelle afin de compléter l'offre culturelle qu'elle propose déjà. En effet, le RDC de 100 m<sup>2</sup> de bâtiment a déjà été rénové en 2009 et ne nécessite pas de travaux supplémentaires.

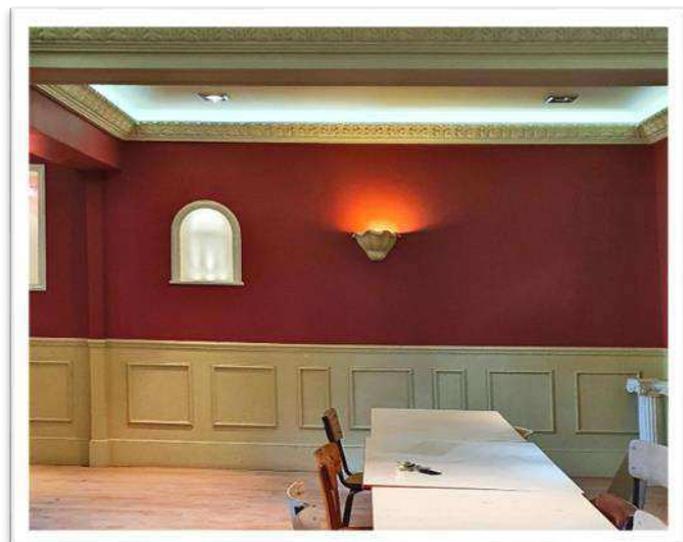
Cette Micro-Folie sera intégrée à la Maison des Artistes de la ville. Elle pourra accueillir en plus des collections des grands musées, des œuvres d'artistes locaux, des ateliers organisés par les associations de la ville, des concerts en collaborations avec l'école

de musique, des orchestres éphémères, des échanges d'œuvres avec la bibliothèque communale...

L'objectif est de pouvoir faciliter l'accès à la culture à l'ensemble des Villenoyens mais aussi des habitants des communes proches. Ce lieu permettra de :

- Sensibiliser la jeunesse locale autour de l'histoire, des langues et de l'art dans le cadre scolaire.
- Faciliter l'accès à la culture aux familles freiner par la distance avec les musées parisiens.
- Attirer les seniors qui sont toujours en quête de nouvelles activités pour éviter l'isolement et la solitude.

Depuis son arrivée en 2020, la mairie a converti sa population à l'utilisation d'outils numériques comme Facebook, Youtube, Instagram, Citytall (plateforme de communication), la newsletter numérique... qui sont très appréciés par les habitants.



## B- Plan de financement

**DEPENSES** (si travaux, indiquer uniquement le montant HT)

Année d'engagement	Nature de dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
2021	Acquisition musée numérique	30 000,00	6 000,00	36 000,00
2021	Acquisition réalité virtuelle	1 500,00	300,00	1 800,00
<b>TOTAL</b>		<b>31 500,00</b>	<b>6 300,00</b>	<b>37 800,00</b>

## RECETTES

Nature de recettes	Montant HT	% sur total	TVA	Montant TTC
Autofinancement	6 300,00	20	6 300,00	12 600,00
DSIL, accès à la culture pour tous, déposée le 21/05	25 200,00	80		25 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 500,00</b>	<b>100</b>	<b>6 300,00</b>	<b>37 800,00</b>

Si des subventions cofinancent le projet, en préciser le dispositif, le montant et si elles sont sollicitées ou validées par le cofinancier.

## C- Calendrier de mise en œuvre

Début d'opération (mois si connu, année) : 06/2021

Fin d'opération (mois si connu, année) : 09/2021

Préciser ci-dessous les grandes étapes (planning provisoire) :

T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
	Acquisition et installation matériel	Inauguration	

T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022

2023	2024	2025

### D- Partenaires du projet

Ministère de la culture

Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette

### E- Objectifs et indicateurs de suivi

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- créer une émulsion territoriale autour des entreprises : proposition de séminaires dédiés, thématiques et diversifiés pour accroître la visibilité du dispositif,</li><li>- associer les communes voisines et instaurer des rendez-vous culturels pour les groupes scolaires,</li><li>- mettre en valeur l'action à travers des campagnes de communication dédiées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- nombre d'entrées,</li><li>- évaluations digitales d'une opération,</li><li>- diagnostic d'une campagne,</li><li>- mise en place de sondages, enquêtes de satisfaction</li><li>- élaboration de statistiques</li></ul>